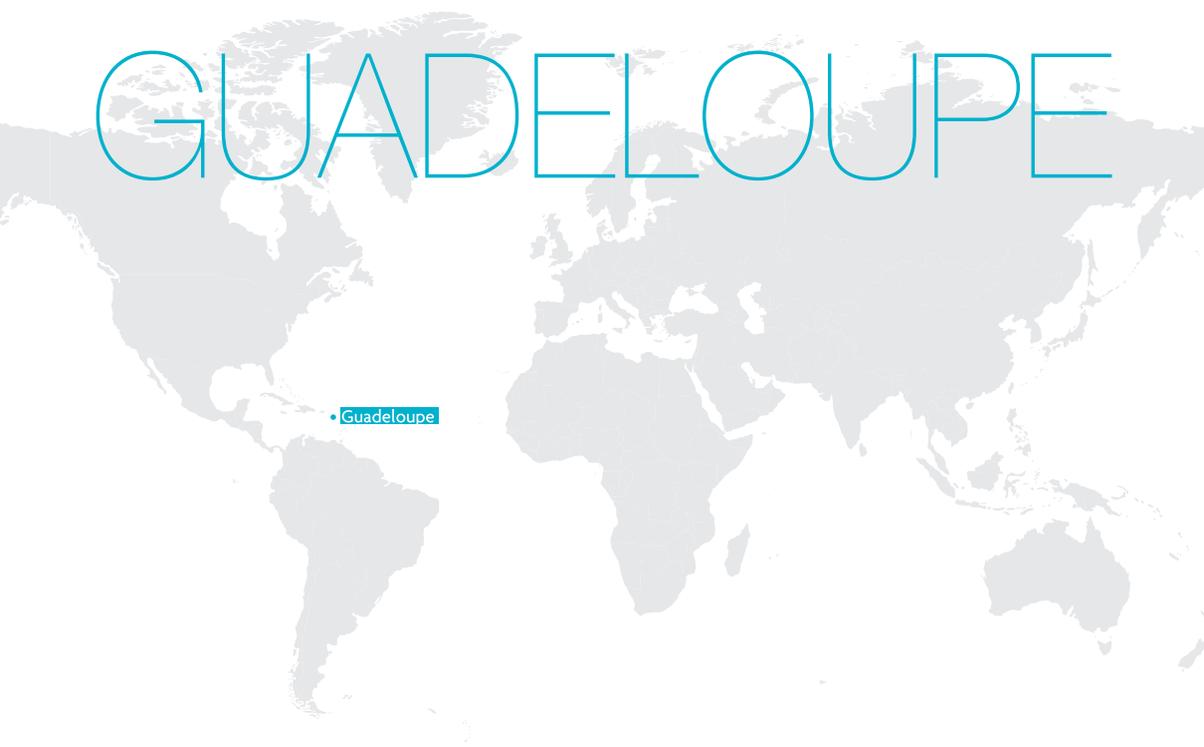




ÉDITION 2011



# GUADELOUPE

A light gray world map is positioned in the background, centered behind the word 'GUADELOUPE'. A small red dot is placed on the map over the Caribbean region, specifically over the island of Guadeloupe. A small red line connects this dot to the text 'Guadeloupe' in the block below.

• Guadeloupe

---

**INSTITUT D'EMISSION  
DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

---

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL  
| 164, rue de Rivoli 75001 PARIS



# Guadeloupe

---

Rapport annuel  
**2010**

---

*Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.*

*L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.*

# Sommaire

---

|  | Pages     |
|--|-----------|
| Avant-propos   | 7         |
| Synthèse   | 8         |
| La Guadeloupe en bref                                      | 10        |
| <b>CHAPITRE I – LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES</b>     | <b>13</b> |
| <b>Section 1 – La géographie et le climat</b>              | <b>14</b> |
| 1. Aperçu géographique                                     | 14        |
| 2. Climat  | 14        |
| <b>Section 2 – Les repères historiques</b>                 | <b>15</b> |
| 1. Les origines et la découverte                           | 15        |
| 2. La période coloniale                                    | 15        |
| 3. La période contemporaine                                | 16        |
| <b>Section 3 – Le cadre institutionnel</b>                 | <b>17</b> |
| 1. Dans le paysage administratif français                  | 17        |
| 2. Dans le paysage communautaire                           | 19        |
| <b>CHAPITRE II – PANORAMA DE L'ÉCONOMIE GUADELOUPEENNE</b> | <b>20</b> |
| <b>Section 1 – La population</b>                           | <b>21</b> |
| Encart : Eclairage sur Marie-Galante                       | 25        |
| <b>Section 2 – Les principaux indicateurs économiques</b>  | <b>26</b> |
| 1. Les comptes économiques                                 | 26        |
| 1.1 Le PIB   | 26        |
| 1.2 L'équilibre emplois ressources                         | 28        |
| 1.3 La valeur ajoutée par branche                          | 30        |
| 2. L'emploi et le chômage                                  | 31        |
| 2.1 La population active                                   | 31        |
| 2.2 L'emploi   | 31        |
| 2.3 Le chômage   | 34        |
| 2.4 Les emplois aidés                                      | 35        |
| 3. Les revenus et salaires                                 | 37        |
| 3.1 Les revenus  | 37        |
| 3.2 Les salaires   | 41        |

|  |           |
|--|-----------|
| 4. Les prix  | 44        |
| 4.1 L'évolution des prix en 2010                               | 44        |
| 4.2 Le suivi des prix  | 45        |
| 5. Le commerce extérieur                                       | 48        |
| 5.1 Les importations de biens                                  | 48        |
| 5.2 Les exportations de biens                                  | 50        |
| 5.3 La balance commerciale                                     | 52        |
| 5.4 Les relations régionales                                   | 52        |
| <b>Section 3 – Les politiques et finances publiques</b>        | <b>54</b> |
| 1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre              | 54        |
| 1.1 Le contrat de projet Etat-Région                           | 54        |
| 1.2 Les aides européennes                                      | 55        |
| 2. Le système fiscal   | 57        |
| 2.1 Des mesures structurelles d'allègements fiscaux            | 57        |
| 2.2 Une fiscalité locale spécifique                            | 60        |
| 2.3 Des mesures incitatives relevant de politiques spécifiques | 61        |
| 3. Les finances publiques locales                              | 64        |
| 3.1 Les comptes de l'Etat dans la collectivité                 | 64        |
| 3.2 Les finances publiques locales                             | 64        |
| <b>CHAPITRE III – LES SECTEURS D'ACTIVITE</b>                  | <b>72</b> |
| <b>Section 1 – Aperçu général</b>                              | <b>73</b> |
| <b>Section 2 – L'agriculture</b>                               | <b>74</b> |
| 1. Présentation du secteur                                     | 74        |
| 2. La banane   | 77        |
| 3. Les filières de diversification                             | 78        |
| 4. La pêche et l'aquaculture                                   | 81        |
| <b>Section 3 – L'industrie et l'artisanat</b>                  | <b>84</b> |
| 1. Le secteur industriel                                       | 84        |
| 2. L'artisanat   | 87        |
| 3. La filière canne-sucre                                      | 88        |
| 4. Le rhum   | 90        |
| <b>Section 4 – L'environnement, l'énergie et l'eau</b>         | <b>91</b> |
| 1. L'environnement   | 91        |
| 2. L'énergie   | 94        |
| 2. L'eau   | 98        |

|  |     |
|--|-----|
| <b>Section 5 – Le bâtiment et les travaux publics</b>                      | 100 |
| 1. Présentation du secteur   | 100 |
| 2. Le BTP en 2009  | 101 |
| 3. L’habitat à la Guadeloupe   | 103 |
| <b>Section 6 – La distribution</b>   | 105 |
| 1. La structuration du secteur   | 105 |
| 2. Evolution de la grande distribution                                     | 107 |
| <b>Section 7 – Le tourisme</b>   | 108 |
| 1. Structure et présentation du secteur                                    | 108 |
| 2. Le tourisme de séjour   | 110 |
| 3. Le tourisme de croisière et de plaisance                                | 112 |
| <b>Section 8 – Les transports</b>  | 114 |
| 1. Structure et présentation du secteur                                    | 114 |
| 2. Les activités portuaires  | 115 |
| 3. Les activités aéroportuaires  | 119 |
| 4. Le transport terrestre  | 121 |
| <b>Section 9 – Les services marchands</b>                                  | 124 |
| 1. Quelques données structurelles  | 124 |
| 2. Les services aux particuliers et aux entreprises                        | 125 |
| <b>Section 10 – Les services non marchands</b>                             | 127 |
| 1. L’éducation   | 127 |
| 2. La santé et l’action sociale  | 130 |
| <b>CHAPITRE IV – L’EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE</b>                   | 133 |
| <b>Section 1 – La structure du système bancaire et financier</b>           | 135 |
| 1. Les évènements majeurs de l’année                                       | 135 |
| 1.1 Les principaux événements locaux                                       | 135 |
| 1.2 Les événements nationaux ayant un impact local                         | 136 |
| 2. L’organisation bancaire du système bancaire                             | 139 |
| 2.1 La typologie des établissements de crédit                              | 139 |
| 2.2 Les éléments sur la concentration et la répartition du marché          | 140 |
| 2.3 La ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d’établissement | 142 |
| 2.4 Les ressources humaines  | 144 |
| 3. La densité du système bancaire  | 145 |
| 3.1 Le nombre de guichets bancaires et automatiques                        | 145 |
| 3.2 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle                         | 147 |

|  |            |
|--|------------|
| 4. Les moyens de paiement  | 149        |
| 4.1 Les cartes bancaires en circulation                                    | 149        |
| 4.2 Le volume de transactions de retrait et de paiement par carte bancaire | 150        |
| 4.3 Les chèques  | 150        |
| 5. L'activité de fonds de garantie   | 151        |
| <b>Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire</b>        | <b>153</b> |
| 1. Les taux d'intérêt  | 153        |
| 1.1 Les taux directeurs  | 153        |
| 1.2 Les taux créditeurs  | 155        |
| 1.3 Les taux débiteurs   | 156        |
| 1.4 Les taux d'usure   | 158        |
| 2. Le bilan agrégé des banques locales                                     | 159        |
| 3. Les performances financières des banques locales                        | 160        |
| 3.1 La formation du produit net bancaire                                   | 160        |
| 3.2 Les soldes intermédiaires de gestion                                   | 162        |
| 3.3 Les indicateurs de rentabilité et de productivité                      | 163        |
| <b>Section 3 – L'évolution de la situation monétaire</b>                   | <b>164</b> |
| 1. Les avoirs financiers de la clientèle                                   | 164        |
| 1.1 L'ensemble des actifs financiers                                       | 164        |
| 1.2 Les dépôts à vue   | 165        |
| 1.3 Les placements liquides ou à court terme                               | 166        |
| 1.4 L'épargne à long terme   | 167        |
| 2. Les concours de la clientèle non financière                             | 169        |
| 2.1 L'ensemble des concours  | 169        |
| 2.2 Les concours consentis par les établissements de crédit locaux         | 173        |
| 3. La circulation fiduciaire   | 176        |
| 3.1 Les billets euros  | 176        |
| 3.2 Les pièces euros   | 179        |
| 4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité            | 180        |
| 4.1 Tendances générales  | 180        |
| 4.2 Analyse des principaux secteurs  | 189        |
| <b>Perspectives</b>  | <b>183</b> |
| <b>Annexes</b>   | <b>184</b> |
| 1. Statistiques économiques  | 185        |
| 2. Statistiques monétaires et financières                                  | 192        |
| 3. Chronologie des principaux événements de l'année 2009                   | 198        |
| 4. Liste des publications de l'IEDOM                                       | 202        |

## Avant-propos

L'année 2010 est apparue en Guadeloupe, après la récession économique et la crise sociale historique de 2009, comme longtemps indécise. Les acteurs économiques se sont montrés extrêmement prudents, redoutant une répétition des troubles qu'ils venaient de connaître.

L'année aura été difficile pour beaucoup, comme en témoigne le nombre de demandeurs d'emploi qui atteint son plus haut niveau de la décennie. La crise a ainsi effacé en quelques mois les progrès engrangés en matière de réduction du chômage depuis la fin des années 1990, et fragilisé encore la cohésion sociale.

Toutefois avec le temps, l'énergie du plus grand nombre et une volonté *in fine* partagée de sortir de l'ornière, l'économie guadeloupéenne a progressivement repris sa marche en avant. Au moment du bilan, force est de constater, même si tous les secteurs ne sont pas concernés au même titre, des signes très nets de retour de la croissance.

De cette période de sortie de crise il faut notamment retenir deux aspects marquants :

-d'une part la vigueur retrouvée, à partir du second semestre, de la demande des ménages tant en termes d'investissement immobilier qu'en matière de consommation. La confiance serait revenue chez les ménages guadeloupéens alors que certains chefs d'entreprise doutent encore.

-d'autre part, il convient de mettre en avant, dans un contexte très dense en matière de régulation financière, l'approche responsable des établissements de crédit. En effet, dans un marché toujours concurrentiel, les banques guadeloupéennes ont contribué au financement de l'économie locale à un rythme très soutenu, presque deux fois supérieur à celui de leurs homologues de l'hexagone. Les encours totaux des crédits ont ainsi augmenté de 7,9 % en 2010 contre +1,3 % en 2009.

Pour autant - dans un monde instable, avec des tensions sur les prix des matières premières et des hydrocarbures, des programmes d'assainissement des finances publiques des pays de la zone euro, l'affirmation de la puissance nouvelle des pays émergents dans son quotidien...-, la Guadeloupe s'est rendue compte en 2010 qu'elle vit, comme d'autres géographies, une transition profonde et que la maîtrise de son devenir dépend de sa capacité à se renouveler et à mettre en œuvre, avec ténacité, des politiques appropriées aux enjeux.

Dans l'accompagnement de la sortie de crise l'Iedom a poursuivi ses missions en développant l'expertise qu'il est en mesure de fournir aux agents économiques de l'archipel, notamment en matière de suivi de la conjoncture économique et bancaire, d'appui à la médiation du crédit aux entreprises ou encore de traitement des situations de surendettement des particuliers.

Le Directeur,



C. APANON

# Synthèse 2010

Le processus de redressement de l'économie mondiale amorcé en 2009 s'est poursuivi au cours de l'année 2010. L'ampleur de la reprise diffère cependant selon les pays. Si la croissance des pays émergents a été robuste, la progression de l'activité de la plupart des pays avancés a été plus timide, notamment au second semestre. Globalement faibles en début d'année, les hausses des prix se sont accentuées tout au long de l'année notamment dans les pays émergents.

A la Guadeloupe, après un premier semestre encore marqué par les effets de la crise économique, l'activité s'est renforcée dans la plupart des secteurs, laissant augurer l'amorce d'une reprise. L'indicateur de climat des affaires (ICA<sup>1</sup>), descendu à son plus bas niveau historique au premier trimestre 2009, est remonté de façon hésitante, pour s'établir en fin d'année 2010 à un niveau proche de sa moyenne de longue période.

La hausse des prix au second semestre n'a pas pénalisé **la consommation des ménages**, qui a retrouvé en fin d'année sa dynamique de 2008. Le rebond observé particulièrement au quatrième trimestre, corroboré par la bonne orientation de l'activité des entreprises du secteur du commerce, a permis à l'ensemble des importations de biens et produits destinés aux ménages de retrouver quasiment des niveaux d'avant-crise. Le marché automobile a bénéficié de cette embellie, illustrée par la bonne tenue des ventes au quatrième trimestre. Cette orientation globalement plus favorable s'est traduite par une reprise des crédits à la consommation, dont les encours ont augmenté de +4,2 % en glissement annuel, après s'être repliés de -1,9 % en 2009. Signe d'activité plus favorable, mais aussi d'une gestion plus rigoureuse liée à la sortie de crise, la vulnérabilité financière des ménages s'est sensiblement améliorée : le nombre de personnes physiques en interdiction bancaire retrouve en décembre un niveau historiquement faible.

La fin d'année 2010 a vu les perspectives d'**investissement** s'améliorer et l'activité des entreprises prendre une meilleure orientation pour la première fois depuis mi-2009. Les entreprises sont cependant restées prudentes en termes d'investissement, préférant se limiter aux besoins de renouvellement. Sur un an, l'encours des crédits d'investissement augmente de +5,2 %, hausse qui demeure éloignée des taux de croissance à deux chiffres relevés entre 2006 et 2008. L'amélioration de l'investissement immobilier des ménages est marquée : la progression des encours de crédits à l'habitat s'est progressivement accélérée et dépasse en fin d'année (+10,9 %) le rythme de croissance moyen observé entre 2005 et 2009, illustrant la reprise des transactions immobilières.

La meilleure orientation de la demande interne n'a pas été suffisante pour inverser la tendance sur le front du **chômage** : le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A atteint en fin 2010 un niveau jamais observé en dix ans (53 660). Le taux de chômage progresse de 1,5 point sur un an pour atteindre 23,8 % à fin juin. Les plus touchés sont les jeunes actifs de moins de 30 ans, avec un taux de chômage de 44,2 %.

Soutenues par le regain d'activité, **les importations** se sont redressées de 12 % par rapport à 2009, ce qui a entraîné une hausse de 27 % des recettes liées à l'octroi de mer.

---

<sup>1</sup> Calculé à partir de l'enquête de conjoncture de l'IEDOM auprès des chefs d'entreprises

**Les exportations** sont à leur plus bas niveau depuis 2001 et se sont contractées de 9 %, en lien avec l'arrêt brutal des exportations de bananes au premier trimestre à la suite des pluies de cendres du volcan de Montserrat.

L'amélioration observée en fin d'année a concerné la plupart des secteurs marchands. Néanmoins, le secteur **primaire**, affecté par les mauvaises conditions naturelles au premier trimestre, a connu au final des pertes importantes : la campagne sucrière est ressortie en dessous des attentes et la filière banane a souffert de la baisse des cours sur les marchés et de la suspension des exportations. Les secteurs du **commerce** et de **l'industrie agroalimentaire** ont bénéficié du regain de consommation des ménages.

Le secteur du **tourisme** s'est redressé, après un début de saison décevant : la Guadeloupe a bénéficié en fin d'année de la tenue de la 9<sup>ème</sup> édition de la Route du Rhum, qui a contribué à valoriser l'image de la destination et dont les retombées économiques sont, selon les professionnels, non négligeables. Dans l'hôtellerie, le nombre de nuitées a progressé de 17 % par rapport à 2009, et le taux d'occupation s'établit à 54 % en moyenne sur l'année, en progression de 4 points. En revanche, l'activité de **croisière** s'est effondrée : à fin décembre 2010, le nombre de croisiéristes débarqués pour le début de la saison 2010/2011 ne représentait que 2/5<sup>ème</sup> du flux habituel.

La situation demeure difficile dans le secteur du **bâtiment et des travaux publics**. Les chantiers de rénovation urbaine de Pointe-à-Pitre et des Abymes se sont poursuivis mais n'ont pas suffi à redonner confiance aux professionnels du secteur et à relancer l'activité de toute la profession. Interrogés dans le cadre des enquêtes de conjoncture, les entrepreneurs déploreraient la rareté des appels d'offres et le durcissement de la concurrence.

Dans ce contexte économique, les **établissements de crédit** affichent une reprise de l'activité de crédit, tirée par la demande des ménages, et une bonne maîtrise de la sinistralité.

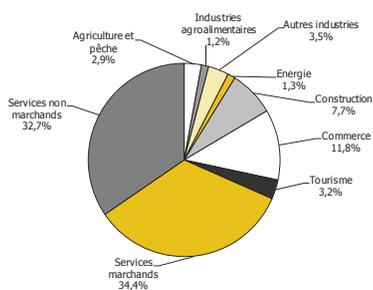
A 7 milliards d'euros, **l'encours** des crédits consentis localement progresse de 7,8 % sur un an, contre +1,3 % en 2009. Cette embellie est davantage portée par les ménages (+8,3 %) que par les entreprises (+1,9 %). Le financement de l'habitat des ménages s'accélère, avec une croissance de +10,7 % et l'activité de crédit à la consommation montre des signes d'amélioration (+4,1 %). Les entreprises diminuent leur recours aux crédits court terme, certaines ayant pendant la période de crise abaissé leur point mort et assaini leur trésorerie. Parallèlement, les encours de crédits d'investissement enregistrent une croissance sensible (+5,8 %). Les collectivités locales connaissent une forte hausse de leurs concours (+12,2 %), portée par les crédits d'investissement (+12,5 %).

Le **taux de créances douteuses brutes** s'établit à 8,5 % à fin décembre 2010. Il se détériore légèrement, de 0,6 point sur un an. Le taux porté par la seule place bancaire locale (8,3 %) connaît la même évolution mesurée (+0,4 point), qui traduit la stabilisation de la situation financière des agents.

La croissance modérée des **avoirs financiers** observée depuis 2008 se confirme (+5,1 % en 2010 après +4,2 % en 2009). En raison d'un comportement encore attentiste des agents économiques, les dépôts à vue ont continué de progresser à un rythme soutenu (+8,1 %). La progression de l'épargne longue demeure dynamique (+8,7 %), tandis que les placements indexés sur les taux de marché reculent de -1,2 %, en lien avec la faiblesse des niveaux de rémunération proposés.

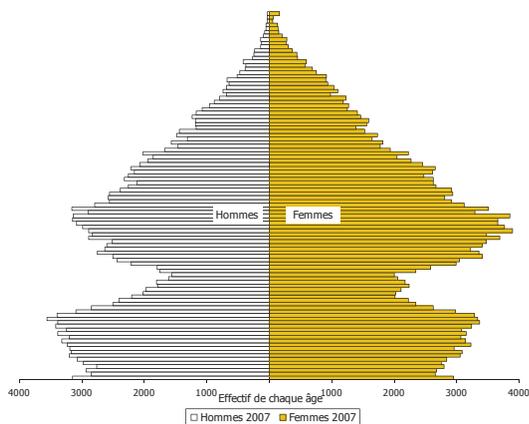
# La Guadeloupe en bref

## Répartition de la valeur ajoutée en 2009



Source : INSEE, CEROM

## Pyramide des âges de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2009



Source : INSEE

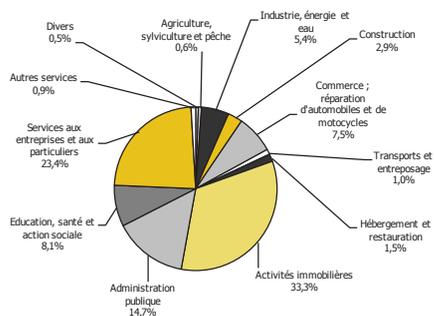
## Indicateur du climat des affaires entre 1998 et 2010

100=moyenne de longue période



Source : IEDOM

## Encours sectoriels au 31 décembre 2010 (en %)



Source : Service central des risques - Banque de France

## Les chiffres clés de la Guadeloupe

|   | 2000                 | 2010           | Métropole 2010       |
|---|----------------------|----------------|----------------------|
| <b>Indicateurs sociaux</b>  |                      |                |                      |
| Population (hors Iles du Nord, en milliers)                       | 388 045              | 404 394        | 62 799 180           |
| Taux de croissance de la population                               | 0,4 % <sup>(1)</sup> |                | 0,7 % <sup>(2)</sup> |
| Taux de natalité (pour 1000)                                      | 17,1                 | 14,3 (2008)    | 12,7                 |
| Taux de réussite au Bac général                                   | 73,5 %               | 82,1%          | 89,0%                |
| Espérance de vie des hommes à la naissance                        | 74,6                 | 75,6 (2008)    | 78,1                 |
| Espérance de vie des femmes à la naissance                        | 81,6                 | 83,4 (2008)    | 84,8                 |
| Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants            | 73                   | 93 (2009)      | 165 (2009)           |
| <b>Environnement</b>  |                      |                |                      |
| Superficie totale en km <sup>2</sup>                              | 1 628                | 1 628          | 545 965              |
| Surfaces cultivées (% surface totale)                             | 30 % (1999)          | 25,4 % (2009)  | 53 % (2009)          |
| Energies renouvelables (% de l'énergie utilisée)                  | 9,5 %                | 8,6 %          | 11 % (2008)          |
| <b>Economie</b>   |                      |                |                      |
| PIB à prix courant (en milliards d'euros)                         | 5,6                  | 8,2 (2009)     | 1 946                |
| Taux de croissance du PIB en volume                               | 5,0 %                | -4,8% (2009)   | 1,5 %                |
| PIB / habitant (en euros)   | 13 097               | 18 170 (2009)  | 29 571               |
| Taux d'inflation (en glissement annuel)                           | 0,0 %                | 3,3 %          | 1,8 %                |
| Taux de chômage BIT   | 25,7%                | 23,8 %         | 9,2 %                |
| Nombre de DEFM A à fin décembre (yc Iles du Nord)                 | 51 340               | 53 660         |                      |
| Nombre d'allocataires du RMI                                      | 29 338               | 31 596         |                      |
| Créations d'entreprises   | 3 763                | 5 511          | -                    |
| Importations (en millions d'euros)                                | 1 832,3              | 2 213,6        | -                    |
| Exportations (en millions d'euros)                                | 139,0                | 155,8          | -                    |
| Taux de couverture  | 7,6 %                | 7,0 %          | -                    |
| <b>Indicateurs sectoriels</b>                                     |                      |                |                      |
| Ventes de ciment (en tonnes, yc Iles du Nord)                     | 280 157              | 239 473        | -                    |
| Immatriculation de véhicules de tourisme neufs                    | 13 497               | 18 050         | -                    |
| Nombre de passagers à l'aéroport-hors transit (en milliers)       | 1 975                | 1 836          | -                    |
| Consommation électrique (GWh)                                     | 1 225                | 1 788          | -                    |
| Taux d'occupation des hôtels                                      | 68,4 %               | 54 %           | -                    |
| Nombre de touristes   | 623 000              | 364 000 (2009) | -                    |
| Expéditions de bananes (en tonnes)                                | 87 820               | 42 215         | -                    |
| <b>Indicateurs monétaires et financiers</b>                       |                      |                |                      |
| Nombre d'habitants par guichet bancaire                           | 2 854                | 2 649          | 1 678                |
| Nombre d'habitants par guichet automatique                        | 2 070                | 1 217          | 1 177                |
| Nombre de comptes bancaires par habitant                          | 2,2                  | 2,85           | 3,65                 |
| <i>dont comptes à vue</i>   | 0,68                 | 1,02           | 1,18                 |
| <i>dont compte d'épargne</i>                                      | 1,52                 | 1,83           | 2,47                 |
| Monnaie en circulation (en valeur, M€)                            | -                    | 844,1          | 83 780               |
| <i>Emissions nettes cumulées de billets</i>                       | -                    | 820,2          | 81 100               |
| <i>Emissions nettes cumulées de pièces</i>                        | -                    | 23,9           | 2 680                |
| Dépôts bancaires auprès des établissements locaux (en M€)         | 3 484                | 6 613          | 1 576 358            |
| <i>Ménages</i>  | 2 645                | 4 940          | 992 855*             |
| <i>Entreprises</i>  | 586                  | 1 318          | 235 398*             |
| <i>Autres agents</i>  | 254                  | 355            | 138 141*             |
| Crédits bancaires sains des établissements locaux (encours en M€) | 3 470                | 7 015          | 2 084 213            |
| <i>Ménages</i>  | 1 497                | 2 698          | 970 327*             |
| <i>Entreprises</i>  | 1 584                | 2 859          | 760 538*             |
| <i>Autres agents</i>  | 390                  | 249            | 353 336*             |
| Taux de créances douteuses brutes                                 | 20,2 %               | 8,3 %          | 3,1 %                |

\* données au 31 mars 2010

(1) Moyenne annuelle 1999/2008

(2) Moyenne annuelle 1999/2007





## CHAPITRE I

# Les caractéristiques structurelles

# Section 1

## Géographie et climat

---

### 1. Aperçu géographique

---

La Guadeloupe est une région monodépartementale de 1 628 km<sup>2</sup> située dans la zone Caraïbe à quelques 7 000 km de la France métropolitaine, 140 km de la Martinique et 2 000 km des Etats-Unis d'Amérique.

L'archipel de la Guadeloupe comprend deux îles principales, séparées par un étroit bras de mer : Grande-Terre (590 km<sup>2</sup>), où se situe l'agglomération de Pointe-à-Pitre, le centre économique du département, et la Basse-Terre (848 km<sup>2</sup>), où se trouve la ville de Basse-Terre, chef lieu administratif du département. L'archipel compte également trois dépendances :

- l'archipel des Saintes, 14 km<sup>2</sup>, au sud de la Basse-Terre, composé des îles de Terre-de-Haut et de Terre-de-Bas ;
- la Désirade, 22 km<sup>2</sup>, à l'est de la Grande-Terre ;
- Marie-Galante, 158 km<sup>2</sup>, au sud de la Grande-Terre ;

Les « îles du Nord », Saint-Martin et Saint-Barthélemy, situées à respectivement 260 et 230 km au nord de la Guadeloupe, anciennes communes de cette dernière, sont devenues Collectivités d'outre-mer le 15 juillet 2007.

La Basse-Terre et les Saintes sont issues de formations d'une chaîne volcanique récente qui culmine à la Soufrière (1 467 mètres), alors que les autres îles de l'archipel sont d'origine corallienne. En raison de ses caractéristiques géologiques, l'archipel de la Guadeloupe est classé en zone de forte sismicité (zone III). Il est soumis à un aléa fort résultant de la subduction de la plaque nord-américaine sous la plaque Caraïbe qui progresse annuellement de 2 centimètres environ, associé à une sismicité locale intra-plaque Caraïbe. Le dernier séisme important de la Caraïbe est celui survenu le 12 janvier 2010 à Haïti. Bien que d'une magnitude de 7 à 7,3 sur l'échelle de Richter, il n'aura pas été ressenti en Guadeloupe en raison de l'éloignement de son épicentre (10 km de profondeur à 15 km de la capitale de Haïti, Port au Prince), mais aura causé à Haïti d'importants dégâts matériels et humains. Ce séisme, qui fait suite à celui intra-plaque du 29 novembre 2007 en Guadeloupe d'une magnitude de 7,3, a rappelé brutalement l'exposition aux risques sismiques dans la zone Caraïbe.

### 2. Climat

---

La Guadeloupe bénéficie d'un climat de type tropical tempéré par les alizés orientés vers l'Est par l'anticyclone des Açores. Il y a deux saisons dont les transitions sont plus ou moins marquées :

- une saison sèche appelée Carême de décembre à mai, durant laquelle les averses sont peu fréquentes, les températures agréables (25°C en moyenne) et les alizés généralement bien établis ; cette saison correspond à la haute saison touristique.
- une saison plus humide appelée « hivernage » de juillet à octobre, accompagnée de périodes de pluies fréquentes et intenses et de températures moyennes supérieures à 26°C, au cours de laquelle surviennent des dépressions tropicales et des phénomènes cycloniques.

## Section 2

# Repères historiques

---

### 1. Les origines et la découverte

---

Les traces des premiers habitants présents en Guadeloupe, originaires d'Amérique du Sud, remontent à 3 500 av. J.C. Après une vague de migration du peuple huécoïde, en provenance des Andes précolombiennes autour de 700 av. J.C., les Indiens Arawaks, peuple pacifique vivant de l'agriculture, de la chasse et de la pêche, arrivent à leur tour sur l'île. Ils utilisent l'argile pour faire des poteries et graver les roches, comme en témoigne les vestiges du parc des Roches Gravées à Trois-Rivières. Autour du IX<sup>e</sup> siècle, les Indiens Caraïbes ou Kalinas prennent possession de l'île. Ce peuple, originaire de la région amazonienne, la baptise du nom de Karukera, qui signifie « l'île aux belles eaux ».

Après s'être rendus à Marie-Galante, l'amiral Christophe Colomb et sa flotte débarquent le 4 novembre 1493 à Sainte-Marie sur la Basse-Terre. Il nomme l'île « Guadeloupe », en hommage au monastère de Santa-Maria-de-Guadalupe au sud de l'Espagne. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les Espagnols firent quelques tentatives pour conquérir la Guadeloupe et furent repoussés par les Caraïbes.

### 2. La période coloniale

---

Au XVII<sup>e</sup> siècle, sous le patronage du cardinal de Richelieu, des marchands français fondent la Compagnie des Iles d'Amérique qui organise la colonisation. Mandatés par la compagnie, Charles Liénard de l'Olive et Jean Duplessis d'Ossoville sont les premiers français à débarquer sur l'île. En juin 1635, ils en prennent possession et la plupart des Indiens Caraïbes sont décimés alors que les survivants immigrent à la Dominique. Charles Houël, gouverneur de la Guadeloupe de 1643 à 1664, fonde la ville de Basse-Terre, devient propriétaire de l'île qu'il rachète à la compagnie et reçoit de Louis XIV le titre de marquis de Guadeloupe.

Vers 1644 se dessine la vocation économique de la Guadeloupe avec la culture de la canne à sucre qui exige une importante main-d'œuvre. Cette dernière sera issue du commerce triangulaire entre l'Europe, l'Afrique et le continent américain, fournissant aux planteurs des esclaves originaires d'Afrique. En 1656, on estime à 3 000 le nombre d'esclaves travaillant dans les champs de canne à sucre en Guadeloupe. En 1664, la Guadeloupe passe sous la tutelle de la Compagnie des Indes occidentales puis est rattachée au domaine royal en 1674 en tant que colonie du Royaume.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle est marqué par les rivalités franco-britanniques pour la conquête des îles caribéennes. De 1693 à 1703, les Anglais occupent la Basse-Terre et Marie-Galante. Ils amènent en Guadeloupe plus de 18 000 esclaves supplémentaires. L'île est reprise par les Français en 1703 puis est à nouveau anglaise entre 1759 et 1763, date de la signature du traité de Paris qui met fin à la guerre. La Guadeloupe redevient administrativement française de 1763 à 1794. Elle est dotée d'une assemblée coloniale acquise aux intérêts des planteurs en 1787, provoquant ainsi une forte croissance du nombre d'esclaves (90 000) dans les années qui suivent.

En avril 1794, profitant des troubles provoqués par la Révolution française, les Britanniques reprennent possession de l'île pour une courte durée, vaincus par Victor Hugues, commissaire de la Convention, qui proclame l'abolition de l'esclavage en application de la Convention du 4 février 1794. Un régime de terreur s'installe et les planteurs ne se soumettant pas aux lois de la Convention sont traduits devant un tribunal révolutionnaire, poussant ainsi une partie des colons d'origine aristocratique à émigrer vers la Martinique, toujours anglaise à l'époque. En 1802, Louis Delgrès, colonel de l'armée française, affecté à la protection de la Guadeloupe, résiste avec Joseph Ignace aux troupes du général Richepance, envoyées par Bonaparte pour rétablir l'esclavage. Le 23 mai 1802, Delgrès et 300 compagnons se suicident à l'explosif à Matouba. Rétabli en 1802, ce n'est qu'en avril-mai 1848 que l'esclavage sera définitivement aboli, au terme de la lutte pour la liberté et les droits de l'homme aux Antilles menée notamment par Victor Schoelcher.

Entre 1854 et 1885, l'économie étant toujours fondée sur la culture de la canne à sucre, plus de 45 000 indiens provenant des comptoirs de l'Inde viennent travailler aux Antilles. Nombreux sont ceux qui restent sur place à la fin de leur contrat quinquennal. Alors que l'entrée dans la III<sup>e</sup> République en 1870 apporte un réel progrès sur le plan des droits humains, le niveau de vie de la population ne connut une amélioration significative que vers le milieu du XX<sup>e</sup> siècle.

De 1870 à 1914, la crise sucrière affecte fortement la Guadeloupe, les propriétés se concentrent au profit des usines appartenant aux industriels métropolitains. L'économie sucrière poursuit son développement, alors que l'exportation de la banane et du rhum commence à concurrencer la canne à sucre avant la première Guerre Mondiale.

### 3. La période contemporaine

---

Le 19 mars 1946, l'Assemblée nationale institutionnalise la Guadeloupe en tant que département français d'outre-mer (DOM). Ce nouveau statut apporte une certaine richesse économique, mais la situation sociale ne s'améliore que très progressivement.

Au cours des décennies soixante-dix et quatre-vingt, la Guadeloupe est affectée par deux catastrophes naturelles : en 1976, le réveil de l'activité volcanique de la Soufrière et, en 1989, le passage du cyclone Hugo qui dévasta l'archipel dans la nuit du 16 septembre.

L'adoption de la loi du 31 décembre 1982<sup>1</sup> érige la région en collectivité territoriale et fait de la Guadeloupe l'une des 26 régions françaises.

En mars 2003, la loi constitutionnelle relative à l'organisation décentralisée de la République instaure la possibilité d'évolutions statutaires des collectivités ultra-marines. Le 7 décembre 2003, une consultation de la population est organisée en Guadeloupe, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy sur un projet d'évolution institutionnelle vers une collectivité unique se substituant au département et à la région. Le « non » l'emporte en Guadeloupe à 72,98 %. Les électeurs de Saint-Martin et Saint-Barthélemy approuvent en revanche à respectivement 76,17 % et 95,51 % des voix la perspective de création d'une collectivité unique. La loi du 21 février 2007, portant les dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer, en prend acte et crée les deux nouvelles collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

---

<sup>1</sup> Loi n° 82-1171 du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion.

## Section 3

# Cadre institutionnel

---

Le cadre institutionnel de l'outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République<sup>1</sup>. L'ensemble des collectivités d'outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la constitution. Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les D.O.M. sont devenus des D.R.O.M. (Départements et régions d'outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les T.O.M. ont laissé la place à une catégorie hybride de C.O.M. (Collectivités d'outre-mer) régies par l'article 74 de la constitution<sup>2</sup>.

## 1. Dans le paysage administratif français

---

### 1.1 UN DEPARTEMENT ET UNE REGION

Depuis la loi de départementalisation du 19 mars 1946, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont des départements français. Par la loi du 31 décembre 1982, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont également des régions, mais à la différence de leurs homologues métropolitaines, leur assise territoriale est monodépartementale et leurs compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales où la région détermine l'assiette, le taux, les exonérations et la répartition de l'octroi de mer. Les conseils régionaux bénéficient en outre des avis d'une institution spécifique : le Comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement. La réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 a confirmé ce double ancrage institutionnel, en créant la dénomination Départements et Régions d'Outre-mer.

Au même titre que les collectivités métropolitaines, les collectivités des DROM ont bénéficié du transfert de nouvelles compétences et de moyens de l'Etat depuis le 1er janvier 2005<sup>3</sup>. Dès lors, les collectivités territoriales interviennent dans les domaines suivants : développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture. Seule la formation professionnelle a été entièrement transférée aux régions. A l'exception des communes, les collectivités disposent d'un domaine dans lequel elles tiennent un rôle de coordinateur : le département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, et la région est coordinatrice du développement économique.

### 1.2 UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE PROPRE

La constitution prévoit désormais pour les Départements et Régions d'Outre-mer (DROM), la possibilité de créer une collectivité unique se substituant au département et à la région, ou une assemblée délibérante unique pour ces deux collectivités. Par ailleurs, la loi

---

<sup>1</sup> L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et des lois organiques de 2003 et 2004.

<sup>2</sup> Collectivité d'outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenue un « *pays d'outre-mer* » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

<sup>3</sup> Suite à la loi du 13 août 2004.

d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 autorise la création dans les D.F.A. (Départements Français d'Amérique) d'un congrès des élus (départementaux et régionaux) qui délibère sur des propositions relatives à l'évolution institutionnelle, et à de nouveaux transferts de compétences.

L'instauration d'une collectivité unique a été proposée par voie de référendum le 7 décembre 2003<sup>1</sup> aux électeurs de Guadeloupe et de Martinique qui l'ont refusée (respectivement à 72,98 % et à 50,48 %). Une nouvelle consultation populaire sur l'évolution institutionnelle a été organisée les 10 et 24 janvier 2010 en Martinique et en Guyane, à la suite desquelles les électeurs se sont exprimés en faveur d'une collectivité unique (à respectivement 68,30 % et 57,58 % des suffrages exprimés), après avoir rejeté l'idée d'une autonomie accrue le 10 janvier. Lors d'un congrès tenu le 28 décembre 2010, les élus guadeloupéens se sont prononcés pour une adaptation à la réforme territoriale de 2014, concernant le nombre d'élus (65 au lieu de 43), et le mode de scrutin, laissant plus de place à la proportionnelle.

### 1.3 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

Les départements et régions d'outre-mer sont régis par le principe de l'identité législative. Néanmoins, des adaptations aux lois et règlements qui prévalent en métropole sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités ». Cela constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003.

Trois grands domaines sont aujourd'hui concernés par un droit spécifique :

- le droit domanial : le domaine public maritime est agrandi d'une bande dite des cinquante pas géométriques ; l'ensemble des cours d'eaux est inclus dans le domaine public fluvial ; l'Etat est propriétaire (domaine privé de l'Etat) de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière.

- la fiscalité<sup>2</sup> : les taux de T.V.A. sont allégés pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et la T.V.A. n'est pas applicable en Guyane (taux de 0 %) ; l'impôt sur le revenu est réduit de 30 % dans les trois premiers départements cités et de 40 % en Guyane. Il existe par contre un impôt supplémentaire : l'octroi de mer dont l'assiette, le taux et les exonérations sont fixés par les conseils régionaux. Par ailleurs, de nombreuses mesures de défiscalisation ont été prévues depuis vingt ans par les différents gouvernements, afin d'attirer les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements. De plus, en complément de l'ensemble des mesures d'aides en faveur de l'emploi, il existe dans les DROM de nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales.

- le droit de la fonction publique : les traitements sont majorés et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées pour prendre en compte l'éloignement.

Autre innovation et spécificité institutionnelle, les DROM, à l'exception de la Réunion, peuvent être habilités par la loi à fixer eux-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi (et à l'exception des matières dites régaliennes).

---

<sup>1</sup> A l'occasion de ce référendum, les électeurs des communes de Saint-Martin et Saint-Barthélemy se sont prononcés en faveur de la création d'une collectivité unique se substituant à ces deux communes, au département et à la région de la Guadeloupe.

<sup>2</sup> Voir Chapitre 2, section 3, § Le système fiscal.

## 1.4 DES COMPETENCES ACCRUES EN MATIERE DE COOPERATION REGIONALE

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'outre-mer<sup>1</sup> dotent les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux avec les Etats ou les organismes régionaux voisins. En outre, les régions d'outre-mer peuvent, avec l'accord des autorités de la République, être membres associés de certains organismes régionaux. A ce titre, les trois régions françaises d'Amérique ont décidé le 17 juin 2010 de formuler une demande conjointe d'adhésion au CARIFORUM et à la CARICOM. Elles ont également souhaité pour la Guyane l'adhésion à l'OTCA (Organisation du Traité de Coopération Amazonien) et pour la Guadeloupe et la Martinique, l'adhésion à l'OECS (Organisation des Etats de la Caraïbe de l'Est). Elles ont également décidé d'adopter une démarche concertée pour occuper les postes électifs aux comités spéciaux de l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC) dont elles sont membres associés.

## 2. Dans le paysage communautaire

---

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires outre-mer de ses Etats membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques<sup>2</sup> (RUP) qui concerne les départements et régions d'outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'outre-mer (P.T.O.M.) qui s'applique aux collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 de la constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Le régime des RUP prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire. A l'instar du droit français, certaines adaptations au droit communautaire peuvent être autorisées au titre des « caractéristiques et des contraintes particulières des régions ultrapériphériques ». Ainsi, l'UE tolère par exemple, un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des aides d'Etat avec notamment les aides aux investissements.

Dans ce cadre, les départements et régions d'outre-mer bénéficient de soutiens financiers au titre de la politique régionale de l'UE et de son objectif de convergence qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées<sup>3</sup> de l'Union. Les DROM disposent ainsi au titre de cet objectif d'une enveloppe de 2 696 millions € à laquelle s'ajoutent 482 millions € de fonds RUP<sup>4</sup>, soit un total de 3 178 millions € sur la période 2007-2013 (contre 2 885 millions € pour la période 2000-2006).

Si le maintien du statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, l'application du droit communautaire peut en revanche créer des distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses qui peuvent être pénalisantes pour le dynamisme économique ou pour l'intégration régionale).

---

<sup>1</sup> Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003.

<sup>2</sup> Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. cf. « *L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ?* » - Etude CEROM, mars 2008.

<sup>3</sup> Les régions éligibles à l'« objectif convergence » sont celles qui ont un PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire, ainsi que de plein droit les régions ultrapériphériques.

<sup>4</sup> En complément des fonds structurels, l'UE alloue une dotation de compensation des handicaps et contraintes spécifiques aux RUP.



## CHAPITRE II

# Panorama de l'économie guadeloupéenne

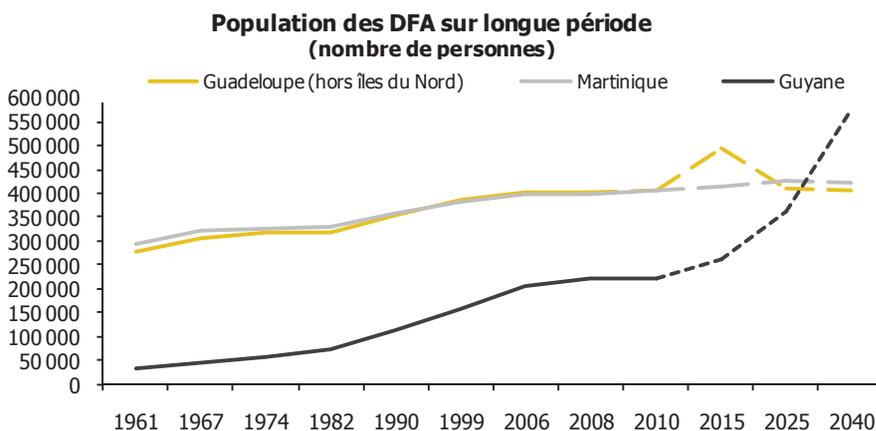
## Section 1

# La population

Selon le dernier bilan démographique de l'INSEE, la population guadeloupéenne (hors Îles du Nord) est estimée à 404 394 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit près de 1 900 personnes de plus qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2008<sup>1</sup>. En deux ans, la population aurait progressé de 0,6 %, soit un peu plus qu'à la Martinique (+0,5 %), mais respectivement deux et dix fois moins vite qu'en Métropole (+1,1 %) et en Guyane (+6 %).

### La croissance de la population ralentit

Depuis 1999, le taux de croissance annuel moyen de la population s'est réduit de moitié par rapport à celui relevé entre 1982 et 1990 (un peu plus de 1 % par an). Selon les projections de l'INSEE, il devrait encore ralentir, pour s'établir à 0,1 % entre 2010 et 2025 et entamer ensuite une phase de décroissance. En 2030, la population guadeloupéenne s'élèverait alors à 410 000 habitants pour revenir en 2040 à un niveau proche de 2007 (404 000 habitants). En 2009, la répartition de la population par sexe reste relativement équilibrée, les femmes demeurent néanmoins majoritaires (53 %).



Source : INSEE

La population pour 2010 est une estimation (p). Projection en pointillée selon scénario central 2007

### Et le vieillissement s'accélère

La Guadeloupe se distingue par la jeunesse de sa population. En 2009, les moins de 20 ans représentent 31 % de la population (contre 25 % en métropole), et l'âge moyen est estimé à 35 ans (contre près de 40 ans dans l'hexagone). Selon les dernières projections établies par l'INSEE, d'ici 2040, les moins de 20 ans ne représenteraient plus que 22 % de la

<sup>1</sup> Données de la population légale. Depuis janvier 2004, l'INSEE réalise le recensement de la population par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les 5 ans, à raison d'un cinquième de ces communes chaque année. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus une enquête est réalisée chaque année auprès d'un échantillon de 8 % des logements. Depuis 2009, ces résultats sont mis à jour tous les ans.

population, tandis que le nombre de personnes de plus de 60 ans devrait plus que doubler pour atteindre environ 40 % de la population, sous l'effet de l'arrivée aux grands âges des générations les plus nombreuses aujourd'hui et de l'installation de retraités dans le département. Le départ des jeunes adultes, pour se former ou trouver un emploi, devrait également contribuer au vieillissement accéléré de la population. A cette date, la Guadeloupe sera la troisième région la plus âgée de France derrière la Corse et la Martinique. L'âge moyen de la population passera de 36 à 48 ans.

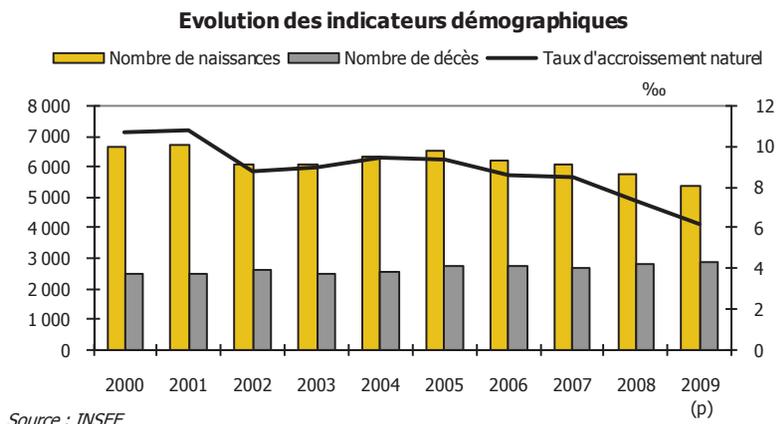
### L'âge moyen des guadeloupéens progressera de 11 ans

| Région                       | Population en 2007<br>(en milliers) | Population en 2040<br>(en milliers) | Évolution 2007-2040<br>(en %) | Âge moyen en 2007 | Âge moyen en 2040 |
|------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|-------------------|-------------------|
| Guadeloupe                   | 401                                 | 404                                 | 0,8                           | 36,2              | 47,7              |
| Martinique                   | 398                                 | 423                                 | 6,5                           | 37,4              | 47,8              |
| Guyane                       | 213                                 | 574                                 | 169,3                         | 26,4              | 30                |
| La Réunion                   | 794                                 | 1 061                               | 33,6                          | 31,9              | 39,8              |
| <b>France métropolitaine</b> | <b>61 796</b>                       | <b>70 734</b>                       | <b>14,5</b>                   | <b>39,3</b>       | <b>43,7</b>       |
| <b>France entière</b>        | <b>63 602</b>                       | <b>73 196</b>                       | <b>15,1</b>                   | <b>39,2</b>       | <b>43,6</b>       |

Source : Insee, Evolution démographique selon le scénario central

### Des naissances plus nombreuses que les décès

L'augmentation de la population en 2009 s'explique essentiellement par un solde naturel positif, les naissances ayant été supérieures aux décès, alors que le nombre d'arrivées sur le territoire aura été moins élevé que celui des départs. Selon l'Insee, le solde naturel devrait progressivement diminuer pour devenir négatif dans les 30 prochaines années, avec simultanément des naissances qui diminueraient et des décès qui continueraient à croître.



## Mais le fléchissement de la natalité se poursuit

En 2009, 5 487 naissances ont été comptabilisées en Guadeloupe, soit le plus bas niveau depuis 10 ans. Ce nombre est en recul de 6,6 % sur un an et s'accompagne d'une baisse du taux de natalité qui s'établit à 14,3 naissances pour mille habitants en 2008 contre 15 ‰ en 2007. Il reste toutefois supérieur au taux national qui s'établit à 12,9 naissances pour mille habitants et à celui de la Martinique (13,3 ‰). Ce résultat est lié à la jeunesse de la population guadeloupéenne et à la fécondité plus élevée des femmes : l'indice conjoncturel de fécondité est de 2,3 enfants par femme, supérieur à l'indice pour la France métropolitaine (1,7 enfant par femme) et au seuil de remplacement des générations (2,1 enfants par femme). Cependant, malgré le maintien du taux de fécondité actuel, le nombre de naissance tendrait à se réduire du fait d'une population féminine en âge d'avoir des enfants moins nombreuse.

Près des trois quarts des naissances se produisent hors mariages, une proportion en hausse régulière. En France métropolitaine, ces naissances comptent pour 52 % de l'ensemble et sont majoritaires depuis 2006.

En 2009, la Guadeloupe dénombre 2 874 personnes décédées. Le nombre de décès augmente pour la deuxième année consécutive (+3,2 % après +4,9 %). L'espérance de vie à la naissance progresse. Elle est d'environ 76,2 ans en 2007 pour les hommes et 83,3 ans pour les femmes, soit à un niveau légèrement inférieur à la métropole (respectivement 77,4 et 84,2 ans).

## Recul de la population aux Abymes et à Pointe-à-Pitre

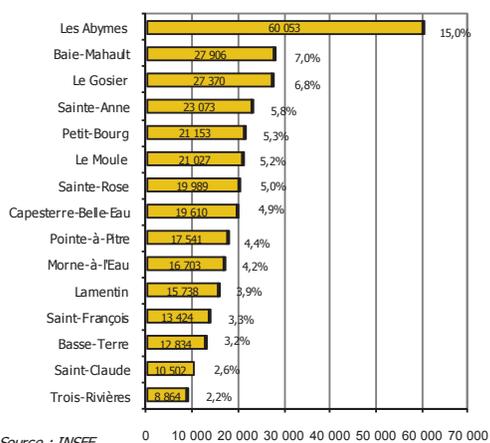
Avec 248 habitants au kilomètre carré, la Guadeloupe demeure, après la Réunion, le département d'outre-mer le plus densément peuplé.

Sur les 32 communes de la Guadeloupe, 20 ont une population stable ou qui progresse entre 1999 et 2006. Les Abymes est la commune qui concentre le plus d'habitants (60 053), mais qui en perd le plus au cours de la période sous revue (environ 3 400). Elle est suivie de Pointe-à-Pitre qui perd 3 000 habitants. La rénovation urbaine, en cours dans la commune, a accentué le phénomène.

Au cours des deux ans qui ont suivi, parmi les quinze communes les plus peuplées de la Guadeloupe, la croissance démographique a été particulièrement forte dans les communes de Petit-Bourg, de Saint-François et de Baie-Mahault (entre +7 % à +8 % entre 2006 et 2008).

## Les 15 communes les plus peuplées de Guadeloupe en 2008

(en nombre d'habitants et % de la population totale)



## La vie en couple recule

Sur la période 1999-2005, la Guadeloupe enregistre une augmentation du nombre de ménages (+15 %), à un rythme significativement supérieur à la croissance de la population (+6 %). Cette évolution résulte du phénomène dit de « décohabitation » lié notamment à un départ plus précoce du foyer parental, se traduisant par une réduction du nombre de personnes par ménage (2,9 en 1999 à 2,6 en 2005).

La proportion de personnes vivant en couple, soit 45 % de la population, est plus élevée qu'en Martinique et en Guyane (d'environ trois points), elle reste cependant inférieure à la moyenne nationale qui est de 58 %. Entre 1990 et 2006, la proportion de personnes de moins de 55 ans en couple a reculé<sup>1</sup>. Cette baisse touche en particulier les femmes de 25 à 29 ans qui vivent néanmoins plus souvent en couple que les hommes : en 2006, 38 % des femmes de 25 à 29 ans sont en couple pour 24 % des hommes du même âge. Par ailleurs, la population antillo-guyanaise est caractérisée par un nombre élevé de personnes non mariées. Seulement un adulte sur trois est marié (contre un sur deux en France). Depuis l'entrée en vigueur du Pacte civil de solidarité (PACS), le nombre de PACS conclu en Guadeloupe augmente régulièrement. D'après les dernières statistiques disponibles, on dénombrait 263 PACS pour 1 440 mariages en 2009 (contre 116 pour 1 727 mariages en 2005).

## Les migrations accélèrent le vieillissement

Le solde migratoire apparent<sup>2</sup> reste déficitaire, expliquant ainsi une progression de la population deux fois moins importante que celle des années 90. L'émigration de la population guadeloupéenne vers la métropole, motivée par les difficultés économiques et sociales du département, excéderait le flux d'immigration. Cependant, cette différence tendrait à s'atténuer depuis l'année 2000. Le solde migratoire guadeloupéen devrait même devenir positif aux alentours de 2040, du fait d'une réduction des flux de départs de la région tandis que la population susceptible de s'installer en Guadeloupe augmenterait davantage.

Selon les estimations de l'Insee<sup>3</sup>, établies au 1<sup>er</sup> janvier 2005, la population immigrée<sup>4</sup> est particulièrement faible en Guadeloupe. Elle représente environ 4 % de la population totale alors qu'elle serait plus élevée en métropole (7,4 %) et à Saint-Martin (34 % de la population totale saint-martinoise : 13 000 immigrés). Entre 1999 et 2005, la population immigrée aurait progressé d'un point. L'immigration provient essentiellement du bassin caribéen, et majoritairement d'Haïti qui représente près de la moitié des immigrés en 2005 (contre 38 % en 1999). Le poids des immigrés originaires de la Dominique s'est affaibli passant de 25 % en 1999 à 20 % en 2005.

---

<sup>1</sup> INSEE Enquête de recensement de la population « Premiers résultats n° 61, juillet 2010 »

<sup>2</sup> Estimé indirectement par différence entre la variation totale de la population et le solde naturel.

<sup>3</sup> INSEE « Atlas des populations immigrées en Guadeloupe », édition 2006.

<sup>4</sup> Est immigrée une personne née étrangère à l'étranger et qui réside en France.

## Eclairage sur Marie-Galante

D'une superficie de 158 km<sup>2</sup>, Marie-Galante constitue la troisième île la plus importante de l'archipel guadeloupéen, après la Basse-Terre et la Grande-Terre. Elle se situe à 30 km des côtes de la Guadeloupe dite « continentale » à laquelle elle est reliée par des liaisons maritimes quotidiennes. Les trois communes (Grand-Bourg, Saint-Louis et Capesterre) se sont regroupées en intercommunalité dès 1965 de manière à répondre aux défis de la « double insularité », pénalisant le développement économique du territoire.

La population de Marie-Galante a reculé de près d'un quart entre 1974 et 2007 sous l'effet d'un exode important et régulier, pour s'établir à 11 940 habitants. De plus, sur la période 1999-2007, le taux de natalité affiche un retrait de 2,5 points par rapport au niveau guadeloupéen et le taux de mortalité apparaît près de deux fois plus élevé (11,1 ‰, contre 6,6 ‰). La densité est estimée à 75,6 habitants par km<sup>2</sup>, elle est plus de trois fois inférieure à celle relevée dans le département. La tendance est au vieillissement de la population : la proportion des 15-29 ans a perdu 4,4 points, au profit des 45-59 ans (+ 4 points).

Le taux d'activité de la population s'établit à 66,6 %, dont 46,8 % occupe un emploi, soit des niveaux proches de ceux observés dans l'ensemble de l'archipel (respectivement 62,2 % et 47,7 %). Le nombre demandeurs d'emplois (catégories A, B et C) atteint 1 266 fin 2010, dont 44 % sont des chômeurs de longue durée. Des disparités demeurent en matière de revenus : le revenu net imposable moyen est de 9 840 euros, contre 14 822 en Guadeloupe en 2008. Les conditions de vie des ménages sont également moins favorables, avec des taux d'équipement des logements en retrait par rapport à la Guadeloupe.

### Une économie encore tournée vers l'agriculture

Historiquement à dominante agricole, l'économie marie-galantaise s'appuie encore largement sur la culture de la canne et, dans une moindre mesure, sur la pêche. L'île compte sur son territoire l'une des deux sucreries de Guadeloupe encore en activité, l'usine de Grand'Anse (Grand-Bourg). Environ 40 % des actifs dépend de la filière canne-sucre-rhum. Toutefois, la production cannière est en perte de vitesse et se situe en dessous du seuil de rentabilité (environ 100 000 tonnes de cannes contre les 150 000 requises). Des investissements importants seraient nécessaires pour moderniser et redynamiser l'activité, tel le projet de construction d'une centrale thermique bagasse/charbon, qui est en cours d'étude.

Dans la période récente, l'île s'est progressivement ouverte aux activités touristiques, bénéficiant d'un accroissement des dessertes depuis la Guadeloupe. En 2010, 572 367 passagers ont transité vers Marie-Galante, ce qui représente plus de 82 % du trafic inter-îles. Le développement d'un tourisme durable constitue un axe fort de la stratégie économique du territoire.

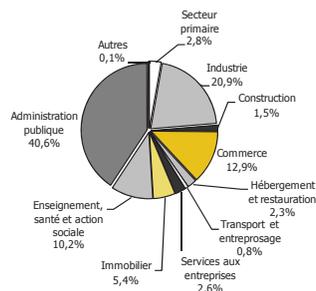
A l'image de la Guadeloupe, la sphère non marchande constitue le principal employeur de l'île, elle mobilise 33,9 % des 3 407 emplois recensés sur le territoire, suivie du commerce (30,2 %), qui totalise les deux tiers des établissements. 14 % des emplois relève de l'agriculture et 8,5 % de l'industrie.

### La présence bancaire

En plus de la Banque Postale, trois autres établissements bancaires sont implantés à Marie-Galante (la BFC-AG, la BNPG et la Caisse régionale du Crédit Agricole). 7 distributeurs de billets et guichets automatiques (DAB-GAB) sont comptabilisés.

Fin 2010, 134 entreprises et institutions étaient recensées au Service central des risques (SCR) de la Banque de France pour un encours total de 51,6 millions d'euros. Trois secteurs d'activité mobilisent près de 72 % de l'encours : l'administration publique (40,6 %), l'industrie (20,9 %) et l'enseignement, la santé et l'action sociale (10,2 %).

Répartition sectorielle des risques déclarés au SCR sur des entités de Marie-Galante (données au 31 décembre 2010)



## Section 2

# Les principaux indicateurs économiques

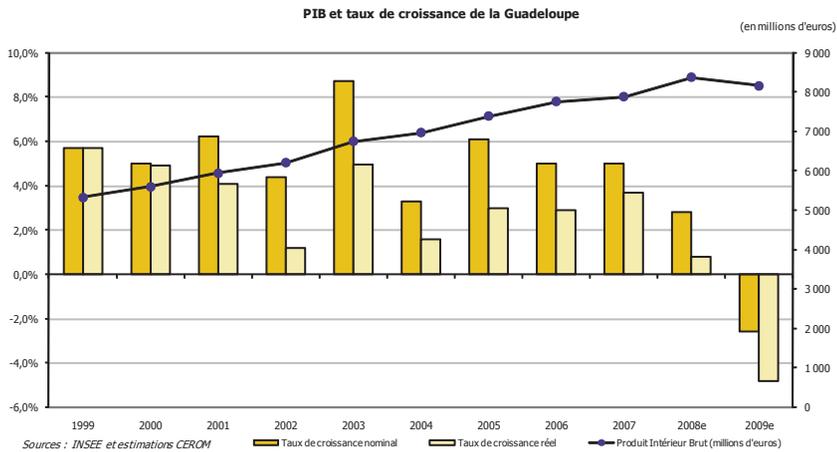
L'économie guadeloupéenne a bénéficié ces seize dernières années d'une croissance soutenue : entre 1993 et 2009, son PIB a doublé, et son tissu économique s'est profondément transformé.

Toutefois, cette dynamique de croissance s'essouffle depuis le milieu des années 2000 : l'écart à la croissance française diminue, et le PIB par habitant en euros constants stagne par rapport à la métropole depuis 2006.

Après avoir connu les premiers signes de crise en 2008, la Guadeloupe s'enfonce en 2009 dans une profonde récession : son PIB chute de 4,8 % en monnaie constante.

### 1. Les comptes économiques<sup>1</sup>

#### 1.1 LE PIB

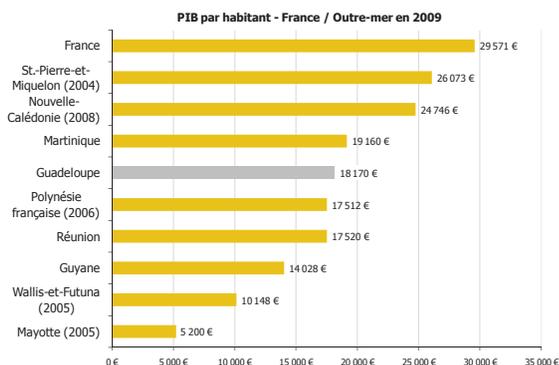


#### Un repli économique sans précédent en 2009

En 2009, le PIB de la Guadeloupe est estimé à 8,2 milliards d'euros en valeur. Il chute de 4,8 % en volume après avoir connu une décennie de tendance haussière de 3,1 % en moyenne.

<sup>1</sup> Les comptes économiques définitifs des DOM ne sont publiés qu'en valeur et avec un décalage de trois années. Afin de réduire ce délai, un partenariat entre l'AFD, l'INSEE et l'IEDOM permet depuis 2003 de publier une estimation provisoire des principaux agrégats économiques pour l'année précédente N-1.

Confrontée à la récession économique internationale, accentuée par la crise sociale de début d'année, la croissance du PIB de la région (-4,8 %) devient inférieure à la croissance française (-2,6 %) pour la première fois en cinq ans. La Martinique (-6,5 %) et la Réunion (-2,7 %) sont également affectées par la crise ; seule la Guyane, portée par son dynamisme démographique et la bonne santé du secteur spatial, enregistre en 2009 une croissance positive (+3,6 %).



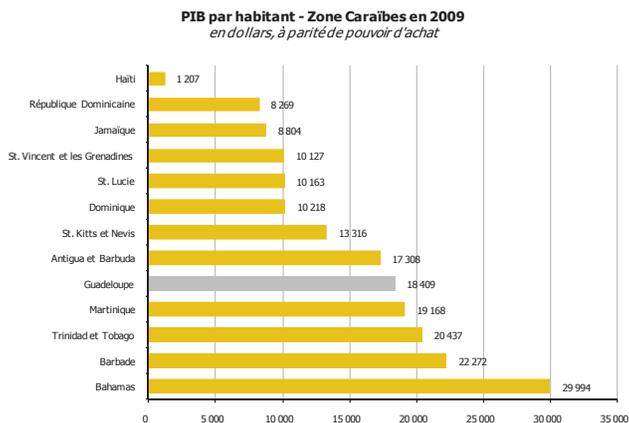
Sources : Insee, ISPF, ISEE, CEROM

Le PIB par habitant du département s'élève en 2009 à 18 170 €, contre 29 571 € pour la France métropolitaine. Il recule de 2,7 % sur un an au même rythme que le PIB par habitant français. Globalement, le PIB par habitant stagne dans l'ensemble des départements et régions d'outre-mer. La Guadeloupe a dépassé désormais la Réunion dont la richesse par habitant a chuté de 4 % et se situe nettement devant la Guyane (14 028 €/hab.), avec qui l'écart se creuse. La Martinique, bien qu'ayant souffert d'une récession plus prononcée en 2009, conserve un niveau de richesse par habitant (19 160 €/hab.) supérieur de 5,4 % à la Guadeloupe.

En seize ans, le retard de la Guadeloupe à la métropole en termes de richesse par habitant s'est sensiblement réduit avec un gain de 14 points. Néanmoins, le PIB par habitant reste inférieur de 39 % au niveau moyen français.

## Une région riche dans son environnement régional

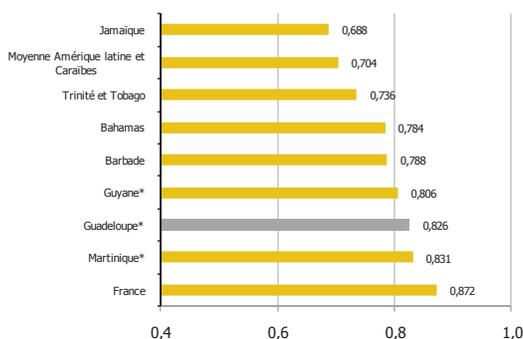
La Guadeloupe apparaît comme une région riche dans son espace régional, au même titre que la Martinique. Sur la base de son PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat, l'archipel figure dans les premiers rangs de la Caraïbe, derrière les Bahamas, la Barbade et Trinité et Tobago. Les disparités demeurent importantes dans la région : le PIB guadeloupéen est environ 15 fois supérieur à celui d'Haïti, le pays le plus pauvre de la région, et plus du double de celui de la République Dominicaine.



Sources : FMI, Calculs IEDOM

Après la Martinique, l'IDH<sup>1</sup> de la Guadeloupe est le plus élevé de la zone Caraïbes avec un niveau de 0,826 en 2009. Comme la Barbade, les Antilles françaises appartiennent en 2010 à la zone « développement humain très élevé » (IDH  $\geq$  1,785), alors que la Jamaïque, les Bahamas et Trinité et Tobago sont dans la catégorie « développement humain élevé ». Haïti demeure le pays avec le niveau de développement le plus faible de la région, avec un IDH situé au 145ème rang mondial, sur les 168 pays répertoriés.

Les IDH dans l'espace Caraïben 2010



Sources : PNUD, estimations CEROM  
\* données 2009

## 1.2 L'ÉQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

L'économie guadeloupéenne, comme les autres économies domiennes, se caractérise par une croissance fortement tirée par la consommation, qui absorbe 105 % du PIB en 2009 et explique près des deux tiers de son accroissement sur la période 1993-2009. C'est le premier moteur de la croissance, y compris sur la période récente. La consommation finale des ménages et des administrations représente respectivement 65 % et 40 % du PIB, contre 20 % pour l'investissement et 3 % pour les exportations.

| En millions d'euros                       | 1993  | part | 2007  | 2009e | part | Var 09/08<br>en valeur | Var 09/08<br>en volume |
|---|-------|------|-------|-------|------|------------------------|------------------------|
| <b>Ressources</b>                         |       |      |       |       |      |                        |                        |
| PIB                                       | 3 992 | 100% | 7 758 | 8 160 | 100% | -2,6%                  | -4,8%                  |
| Importations (biens et services)          | 1 458 | 37%  | 2 425 | 2 192 | 27%  | -19,2%                 | -13,5%                 |
| <b>Emplois</b>                            |       |      |       |       |      |                        |                        |
| Consommation finale des ménages           | 2 696 | 68%  | 5 168 | 5 333 | 65%  | -2,2%                  | -2,3%                  |
| Consommation finale des administrations   | 1 376 | 34%  | 2 943 | 3 237 | 40%  | 1,3%                   | 0,7%                   |
| Formation brute de capital fixe           | 1 034 | 26%  | 1 674 | 1 653 | 20%  | -14,1%                 | -12,2%                 |
| Exportations (dont dépenses touristiques) | 333   | 8%   | 521   | 278   | 3%   | 4,6%                   | 15,0%                  |

Source : INSEE

\*Comptes définitifs pour 2007 et provisoires pour 2009

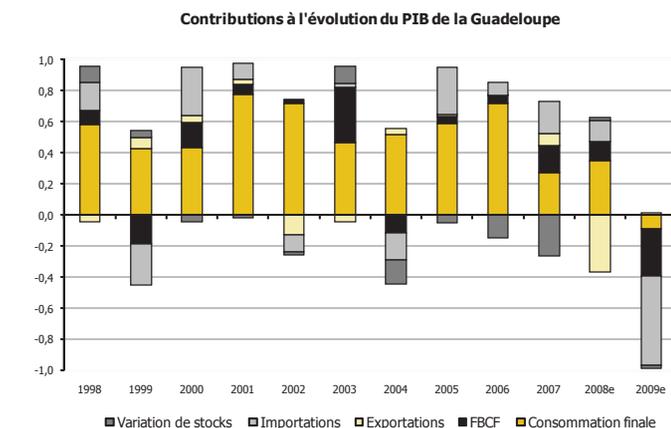
<sup>1</sup> L'indicateur de développement humain (IDH) est privilégié pour les comparaisons internationales du bien-être des populations, car il intègre, outre le PIB par habitant, des éléments qualitatifs qui contribuent aussi fortement à la qualité de vie : la santé (appréhendée par l'espérance de vie à la naissance) et l'éducation (taux d'alphabétisation et taux brut de scolarisation). Il est calculé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

La consommation des administrations publiques est la composante la plus dynamique de la demande sur la période 1993-2009 : elle progresse de +5,5 % en variation annuelle moyenne, suivie par la consommation des ménages (+4,4 %), l'investissement (+3,2 %) et les exportations (+0,7 %).

Depuis 2005, on observe toutefois un repli de la croissance de la consommation finale des administrations (+4,6 % en variation annuelle moyenne) et surtout de celle des ménages (+1,6 %). L'investissement croît faiblement au rythme de 0,5 %. Le taux d'investissement<sup>1</sup> guadeloupéen s'établit à 20,3 % en 2009 et passe pour la première fois en dessous du taux français (20,6 %). Pour mémoire, le taux guadeloupéen était encore supérieur de 9,1 points à celui de la métropole en 1997.

Les exportations ont faiblement augmenté de 0,7 % par an depuis 1993. Cependant, la hausse plus importante des importations sur la période a contribué au creusement du déficit commercial, qui, en 2009, atteint 1,9 milliard d'euros.

Pour l'exercice 2009, les principaux agrégats économiques sont en berne. Le PIB a chuté de 4,8 %. Les investissements des entreprises et des ménages se sont fortement contractés : la formation brute de capital fixe (FBCF) recule de 12,2 %. La consommation finale des ménages, moteur de la demande intérieure, baisse de 2,3 % en dépit d'une hausse des prix limitée à +0,2 %. Quant aux importations, elles diminuent de 13,5 %. La consommation finale des administrations progresse légèrement de 0,7 %.



La balance commerciale s'est améliorée en 2009 sous l'effet d'une chute des importations (-13,5 % en volume) et d'une hausse de 15 % des exportations (hors dépenses touristiques). Ces flux contradictoires ont entraîné une réduction du déficit commercial de 21,8 % par rapport à 2008. Le taux de couverture des échanges s'établit ainsi à 12,7 % contre 9,8 % en 2008. Le degré de dépendance extérieur<sup>2</sup>, de 32,4 % en 2008, est de 27 % en 2009. A l'inverse, les exportations de biens et services, légèrement supérieures à 500 M€, ne représentent que 6 % du PIB.

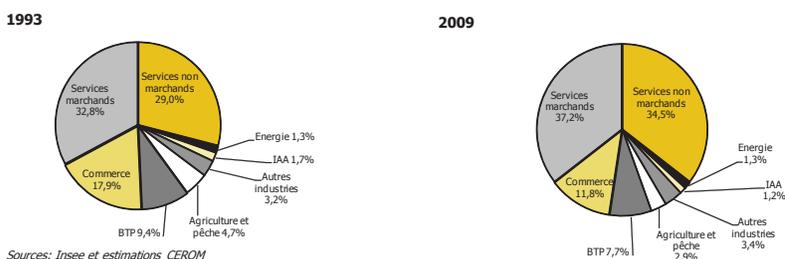
<sup>1</sup> Le taux d'investissement est la part de l'investissement dans le PIB, défini par le rapport (FBCF/PIB)\*100.

<sup>2</sup> Le taux de dépendance extérieur est le rapport entre les importations et le PIB.

## 1.2 LA VALEUR AJOUTEE PAR BRANCHE

L'économie guadeloupéenne connaît depuis le début des années 90 une profonde transformation structurelle. Sa modernisation est principalement le fait de l'émergence d'un secteur privé dynamique, majoritairement de services, et du développement de services administrés, supplantant les secteurs traditionnels de l'agriculture, du bâtiment et du petit commerce.

Comme au niveau national, les services marchands (commerce, service aux entreprises, activités immobilières et financières, hôtellerie et transports,...) constituent la première source de création de richesse de l'économie guadeloupéenne. Ils participent à hauteur de 49 % à la création de valeur dans le département (contre 50,6 % en 1993). Les services administrés contribuent pour leur part à hauteur de 34,5 % à la valeur ajoutée totale contre 29 % en 1993. Cette évolution est imputable au développement des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'action sociale qui concentrent les deux tiers de la valeur ajoutée des services non-marchands.



La tertiarisation des activités a également impacté le degré d'industrialisation de l'économie guadeloupéenne. Le poids du secteur secondaire dans la valeur ajoutée est passé de 15,6 % en 1993 à 13,6 % en 2009. En 2009, le BTP reste toujours le principal secteur industriel (56,2 %) en dépit d'une activité en forte baisse (-10,3 %). Son poids dans la valeur ajoutée recule néanmoins de 1,7 point entre 1993 et 2009 en raison des difficultés de la branche et du recul des activités de promotion immobilière. Le poids du secteur industriel hors BTP (5,9 %) reste très éloigné de l'Hexagone (15,3%). Le commerce est la branche la plus importante, avec 11,8 % de la valeur ajoutée. Le développement du secteur tertiaire privé et public, s'est traduit par une baisse de la part du secteur primaire dans la valeur ajoutée. La filière agricole et la pêche comptent en effet pour respectivement 2,0 % et 0,9 % de celle-ci en 2009, contre 3,9 % et 1 % en 1993.

En 2009<sup>1</sup>, la valeur ajoutée de l'ensemble des secteurs d'activité évolue à la baisse. Les secteurs primaire, secondaire et tertiaire reculent respectivement de 0,4 %, 5,3 % et 3,3 % en volume. La valeur ajoutée du BTP chute de 10,3 % en volume en raison du ralentissement de la commande publique et des incertitudes sur l'évolution des dispositifs de défiscalisation du logement privé. Le commerce se contracte aussi (-7,5 %). Les activités immobilières, financières et hôtelières ralentissent respectivement de 5,6 %, 3,4 % et 4,3 % en volume. Si le sous-secteur de la banane se porte bien (+18,8 %), celui de la canne-à-sucre, à cause du démarrage tardif de la campagne et des aléas climatiques, chute de 9,1 %.

<sup>1</sup> Source : CEROM, Estimations 2009.

## 2. L'emploi et le chômage

---

Sur le marché de l'emploi, la tendance dégradée de 2009 ne s'est pas inversée en 2010 et le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A a poursuivi sa remontée : il atteint fin décembre un niveau historique, soit 53 550 inscrits. Le taux de chômage, au sens du Bureau international du travail (BIT), s'établit à 23,8 %, en hausse de 1,5 point par rapport à 2009.

Les seniors ont été les premières victimes de cette conjoncture défavorable, même si les femmes et les jeunes restent structurellement les catégories les plus affectées.

### 2.1 LA POPULATION ACTIVE<sup>1</sup>

En 2010, la population active s'élève à 165 771 personnes, dont les trois quarts sont des actifs occupés.

Sur la période 2002-2010, la population active a augmenté de 5 %, à un rythme bien inférieur à celui des deux décennies précédentes en raison de la croissance moins rapide de la population et d'une présence accrue des femmes sur le marché du travail. Elle avait progressé de 40 % entre 1982 et 1990 et de 11,5 % entre 1990 et 1999<sup>2</sup>.

La composante féminine de la population active est majoritaire (52,5 %), elle s'est renforcée depuis le début de la décennie. Par ailleurs, la tranche d'âge 25-49 ans est la plus représentée (64 % des actifs), tandis que la part des moins de 25 ans (7 %) se replie au profit des seniors (29 %).

Le taux d'activité<sup>3</sup> des 15-64 ans atteint 63,1 % en 2010, il est près de 7 points inférieur au niveau métropolitain.

Selon les projections de l'INSEE, le nombre d'actifs atteindra son niveau maximum en 2015 pour s'établir à 209 500 personnes. Il devrait par la suite reculer, sous l'effet des départs massifs à la retraite. Par conséquent, d'ici 2030, le taux d'activité devrait se contracter d'environ 5 à 8 points.

### 2.2 L'EMPLOI<sup>4</sup>

#### **Des taux d'emplois relativement faibles**

En 2010, le volume d'emplois s'est maintenu autour de 125 000<sup>5</sup>. Le taux d'emploi<sup>6</sup> des 15-64 ans s'élève à 47,9 %. Il affiche un retrait de près de 16 points par rapport à la moyenne métropolitaine et se situe encore bien loin de l'objectif européen de 70 %, fixé dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. Ce faible taux est le reflet d'un marché du travail dégradé et des difficultés de l'économie à mobiliser la main-d'œuvre disponible.

---

<sup>1</sup> La population active regroupe les chômeurs et la population active occupée, composée des salariés et des non salariés.

<sup>2</sup> Source : INSEE, recensements de la population 1982, 1990 et 1999.

<sup>3</sup> Le taux d'activité est le rapport entre la population active et la population en âge de travailler (15 ans ou plus).

<sup>4</sup> L'ensemble des chiffres présentés dans cette partie inclut Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

<sup>5</sup> Source : INSEE, enquête emploi 2010.

<sup>6</sup> Le taux d'emploi est le rapport entre la population disposant d'un emploi et la population totale d'âge correspondant.

Les jeunes guadeloupéens de 15 à 24 ans sont particulièrement exclus du marché du travail : leur taux d'emploi affiche seulement 8,8 %, il est trois fois inférieur au niveau métropolitain. Des disparités existent également entre les sexes avec un taux d'emploi féminin en retrait d'environ 6 points par rapport à celui des hommes (45,1 % contre 51,3 %).

#### Taux d'emploi et objectifs européens en 2010

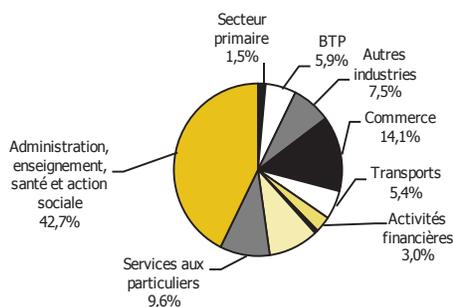
| En %  | Guadeloupe   | Métropole    | Objectifs européens |
|---|--------------|--------------|---------------------|
| <b>Taux emploi des 15-64 ans</b>            | <b>47,9%</b> | <b>63,7%</b> | <b>70%</b>          |
| <b>Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)</b> | <b>45,1%</b> | <b>51,3%</b> | <b>60%</b>          |
| Taux emploi des 15-24 ans                   | 8,8%         | 27,4%        | -                   |
| Taux emploi des 25-49 ans                   | 62,0%        | 81,6%        | -                   |
| Taux emploi des 50 ans et plus              | 30,6%        | 56,0%        | -                   |

Source : INSEE, enquête emploi 2010

### Le secteur tertiaire, principal pourvoyeur d'emplois

L'économie guadeloupéenne est principalement orientée vers les services qui mobilisent 85 % des effectifs salariés, à part égale entre la sphère marchande et non marchande (administration, santé et action sociale). Ce poids est resté stable depuis 2001 (+0,2 point). La part de l'industrie s'est maintenue depuis le début de la décennie (7,5 %), tandis que le secteur de la construction a gagné 0,5 point et représente 5,9 % des effectifs salariés en 2009. Faisant écho à la perte de vitesse des filières agricoles traditionnelles, l'emploi du secteur primaire poursuit son déclin : il a perdu 1,2 point depuis 2001 et ne regroupe plus qu' 1,5 % des salariés guadeloupéens.

#### Répartition de l'emploi salarié



Source : INSEE, CLAP, nombre de postes au 01/01/2009

Comme dans les autres départements d'Outre-mer, la sphère publique est surreprésentée. Elle réunit 36 515 fonctionnaires, dont 43,5 % travaillent dans la fonction publique d'Etat, 39,5 % dans les collectivités territoriales et 17 % dans les hôpitaux<sup>1</sup>. Le taux d'administration<sup>2</sup> s'élève à 86,2 %, il est de 16 points supérieur au niveau métropolitain. Dans

<sup>1</sup> Source : INSEE, DGAFP, chiffres au 31/12/ 2007.

<sup>2</sup> Il s'agit du nombre de fonctionnaires recensé sur le territoire pour 1 000 habitants.

un département où le taux de chômage est très élevé et plus particulièrement dans un contexte économique tendu, l'emploi public joue un rôle important d'« amortisseur social ».

L'étude de la typologie de l'emploi réalisée par l'INSEE<sup>1</sup> en 2007 relève la prépondérance des contrats à durée indéterminée (CDI), ils concernent deux actifs sur trois. Les contrats à durée limitée (CDL) représentent 12 % des emplois, ils sont principalement répandus chez les jeunes de moins de trente ans (un sur quatre). Le travail à temps partiel occupe 15 % des actifs occupés (contre 17,2 % en métropole), en grande partie les femmes et les jeunes.

L'intérim est encore peu développé sur le territoire avec un taux de recours<sup>2</sup> de seulement 1,1 %, comparativement à ce qui est observé sur le territoire national (3,7 %). Après avoir connu une forte progression en 2006 et 2007 aussi bien en Guadeloupe que dans les autres départements d'Outre-mer, le nombre de contrats n'augmente que très légèrement en 2008. En Guadeloupe, 21 558 contrats ont été signés, mobilisant 926 salariés en équivalents temps plein. Ce mode de recrutement se concentre dans quelques secteurs : principalement le BTP, qui concerne la moitié des équivalents temps plein, suivi du commerce (16,6 %).

### LE TRAVAIL INFORMEL EN GUADELOUPE<sup>3</sup>

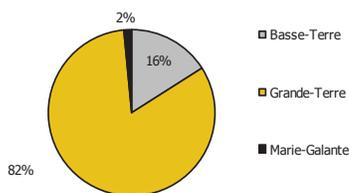
Selon les estimations de l'INSEE, près de 11 500 personnes avaient recours en 2007 au travail informel en Guadeloupe, ce qui représente un emploi sur onze. Parmi les départements français d'Amérique (DFA), la Guadeloupe rassemblerait le plus grand nombre de travailleurs informels, soit 9 %, contre 6 % en Martinique et 8 % en Guyane (estimations 2005). Plus de la moitié des personnes exerçant une activité informelle occupent également un emploi, et une personne sur 3 serait au chômage.

Cette forme de travail concerne majoritairement des jeunes hommes peu qualifiés, rencontrant des difficultés d'insertion sur le marché du travail. Près de 60 % des travailleurs non déclarés exercent leur activité dans les secteurs nécessitant beaucoup de main d'œuvre comme dans le bâtiment, la restauration, le commerce de détail, les services aux particuliers (la couture, le ménage ou la garde d'enfants). 62 % des travailleurs informels n'auraient pas de diplôme.

## Les bassins d'emploi

83 % des emplois sont situés sur la Grande-Terre, 16 % sur la Basse-Terre et seulement 2 % à Marie-Galante, qui ne rassemble que 0,9 % de la population guadeloupéenne<sup>4</sup>. La commune de Baie-Mahault regroupe à elle seule un salarié sur quatre. Son attractivité s'explique par la présence de la zone industrielle et commerciale de Jarry.

### Les bassins d'emploi en Guadeloupe



Source : Pôle emploi, données 2009 provisoires

<sup>1</sup> Résultats de l'enquête emploi en 2007.

<sup>2</sup> Le taux de recours se définit comme le rapport entre le volume d'emplois intérimaires (en équivalents temps plein et l'effectif salarié du secteur privé. Source : « L'emploi intérimaire en Guadeloupe et dans les DOM », janvier 2010, DTEFP.

<sup>3</sup> Source : « L'emploi informel en Guadeloupe en 2007 », INSEE, Premiers résultats n°33, septembre 2008.

<sup>4</sup> Source : recensement 2007.

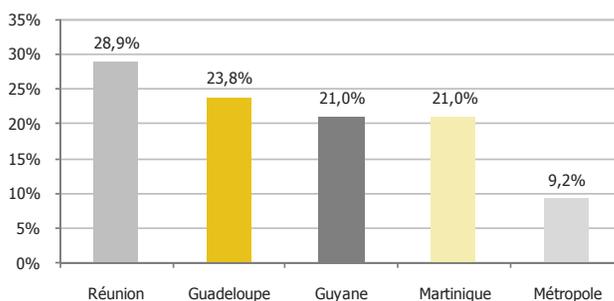
## 2.3 LE CHOMAGE

### Un chômage de grande ampleur

Le taux de chômage, tel qu'il est défini par le BIT, s'élève à 23,8 % en 2010<sup>1</sup>, il est deux fois et demi supérieur à la moyenne métropolitaine (9,2 % en 2010). Il s'agit de la deuxième région française la plus touchée par ce phénomène, après la Réunion (28,9 %). Ce niveau reste proche de la moyenne constatée au cours de la décennie (23,6 %), mais inférieur au pic de 2006 (25,1 %).

Le chômage constitue une source d'exclusion durable du marché du travail, car 55 % des chômeurs en Guadeloupe sont dans cette situation depuis plus de trois ans. La durée moyenne de chômage est évaluée à 53 mois en 2010. Ce phénomène est à l'origine d'une faible proportion de chômeurs indemnisés dans l'ensemble des demandeurs d'emplois, à la différence de la métropole (-20 points environ en 2009<sup>2</sup>).

Comparaison des taux de chômage en juin 2010



Source: INSEE, enquête emploi

Par ailleurs, les jeunes sont les premiers frappés par l'éloignement du marché de l'emploi, le taux de chômage des actifs de moins de 30 ans est de 44,2 % en 2010. Ils sont d'autant plus exposés quand ils ne sont pas titulaires d'un diplôme : un jeune sur deux dans cette situation est au chômage. Les femmes sont également plus représentées, elles composent 57 % des chômeurs (taux de chômage de 26 % contre 21,5 % pour les hommes).

#### LE DESEQUILIBRE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Les difficultés sur le marché du travail en Guadeloupe traduisent une inadéquation entre l'offre et la demande d'emplois. Alors que le taux de chômage est élevé et que de la main d'œuvre est disponible, on constate que certaines entreprises éprouvent des difficultés à recruter sur le marché du travail et cela de manière chronique dans certains secteurs (la santé et l'action sociale, le BTP et les services aux particuliers notamment).

Selon l'enquête « Besoins en main d'œuvre » réalisée au dernier trimestre 2010<sup>3</sup>, 16 % des établissements de Guadeloupe envisagent de recruter pour 2011. Cependant, parmi ces intentions d'embauche, 38 % sont jugées difficiles par les employeurs (contre 43 % précédemment). Ce déséquilibre traduit une inadéquation des compétences des demandeurs d'emplois aux besoins des entreprises de l'archipel.

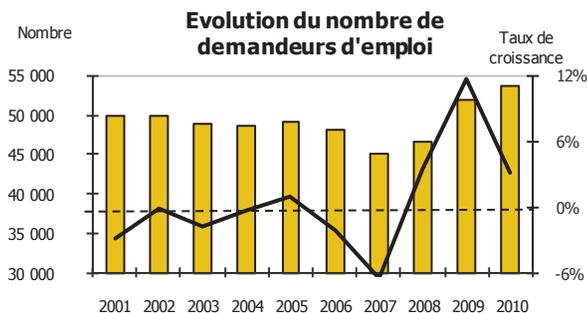
<sup>1</sup> Source : INSEE, enquête emploi, chiffres au deuxième trimestre 2010.

<sup>2</sup> Source : Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la Guadeloupe.

<sup>3</sup> Réalisée par le CREDOC et Pôle emploi.

## Une nouvelle croissance du nombre de demandeurs d'emplois en 2010

Les signes encourageants observés sur le marché du travail au cours du premier trimestre, avec une stabilisation du nombre de demandeurs d'emplois, ne se sont pas confirmés au cours de l'année. Ainsi, la situation continue à se dégrader en 2010 et fin décembre, Pôle emploi recense 53 660 demandeurs d'emplois de catégorie A, un seuil jamais franchi au cours de la dernière décennie. Avec 2 087 inscrits supplémentaires, ce chiffre enregistre une hausse de 4,1 % par rapport à 2009, une évolution toutefois moins marquée que l'année précédente (+11,6 % soit + 5 430 demandeurs d'emplois).



Source : DTEFP (Pôle emploi)- DEFM A, Données CVS

Cette conjoncture défavorable a en premier lieu pénalisé les seniors (50 ans et plus), avec une progression de 18,4 % du nombre de demandeurs d'emplois de cette catégorie (+ 25,3 % en 2009), tandis que les jeunes sont plutôt épargnés. En effet, après une année 2009 difficile (+ 16,3 % de demandeurs d'emplois), les moins de 25 ans voient leur situation sur le marché du travail se stabiliser en 2010.

L'accroissement du nombre de demandeurs d'emplois n'a pas permis d'endiguer le chômage de longue durée (supérieur à un an), qui s'est légèrement accru et concerne plus de la moitié des demandeurs d'emplois (50,8 %). Les femmes restent par ailleurs largement majoritaires (59 %) dans cette catégorie.

A ce stade, l'unique manifestation de l'embellie observée en 2010 dans certains secteurs d'activités réside dans l'augmentation du volume d'offres d'emplois recueillies par Pôle emploi (+ 14 % soit 1 805 offres), après une chute de plus de 20 % l'année précédente. Les principaux contrats (contrats « classiques » à durée indéterminée et déterminée ainsi que les contrats « aidés ») affichent tous les deux une évolution à la hausse.

### 2.4 LES EMPLOIS AIDES

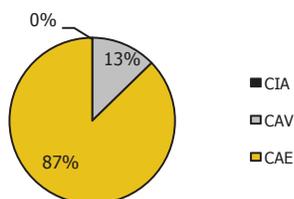
En raison du chômage élevé constaté dans le département et de ses multiples répercussions sur le plan économique et social, les pouvoirs publics ont développé de nombreux dispositifs de soutien à l'emploi. En complément des mesures déployées sur le plan national, des soutiens spécifiques ont été introduits en Outre-mer pour bâtir un système d'aide plus adapté aux territoires ultra-marins.

Les politiques en faveur de l'emploi sont menées de manière concertée par l'Etat, la Région et le Département. Elles prennent à la fois la forme d'emplois aidés et de soutiens indirects à l'emploi. Elles s'articulent autour de trois objectifs principaux : l'appui à l'insertion des jeunes, la promotion de la création d'emplois dans le secteur privé et le retour à l'activité des publics vulnérables. Au total, 7 154 contrats aidés ont été signés en 2010, dont les deux tiers dans le secteur non marchand. Leur nombre a progressé de 4 % par rapport à 2009.

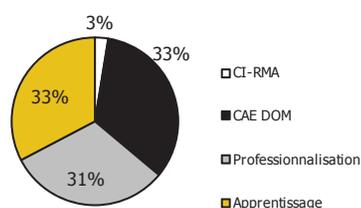
Dans la sphère marchande, les contrats les plus répandus sont les contrats d'apprentissage, de professionnalisation et le contrat d'accès à l'emploi (CAE), spécifique aux départements d'Outre-mer. En rupture avec la tendance précédente, leur volume a augmenté de 21,8 % en 2010 (-38,5 % en 2009). Les associations et établissements publics d'enseignement sont les premiers à recourir à ce type d'emplois.

Côté secteur marchand, le nombre d'emplois a régressé de 7,4 %, 2 380 contrats ont été conclus au cours de l'année. Le contrat d'accompagnement à l'emploi est de loin le plus développé (87 % des contrats).

**Secteur non marchand  
(4 774 contrats en 2010)**



**Secteur marchand  
(2 380 contrats en 2010)**



Source : DTEFP

Des mesures de soutien indirect à l'emploi bénéficient également à différents publics : jeunes, bénéficiaires de minima sociaux ou créateurs d'entreprises. En 2010, ces dispositifs se sont largement renforcés (+ 74 %), forts du succès du NACCRES récemment mis en place (+ 67 %) en complément de la mesure ACCRES (+ 47 %). Par ailleurs, le nombre de jeunes en parcours CIVIS (Contrat d'insertion dans la vie sociale) affiche une belle progression (+28 %). Les dispositifs de formation viennent par ailleurs en complément à ces dispositifs.

**Les principaux dispositifs de soutien indirect à l'emploi**

|  | 2009         | 2010         | Var 10/09  |
|--|--------------|--------------|------------|
| ACCRES (Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise)  | 923          | 1 356        | 47%        |
| NACCRES (Nouvel accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise) ou repreneur d'entreprise) | 287          | 479          | 67%        |
| PIJ (Projet initiative jeune)-Création d'entreprise  | 96           | 123          | 28%        |
| PIJ - Aide à la mobilité   | 1 111        | 1 192        | 7%         |
| CIVIS  | 2 001        | 2 565        | 28%        |
| Allocation de retour à l'activité  | 70           | 91           | 30%        |
|  | <b>4 488</b> | <b>7 816</b> | <b>74%</b> |

Source : Dares, DIECCCTE, Mission locale, ASP, Urssaf

## 3. Les revenus et salaires

### 3.1 LES REVENUS

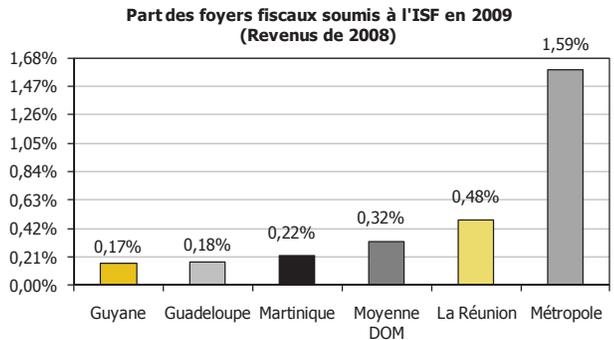
#### 3.1.1. Les différentes catégories de revenus

La structure des revenus fiscaux en Guadeloupe, proche de celles des autres départements d'Outre-mer, diffère sensiblement de la métropole.

#### Des disparités de revenus importantes

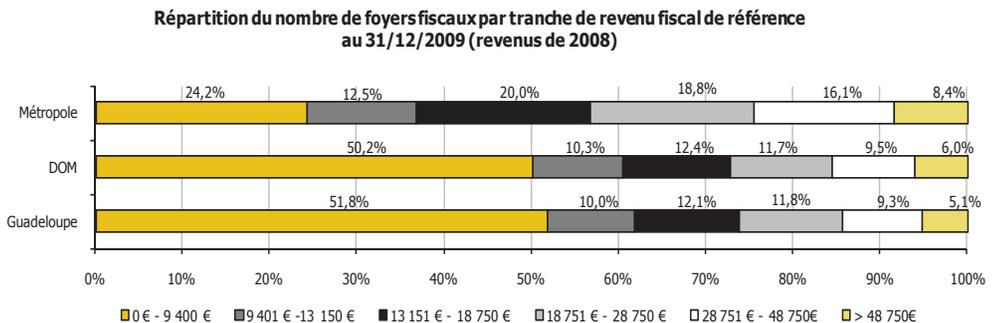
En 2009, plus de la moitié des foyers fiscaux guadeloupéens déclarent un revenu annuel 2008 inférieur à 9 400 euros contre seulement un quart en France métropolitaine. De fortes disparités existent : les foyers fiscaux qui déclarent des revenus annuels supérieurs à 48 750 euros, qui ne représentent que 5,1 % des foyers fiscaux de l'île, concentrent 29 % de l'ensemble des revenus fiscaux de référence.

En haut de l'échelle des revenus, 341 foyers fiscaux étaient soumis à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en Guadeloupe, soit 0,18 % du nombre de foyers fiscaux enregistrés dans le département. A la même date, 3 147 foyers étaient soumis à l'ISF dans les DOM (0,32 % des foyers fiscaux) et 565 926 pour la métropole (1,59 % des foyers fiscaux).



Source : Direction générale des impôts

Le nombre de foyers fiscaux a diminué de 2,7 % sur un an pour atteindre 230 386 : ils déclarent un revenu fiscal moyen de 14 836 euros. La forte proportion de foyers à bas revenus dans la population, conjuguée à la réfaction de 30 % de l'impôt à payer accordée aux contribuables du département, engendre une étroitesse notable de la base fiscale. Plus de 72,8 % des foyers fiscaux guadeloupéens sont ainsi non imposables, contre 45,8 % dans l'hexagone.



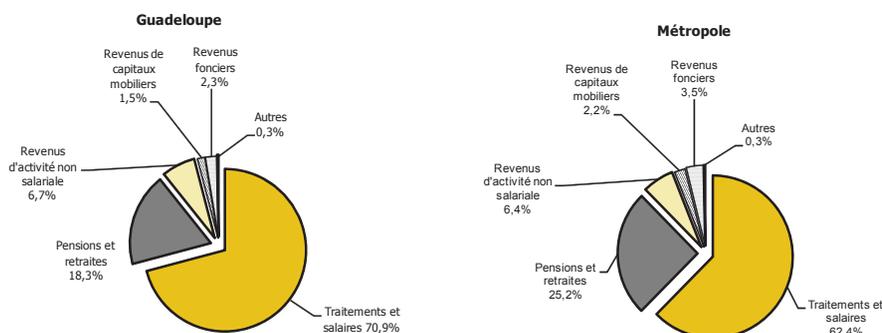
Source : Direction générale des Impôts

## Prépondérance des revenus d'activité

La part des traitements et salaires dans les revenus est plus importante en Guadeloupe (71 %) qu'en métropole (62,4 %). Cette prépondérance des revenus d'activité salariaux est liée à la jeunesse de la population. En contrepartie, seuls 18,3 % des foyers fiscaux guadeloupéens perçoivent des pensions et retraites (25,2 % en France métropolitaine). Les capitaux mobiliers ainsi que les revenus fonciers génèrent également moins de revenus.

En Guadeloupe, le montant des revenus déclarés en 2008 s'est élevé à 3,9 milliards d'euros, il s'est maintenu par rapport à l'année précédente. Ce montant est en dessous du niveau de la Martinique (4,4 milliards d'euros) et environ deux fois moins élevé que celui de la Réunion (7,7 milliards d'euros). Les revenus déclarés pour l'ensemble des départements d'Outre-mer atteignent 17,6 milliards d'euros (+3,5 % sur un an), soit 1,9 % des 920 milliards d'euros déclarés en métropole.

Répartition des revenus 2008 par catégories

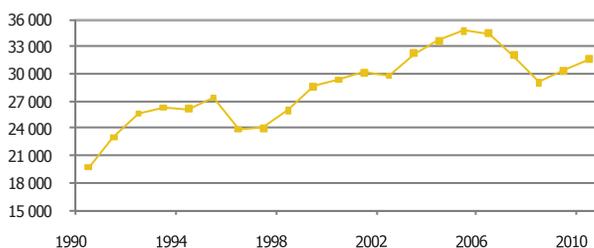


Source : Direction Générale des Impôts

### 3.1.2 Le revenu minimum d'insertion

Fin 2010, 31 596 guadeloupéens percevaient le Revenu minimum d'insertion (RMI), soit une hausse de 4,2 % sur un an. Cette évolution, consécutive à une précédente augmentation de 4,3 % en 2009, traduit la dégradation du marché de l'emploi en Guadeloupe des deux dernières années.

Nombre d'allocataires du RMI à la Guadeloupe



Source : CAF Guadeloupe

Depuis l'instauration du RMI en 1989, le nombre de bénéficiaires s'est progressivement accru. En 2010, il atteint le double de son niveau initial (15 600 en 1989). Dans la période

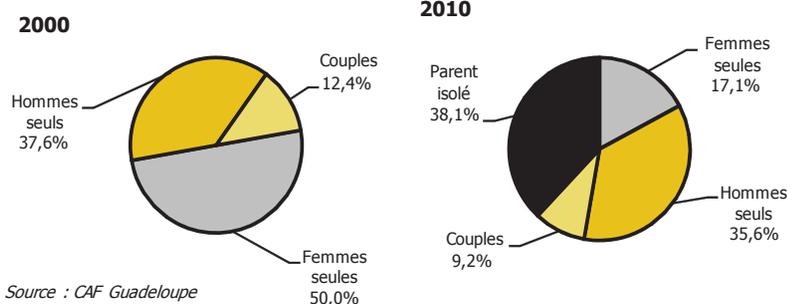
récente, l'unique baisse (-15 %) a été observée entre 2006 et 2008, elle s'explique par le succès du Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) auprès des RMistes, dont le nombre de signatures a doublé (1 954 à 4 258). Toutefois, au cours des deux dernières années, cette croissance ne s'est pas poursuivie.

En 2010, 19 % de la population active guadeloupéenne bénéficie du revenu minimum d'insertion, alors que cette proportion n'est que de 4,9 % en métropole (en 2009).

Les familles monoparentales, avec ou sans personne à charge, sont la catégorie la plus touchée par la précarité puisqu'elle représente neuf bénéficiaires du RMI sur dix en 2010. Les femmes seules allocataires du RMI sont moitié moins nombreuses que les hommes (17,1 % contre 35,6 % pour les hommes). Dix ans auparavant, la proportion de femmes était beaucoup plus forte avec un taux de 50 %.

Le tiers des allocataires sont dans la tranche d'âge 40-49 ans, tandis que les jeunes de moins 25 ans et les plus de 60 ans sont minoritaires (respectivement 1,8 % et 3,7 %). Le montant moyen mensuel du RMI progresse de 1,6 % sur un an et atteint 421,1 euros, somme inférieure de 8,9 % à celle versée en 2008.

### Situation des allocataires du RMI



Le nombre d'allocataires de la Caisse d'allocations familiales (CAF) est en hausse à 109 975 en 2010 (+1,2 % par rapport à 2009). Parmi eux, 3 056 personnes allocataires du RMI ont perçu le Revenu de solidarité (RSO), soit 0,9 % de plus que l'année précédente.

### Les allocataires de la CAF

|   | 2005   | 2006   | 2007   | 2008   | 2009    | 2010    | Var. 10/09 |
|---|--------|--------|--------|--------|---------|---------|------------|
| Ensemble des bénéficiaires d'allocations    | nd     | nd     | nd     | nd     | 108 714 | 109 975 | 1,2%       |
| Bénéficiaires du RMI (résultats consolidés) | 34 693 | 34 410 | 32 052 | 29 068 | 30 331  | 31 596  | 4,2%       |
| Nombre de personnes couvertes*              | 72 052 | 70 684 | 72 385 | 57 940 | 59 136  | 61 074  | 3,3%       |
| Montant moyen mensuel du RMI (€)            | 390,0  | 396,6  | 399,0  | 462,1  | 414,6   | 421,1   | 1,6%       |

Source : Caisse d'Allocations Familiales de la Guadeloupe

\*allocataire+conjoint+personne(s) à charge

## LES MINIMAS SOCIAUX

En décembre 1988, la loi n°88-1088 crée le **Revenu minimum d'insertion (RMI)**, permettant de garantir aux personnes sans ressources un revenu dont le montant varie selon la composition du foyer. Couplé à un dispositif d'insertion, le RMI est destiné aux personnes de 25 ans et plus, résidant en France ainsi qu'aux personnes de moins de 25 ans ayant un ou plusieurs enfants à charge. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la gestion des droits et obligations relatives au RMI relève de la compétence des départements.

Le **Revenu de solidarité (RSO)** institué en 2001, permet aux bénéficiaires du RMI depuis plus de 2 ans, dans les seuls DOM, d'accéder à un revenu garanti jusqu'à leur retraite, à condition qu'ils soient âgés d'au moins 50 ans et sous réserve qu'ils s'engagent à quitter le marché de l'emploi et de l'insertion.

Par ailleurs, le contrat d'insertion-Revenu minimum d'activité (CI-RMA) (lois 2003-1200, du 18 décembre 2003) et le Contrat avenir (loi Borloo du 18 janvier 2005) ont été institués. Ces mesures ont pour objectif de favoriser et d'accroître l'insertion sociale des bénéficiaires des prestations de solidarité<sup>1</sup> les plus éloignés de l'emploi. Ces

dispositifs peuvent revêtir la forme d'un CDD ou d'un CDI<sup>2</sup>, pour lequel l'employeur reçoit du Conseil général une aide équivalente au montant du RMI de base. Le solde entre ce dernier et le salaire versé restant à la charge de l'entreprise<sup>3</sup>.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2006, le versement du RMI, de l'API, ou de l'APS ouvre droit à une **prime de retour à l'emploi**<sup>4</sup> et à une **prime forfaitaire mensuelle**, dès lors que les bénéficiaires débutent ou reprennent une activité professionnelle au cours de la période de versement de leur allocation.

Le décret n°2009-404 du 15 avril 2009 crée le **Revenu de solidarité active (RSA)** remplaçant le RMI et l'API. Ce dispositif, entré en vigueur en métropole le 1<sup>er</sup> juin 2009, est généralisé à l'ensemble des DOM au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Il coexistera pendant deux ans avec le **Revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA)**.

Le **RSTA** a été instauré par le décret n°2009-602 du 27 mai 2009 dans les départements d'Outre-mer, pour garantir un complément de revenus aux salariés dont les revenus du travail sont compris entre 1 et 1,4 SMIC.

<sup>1</sup> Les prestations de solidarité et d'insertion comprennent le RMI, l'allocation solidarité spécifique (ASS), l'allocation parent isolé (API) et l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

<sup>2</sup> Dans le cadre du CI-RMA, la durée hebdomadaire minimale du contrat est de 20 heures contre 26 heures pour un contrat avenir.

<sup>3</sup> Le salaire versé doit au moins être égal au SMIC proportionnel au nombre d'heures travaillées.

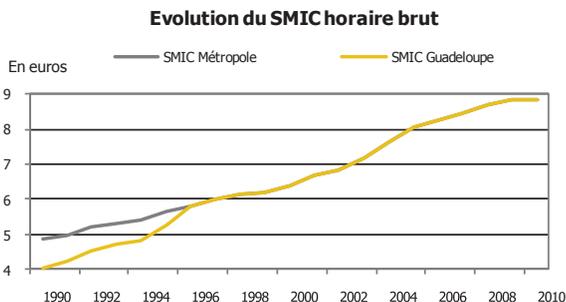
<sup>4</sup> La prime de retour à l'emploi remplace la prime exceptionnelle de retour à l'emploi désormais réservée aux bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

## 3.2 LES SALAIRES

### 3.2.1 L'évolution des principaux salaires

#### Le SMIC

Depuis 1996, le Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) en Guadeloupe est aligné sur celui de la métropole. En application de la loi du 3 décembre 2008, la revalorisation annuelle du SMIC intervient désormais le 1er janvier par décret. Cette disposition est entrée en vigueur au 1er janvier 2010. Les autres modalités de revalorisation du SMIC sont restées inchangées (voir encadré ci-dessous).



Source : Journal officiel de la République

Selon le décret n° 2010-1584, le taux du SMIC a été fixé le 1<sup>er</sup> janvier 2011 à 9 euros bruts de l'heure. Il s'élève à 1 365 euros bruts par mois pour 151,67 heures (35 heures par semaine). Ce salaire minimum a été revalorisé de 1,6 % (il était de 8,86 euros de l'heure au 1<sup>er</sup> janvier 2010), contre 0,5 % précédemment, soit des niveaux inférieurs au rythme annuel moyen depuis 1996 (3 %).

#### LA FIXATION DU SMIC

Conformément aux principes fixés par le Code du travail, le SMIC est revalorisé annuellement en fonction de l'évolution du pouvoir d'achat du salaire horaire ouvrier moyen. L'accroissement annuel du pouvoir d'achat du SMIC ne doit pas être inférieur à la moitié de celui du salaire ouvrier moyen. Par ailleurs, dès que l'indice des prix à la consommation enregistre une hausse des prix d'au moins 2 %, le SMIC est prévu d'être relevé dans la même proportion.

Le montant est fixé par décret après consultation de la Commission nationale pour la négociation collective (CNC), réunissant les partenaires sociaux.

Le Gouvernement a également la possibilité de porter le SMIC à un niveau supérieur, au-delà de ce qui est prévu par l'indexation (« coups de pouce »).

La loi 3 décembre 2008 « en faveur des revenus du travail » a introduit une disposition supplémentaire concernant les modalités de fixation. Un groupe d'experts a été mis en place et se prononce chaque année sur l'évolution du SMIC. Il établit à cette occasion un rapport à destination de la CNC et du Gouvernement, préalable à sa détermination.

#### Les autres salaires

Dans la fonction publique, la valeur de l'indice a été majorée de 0,5 % en 2010, tandis que l'indice minimum s'est maintenu, permettant une hausse de 0,5 % des salaires des fonctionnaires. Concernant le BTP, les salaires des manœuvres ordinaires sont restés stables, faute d'un nouvel accord signé dans la branche en 2010.

### Evolution des principaux salaires bruts

| En euros                  | 2000     | 2008     | 2009     | 2010     | Var 10 / 09 |
|---------------------------|----------|----------|----------|----------|-------------|
| SMIC                      | 1 126,40 | 1 321,07 | 1 337,70 | 1 343,80 | 0,50%       |
| Manœuvre ordinaire du BTP | 1 086,98 | 1 343,77 | 1 365,03 | 1 365,03 | 0%          |
| Fonction publique (1)     | 1 511,30 | 1 855,67 | 1 883,45 | 1 892,86 | 0,50%       |

(1) salaire mensuel brut minimum (indice 292) avec majoration de 40 % incluse

Source : Journal Officiel de la République, Cellule du BTP, Préfecture de la Martinique

### 3.2.2 Le RSTA : un complément de revenu temporaire

Suite au mouvement social contre la vie chère du début d'année 2009, et afin de soutenir le pouvoir d'achat des salariés des départements et collectivités d'Outre-mer, le Gouvernement a créé une mesure spécifique : le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA), dont le décret d'application a été publié au Journal Officiel du 29 mai 2009.

Prestation versée par l'Etat en vue de soutenir le pouvoir d'achat des salariés outre-mer, le RSTA apporte un complément de revenu forfaitaire de 100 euros aux salariés ayant un revenu mensuel inférieur ou égal à 1,4 SMIC mensuel, soit 1 849,46 euros brut par mois (ce qui correspond à environ 1 450 euros net). Pour l'ensemble des départements d'Outre-mer, l'Etat consacre une enveloppe de 233 millions d'euros au financement du RSTA. Selon le secrétariat d'Etat à l'Outre-mer, plus de 220.000 personnes pouvaient percevoir cette allocation, dont le coût en année pleine est évalué à 280 millions d'euros.

En Guadeloupe, les premiers versements ont eu lieu à partir de juillet 2009. Selon les services de la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) de Guadeloupe, 43 764 dossiers ont été traités en moyenne par trimestre<sup>1</sup> en 2009, dont 85 % ont bénéficié d'un paiement. Pour 2010, les données des trois premiers trimestres indiquent une moyenne de 37 270 dossiers, soit une baisse de 14,8 %.

### 3.2.3 Le Revenu de Solidarité Active

Le Revenu de Solidarité active (RSA) est une prestation qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009 en France métropolitaine. Il a remplacé le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'Allocation de Parent Isolé (API) et les dispositifs associés de soutien à la reprise d'un emploi (intéressement proportionnel, primes forfaitaires mensuelles, prime de retour à l'emploi). Cette prestation peut désormais être perçue par des travailleurs à faibles revenus.

Le RSA est généralisé à tous les Départements d'outre-mer ainsi qu'à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Dans les départements d'Outre-mer, ce nouveau dispositif revêt un caractère particulier : il coexiste pendant deux ans avec le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA), sans toutefois permettre la perception simultanée de ces deux prestations dont les conditions d'attribution diffèrent. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, seul subsistera le RSA, qui prendra deux formes :

<sup>1</sup> Les demandes de RSTA se font par trimestre.

- Le RSA « socle » : il s'agit d'une nouvelle prestation gérée par la Caisse d'Allocation Familiale qui remplace le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et l'Allocation de Parent Isolé (API).
- Le RSA « chapeau » : encore appelé RSA « activité », il s'agit d'un complément de revenu qui s'adresse aux personnes démarrant ou reprenant une activité professionnelle et dont les revenus sont limités. Ce gain financier vise à encourager le retour à l'emploi des titulaires de minima sociaux afin de compenser la perte de droits connexes.

Le RSA fait l'objet d'un financement associant les départements et l'Etat. Alors que les départements financent la partie socle, l'Etat soutient la partie activité<sup>1</sup>. Sa gestion globale en sera assurée par la CAF.

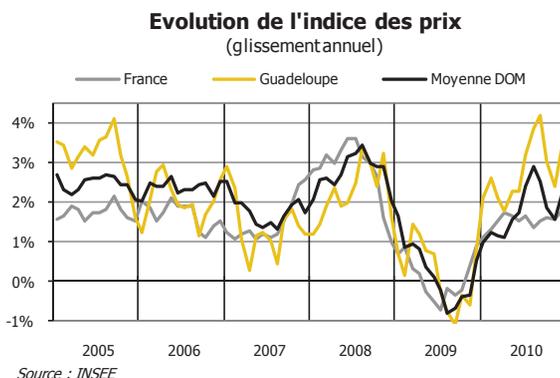
---

<sup>1</sup> L'Etat finance également la partie socle pour la période de cumul intégral des bénéficiaires d'un contrat d'insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA) ou d'un contrat d'avenir (CAV) signé entre juin et décembre 2009.

## 4. LES PRIX

### 4.1 L'évolution des prix en 2010

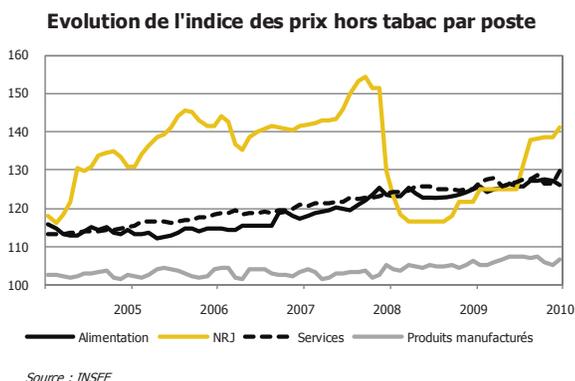
Les prix progressent fortement à la Guadeloupe au cours de l'année 2010. L'indice des prix à la consommation s'élève de 3,3 % en glissement annuel à la fin décembre, alors que l'inflation avait été relativement contenue en 2009 (+0,8 %). L'évolution est plus marquée qu'en métropole (+1,8 %), mais également que dans les autres départements d'Outre-mer (+1,7 % à la Martinique, +0,4 % en Guyane). Elle est principalement portée par l'accroissement du coût de l'énergie et du prix des services.



La hausse des prix est continue sur l'ensemble de l'année, avec une accélération au cours du deuxième semestre. Le maximum est atteint en septembre avec une variation de 4,2 %. Cette tendance est similaire à celle observée pour les départements d'Outre-mer, avec une amplitude supérieure d'environ 1 % pour la Guadeloupe.

L'ensemble des postes de consommation connaît une croissance de son indice de prix en 2010, malgré des évolutions très contrastées. Les produits pétroliers enregistrent, après une année 2009 en repli, la plus importante hausse, soit +19,3 % en glissement annuel. Les tarifs des services affichent par ailleurs une augmentation plus soutenue que l'année précédente (+3,8 %), conséquence de l'élévation de 11,6 % du prix des transports et des communications liée au coût de l'énergie, alors que les loyers et services de santé se maintiennent (respectivement 0,8 % et 0,2 %).

Après la forte poussée du prix du tabac intervenue en 2009, le rythme de croissance est plus modéré en 2010 (+3,9 %). De même que l'année précédente, les prix de l'alimentation restent relativement stables (+1,0 %), ainsi que ceux des produits manufacturés (+0,1 %).



## Indice des prix en fin d'année (base 100 Année 1998)

|                                     | Pondération<br>2010 | 2008         | 2009         | 2010         | Var 10/09   |
|-------------------------------------|---------------------|--------------|--------------|--------------|-------------|
| <b>Indice général</b>               | <b>10 000</b>       | <b>119,4</b> | <b>120,4</b> | <b>124,4</b> | <b>3,3%</b> |
| <b>Indice général hors tabac</b>    | <b>9 953</b>        | <b>118,5</b> | <b>119,0</b> | <b>123,0</b> | <b>3,4%</b> |
| <b>Indice général hors énergie</b>  | <b>9 038</b>        | <b>118,4</b> | <b>120,3</b> | <b>122,7</b> | <b>2,0%</b> |
| Alimentation hors tabac             | 1 854               | 123,5        | 124,8        | 126,1        | 1,0%        |
| <i>Produits frais</i>               | 379                 | 117,8        | 122,5        | 123,6        | 0,9%        |
| Produits manufacturés               | 3 012               | 105,0        | 106,4        | 106,5        | 0,1%        |
| Services                            | 4 125               | 123,8        | 124,9        | 129,7        | 3,8%        |
| <i>Transports et communications</i> | 757                 | 113,0        | 109,7        | 122,4        | 11,6%       |
| <i>Loyers et services rattachés</i> | 814                 | 125,7        | 130,5        | 131,5        | 0,8%        |
| <i>Services de santé</i>            | 194                 | 130,9        | 130,8        | 131,1        | 0,2%        |
| Energie                             | 962                 | 129,8        | 121,7        | 141,0        | 15,9%       |
| <i>Produits pétroliers</i>          | 749                 | 139,9        | 127,7        | 152,4        | 19,3%       |
| Tabac                               | 47                  | 254,4        | 369,3        | 383,8        | 3,9%        |
| <b>Indice France entière</b>        |                     | <b>118,9</b> | <b>120,0</b> | <b>122,1</b> | <b>1,8%</b> |
| <b>Indices autres DOM</b>           |                     |              |              |              |             |
| <i>Indice général - Martinique</i>  |                     | 121,2        | 122,0        | 124,1        | 1,7%        |
| <i>Indice général - Guyane</i>      |                     | 121,5        | 121,3        | 121,8        | 0,4%        |
| <i>Indice général - Réunion</i>     |                     | 122,7        | 123,0        | 125,7        | 2,2%        |

Source : INSEE

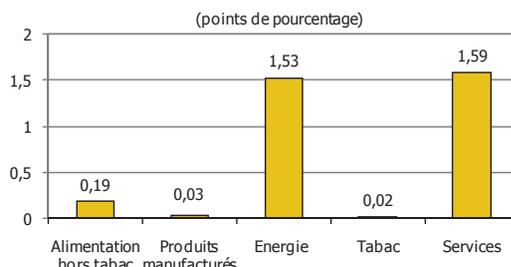
En 2010, les services sont les premiers contributeurs à la hausse des prix (1,59 point) dans la mesure où ils constituent le principal poste de dépenses des ménages (40 %). Ils sont suivis de près par l'énergie (1,53 point), dont le poids dans la structure de consommation est moindre (9,6 %). L'alimentation n'a participé qu'à hauteur de 0,19 point à l'évolution des prix au cours de l'année.

### 4.2 Le suivi des prix

#### Des prix réglementés

La Guadeloupe, au même titre que d'autres départements d'Outre-mer, rencontre des difficultés d'approvisionnement liées à son éloignement géographique et à la petite taille de son marché, qui limitent le jeu de la concurrence dans certains secteurs. Par conséquent, le prix de certains biens et services<sup>1</sup> est fixé par arrêté préfectoral, conformément aux décrets n°88-1046 et 88-1047 du 17 novembre 1988. Au regard, de la situation particulière de la fourniture en énergie, le prix des produits pétroliers<sup>2</sup> et du gaz est encadré par une réglementation spécifique.

#### Contribution à la variation de l'indice des prix en décembre 2010



Source : INSEE

<sup>1</sup> Le ciment, la farine et le riz, les livres, les médicaments, les maisons de retraite non conventionnées, les taxis, les communications téléphoniques, les cantines scolaires publiques, la pension et la demi-pension dans les établissements publics locaux d'enseignement, les transports publics urbains de voyageurs, le remorquage dans les ports maritimes, les outillages dans les ports maritimes et fluviaux, la manutention portuaire et les consignataires de navires.

<sup>2</sup> Supercarburants, sans plomb et gazoles, fioul domestique, pétrole lampant, fiouls lourds, super éthanol.

## L'observatoire des prix et des revenus

Des observatoires des prix et des revenus ont été institués en mai 2007 dans l'ensemble des départements d'Outre-mer ainsi qu'à Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon<sup>1</sup>. Rassemblant dans chaque territoire une grande diversité d'acteurs économiques et sociaux (représentants de l'Etat, élus locaux, de l'administration, organisations socioprofessionnelles, syndicats, chambres consulaires), leur objectif est d'analyser le niveau et la structure des prix et des revenus, ainsi que d'informer régulièrement les pouvoirs publics de leurs évolutions.

Initialement présidés par le Préfet, un décret paru en juillet 2010<sup>2</sup> précise que leur présidence sera désormais confiée dans chaque territoire à un magistrat de la Cour régionale des comptes, de manière à renforcer leur indépendance. Cette décision traduit une des mesures adoptées au cours du Comité Interministériel de l'Outre-mer du 6 novembre 2009, à laquelle s'ajoutent l'attribution de moyens financiers pour permettre aux observatoires d'initier des études ainsi que la possibilité pour leurs présidents de saisir l'Autorité de la concurrence lorsque des écarts de prix importants sont constatés.

Depuis l'instauration de l'observatoire à la Guadeloupe en octobre 2007, la majorité des travaux produits ont concerné la formation des prix du carburant. Six rapports officiels ont été présentés au cours de l'année 2009 et en 2010, les débats ont concerné la présentation du nouveau dispositif de fixation des prix. Monsieur Bernard Lesot, magistrat de la Chambre régionale des comptes de Guadeloupe-Guyane-Martinique, a été nommé Président de l'observatoire des prix de Guadeloupe par arrêté du 30 novembre 2010. L'entité dispose d'un budget de 30.000 € pour son programme d'études au cours de l'année 2011.

## Les écarts de prix avec la métropole

En mars 2010, l'INSEE a mené une enquête de comparaison spatiale des prix entre les départements d'Outre-mer et la métropole, dont les résultats ont été rendus publics en juillet 2010. Elle fait suite aux précédentes études menées en 1982 et 1995.

Il apparaît que les prix à la consommation sont plus élevés de 8,3 % à la Guadeloupe qu'en métropole (13 % en Guyane et 9,7 % en Martinique) s'il l'on compare un même panier de produits, caractéristique de la consommation des ménages de ces deux géographies.

En outre, le fossé se creuse si un ménage métropolitain reproduisait à l'identique son mode de consommation à la Guadeloupe, puisque son budget subirait une hausse de 14,8 %, contre 19,6 % en Guyane et 16,9 % à la Martinique. A l'inverse, les dépenses d'un ménage ultramarin, consommant de la même manière en France métropolitaine, seraient peu modifiées et auraient même tendance à reculer.

### Les écarts de prix entre les DOM et la métropole en mars 2010

| En %              | Écarts DOM / métropole (panier de consommation métropolitain) | Écarts métropole / DOM (panier de consommation local) | Écarts de Fischer DOM / métropole * |
|-------------------|---|---|-------------------------------------|
| <b>Guadeloupe</b> | <b>14,8</b>   | <b>-2,2</b>   | <b>8,3</b>                          |
| Martinique        | 16,9  | -2,9  | 9,7                                 |
| Guyane            | 19,6  | -6,4  | 13                                  |

\* Cet écart constitue la moyenne géographique des deux écarts

Source : enquête de comparaison spatiale des prix 2010, INSEE

<sup>1</sup> Décret 2007-662 du 2 mai 2007.

<sup>2</sup> Décret n° 2010-763.

Les disparités observées entre la métropole et les départements d'Outre-mer sont en grande partie liées aux prix de l'alimentation. A la Guadeloupe, l'écart est significatif : en se référant aux habitudes de consommation métropolitaines, ces produits seraient 34 % plus chers.

L'étude met également en lumière un accroissement de l'écart de prix entre la Guadeloupe et la métropole entre 1992 et 2010 (9,5 % à 15,9 %), alors qu'il s'était contracté entre 1985 et 1992 (de 17,3 % à 9,5 %). Une évolution similaire est constatée à la Martinique.

### Le prix des produits pétroliers

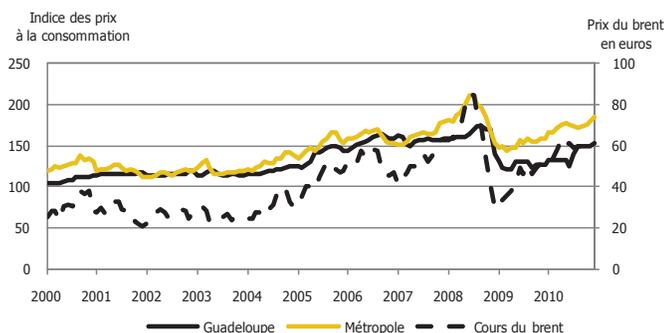
Un nouveau régime de fixation des prix des produits pétroliers et du gaz a été instauré par le décret n°2010-1332 du 8 novembre 2010 dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique. Il prévoit la mise en place d'un prix plafond de distribution des produits pétroliers le premier jour de chaque mois par arrêté préfectoral, à partir du premier décembre, en fonction des trois composantes suivantes :

- *Le prix (hors taxe) de sortie de raffinerie* : fixé le premier jour de chaque mois et identique dans les trois départements d'Outre-mer, il dépend de la moyenne des cours internationaux du pétrole et des autres intrants, ainsi que de la parité euro/dollar constatées pendant le mois précédent. Il intègre également le coût de transport et de stockage.
- *Les taxes régionales*, propres à chaque département.
- *Les marges de distribution* : celles-ci peuvent être modifiées une fois par an dans chaque département en fonction de l'évolution des coûts et des efforts de productivité des entreprises.

Ce système rénové a pour objectif d'assurer une meilleure régulation concurrentielle du marché. Il s'inscrit dans une logique de mutualisation des coûts entre les Antilles et à la Guyane. Il a également introduit une actualisation en début de mois, permettant une forte réactivité à l'évolution des cours mondiaux.

Le graphique ci-dessous montre que l'évolution du prix des produits pétroliers a été relativement proche entre la métropole et la Guadeloupe, en lien avec les cours du pétrole brut, du début des années 2000 jusqu'au milieu de l'année 2006. Les baisses de prix consécutives aux conflits sociaux de fin 2008 et 2009 à la Guadeloupe, ont entraîné un décrochage avec la tendance métropolitaine. Ainsi, pour le mois de décembre 2010, le litre de gazole atteignait 1,34 € à la Guadeloupe, contre 1,40 € en métropole (source : Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement).

Evolution comparée du prix des produits pétroliers en Guadeloupe et en métropole



Source: INSEE

## 5. Le commerce extérieur

A l'image des autres départements français d'outre-mer, la Guadeloupe se caractérise par la faiblesse de ses échanges extérieurs. Son taux d'ouverture, rapport entre la somme des importations et des exportations sur le PIB, se situe autour de 40 %, un niveau relativement proche de celui des pays voisins les moins intégrés au commerce international comme Haïti et Cuba, alors qu'il atteint en moyenne le double dans les petits états insulaires.

Ce phénomène est à mettre en rapport avec la faiblesse des exportations du département, liée aux contraintes structurelles qui pèsent sur la compétitivité des produits (faible valeur ajoutée des productions exportées, éloignement géographique des marchés export, coûts élevés des facteurs de production). Comme dans les autres départements d'Outre-mer, la baisse de compétitivité observée dans les filières traditionnelles (banane, filière canne-sucre-rhum) n'a pas été compensée par l'essor de nouvelles filières d'exportation. La balance commerciale est structurellement déficitaire : ce déséquilibre tient également à l'orientation du système productif vers la satisfaction du marché intérieur<sup>3</sup> et à la polarisation des relations commerciales avec la métropole.

L'augmentation du taux d'ouverture constitue un enjeu important pour le département dans le cadre de la mise en oeuvre des accords de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et les pays ACP. Ces accords représentent pour la Guadeloupe l'opportunité d'une meilleure intégration dans le commerce régional.

### 5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

#### 5.1.1 La structure des importations

Le blocage des principales activités lié au conflit social de début d'année avait fait chuter les importations de 22,9 % en 2009. Elles se redressent en 2010, progressent de 12,2 % et atteignent 2213,6 millions d'euros. Quoiqu'en nette augmentation, les importations restent inférieures de 13,5 % au montant atteint en 2008.

##### Importations en valeur (millions €)

|   | 2008          | 2009           | 2010           | Variation<br>2010/2009 |
|---|---------------|----------------|----------------|------------------------|
| Autres produits industriels                                     | 841,6         | 719,5          | 855,8          | 18,9%                  |
| <i>dont</i> <i>Produits métallurgiques et métalliques</i>       | 152,6         | 115,3          | 163,4          | 41,6%                  |
| <i>Produits pharmaceutiques</i>                                 | 139,3         | 138,5          | 147,1          | 6,3%                   |
| <i>Textiles, habillement, cuir et chaussures</i>                | 108,7         | 89,9           | 114,0          | 26,9%                  |
| Équipements mécaniques ; matériel électrique et informatique    | 439,3         | 368,2          | 433,9          | 17,8%                  |
| Produits des industries agroalimentaires (IAA)                  | 370,5         | 324,5          | 392,6          | 21,0%                  |
| Matériels de transport  | 356,4         | 281,2          | 290,4          | 3,3%                   |
| Produits pétroliers raffinés et coke                            | 451,5         | 197,8          | 153,3          | -22,5%                 |
| Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture | 45,1          | 39,2           | 46,9           | 19,7%                  |
| Autres produits   | 54,3          | 43,0           | 40,6           | -5,6%                  |
| <b>Total</b>  | <b>2558,6</b> | <b>1 973,4</b> | <b>2 213,5</b> | <b>12,2%</b>           |

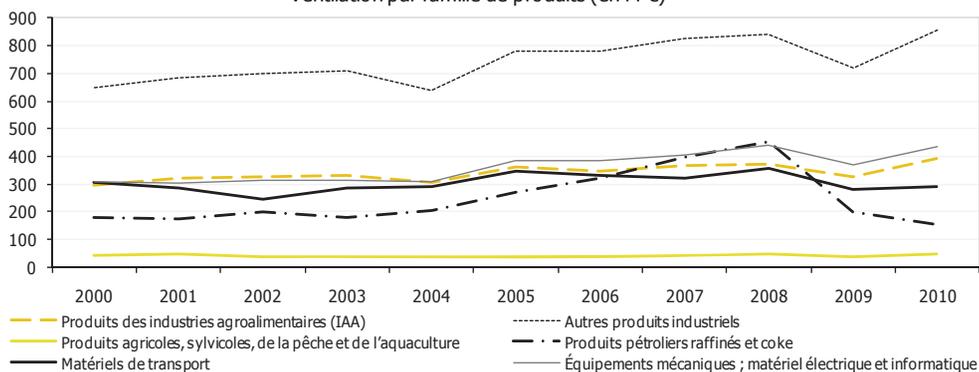
Source : DNSCE

<sup>3</sup> Cf. CEROM, *Guadeloupe : une économie en déficit ... d'image*, 2004

Hormis les produits pétroliers qui accusent une forte baisse de 22,5 %, tous les autres postes affichent une nette augmentation. Les importations de produits des industries agroalimentaires progressent de 21 %, les produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture de 19,7 %, les autres produits industriels de 18,9 %. La croissance de ce dernier poste est fortement soutenue par la hausse des produits métallurgiques et métalliques (41,6 %) et celle des textiles, habillement, cuir et chaussures (26,9 %).

Après un net repli en 2009, les importations de biens d'équipement, de consommation et intermédiaires affichent une croissance à deux chiffres en valeur. Elles évoluent respectivement de +21,3 %, +13,1 % et de +11,5 %.

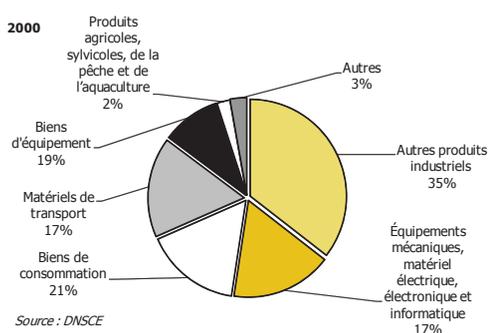
**Evolution des importations en valeur**  
Ventilation par famille de produits (en M €)



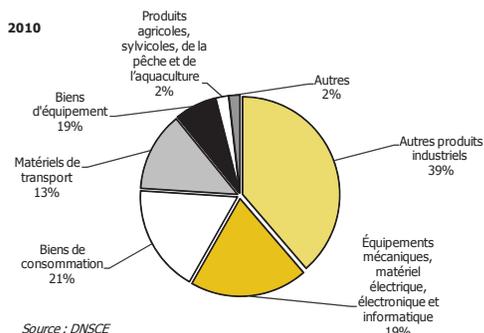
Source : DNSCE

En l'espace d'un an, la structure des importations subit quelques modifications mais reste très proche de celle de 2000. Les autres produits industriels pèsent 39 %, soit 4 points de plus par rapport à 2000. Les équipements mécaniques, électriques et électroniques représentent 19 % des importations, 2 points de plus sur la décennie. La part relative des matériels de transport (13 %) recule de 4 points en dix ans.

**Evolution de la ventilation des importations en valeur par famille de produit**



Source : DNSCE

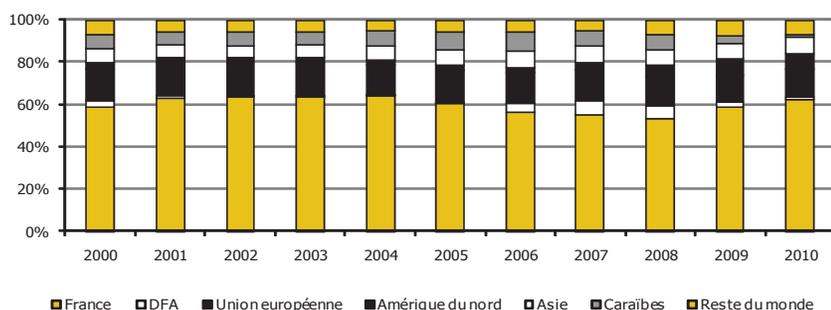


Source : DNSCE

## 5.1.2 Les principaux fournisseurs

En 2010, les importations en provenance de l'Hexagone progressent de 18,4 % sur un an et représentent 62,3 % des produits importés contre 59,1 % en 2000. Celles issues des Etats-Unis augmentent de 6 % sur un an et leur part dans le total passe de 3 % en 2000 à 7,4 % en 2010. Les importations en provenance de la Caraïbe diminuent sur la décennie, passant de 6,2 % en 2000 à 1,2 % en 2010. La part des produits importés issus de l'Union Européenne, qui représente près de 13 % en 2010, a baissé de 1,8 point en dix ans. En revanche, la zone Asie progresse de 1,1 point et représente désormais 8,2 % des importations guadeloupéennes en 2010. Les importations provenant des DFA chutent de 26,7 % sur un an, en lien avec la baisse des importations de produits pétroliers.

**Evolution des importations en valeur**  
Ventilation par zone géographique



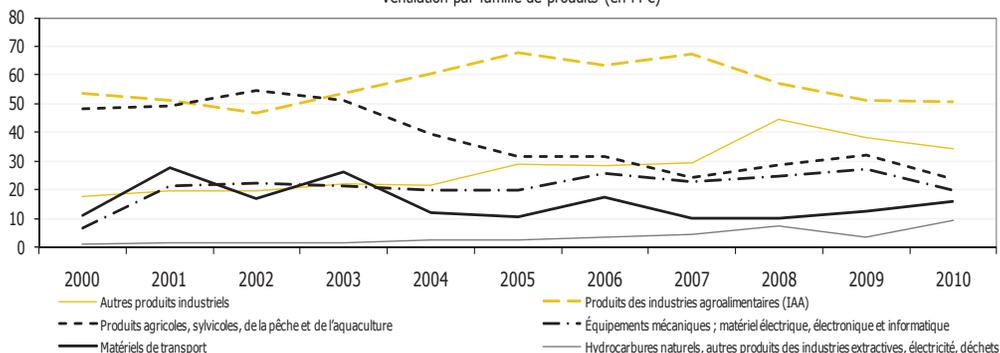
Source : DNSCE

## 5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

### 5.2.1 La structure des exportations

Après une réduction de 6 % en 2009, les exportations ont à nouveau baissé de 8,7 % et s'établissent à 155,8 millions d'euros, leur plus bas niveau depuis 2001. Les produits des industries agroalimentaires, impactés par la chute des exportations du sucre de 17,9 %, ont légèrement diminué de 0,6 %.

**Evolution des exportations en valeur**  
Ventilation par famille de produits (en M €)



Source : DNSCE

Les produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture reculent de 25,5 %. Les principaux postes, en l'occurrence le melon et la banane chutent respectivement de 42,1 % et de 23,2%. Cette chute est liée à l'arrêt brutal des exportations de ces produits au premier trimestre, suspendue en raison de la détérioration de la production par les cendres volcaniques.

#### Exportations en valeur (millions €)

|  |   | 2008         | 2009         | 2010         | Variation<br>2010/2009 |
|--|---|--------------|--------------|--------------|------------------------|
| Produits des industries agroalimentaires (IAA)   |   | 57,2         | 50,9         | 50,6         | -0,6%                  |
| <i>dont</i>  | <i>Sucre</i>                                      | 27,3         | 22,3         | 18,3         | -17,9%                 |
|  | <i>Rhum</i>                                       | 17,3         | 17,4         | 19,6         | 12,6%                  |
| Autres produits industriels  |   | 44,3         | 38,3         | 34,5         | -9,9%                  |
| <i>dont</i>  | <i>Produits chimiques, parfums et cosmétiques</i> | 13,1         | 13,2         | 9,3          | -29,7%                 |
|  | <i>Produits manufacturés divers</i>               | 8,6          | 8,7          | 8,3          | -4,5%                  |
|  | <i>Produits métallurgiques et métalliques</i>     | 10,1         | 6,4          | 7,0          | 9,6%                   |
| Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture                          |   | 28,5         | 31,9         | 23,8         | -25,5%                 |
| <i>dont</i>  | <i>Melon</i>                                      | 6,9          | 5,7          | 3,3          | -42,1%                 |
|  | <i>Banane</i>                                     | 20,6         | 25,4         | 19,5         | -23,2%                 |
| Équipements mécaniques ; matériel électrique, électronique et informatique               |   | 24,6         | 27,4         | 19,9         | -27,3%                 |
| Matériels de transport   |   | 10,1         | 12,3         | 15,9         | 29,5%                  |
| Hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets |   | 7,5          | 3,4          | 9,3          | 173,8%                 |
| Autres produits  |   | 9,4          | 6,5          | 1,8          | -72,1%                 |
| <b>Total</b>   |   | <b>181,7</b> | <b>170,7</b> | <b>155,8</b> | <b>-8,7%</b>           |

Source : DNSCE

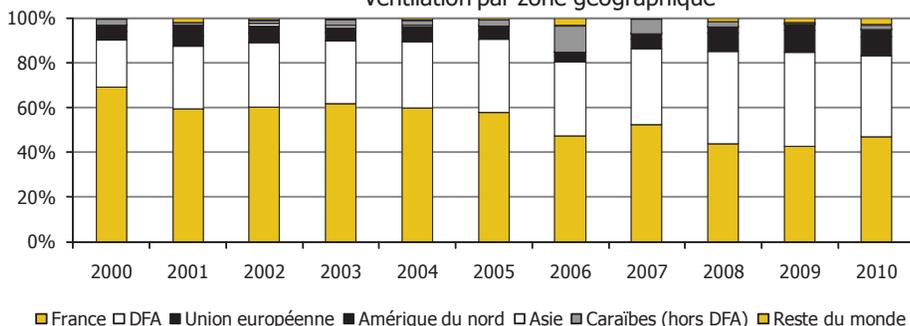
## 5.2.2 Les principaux clients

La métropole, importateur de l'essentiel des productions du secteur primaire et de l'industrie agro-alimentaire, demeure le principal client du département (46,8 %, contre 69,2 % dix ans auparavant). La Martinique, la Guyane, Saint-Martin et Saint-Barthélemy représentent 36,7 % des exportations guadeloupéennes en valeur. Ceci provient en partie des réexpéditions d'hydrocarbures, mais aussi de produits agro-alimentaires et de biens d'équipement expédiés à la Martinique.

Les Etats étrangers de l'Union Européenne absorbent 8,7 % des exportations guadeloupéennes. Les deux principaux partenaires (le Portugal et l'Espagne) importent de la Guadeloupe des produits agro-alimentaires.

### Evolution des exportations en valeur

Ventilation par zone géographique



Source : DNSCE

## 5.3 LA BALANCE COMMERCIALE

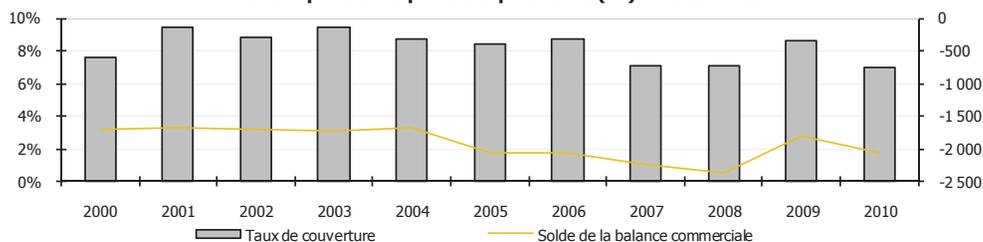
En 2010, le solde de la balance commerciale se dégrade. Il passe de -1 802 millions euros en 2009 à -2 057 millions euros. Cette détérioration s'explique par la chute de 8,7 % des exportations conjuguée à une hausse de 12,2 % des importations. Le taux de couverture des importations par les exportations s'établit à 7 % contre 8,7 % en 2009.

### Balance commerciale hors services

| en millions €   | 2008            | 2009            | 2010            | Variation<br>2010/2009 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|------------------------|
| Importations  | 2 558,6         | 1 973,4         | 2 213,6         | 12,2%                  |
| Exportations  | 181,7           | 170,7           | 155,8           | -8,7%                  |
| <b>Solde de la balance commerciale</b>                          | <b>-2 376,9</b> | <b>-1 802,7</b> | <b>-2 057,8</b> | 14,1%                  |
| Taux de couverture  | 7,1%            | 8,7%            | 7,0%            | -19,5%                 |
| Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture | -16,6           | -7,3            | -23,1           | 216,4%                 |
| Produits des industries agroalimentaires (IAA)                  | -313,3          | -273,6          | -342,0          | 25,0%                  |
| Équipements mécaniques ; matériel électrique et informatique    | -414,6          | -340,8          | -414,0          | 21,5%                  |
| Autres produits industriels                                     | -797,2          | -681,2          | -821,3          | 20,6%                  |
| Matériels de transport  | -346,2          | -268,9          | -274,5          | 2,1%                   |

Source : DNSCE

**Balance commerciale (millions €) et taux de couverture des importations par les exportations (%) hors services**



Source : DNSCE

## 5.4 LES RELATIONS REGIONALES

### 5.4.1 Les partenaires commerciaux de la Caraïbe

Les échanges commerciaux avec la région Caraïbe (y.c. Etats-Unis et DFA) ont atteint respectivement 10 % et 41,6 % du total des importations et exportations en valeur en 2010 après 13,5 % et 45,3 % en 2009. La part des échanges avec la région a baissé par rapport à 2009 et leur orientation géographique s'est modifiée.

Les importations de biens en provenance des pays de la Caraïbe (y compris DFA et Etats-Unis), se sont élevées à 221,3 millions euros en 2010, en baisse de 16,7 % sur l'exercice. Pour la deuxième année consécutive, la Martinique<sup>1</sup> n'est plus le principal fournisseur régional

<sup>1</sup> La Martinique, où se situe la raffinerie de la SARA, se présente comme le premier fournisseur de produits pétroliers de la Guadeloupe

de la Guadeloupe (13,7 % des importations totales en 2009 contre 11,2 % en 2009), ses importations ayant diminué de 31,6 % (24,8 millions € en 2010). Plus de deux tiers des produits importés proviennent des Etats-Unis (70,1 %) pour un montant total qui a sensiblement augmenté (155,2 millions d'€ en 2010 après 141,7 millions en 2009).

En 2010, le montant des exportations régionales s'est élevé à 64,6 millions €, en recul de 17,3 % sur un an. La Martinique, avec laquelle 52,3 % des exportations en valeur sont réalisées, demeure le premier client régional de la Guadeloupe, malgré un repli annuel de 26,7 %. Les exportations à destination des Etats étrangers de la Caraïbe restent minimes (moins de 10 % du total des exportations régionales).

## LES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE

### Un bref rappel sur les APE

Les économies ultramarines françaises des Antilles-Guyane, de l'océan Indien et du Pacifique sont directement concernées par la réforme commerciale engagée entre l'Union européenne et les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique), qui fait suite à une longue période de coopération internationale. L'accord de Cotonou signé en juin 2000 prévoit la conclusion d'ici le 31 décembre 2007 d'Accords de partenariat économique (APE) qui visent à instaurer des zones de libre échange entre l'Union européenne et six unions régionales<sup>1</sup> des pays ACP pour faciliter leur intégration dans le marché international.

Au terme de plusieurs années de négociations, les pays du CARIFORUM, le forum caribéen des pays ACP<sup>1</sup> et l'UE ont signé un APE le 15 octobre 2008. C'est l'un des premiers accords internationaux Nord-Sud dit *complet* : il couvre aussi bien l'accès au marché, les services et les investissements que des mesures d'accompagnement au renforcement de l'intégration régionale.

Cet accord va mettre progressivement fin aux préférences commerciales accordées aux pays ACP de la Caraïbes, qui vont devoir ouvrir peu à peu leurs marchés aux produits européens. Parallèlement, les mesures d'exemption de taxes douanières et de quotas des produits caribéens exportés vers l'UE seront renforcées, et les marchés de services européens deviendront accessibles aux entreprises et professionnels de la Caraïbe.

Ce nouveau régime commercial va engendrer de nombreux changements pour les trois Départements Français d'Amérique (DFA) puisqu'ils sont géographiquement intégrés à l'espace caribéen et dans le même temps appartiennent à l'UE en tant que région ultra périphérique (RUP). Certaines dispositions particulières ont d'ailleurs été négociées en leur faveur, à savoir :

- L'exclusion de la libéralisation des importations de bananes et du sucre en provenance des pays ACP sur les marchés des RUP pour une durée de 10 ans renouvelable une fois. Cette mesure va permettre de maintenir les droits de douanes existant sur ces produits.
- Le maintien de l'octroi de mer. En tant qu'outil de fiscalité interne, son principe n'a pas été remis en cause.
- L'inclusion d'une clause de sauvegarde spéciale, applicable à tous les produits, spécifiant que les droits de douane pourraient être rétablis temporairement en cas de déséquilibre de la concurrence avec les pays ACP.

Ainsi, en proposant un cadre facilitant les échanges, l'APE devrait permettre d'intensifier les échanges entre les DFA et les pays du CARIFORUM et répondre à la stratégie d'ouverture de la Guadeloupe vers son environnement régional, souhaitée par les décideurs locaux et nationaux.

<sup>1</sup> A savoir l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale, l'Afrique du Sud, l'Afrique australe, les Caraïbes et le Pacifique.

## Section 3

# Les politiques et finances publiques

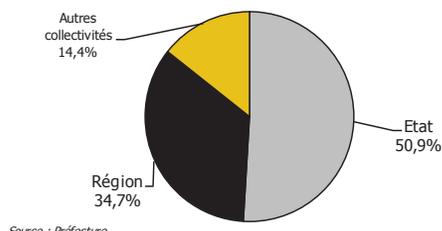
### 1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

La Guadeloupe bénéficie de concours financiers conséquents dans le cadre des instruments de programmation pluriannuelle que sont le Contrat de projets Etat-Région (CPER) et les Programmes opérationnels (PO) 2007-2013. L'archipel est également éligible au programme INTERREG IV visant à l'accroissement de la coopération transnationale dans la région Caraïbe.

#### 1.1 LE CONTRAT DE PROJET ETAT-REGION

Le CPER 2007-2013 est un document national qui contractualise pour 7 ans les engagements de l'Etat et de la Région. Ainsi, en Guadeloupe, l'Etat et la Région financent la majeure partie du CPER 2007-2013 (respectivement 50,9 % et 34,7 % des crédits ouverts sur les 7 ans). D'autres partenaires peuvent s'y ajouter, comme le Département.

Répartition des contributions du CPER 2007-2013



L'objectif est de placer la Guadeloupe en situation de compétitivité au sein de l'Union européenne et dans son environnement régional en faisant porter l'effort sur les secteurs d'avenir tout en poursuivant sa nécessaire modernisation selon quatre axes d'intervention (voir encadré).

#### LES AXES D'INTERVENTION DU CPER

##### L'axe prioritaire « compétitivité et attractivité »

L'objectif principal est d'aider à l'investissement matériel des entreprises, à la promotion d'un tourisme de qualité, au développement des TIC et à la recherche d'innovation.

##### L'axe d'intervention 2 « environnement »

En améliorant la qualité de l'environnement (déchets, eau, assainissement, énergies, biodiversité), cet axe permet le développement de la compétitivité économique et touristique de l'archipel.

##### L'axe d'intervention 3 « cohésion sociale et territoriale »

L'objectif général est de favoriser la mise en œuvre de la politique de transports urbains afin d'améliorer le désenclavement et l'accessibilité du territoire.

Enfin, le **volet territorial** est destiné à accompagner le développement des nouvelles collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ainsi qu'à construire une politique d'aménagement équilibrée et durable de ces territoires.

<sup>1</sup> Il intègre les pays du CARICOM, le Marché Commun des Caraïbes (Antigua et Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, la Guyane, Haïti, la Jamaïque, Saint Christophe et Nevis, Sainte Lucie, Saint Vincent et les Grenadines, le Surinam, Trinidad et Tobago), à l'exception de Montserrat, mais avec la République Dominicaine.

Sur la période 2007-2013, le montant total des crédits ouverts s'élève à 332,7 millions €. En fin 2009<sup>1</sup>, la consommation de cette enveloppe s'est fortement accrue sur un an : 81,7 millions € ont été programmés, soit 24,6 % des crédits ouverts 2007-2013. Le taux de crédits engagés par l'Etat et les collectivités territoriales dans le cadre du CPER atteint 21,9 %, et celui des crédits versés 7,9 %.

| CPER 2007-2013<br>Axes d'intervention | Crédits<br>ouverts<br>2007-2013 | Crédits<br>ouverts au<br>31/12/2009 | Crédits engagés au<br>31/12/2009   |              | Crédits versés au<br>31/12/2009    |             |
|---------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|--------------|------------------------------------|-------------|
| millions d'euros                      |                                 |                                     | en % des crédits<br>ouverts totaux |              | en % des crédits<br>ouverts totaux |             |
| 1. Compétitivité et attractivité      | 110,5                           | 43,0                                | 42,6                               | 38,6%        | 20,3                               | 18,4%       |
| 2. Environnement                      | 82,0                            | 9,3                                 | 9,3                                | 11,3%        | 0,56                               | 0,7%        |
| 3. Cohésion sociale et territoriale   | 127,9                           | 27,2                                | 19,0                               | 14,8%        | 4,9                                | 3,8%        |
| 4. Volet territorial                  | 12,3                            | 2,2                                 | 2,2                                | 17,6%        | 0,6                                | 5,1%        |
| <b>Total</b>                          | <b>332,7</b>                    | <b>81,7</b>                         | <b>73,0</b>                        | <b>21,9%</b> | <b>26,4</b>                        | <b>7,9%</b> |

Source : Préfecture, logiciel PRESAGE

Les crédits ouverts concernent surtout l'axe compétitivité et attractivité (43M€) et, dans une moindre mesure, l'axe cohésion sociale et territoriale (27,2 M€). Au 31 décembre 2009, les crédits ouverts et engagés dans ces deux seuls axes représentent respectivement en cumul 86 % de la somme des crédits ouverts à fin 2009 et 84 % du total des crédits engagés.

## 1.2 LES AIDES EUROPEENNES

En remplacement du DOCUP, les programmes opérationnels (PO) 2007-2013 s'inscrivent dans le cadre de la réforme de la politique régionale européenne et des règles de mise en œuvre des fonds structurels. Ils introduisent davantage de souplesse dans la programmation puisqu'ils sont désormais spécialisés par fonds dont l'autorité de gestion est l'Etat. Dès lors, les Etats membres sont plus autonomes en matière de gestion financière, l'intervention communautaire étant proportionnelle à l'importance des cofinancements européens.

Dans le cadre des PO 2007-2013, la Guadeloupe remplit les conditions d'éligibilité pour quatre fonds. Premièrement, elle est bénéficiaire du Fonds social pour l'emploi (FSE) et du Fonds de développement régional (FEDER). Son PIB par habitant étant inférieur à 75 % de la moyenne communautaire, elle est éligible à l'objectif « convergence »<sup>2</sup> de la politique de cohésion économique et sociale de l'Union Européenne<sup>3</sup> pour la période 2007-2013. Par ailleurs, du fait de sa structure économique, l'archipel bénéficie également des financements issus du Fonds européen pour la pêche (FEP) et du Fonds européen agricole de développement durable (FEADER).

<sup>1</sup> Les données 2010 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction de ce rapport.

<sup>2</sup> L'objectif « convergence » concerne pour la France les quatre régions d'outre-mer.

<sup>3</sup> Les quatre objectifs de la politique de cohésion économique et sociale de l'Union Européenne sont la convergence, la compétitivité et l'emploi ainsi que la coopération européenne.

| <b>PO 2007-2013</b> | <b>Crédits ouverts<br/>2007-2013</b> | <b>Crédits engagés au<br/>31/12/2010</b> |                             | <b>Crédits versés au<br/>31/12/2010</b> |                             |
|---------------------|--------------------------------------|--|-----------------------------|---|-----------------------------|
| millions d'euros    |                                      |  | en % des crédits<br>ouverts |   | en % des<br>crédits ouverts |
| FEDER               | 542,7                                | 201,8                                    | 37,2%                       | 52,8                                    | 9,74%                       |
| FSE                 | 185,2                                | 101,8                                    | 55,0%                       | 8,6                                     | 4,7%                        |
| FEADER              | 138,1                                | 46,7                                     | 33,8%                       | 12,3                                    | 8,9%                        |
| FEP                 | 5,2                                  | 3,8                                      | 73,2%                       | 1,1                                     | 20,3%                       |
| <b>TOTAL</b>        | <b>871,2</b>                         | <b>354,2</b>                             | <b>40,7%</b>                | <b>74,8</b>                             | <b>8,6%</b>                 |
| INTERREG IV         | 63,8                                 | 39,1                                     | 0,0%                        | 5,9                                     | 0,0%                        |

Source : Préfecture Cellule Europe, Conseil régional

L'enveloppe globale des fonds européens affectés aux PO 2007-2013, qui ont été lancés officiellement le 1er avril 2008, s'élève à 871,2 M€ pour la Guadeloupe et les Iles du Nord<sup>1</sup>. Elle augmente de 4,5 % par rapport à la précédente période de programmation (DOCUP 2000-2006). Au 31 décembre 2010, 354,2 millions € ont été engagés (contre 193,2 millions € en 2009) soit 40,7 % du total des crédits ouverts. Une grande partie des crédits engagés ont été effectués dans le cadre du FEDER et du FSE. Ces derniers concentrent respectivement 57 % et 28,8 % des crédits programmés.

La révision à mi-parcours du programme opérationnel 2007-2013 est globalement satisfaisante permettant ainsi d'éviter les risques de dégagements d'office (85 millions €). Néanmoins, la concrétisation des projets et des décaissements devra s'intensifier afin d'optimiser la gestion du programme : le taux d'avancement global du FEDER s'élève à 25,7 % au 31 décembre 2010, soit un niveau inférieur à la moyenne théorique de mi-parcours (48,3 %).

**Le programme opérationnel INTERREG IV « Caraïbes »** a été approuvé par la Commission européenne le 27 mars 2008. Financé à 75 % au titre du FEDER et à 25 % par les Régions de Guadeloupe, Martinique et Guyane, l'Etat et l'autofinancement privé, il dispose d'un budget de 63,8M€. Le premier appel à projet s'est tenu en mai 2009. Le second appel à projet a concerné 4 secteurs<sup>2</sup> à la Guadeloupe pour un montant total de 7,3 millions € dont 5,2 millions € au titre du FEDER. Le 14 mars 2011, INTERREG IV Caraïbes a lancé le troisième appel à projet.

Le programme INTERREG IV vise l'extension de la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale entre les Etats de la Caraïbe<sup>3</sup> et plus spécifiquement pour les régions d'outre-mer<sup>4</sup>, à la meilleure intégration de celles-ci au sein de leur espace géographique en réduisant les barrières qui limitent les possibilités d'échanges avec les pays de leur environnement.

En 2010, 39,1 millions € de crédit ont été engagés contre 25,5 millions € en 2009. Plusieurs projets ont reçu un avis favorable notamment le projet de bourse de cabotage maritime (BECA) pour développer les échanges commerciaux entre les DOM et leurs voisins.

1 Ce montant est calculé hors financement privé des projets, c'est-à-dire hors apports privés des maîtres d'ouvrage.

2 La santé, la culture, la mode et le sport.

3 La zone de coopération du programme couvre la quasi-totalité des pays ayant une façade avec la mer des Caraïbes.

4 Guadeloupe, Guyane, Martinique et les COM de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

## 2. Le système fiscal

---

La fiscalité applicable dans les départements d'outre-mer se distingue de celle de métropole sur plusieurs points : des mesures structurelles d'allègements fiscaux visent à augmenter le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises de ces départements<sup>1</sup> ; la fiscalité locale conserve une spécificité héritée de l'histoire particulière de ces régions ; des dispositifs communs de développement économique font l'objet d'adaptations spécifiques pour ces économies.

En termes de mesures fiscales, la loi pour le développement économique des outre-mer votée en mai 2009<sup>2</sup> a poursuivi un double objectif : créer dans les DOM des zones franches qui permettent une large exonération fiscale des entreprises dans le but d'accroître leur rentabilité et leurs capacités à l'exportation ; réformer un certain nombre de mécanismes existants dont l'efficacité n'était pas avérée lors des différentes évaluations réalisées.

Les lois de finances de 2010 introduisent des mesures fiscales spécifiques aux départements d'outre-mer, concernant notamment la taxe générale sur les activités polluantes, les zones franches d'activités, ou le RSTA.

### 2.1 DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLEGEMENTS FISCAUX

Il existe deux types d'aménagements généraux du barème de l'impôt :

**1. Un abattement de l'impôt sur le revenu** de 30 % plafonné à 5 100 € pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et de 40 % plafonné à 6 700 € pour la Guyane<sup>3</sup>, qui se conjugue avec une réduction de 16 % des plus-values de cession de titres pour les contribuables domiciliés dans les DOM.

Concernant le plafonnement des avantages fiscaux, l'article 81 de la loi de finances<sup>4</sup> pour 2010 diminue les montants du plafonnement global des avantages fiscaux : « Le total des avantages fiscaux mentionnés au 2 ne peut pas procurer une réduction du montant de l'impôt dû supérieure à la somme d'un montant de 20 000 € (au lieu des 25 000 € initiaux) et d'un montant égal à 8 % (au lieu de 10 %) du revenu imposable servant de base au calcul de l'impôt sur le revenu dans les conditions prévues au I de l'article 197. »

On retrouve notamment, parmi les avantages fiscaux éligibles au plafonnement, les dispositifs d'aide fiscale à l'investissement des articles 199 undecies A, B et C.

---

<sup>1</sup> Afin de compenser les handicaps propres aux régions ultrapériphériques. La notion de régions ultrapériphériques est précisée dans l'article 299§2 du traité de la Commission européenne au bénéfice de sept régions européennes périphériques au continent européen. Ce traité reconnaît un certain nombre d'handicaps exogènes (éloignement, faible superficie, risques naturels élevés...) et endogènes (développement limité du capital humain, barrières à l'entrée, étroitesse des marchés intérieurs, manque d'insertion dans l'environnement régional...) au développement économique de ces territoires, qui justifient une intervention publique spécifique.

<sup>2</sup> Loi n°2009-594 du 27 mai 2009

<sup>3</sup> Contre 18 000 F soit 2 744 € en 1980 lors de son instauration.

<sup>4</sup> Article n°2009-1673

Par ailleurs, la loi de finances pour 2010 exonère d'impôt sur le revenu les contribuables domiciliés dans les DOM pour la partie relative au RSTA. Les primes versées en complément du RSTA par les collectivités de Guadeloupe et Martinique sont également exonérées.

**2. Un abattement d'un tiers de l'impôt sur les sociétés<sup>1</sup>** : les résultats (bénéficiaires ou déficitaires) des exploitations situées dans les DOM ne sont retenus, pour le calcul de l'impôt sur les sociétés, que pour les 2/3 de leur montant.

L'instauration de **zones franches d'activité** par la LODEOM<sup>2</sup> est venue renforcer l'allègement des prélèvements fiscaux concernant les entreprises, en augmentant les abattements sur les bénéfices imposables et en instaurant de nouveaux abattements sur les assiettes relevant de la taxe professionnelle, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur propriété non bâties sur les terres agricoles. Ces avantages sont majorés pour un nombre identifié de secteurs et certaines zones géographiques prioritaires (cf. tableau ci-dessous). Le nombre d'entreprises potentiellement éligibles était estimé à 20 000 environ lors de l'élaboration de la loi.

Les entreprises qui bénéficieront d'un abattement sur leur bénéfice imposable seront dans l'obligation d'effectuer des dépenses de formation professionnelle pour leurs salariés, et de contribuer au fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes mis en place en décembre 2008 par l'article 25 de la loi généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion. Ces deux obligations cumulatives doivent représenter ensemble au moins 5 % de la quote-part des bénéfices exonérés.

S'agissant des abattements sur les taxes locales, une compensation par l'Etat de l'intégralité des pertes de recettes pour les collectivités territoriales et les EPCI locales est prévue dans la loi.

L'article 51 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010<sup>3</sup> permet désormais aux sociétés qui bénéficient des abattements prévus à l'article 44 quaterdecies du CGI (abattement sur les bénéfices prévu par l'article 4 de la loi 2009-594 pour le développement économiques des outre-mer) d'être fiscalement intégrées<sup>4</sup>.

Les abattements réalisés sur les sociétés d'un même groupe sont toutefois plafonnés :

- la somme des abattements ne peut pas être supérieure au résultat d'ensemble du groupe,
- cette somme ne peut excéder 150 000 ou 300 000 € (selon que l'entreprise bénéficie ou non de l'abattement majoré)

Lorsque les sociétés intégrées bénéficient du plafond majoré, les abattements sont retenus à hauteur de 50 % de leur montant.

---

<sup>1</sup> Cette mesure dérogatoire est soumise à la réglementation européenne sur les aides d'Etat et son renouvellement a été autorisé jusqu'à fin 2013.

<sup>2</sup> Titre II – Chap. I - Articles 4 à 14

<sup>3</sup> n°2010-1658

<sup>4</sup> Au sens de l'article 223 A du CGI.

## Le dispositif des zones franches globales d'activité dans les DOM

| (Art. 4 à 7)                         | Sur l'ensemble du territoire  | Les ZFGA bonifiées  |
|--------------------------------------|---|---|
| <b>Les taux d'abattement</b>         | 50 % pour l'IS et la TFPB<br>80 % pour la TP et la TFPNB  | 80 % pour l'IS et la TFPB<br>100 % pour l'IS pour les îles du sud de la Guadeloupe<br>100 % pour TP   |
| <b>Plafonds de réduction d'impôt</b> | 200 k€ d'abattement pour le bénéfice imposable à l'IS<br>150 k€ pour la TP  | 300 k€ pour l'IS et la TP.  |
| <b>Les impôts concernés</b>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impôt sur les sociétés,</li> <li>- Taxe professionnelle,</li> <li>- Taxe foncière sur les propriétés bâties,</li> <li>- Taxe foncière sur propriété non bâties sur les terres agricoles.</li> </ul>  |   |
| <b>Les entreprises éligibles</b>     | Pour l'abattement sur leur bénéfice imposable : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes celles éligibles à la défiscalisation<sup>1</sup> (199 undecies B) + comptabilité, conseil aux entreprises, ingénierie ou études techniques aux entreprises</li> <li>- Effectif inférieur à 250 salariés et un chiffre d'affaire annuel &lt; 50 millions d'€</li> </ul> |   |
|                                      |   | 6 secteurs prioritaires communs : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ R&amp;D</li> <li>■ TIC</li> <li>■ Tourisme</li> <li>■ Agro-nutrition</li> <li>■ Environnement</li> <li>■ Energie Renouvelable</li> </ul> Zones géographiques particulières : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ La Guyane ;</li> <li>■ Les îles du Sud de la Guadeloupe (Saintes, Marie Galante, La Désirade) ;</li> <li>■ Communes rurales de La Réunion<sup>2</sup> ;</li> <li>■ Communes de Guadeloupe et Martinique fixées par décret et qui satisfont cumulativement aux trois critères suivants :               <ol style="list-style-type: none"> <li>i. Classées en zone de montagne</li> <li>ii. Densité de population de l'arrondissement inférieur à 270 hab./km<sup>2</sup></li> <li>iii. Population inférieure à 10 000 habitants en 2008</li> </ol> </li> </ul> Pour les Antilles et La Réunion : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Régime de transformation sous douane à partir de produits importés</li> <li>- Signature d'une convention portant sur un programme de recherche</li> </ul> |
| <b>Durée d'application</b>           | 2009-2015, puis exonération dégressive pour devenir nulle en 2019   |   |

<sup>1</sup> La loi programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003 ne mentionne plus les secteurs éligibles mais les secteurs exclus. Il s'agit notamment des secteurs pour lesquels l'aide ne peut être justifiée auprès de la Commission européenne. Les secteurs exclus sont : le commerce, la restauration, le conseil et l'expertise, la recherche et développement, l'éducation, la santé et l'action sociale, la banque, la finance et l'assurance, les activités immobilières, la navigation de croisière, la location sans opérateur, la réparation automobile, les services aux entreprises, les activités de loisirs, sportives et culturelles, les activités associatives et les activités postales. Des exceptions à ces exclusions sont prévues.

<sup>2</sup> Communes définies par l'article 2 du décret 78-690 du 23 juin 1978 portant création d'une zone spéciale d'action rurale dans le département de La Réunion.

## 2.2 UNE FISCALITE LOCALE SPECIFIQUE

A coté de la fiscalité locale directe de droit commun<sup>1</sup>, il existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements d'outre-mer.

### 2.2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers et le tabac

La taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC) est perçue au bénéfice des Régions, en lieu et place de celle applicable en métropole (TIPP). Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales dont les taux, et éventuellement les exonérations, sont fixés par le conseil régional. Elle fait l'objet d'une affectation particulière, en faveur notamment du développement des routes en alimentant le fonds d'investissement routier (FIR) géré par les collectivités régionales. S'agissant du tabac, un droit de consommation est fixé par délibération des conseils généraux et son produit est affecté au budget du département. Le montant de ce droit est compris entre 66 % et 100 % du prix de vente au détail en France métropolitaine.

### 2.2.2 L'octroi de mer

L'octroi de mer est un impôt datant de l'époque coloniale qui, à l'origine, taxait à leur arrivée tous les produits arrivant dans les DOM par la mer. Après deux réformes majeures en 1992 et 2004, l'octroi de mer s'assimile aujourd'hui à une taxe indirecte à la consommation, collectée uniquement dans les 4 DROM et qui frappe à la fois les produits importés et ceux produits localement.

La raison d'être de cette taxe recouvre deux objectifs distincts :

- Assurer aux collectivités territoriales une fiscalité locale propre (les taux sont décidés par les Conseils régionaux des DROM et notifiés auprès de la Commission européenne) compte tenu de la faiblesse du rendement de la fiscalité locale directe (faiblesse des bases d'imposition et recensement souvent insuffisant des bases fiscales). L'octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les collectivités d'outre-mer, en particulier pour les communes pour laquelle l'octroi de mer constitue la première ressource fiscale (entre 40 % et 53 % des recettes fiscales en 2008).

#### Part de l'octroi de mer dans les recettes fiscales :

|            | des communes |       | du département |      | de la région |      |
|------------|--------------|-------|----------------|------|--------------|------|
|            | 2007         | 2008  | 2007           | 2008 | 2007         | 2008 |
| La Réunion | 40 %         | 40 %  | -              | -    | 34 %         | 25 % |
| Guyane     | 44 %         | 47 %* | 19 %           | 12 % | 45 %         | 45 % |
| Martinique | 52 %         | 53 %  | -              | -    | 42 %         | 40 % |
| Guadeloupe | 40 %         | 41 %  | -              | -    | 39 %         | 42 % |

\*Après prélèvement de 35 % au profit du département  
Sources : DGfIP, DGCL, comptes administratifs.

<sup>1</sup> Comme en métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par le gouvernement.

- Encourager l'activité industrielle productive locale. Ce deuxième objectif se traduit par une taxation différenciée entre les produits importés et les produits fabriqués localement, pour une liste de produits déterminés (répertoriés aux annexes de la décision du Conseil de l'UE du 10 février 2004, par leur code douanier, pour chacune des 4 régions).

Le Conseil de l'Union européenne a fixé à fin 2014 la validité de ce dispositif. Au-delà, si des incertitudes demeurent sur le nouveau régime de l'octroi de mer, il devrait s'orienter vers une uniformisation des taux entre les produits acheminés de l'extérieur et les produits locaux, de sorte à supprimer le traitement discriminant en matière fiscale des produits selon leur origine.

L'octroi de mer ainsi que la taxe sur les carburants compensent la faiblesse de la fiscalité locale directe et permettent en outre l'exercice de compétences spécifiques.

## 2.3 DES MESURES INCITATIVES RELEVANT DE POLITIQUES SPECIFIQUES

### 2.3.1 Défiscalisation des investissements (investissement productif et logement)

Pour favoriser les investissements en outre-mer, qu'il s'agisse d'investissements productifs dans certains secteurs ou des investissements en logements, des dispositifs de défiscalisation, plus avantageux qu'en métropole, ont été successivement créés ou amendés par les lois dites « Pons » en 1986, « Paul » en 2001, puis « Girardin » en 2003 dans les départements et collectivités d'outre-mer. Ces dispositifs consistent en la réduction d'impôt sur le revenu pour les contribuables soumis à l'IRPP (à hauteur de 50 % au minimum<sup>1</sup>) ou d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises (déductions de leur résultats imposables d'un pourcentage du montant total du coût de revient de l'investissement réalisé).

En mai 2009, une modification législative du dispositif « Girardin » a été actée par la loi pour le développement économique des outre-mer<sup>2</sup>. Cette modification visait à abaisser les seuils d'agrément en deçà desquels la défiscalisation s'effectuait de plein droit, dans un objectif de renforcer les contrôles, et à limiter les avantages qui ne se justifiaient plus (pour la navigation de plaisance notamment). En outre, s'agissant des incitations fiscales pour le financement de logements dans les outre-mer, l'objectif visé était de corriger les effets pervers des dispositifs précédents en rendant éligibles aux dispositifs de défiscalisation les logements locatifs sociaux (LLS) aux conditions de ressources et de loyers règlementés.

S'agissant des investissements productifs, les principales modifications apportées par cette loi sont les suivantes :

- Deux nouveaux secteurs éligibles aux dispositifs de défiscalisation : celui de la recherche, en raison de son impact sur la compétitivité des entreprises, et celui du financement de projet de câbles sous-marins, en raison du coût élevé des liaisons et de la nécessité de sécuriser les communications ;
- L'élargissement de l'avantage fiscal aux exploitants d'hôtel et non plus au seul propriétaire, afin d'aider ce secteur ;

---

<sup>1</sup> Ce taux est majoré pour certains territoires ou certains secteurs sensibles.

<sup>2</sup> Loi n°2009-594 du 27 mai 2009.

- Le taux de la défiscalisation sur les navires de plaisance est ramené à 50 % (après 70 %) en raison des nombreux abus constatés (délocalisation vers d'autres îles) et du constat que la flotte était reconstituée ;
- Plafonnement des investissements dans le secteur des énergies renouvelables.

S'agissant des investissements en logements, la LODEOM a introduit trois changements majeurs. Le premier concerne l'extinction progressive du dispositif Girardin concernant l'investissement locatif dans le secteur libre et intermédiaire pour s'annuler respectivement en 2012 et 2013. Le second concerne la création d'un nouvel article (199 undecies C) permettant des incitations fiscales pour le financement de logements locatifs sociaux classiques (LLS) et PLS (prêt locatif social), ainsi que des résidences avec services pour personnes âgées. Le troisième a étendu le dispositif Scellier déjà applicable en métropole aux géographies d'outre-mer, mais à des taux de réduction plus favorables<sup>1</sup>.

L'article 78 de la loi de finances rectificative pour 2010 introduit la possibilité, pour les sociétés HLM, de détenir les parts de société de portage soumises à l'impôt sur les sociétés, dans le cadre des dispositifs d'aide fiscale à l'investissement outre-mer dans le secteur du logement.

A noter que la mise en œuvre du volet « défiscalisation productive » de la LODEOM a été ralentie par la notification de l'ensemble du dispositif à la Commission européenne. Qui a approuvé le dispositif le 1<sup>er</sup> mars 2010. Si l'application du nouveau régime est prévue jusqu'au 31 décembre 2017, les autorités françaises se sont engagées à le notifier avant le 31 décembre 2013 afin d'être en conformité avec la future réglementation relative aux aides d'Etat (lignes directrices concernant les aides à finalité régionale notamment).

Par ailleurs, dans le projet de loi de finances 2011, l'industrie photovoltaïque, qui figure parmi les secteurs éligibles au régime « ZFA bonifiée », verrait cet avantage annulé par la réduction drastique des aides et de la défiscalisation en faveur de l'énergie solaire dans les DOM.

### **2.3.2. Diminution du coût du travail**

Plusieurs dispositifs coexistent pour diminuer le coût du travail. Il s'agit principalement de la réduction de taxe sur les salaires pour les entreprises, de l'exonération de l'impôt sur les sociétés pendant dix ans pour la création d'activités nouvelles (obtenue sur agrément) et d'un régime spécifique d'exonérations de charges sociales. Sur ce dernier point, la LODEOM maintient un dispositif différencié de celui applicable en métropole (dispositif Fillon) et modifie le régime des exonérations de cotisations patronales introduite par la loi de programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003<sup>2</sup> pour les DOM et St Martin (Saint-Pierre-et-Miquelon continuera de bénéficier du précédent dispositif). Désormais les entreprises éligibles au précédent dispositif ne seront plus différenciées selon les secteurs et bénéficieront d'une exonération de charges sociales patronales sur la partie des salaires allant jusqu'à un plafond unique à 1,4 SMIC. Au-delà, une exonération linéairement dégressive sera appliquée et s'annulera

<sup>1</sup> Il prévoit une réduction d'impôt à l'IR de 40 % pour la période 2009-2011 puis de 35 % pour la période 2012 à 2017 pour le financement de logements à usage locatif et pour une durée minimale de location de 9 ans, de type PLS et dont les conditions de ressources et de loyers sont précisés par décret (cf. article 39 de la LODEOM).

<sup>2</sup> Franchise de cotisations sur la partie des salaires allant selon les secteurs jusqu'à : 1,3 SMIC (entreprise de 10 salariés au plus quelque soit le secteur d'activité, et entreprises de 50 salariés au plus dans le secteur du BTP), 1,4 SMIC (secteurs exposés à la concurrence : industrie, pêche, TIC), 1,5 SMIC (tourisme et hôtellerie), au-delà, le montant d'allègement est constant = montant des charges patronales au seuil de 1,3 1,4 ou 1,5 SMIC.

lorsque le salaire atteint 3,8 SMIC. Pour les entreprises éligibles aux zones franches globales d'activités, le plafond est porté à 1,6 SMIC et l'exonération devient nulle à 4,5 SMIC.

### 2.3.3. L'utilisation de la TVA comme soutien à l'économie

#### *Les particularités de la TVA outre-mer*

Dans trois départements d'outre-mer (à la Guadeloupe, à la Martinique et à La Réunion), la TVA fonctionne comme en métropole mais à des taux inférieurs. Le taux normal est à 8,5 % (contre 19,6 % en métropole) et le taux réduit est essentiellement à 2,1 % (contre 5,5 % en métropole). En Guyane, un taux zéro est provisoirement appliqué. Certains produits importés bénéficient en outre d'une exonération de TVA<sup>1</sup>. Ce régime dérogatoire aurait bénéficié en 2008 à environ 62 000 entreprises domiennes et représentent un coût moyen de 1,16 milliards d'euros sur la période 2008-2010, soit plus de 40 % des dépenses fiscales sur impôts d'Etat<sup>2</sup>. En outre, les DOM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union européenne : ils ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 3 de la sixième directive TVA). Les livraisons de biens de la métropole vers les DOM sont considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (idem dans l'autre sens).

La loi de finances 2010 a permis une modification des règles relatives à la territorialité en matière de TVA des prestations de services<sup>3</sup>. Ainsi, la règle générale devient l'imposition à la TVA de la prestation au lieu d'établissement du prestataire.

#### *La TVA non perçue récupérable*

Les entreprises basées aux Antilles et à La Réunion bénéficient d'un régime dérogatoire de la TVA, appelé *TVA non perçue récupérable* (TVA/NPR), qui permet de récupérer de la TVA sur certains intrants exonérés de TVA. Sa raison d'être est de donner un plein effet économique aux exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DOM, mais également de répercuter sur les prix de vente au consommateur cet avantage fiscal. La LODEOM a légalisé ce régime spécifique (il n'était jusqu'alors que l'application d'une instruction ministérielle de 1953) et l'a recentré sur les seuls biens d'investissements productifs neufs acquis ou importés et sur certains types d'intrants comme les matériaux de construction. Sa disparition concernant les achats de matières premières et de produits par les entreprises est compensée par une aide au fret.

---

<sup>1</sup> L'article 295-1 CGI prévoit une exonération de TVA pour :

- les transports maritimes de personnes et de marchandises dans la limite de chacun des départements ;
- les ventes et importations de riz dans le département de la Réunion ; les importations de riz et de pain dans les trois autres départements ;
- les importations de matières premières et produits dont la liste est fixée dans les articles 50 undecies-1 (activités hôtelières et touristiques) et duodécies-I (tous secteurs d'activités) de l'annexe IV du CGI (article 295-1-5°-a) ;
- les ventes et les livraisons à soi-même des produits de fabrication locale analogues à ceux dont l'importation dans les trois départements est exemptée (article 295-1-5°-b) ;
- les ventes de produits pétroliers (article 295-1-6°).

<sup>2</sup> Selon le Projet Annuel de Performances annexé au PLF 2010 pour l'outre-mer.

<sup>3</sup> Réforme des dispositions relatives à la territorialité des prestations de service en matière de TVA (article 102 LF n°2009-1673 pour 2010).

## 3. Les finances publiques locales

---

### 3.1 LES COMPTES DE L'ETAT DANS LA COLLECTIVITE

Les services de la Direction régionale des finances publiques (DRFIP) centralisent l'ensemble des recettes publiques encaissées directement par les comptables du Trésor ou par les receveurs des administrations financières et assurent le règlement des dépenses après vérification des pièces justificatives, de l'imputation budgétaire et de la disponibilité des crédits.

Les recettes totales de l'Etat dans le département s'établissent à 907,8 millions € en 2009 et enregistrent une légère baisse (-0,2 %) par rapport à l'année précédente. Le recul des recettes fiscales (-8 %), due principalement à la diminution de la TVA (-17 %), y a fortement contribué.

Les dépenses totales s'élèvent à 2,5 milliards d'euros en 2009, soit -1,5 % sur un an. Les dépenses de personnel diminuent de 10 %. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 52,2 millions € et enregistrent un repli de 6 % par rapport à 2008. Les dépenses d'investissement diminuent également de 52 %. Les dépenses d'intervention augmentent (+12 %) tirées par le poste « avance sur impôts locaux » (+7,5 %). Les dotations aux collectivités sont en hausse de 3 % et s'élèvent à 574,9 millions € en 2009.

A la fin de l'exercice 2010, les dépenses totales de l'Etat enregistrent un nouveau recul (-7,4 % sur un an) pour s'établir à 2,3 milliards €. Cette évolution est essentiellement imputable à la baisse de 13,7 % des dépenses de personnel. Ces dernières concentrent 38,6 % des dépenses totales. Les dépenses d'intervention affichent un repli de 0,7 %. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement diminuent respectivement de 13 % et 43,8 % sur un an. Parallèlement, les dotations aux collectivités enregistrent une croissance de 13,4 % sur un an. Elle s'élève désormais à 651,8 millions €.

### 3.2 LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

#### 3.3.1 Aperçu général

Le renforcement de la décentralisation en 2004 a conféré aux collectivités locales françaises, avec le soutien de l'État, un rôle majeur dans le développement économique des territoires. Dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), les administrations publiques locales sont au cœur du développement économique. Elles jouent un rôle moteur sur l'activité économique tant par les politiques qu'elles mettent en œuvre que par l'importance relative de leurs dépenses d'équipement<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> « Les collectivités locales des DROM : des acteurs du développement économique » - note publiée par l'IEDOM en novembre 2010.

| Dépenses par habitant            | 2005  | 2009  | Var<br>2009/2005 | France 2009 (*) |
|----------------------------------|-------|-------|------------------|-----------------|
| <b>Région</b>                    |       |       |                  |                 |
| Fonctionnement                   | 271   | 431   | 59,0%            | 343             |
| Investissement                   | 317   | 519   | 63,7%            | 532             |
| <b>Département</b>               |       |       |                  |                 |
| Fonctionnement                   | 1 035 | 1 270 | 22,7%            | 863             |
| Investissement                   | 199   | 215   | 8,0%             | 298             |
| <b>Communes et regroupements</b> |       |       |                  |                 |
| Fonctionnement                   | 1 023 | 1 170 | 14,4%            | nd              |
| Investissement                   | 279   | 365   | 30,8%            | nd              |

(\*) moyenne des régions d'outre-mer, moyenne des départements de tailles équivalentes 250 000 à 499 999 habitants

Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ; DRFIP

## La capacité d'autofinancement des collectivités locales diminue

En 2009, la capacité d'autofinancement (CAF) des collectivités locales<sup>1</sup> de Guadeloupe enregistre une baisse de 13,9 % sur un an. Elle s'élève désormais à 165,8 millions €. Dans le détail, la CAF du Département affiche un net recul (-32,8 % ; -23,1 millions €) pour s'établir à 47,3 millions €. Rapporté au nombre d'habitants, cette dernière atteint un niveau proche de la moyenne des départements de taille équivalente<sup>2</sup> (respectivement 118 euros par habitant contre 117 euros). La CAF de la Région Guadeloupe, qui représente presque la moitié de la CAF des collectivités locales (48,4 %) enregistre également une nette diminution (-18 % soit -17,6 millions €). A 80,2 millions €, elle atteint 200 euros par habitant, soit 5 euros de moins que la moyenne des autres régions d'outre-mer (205 euros par habitant). Parallèlement, la capacité d'autofinancement des communes s'inscrit en hausse de 57,6 % (+14 millions €) sur un an mais reste faible (38,3 millions €).

## Les recettes fiscales des collectivités locales continuent d'augmenter en 2009

Les recettes fiscales des collectivités locales de Guadeloupe affichent une nouvelle hausse en 2009 (+3,9 % sur un an), quoiqu'en net ralentissement par rapport à l'exercice précédent (+12,4 %). Le Département enregistre une croissance de 5,4 % des recettes fiscales pour atteindre 359,6 millions ; elles s'élèvent à 874 € par habitant soit un niveau proche de la moyenne des DOM (871 euros par habitant) et supérieure à celle de la métropole (581 € par habitant). Les recettes fiscales des communes de la Guadeloupe affichent pour leur part une croissance de 5 % sur un an : la fiscalité directe locale reste dynamique, malgré la crise économique et sociale. Seule la Région enregistre une baisse de ses recettes fiscales (-5,8 %

<sup>1</sup> Région, Département et communes.

<sup>2</sup> Strate de comparaison : départements de 250 000 à 499 999 habitants.

sur un an). Par habitant, le produit de la fiscalité directe de la Région Guadeloupe s'élève à 49 euros (contre 44 euros pour les autres régions d'outre-mer).

### Des dépenses d'investissement inférieures aux référents nationaux

En 2009, les dépenses d'investissement de la Région Guadeloupe s'élèvent à 519 euros par habitant, soit un niveau inférieur à la moyenne des régions d'outre-mer (532 euros). Ce ratio s'élève à 215 euros pour le Département contre 298 euros pour les départements de taille équivalente.

Rapporté au nombre d'habitants, l'encours de la dette globale du Département et de la Région est nettement inférieur à celui des référents nationaux (respectivement 283 euros contre 496 euros et 550 euros contre 415 euros).

La capacité de désendettement du Conseil Général de la Guadeloupe représente pour sa part, 2,4 années d'épargne brute, soit 1,5 année de moins que la moyenne nationale. Elle s'élève respectivement à 2,7 années et 6,4 années de CAF pour la Région et les communes.

### 3.3.2 Analyse des finances des collectivités locales

#### Comptes administratifs simplifiés des collectivités locales

|   | Région       |              |                   | Département  |              |                   | Communes     |              |                   |
|---|--------------|--------------|-------------------|--------------|--------------|-------------------|--------------|--------------|-------------------|
|   | 2008         | 2009         | Structure en 2009 | 2008         | 2009         | Structure en 2009 | 2008         | 2009         | Structure en 2009 |
| <b>Recettes réelles totales</b>                   | <b>292</b>   | <b>382,4</b> | <b>100,0%</b>     | <b>684,0</b> | <b>602,5</b> | <b>100,0%</b>     | <b>682,2</b> | <b>683,6</b> | <b>100,0%</b>     |
| <b>Recettes de fonctionnement</b>                 | 248,2        | 252,9        | 66,1%             | 623,3        | 556,2        | 92,3%             | 517,4        | 510,9        | 74,7%             |
| <i>Recettes fiscales</i>                          | 188,2        | 177,4        | 46,4%             | 341,1        | 359,6        | 59,7%             | 487,2        | 511,5        | 74,8%             |
| <i>Dotations et subventions</i>                   | 24,3         | 24,8         | 6,5%              | 206,7        | 190,8        | 31,7%             | 64,7         | 64,2         | 9,4%              |
| Recettes d'investissement                         | 43,8         | 129,5        | 33,9%             | 60,7         | 46,3         | 7,7%              | 164,7        | 172,7        | 25,3%             |
| Dont fond de compensation pour la TVA             | 5,6          | 3,8          | 1,0%              | 16,0         | 12,1         | 2,0%              | 30,4         | 26,5         | 3,9%              |
| Dont Emprunts                                     | 0            | 75           | 19,6%             | 14,0         | 0,0          | 0,0%              | 22,9         | 47,2         | 6,9%              |
| <b>Dépenses réelles totales</b>                   | <b>332,2</b> | <b>380,7</b> | <b>100,0%</b>     | <b>624,1</b> | <b>595,1</b> | <b>100,0%</b>     | <b>654,4</b> | <b>620,1</b> | <b>100,0%</b>     |
| Dépenses de fonctionnement                        | 150,4        | 172,7        | 45,4%             | 552,9        | 508,9        | 85,5%             | 493,1        | 472,6        | 76,2%             |
| Dépenses d'investissement                         | 181,9        | 208          | 54,6%             | 101,1        | 86,2         | 14,5%             | 161,3        | 147,5        | 23,8%             |
| <b>Résultat</b>                                   | <b>-40,2</b> | <b>1,7</b>   |                   | <b>59,9</b>  | <b>7,4</b>   |                   | <b>27,8</b>  | <b>63,5</b>  |                   |
| <b>Dette en capital au 1<sup>er</sup> janvier</b> | <b>169,2</b> | <b>220,4</b> | <b>57,9%</b>      | <b>123,6</b> | <b>113,6</b> | <b>19,1%</b>      | <b>nd</b>    | <b>189,8</b> | <b>30,6%</b>      |

Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ; DRFIP

### Analyse des finances de la Région

#### Comptes de gestion 2009 du Conseil régional

En 2009, la région Guadeloupe retrouve un solde financier positif. Le résultat net s'élève à 1,7 million € (contre -40,2 millions € en 2009). Cette évolution provient notamment de la hausse de 31 % des recettes réelles totales. La situation financière demeure toutefois fragile : l'épargne nette diminue de 22,7 % (-16,6 millions €) sur un an et l'encours de la dette affiche une croissance de 30,3 % (+51,2 millions €) par rapport à 2008 ; le recours à l'emprunt est important (75 millions €). La capacité de désendettement représente 2,7 années d'épargne brute, soit environ 1 année de plus qu'en 2008. Rapporté au nombre d'habitants, les dépenses d'investissement sont légèrement inférieures aux autres régions d'outre-mer

(519 euros contre 532 euros). En revanche, les charges de fonctionnement sont nettement plus élevées (431 euros par habitant contre 343 euros).

La capacité d'autofinancement nette de la Région Guadeloupe baisse de 18 % (-17,6 millions) sur un an pour s'établir à 80,2 millions. Le fond de roulement s'inscrit en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (78,1 millions € contre 77,3 millions € en 2008) et permet le financement de 21 % des dépenses réelles totales, contre 11 % en moyenne dans les DOM.

Les recettes réelles totales s'élèvent à 382,4 millions € à fin 2009 enregistrant une hausse de 31 % (+90,4 millions €) sur un an. Cette hausse est notamment imputable à la nette augmentation des recettes d'investissement. Les dépenses réelles totales augmentent pour leur part de 14,6 % sur un an.

### **Une baisse importante des recettes fiscales**

Les produits de fonctionnement (252,9 millions € ; 66,1 % des recettes réelles totales) affichent une croissance de 1,9 % (+4,7 millions €) sur un an en dépit d'un recul de 5,8 % (-10,8 millions €) des recettes fiscales, principale ressource des recettes de fonctionnement de la Région (70,1 % des recettes de fonctionnement) : la fiscalité indirecte (88,9 % des recettes fiscales) enregistre une chute de 7,3 %. A l'inverse, après une diminution de 6 % en 2008, les impôts directs augmentent de 9,1 % en 2009. En terme de structure, la part de la fiscalité directe (7,7 %) et indirecte (61,8 %) dans le total des recettes de fonctionnement est relativement proche de celle des régions d'outre-mer (respectivement 7,8 % et 59,7 %).

### **Un poids conséquent des frais de personnel**

Les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter (+14,8 % contre +10,6 % en 2008) en lien avec une hausse de 33,1 % (+10,5 millions €) des frais de personnel (24,4 % des dépenses de fonctionnement). Les achats et charges externes augmentent pour leur part de 10,2 %. Par habitant, les charges de fonctionnement sont supérieures à l'ensemble des régions d'Outre-mer (431 euros contre 343 euros).

### **Une nette augmentation de l'investissement**

Les recettes d'investissement affichent une nette hausse en 2009 (+195,6 % ; +85,7 millions €) pour atteindre 129,5 millions € mais restent inférieures aux charges d'investissement. Cette évolution résulte en grande partie du recours significatif à l'emprunt (75 millions €) et de la hausse de 39,2 % (+14,2 millions €) des subventions d'équipement reçues qui représentent 38,9 % des recettes réelles d'investissement.

Les charges d'investissement, principale composante des dépenses réelles totales (54,6 %) augmentent de 14,4 % (+26,2 millions €) sur un an : les dépenses d'équipement directes enregistrent une nouvelle hausse (19 % contre 46,9 % en 2008) ; les subventions d'équipement versées s'élèvent désormais à 58,2 millions € (+15,9 % contre -12,5 % en 2008). Rapportées au nombre d'habitants, les dépenses d'investissement de la Région Guadeloupe (519 €) sont inférieures à la moyenne des Régions d'Outre-mer (532 €).

## Budget primitif 2010 du Conseil régional

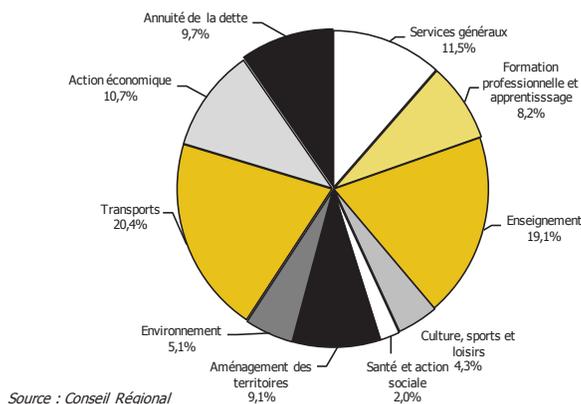
En 2010, le budget primitif s'élève à 394,6 millions €<sup>1</sup> (contre 416,6 millions € en 2009) dont 201,1 millions € en investissement et 193,5 millions € en fonctionnement. Les recettes s'établissent pour leur part à 349,8 millions € (avec 73,4 millions € en investissement et 276,4 millions € en fonctionnement).

Les dépenses de fonctionnement sont réparties par fonction de la manière suivante : les services généraux (70,4 millions €), la formation professionnelle (37,2 millions €), l'enseignement (27,8 millions €), les transports (18,6 millions €), l'action économique (18 millions €), les opérations financières (9,6 millions €), la culture, les sports et les loisirs (5,2 millions €), l'environnement (4,5 millions €), l'aménagement des territoires (1,5 million €), la santé et l'action sociale (0,6 million €).

La section d'investissement privilégie deux axes : les transports (20,4 % des dépenses d'investissement totales) et l'enseignement (19,1 % du total).

Le budget alloué aux transports (40,9 millions €) augmente sensiblement (+38 %). La majorité des travaux anticipés en 2010 proviennent du plan de relance de l'économie amorcé en 2009 et concerne à 90 % la voirie avec notamment des travaux de renforcement et de mise à niveau des routes nationales (20 millions €).

**Ventilation des dépenses réelles par section d'investissement**



Deuxième poste d'investissement, l'enseignement (38,4 millions €) : près de 62 % sont consacrés aux lycées publics (23,8 millions €), dont 7,5 millions € aux travaux d'entretien et de rénovation et 3,6 millions € à l'achèvement du lycée de Port-Louis. L'enseignement supérieur bénéficie de 14,4 millions € en raison de la poursuite des travaux de réhabilitation du campus de Saint-Claude (UAG Camp Jacob). En outre, un contrat pluriannuel d'objectifs 2010-2013 a été signé en juin 2010 entre l'Université des Antilles et de la Guyane et la Région Guadeloupe. Ce contrat fixe les grands objectifs à atteindre par l'UAG et engage la collectivité à financer différentes actions telles que le développement de l'offre de formation, la modernisation et l'équipement des locaux de l'université.

<sup>1</sup> Les dépenses réelles totales s'élèvent à 579,9 millions € avec le reste à réalisé (RAR) des années antérieures.

L'action économique représente 10,7 % des dépenses totales de la section d'investissement. Ce poste s'élève à 21,5 millions € en 2010, en hausse de 23,2 % par rapport au budget primitif 2009. La crise économique et sociale de 2009 explique le renforcement des aides aux entreprises guadeloupéennes pour améliorer leur compétitivité (restructuration, modernisation, création, microcrédit...). La part des investissements en matière d'agriculture, pêche et agro-industrie est en hausse de 7,9 points et représente la moitié du soutien à l'action économique. Une aide est également accordée au développement des filières agricoles, notamment à la culture de la canne (0,9 million €) et de la banane (0,4 million €). Parmi les grands chantiers, l'abattoir Galean du Sud Basse-Terre bénéficie de 3,8 millions € pour ses travaux. Le secteur de l'industrie, de l'artisanat, du commerce et des autres services représente 11,8 % des dépenses d'investissement. Les investissements en matière d'aménagement et de développement de l'offre touristique s'élèvent à 0,4 million €.

L'aménagement du territoire atteint 9,1 % des dépenses d'investissement prévues, avec un budget de 18,3 millions €, principalement axé sur la poursuite de la rénovation urbaine de la ville des Abymes et de Pointe-à-Pitre avec respectivement 2,7 millions € et 2,6 millions € alloués. Par ailleurs, la collectivité participe au financement de l'habitat (8,7 millions € ; 47,5 % des dépenses d'investissement de la section).

La formation professionnelle et l'apprentissage représentent 8,2 % des dépenses d'investissement totales et s'élèvent à 16,5 millions €. Ce budget est trois fois plus élevé que celui relevé en 2009 (5,5 millions €).

## **Analyse des finances du Département**

### *Comptes de gestion 2009 du Conseil général*

En 2009, le Département maintient une situation financière équilibrée. Le résultat net s'élève à 7,4 millions €. Il est néanmoins inférieur de 87,6 % à celui de 2008. Cette évolution provient notamment de la chute des recettes réelles totales (-11,9 % soit -81,4 millions €). La capacité d'autofinancement s'inscrit en baisse par rapport à 2008 (-59,9 % ; -53,1 millions €) pour atteindre 47,3 millions €. Le fond de roulement enregistre une croissance de 6,9 % sur un an contre une hausse de 84,3 % en 2008.

Le Département de la Guadeloupe affiche un niveau d'endettement faible, aucun emprunt n'ayant été contracté au cours de l'exercice : l'encours de la dette s'élève à 113,6 millions € contre 123,6 millions € en 2008. La capacité de désendettement du Conseil général de la Guadeloupe représente 2,4 années d'épargne brute (contre 1,2 année en 2008) soit 2,1 années de moins que la moyenne outre-mer et 1,5 année de moins que la moyenne nationale. La dette atteint 284 € par habitant (contre 301 € en 2008). L'épargne nette s'inscrit en baisse de 58,4 % (-52,3 millions €) sur un an.

### **Une baisse marquée des recettes**

Les recettes de fonctionnement enregistrent une baisse de 10,8 % (-67,1 millions €) sur un an à 556,2 millions €, mais demeurent supérieures aux charges de fonctionnement. Cette évolution provient du recul de 26,8 % des dotations et participations, essentiellement composées de la dotation globale de fonctionnement (135,3 millions € ; 24,3 % des produits de fonctionnement). A l'inverse, les recettes fiscales qui représentent 359,6 millions € en 2009

(59,2 % des recettes totales et 64,7 % des recettes de fonctionnement), augmentent de 5,4 % (contre -1,8 % en 2008). Ces dernières atteignent 874 € par habitant soit un niveau proche de la moyenne des DOM (871 € par habitant) et supérieure à celle de la métropole (581 € par habitant). La part de la fiscalité indirecte reste conséquente (65,9 % des recettes fiscales contre 66,7 % en 2008), en raison des différentes taxes destinées à compenser les compétences transférées par l'Etat : le produit de la TIPP (156,3 millions €) constitue 42 % des recettes fiscales. La fiscalité directe, plus élevée que dans les autres DOM, affiche une croissance de 7,9 % (+9,5 millions €) sur un an expliquée notamment par une hausse de 7 % de la taxe professionnelle (TP).

Les produits d'investissement enregistrent un net repli (-23,6 % ; -14,3 millions €) et s'élèvent à 46,3 millions €. Ces derniers proviennent principalement des subventions d'investissement (18,5 millions €) avec notamment 6,5 millions € de dotations de l'Etat.

### **Un recul des dépenses**

Les dépenses de fonctionnement, qui s'élève à 508,9 millions €, ont également affiché une diminution (-2,7 % contre +4,2 % en 2008). En 2009, ces dernières atteignent 1 270 € par habitant contre 1 289 € à la Martinique et 1 143 € en Guyane. Les subventions versées restent relativement stables sur un an, enregistrant une augmentation de 0,8 %. Elles constituent 74,5 % des dépenses de fonctionnement (contre environ 53 % pour la moyenne nationale) : les politiques d'aide sociale et d'insertion professionnelle s'élèvent à 137,4 millions €. Les aides à la personne représentent pour leur part 49,2 % des charges de fonctionnement (contre 29,3 % pour les départements de taille équivalente<sup>1</sup>). Les charges de personnel affichent une hausse de 16,8 % sur un an pour s'établir à 96,6 millions € (19 % des dépenses de fonctionnement). Cette hausse est supérieure à celle relevée à la Martinique (104 millions € ; +4,7 %) et à la Guyane (78 millions € ; +11,8 %).

Les dépenses d'investissement affichent un nouveau recul (-14,8 % ; -15 millions € après -3,3 % en 2008). Cette baisse est essentiellement imputable à la diminution de 17,3 % des dépenses d'équipement directes (68,6 % des charges d'investissement) et à la contraction de 17,9 % des subventions d'équipement versées. Par habitant, les dépenses de d'investissement s'élèvent à 215 € contre 232 € à la Martinique et 156 € en Guyane.

### **Réforme de la fiscalité directe**

Au début de l'année 2010, la fiscalité directe a été réformée. Cette réforme concerne :

- La suppression de la taxe professionnelle (TP) et la mise en place de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et d'un impôt forfaitaire sur les entreprises en réseaux ;
- Le remplacement de la part de la taxe d'habitation par celle de la taxe foncière anciennement collectée par les régions.

### **Analyse des finances des communes**

En 2010, la Guadeloupe compte 32 communes dont 2<sup>2</sup> bénéficiant encore du plan COCARDE (Contrat d'objectif communal d'aide à la restructuration et au développement).

---

<sup>1</sup> Strate des départements de 250 000 à 499 999 habitants.

<sup>2</sup> Bouillante et Basse-Terre.

En 2009, la situation financière des communes de la Guadeloupe affiche un solde financier positif. Le résultat net atteint 63,5 millions €, en augmentation de 128,4 % (+35,7 millions €) sur un an après avoir baissé de 35,1 % en 2008. Cette évolution est imputable à la diminution de 5,2 % des dépenses réelles totales et à la croissance de 0,2 % des recettes réelles totales (après -6,9 % en 2008). Par ailleurs, les charges diminuant à un rythme plus soutenu que les recettes, la capacité d'autofinancement s'inscrit en hausse de 57,6 % sur un an. Elle s'élève à 38,3 millions €.

Le niveau d'endettement est important fin 2009 : le recours à l'emprunt est en nette augmentation (+106,1 % soit +24,3 millions €). L'encours de la dette s'établit à 246,9 millions € (+30,1 % sur un an) et atteint environ 611 € par habitant. La capacité de désendettement des communes de Guadeloupe représente 6,4 années d'épargne brute.

### **Un nouveau recul des recettes et des dépenses de fonctionnement**

Après avoir enregistré une baisse de 4,7 % en 2008, les recettes de fonctionnement (510,9 millions € ; 74,7 % des recettes réelles totales) diminuent de 1,3 % en 2009, mais demeurent supérieures aux charges de fonctionnement. Cette baisse est essentiellement liée au recul de 6,9 % (contre +0,9 % en 2008) de la dotation globale de fonctionnement (21,5 % des recettes de fonctionnement). La fiscalité reversée au profit des communes s'élève à 511,5 millions €, en hausse de 5 % en glissement annuel. Cette progression est toutefois en net ralentissement par rapport à l'exercice 2008 (+33 %). Les recettes liées à la fiscalité indirecte, première ressource des communes (213 millions € ; 41,6 % des recettes fiscales totales) s'améliorent en 2009 (+8,1 % contre -10,4 % en 2008) : l'octroi de mer, qui concentre 72,8 % des recettes fiscales indirectes, croît de 6,2 % (+9 millions €) ; il s'élève à 384 € par habitant. En dépit de la crise économique et sociale, la fiscalité directe locale (28,1 % des recettes fiscales totales) reste dynamique et s'établit à 143,7 millions € (-0,3 % sur un an).

Les dépenses de fonctionnement (76,2 % des dépenses réelles totales) affichent un nouveau recul en 2009 (-4,2 % après -3,9 % en 2008) pour s'établir à 472,6 millions d'€. Ce recul provient, mais dans une moindre mesure, de la baisse de 2,1 % des intérêts de la dette, elle-même liée à la baisse des taux. A l'inverse, les charges de personnels, en retrait en 2008, augmentent de 5,4 % en 2009.

### **Un important recours à l'emprunt en 2009**

Les recettes d'investissement (25,3 % des recettes réelles totales) augmentent de 4,9 % après une diminution de 13,3 % en 2008. Cette évolution s'explique essentiellement par un important recours à l'emprunt en 2009 alors qu'il était relativement limité en 2008. Parallèlement, le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et les dotations reculent respectivement de 12,8 % et 0,8 % sur un an.

### **Une baisse des dépenses d'investissement**

Les charges d'investissement s'établissent à 147,5 millions €. Elles se replient de 8,6 % (-13,8 millions €) sur un an essentiellement en raison d'une réduction des dépenses d'équipement brut, première dépense d'investissement des communes (78 % du total). Les subventions et contingents versés se contractent de 13,6 % (après -2,8 % en 2008). A l'inverse, le remboursement de la dette augmente de 5,4 % sur un an à 19,6 millions €.



## CHAPITRE III

### Les secteurs d'activité

# Section 1

## Aperçu général

L'économie guadeloupéenne connaît depuis le début des années 90 une profonde transformation structurelle. Sa modernisation est principalement le fait de l'émergence d'un secteur privé dynamique, majoritairement de services, et du développement de services administrés, supplantant les secteurs traditionnels de l'agriculture, du bâtiment et du petit commerce.

La structure de l'économie guadeloupéenne est marquée par l'importance du secteur tertiaire qui concentre 83,5 % de la valeur ajoutée et 85 % des emplois salariés en 2009. Comme au niveau national, les services marchands (commerce, service aux particuliers, service aux entreprises, activités immobilières et financières, hôtellerie et transports) constituent la principale branche de l'économie guadeloupéenne. Ils participent à hauteur de 49 % à la création de valeur dans le département. Les services administrés contribuent pour leur part à hauteur de 34,5 % à la valeur ajoutée totale contre 29 % en 1993. Cette évolution est imputable au développement des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'action sociale qui concentrent les deux tiers de la valeur ajoutée non-marchande. Au total, plus de quatre salariés sur dix travaillent dans la sphère publique.

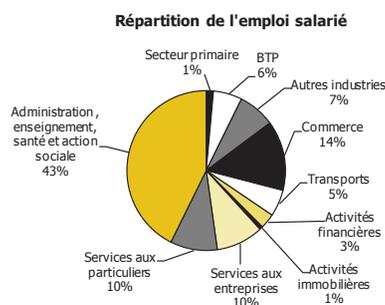
En 2010, le tissu économique guadeloupéen (hors îles du Nord) s'est enrichi de 5 511 nouveaux établissements, soit 10,8 % de plus qu'en 2009, contre 7,2 % dans l'ensemble de la France. Environ la moitié d'entre eux a été créée dans les services qui demeurent le premier gisement de créations devant le commerce.

### *Evolutions sectorielles récentes*

Dans la plupart des secteurs, la deuxième partie de l'année 2010 a été marquée par une reprise de l'activité, en particulier au dernier trimestre ; pour autant, les résultats annuels obtenus restent en dessous des niveaux d'avant-crise.

Les secteurs du commerce et de l'industrie agroalimentaire ont bénéficié du regain de consommation des ménages. Le secteur du tourisme s'est redressé au second semestre : la Guadeloupe a bénéficié en fin d'année de la tenue de la 9<sup>ème</sup> édition de la Route du Rhum, qui a contribué à valoriser l'image de la destination et dont les retombées économiques sont, selon les professionnels, non négligeables.

Le secteur primaire, affecté par les mauvaises conditions naturelles au premier trimestre, a connu des pertes importantes : la campagne sucrière est ressortie en dessous des attentes et la filière banane reste suspendue à une amélioration des cours sur ses marchés traditionnels. La situation demeure également difficile dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Les chantiers de rénovation urbaine de Pointe-à-Pitre et des Abymes se sont poursuivis mais n'ont pas suffi à redonner confiance aux professionnels du secteur et à relancer l'activité de toute la profession.



Source : INSEE, CLAP, nombre de postes au 31/12/2008

## Section 2

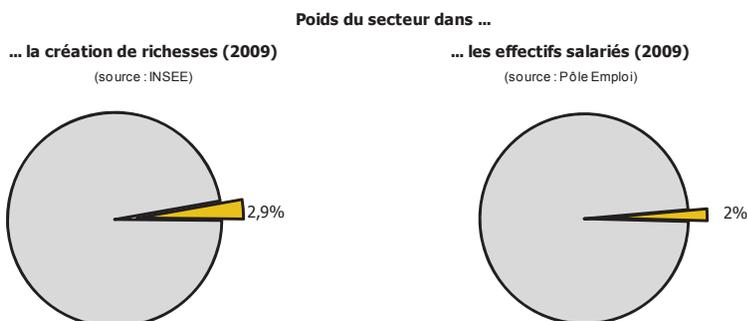
# L'agriculture

### 1. Présentation du secteur

#### Quelques données structurelles

Le secteur primaire représente 2,9 % de la richesse créée sur le territoire en 2009<sup>1</sup>. Ce chiffre est en recul de près de deux points depuis le début des années 1990 en raison du poids croissant des activités tertiaires dans l'économie. Le secteur a plutôt bien résisté à la crise économique et sociale de l'année 2009, sa valeur ajoutée a perdu 0,4 % en volume par rapport à l'année précédente. Elle est estimée à 227 millions d'euros.

L'agriculture mobilise 2 % des effectifs salariés en Guadeloupe. Beaucoup de travailleurs agricoles exercent leurs activités au sein d'exploitations familiales, ils ne donc pas comptabilisés.



Les données de création de richesse présentées cidessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ Unédic, qui peut être assimilé à l'économie marchande.

#### L'évolution du secteur<sup>2</sup>

Signe de la mutation de l'économie, la surface agricole utile (SAU) des exploitations a perdu plus d'un tiers de sa superficie depuis le début des années 80, au profit d'une urbanisation grandissante. Cependant, ce phénomène de diminution des surfaces agricoles tend à s'atténuer depuis le milieu des années 2000. La SAU des exploitations se stabilise à 20 % de la surface totale en 2009, pour s'établir à 34 577 hectares. La SAU totale s'étend quant à elle sur 43 348 hectares<sup>3</sup>. La culture cannière est prédominante sur le territoire agricole, elle occupe le tiers de la surface. Ce poids s'est maintenu au cours des trois dernières décennies, ce qui n'est pas le cas des surfaces plantées en bananes. Elles ne représentent aujourd'hui plus que 4,8 % de la SAU, contre 15 % en 1980. Les légumes frais occupent 6,7 % des terres agricoles et les fruits 1,3 %.

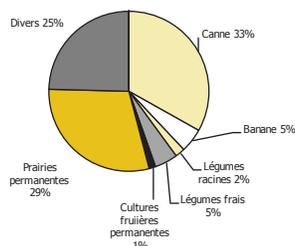
<sup>1</sup> Source : INSEE, CEROM.

<sup>2</sup> Source : Agreste.

<sup>3</sup> La SAU totale inclut la SAU des exploitations et les surfaces en herbe et jardin.

Parallèlement, le nombre d'exploitations agricoles n'a pas cessé de baisser au cours des trois dernières décennies et plus de la moitié ont disparu. En 2009, le phénomène s'est poursuivi, la DAF recensait 7 930 exploitations agricoles, contre 8 250 l'année précédente. En revanche, la taille des exploitations tend à progresser, traduisant la rationalisation des pratiques culturales et la modernisation des techniques de production. Leur taille reste néanmoins modeste puisque 80 % exploitent une SAU inférieure à 5 hectares.

Répartition de la SAU totale



Source : DAF, données 2008

La population active dans les exploitations agricoles poursuit également son recul : la dernière enquête menée en 2007 évaluait celle-ci à 22 535, contre 35 993 au début des années 2000. Plus de la moitié de la population est d'origine familiale, le reste étant composé de salariés, dont 80 % de saisonniers. Le départ à la retraite tardif des agriculteurs en activité, ainsi que les difficultés d'accès au foncier rencontrées par les jeunes agriculteurs entraînent un vieillissement de la population des exploitants (51 ans d'âge moyen).

## L'évolution de la production agricole en 2009

La valeur de production agricole<sup>1</sup> atteint 267,6 millions d'euros en 2009. Elle se maintient par rapport à l'année précédente, mais s'inscrit en baisse de 6,4 % sur la décennie.

### La production agricole en Guadeloupe ( en millions d'euros et en %)

|  | 2000         |              | 2009*        |              | Var 09/08     |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
|  | Valeur       | % Part       | Valeur       | % Part       |               |
| <b>Légumes</b>                           | <b>51,7</b>  | <b>18,1</b>  | <b>57,3</b>  | <b>21,4</b>  | <b>-2,1%</b>  |
| <b>Fruits</b>                            | <b>87,4</b>  | <b>30,6</b>  | <b>74,9</b>  | <b>28,0</b>  | <b>4,2%</b>   |
| . Bananes d'exportation                  | 69,0         | 24,1         | 51,6         | <b>19,3</b>  | <b>5,0%</b>   |
| . Autres fruits                          | 18,5         | 6,5          | 23,3         | <b>8,7</b>   | <b>2,4%</b>   |
| <b>Plantes industrielles</b>             | <b>45,1</b>  | <b>15,8</b>  | <b>49,9</b>  | <b>18,6</b>  | <b>1,8%</b>   |
| . Canne à sucre                          | 43,7         | 15,3         | 47,8         | <b>17,8</b>  | <b>1,9%</b>   |
| . Autres                                 | 1,4          | 0,5          | 2,1          | <b>0,8</b>   | <b>0,0%</b>   |
| <b>Divers (fleurs, plantes...)</b>       | <b>36,2</b>  | <b>12,7</b>  | <b>31,9</b>  | <b>11,9</b>  | <b>0,0%</b>   |
| <b>Total production végétale</b>         | <b>220,5</b> | <b>77,1</b>  | <b>213,9</b> | <b>79,9</b>  | <b>1,2%</b>   |
| Bétail (bovins, caprins, ovins, porcins) | 37,9         | 13,2         | 34,2         | <b>12,8</b>  | <b>-10,9%</b> |
| Autres animaux                           | 17,6         | 6,2          | 9,8          | <b>3,6</b>   | <b>6,0%</b>   |
| Produits des animaux                     | 10,0         | 3,5          | 9,7          | <b>3,6</b>   | <b>8,4%</b>   |
| <b>Total production animale</b>          | <b>65,5</b>  | <b>22,9</b>  | <b>53,7</b>  | <b>20,1</b>  | <b>-5,1%</b>  |
| <b>Production agricole totale</b>        | <b>285,9</b> | <b>100,0</b> | <b>267,6</b> | <b>100,0</b> | <b>-0,1%</b>  |

\* Chiffres semi-définitifs

Source : Direction de l'agriculture et de la forêt

<sup>1</sup> Y compris les aides directes.

Les cultures traditionnelles, la banane et la canne à sucre, restent en tête des produits agricoles (respectivement 19 % et 18 % des recettes de production). Toutefois, la production de banane, largement fragilisée par la libéralisation du marché, a chuté de 25 % en valeur depuis le début des années 2000, tandis que la production de canne progresse de 9 %. Si l'on ajoute à ces deux cultures, les légumes, les autres fruits, ainsi que les fleurs et plantes diverses, l'ensemble de la production végétale totalise 80 % de la production agricole totale. Le reste de la production est d'origine animale, il s'agit principalement du bétail (63 % de la production animale).

En 2009, la production végétale reste stable (+ 1,2 %), tandis que la production animale se contracte de 5 %, en raison du repli du poste bétail (-10,9 %), qui a été légèrement compensé par la progression des postes volailles et autres produits animaux (œufs). Les aléas climatiques et les pluies de cendre volcanique fragilisent les résultats de certaines productions végétales en 2010.

### **Les orientations pour l'avenir du secteur**

Comme souligné au cours des Etats Généraux, la couverture des besoins de la population en produits agricoles d'origine locale est aujourd'hui considérée comme insuffisante. Elle ne concerne que 63 % de la consommation de fruits et de légumes, mais seulement 14 % pour la production animale.

Les filières agricoles éprouvent des difficultés à s'intégrer dans les réseaux de distribution car elles sont encore trop peu structurées. Les produits proposés ne sont pas toujours compatibles avec les exigences du marché, à la fois en termes de qualité et de quantité. Ainsi, plusieurs décisions ont été prises au cours du Conseil Interministériel pour l'Outre-mer du 6 novembre 2009 en faveur de la promotion des produits agricoles locaux, considérée comme vecteur de développement économique :

- la nomination d'un commissaire au développement endogène aux Antilles (de même qu'en Guyane et dans l'océan indien), chargé de contribuer à la création et au développement de filières de production locale sur le marché antillais. Mr Jean Rémy Cauquil a été nommé à ce poste le 23 novembre 2010 par la Ministre de l'Outre-mer. A cette fin, un fonds d'étude et de renforcement des capacités (FERC) est mis à sa disposition, d'un montant de 2 M€ pour les trois géographies.
- l'entrée en vigueur d'un fonds de garantie pour l'agriculture et la pêche dans les départements d'Outre-mer, pour favoriser l'accès aux crédits bancaires du secteur agricole<sup>1</sup>. Doté par l'Etat, il sera opérationnel courant 2011.
- un complément de 40 millions d'euros au budget POSEI-France (voir encadré ci-dessous) dès 2010 pour soutenir les filières de diversification.

#### **LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN A L'AGRICULTURE**

Le secteur agricole bénéficie de deux dispositifs de soutien :

- Le programme européen pour les pays ultrapériphériques, POSEI (Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité) qui vise à améliorer la compétitivité des filières agricoles en prenant en compte les handicaps spécifiques de ces régions.
- Les enveloppes financières du FEADER (Fonds européen agricole de développement rural). Elles s'élèvent à 138,1 millions d'euros pour la période 2007-2013.

Selon les chiffres de la DAF, les aides publiques au secteur se sont portées à 59,3 millions d'euros en 2009 et sont restées stables par rapport à l'année précédente.

<sup>1</sup> Hors filières de la banane et du sucre.

## 2. La banane

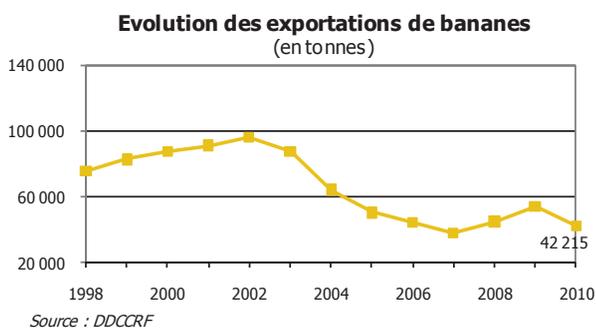
---

La banane demeure la principale activité agricole du département puisqu'elle est à l'origine de près de 20 % des recettes du secteur<sup>1</sup>, en dépit d'une chute de près d'un quart depuis le début de la décennie. Cette culture rassemble 215 producteurs actifs en 2010 et assure 500 emplois indirects<sup>2</sup>.

### Bilan de la campagne 2010

Plusieurs évènements climatiques survenus au cours de l'année 2010 (sécheresse ; les cyclones EARL et TOMAS), ainsi que les retombées des cendres volcaniques de Montserrat, ont engendré de nombreuses pertes pour la production de bananes, qui risquent également de se répercuter sur la récolte suivante. La production s'élève ainsi à 42 215 tonnes, en retrait de 23,5 % par rapport à 2009. Les dommages sont estimés par les professionnels du secteur à plus de 29 000 tonnes.

Le recul de la production s'est traduit également par une chute des quantités exportées de 22 %, en rupture avec l'année précédente puisque les exportations avaient connu une croissance de plus de 20 %. Dans la même dynamique, les ventes sur le marché local se sont repliées de 73 %. Par conséquent, le chiffre d'affaires total enregistre une baisse de 27 %, il s'élève à 21,6 M€.



Dans le cadre du programme POSEI-France<sup>3</sup>, les mesures d'aides en faveur de la banane se sont portées à 30,96 millions d'euros en 2010. Elles sont restées constantes par rapport à 2009. De plus, elles ont été complétées par une indemnisation spécifique suite aux pertes engendrées par le nuage de cendres du volcan, le fonds de secours ayant été activé.

### Les perspectives de développement du secteur

La banane antillaise est largement soumise à la concurrence sur les marchés européens des producteurs latino-américains (banane « dollar »), bénéficiant de coûts de production inférieurs, et des pays d'Afrique-Caraïbes Pacifique (ACP), disposant d'un accès préférentiel au marché européen.

Pour maintenir sa place dans cette compétition internationale, la filière a initié depuis une quinzaine d'années des efforts de structuration. Ils se sont traduits par une professionnalisation accrue et une concentration des exploitations avec une augmentation de

---

<sup>1</sup> Chiffres 2009.

<sup>2</sup> Source : Groupement des Bananiers de Guadeloupe, SICA LGP.

<sup>3</sup> Ce dispositif d'aides aux producteurs est mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

leur taille moyenne. On recensait 215 exploitations sur le territoire en 2010 soit moitié moins qu'en 2003<sup>1</sup>. La SAU s'est également contractée de 40 % sur la période.

Les producteurs de bananes de Guadeloupe et de Martinique se sont fédérés en 2003 au sein de l'Union des groupements de producteurs de bananes (UGPBAN). Elle maîtrise quasiment la totalité de la commercialisation directe de bananes des deux îles. En Guadeloupe, les producteurs sont réunis au sein du Groupement des Bananiers de Guadeloupe, dénommé SICA LGP.

Depuis plusieurs années, la filière est engagée dans une démarche d'amélioration de la qualité de sa production et dans le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Cette volonté s'appuie sur le Plan Banane Durable lancé pour la période 2008-2013 par le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche. Ce projet vise à encourager les producteurs à réduire l'usage des produits phytosanitaires et à privilégier les techniques alternatives (naturelles ou raisonnées) de protection des cultures. Il a été accompagné par la création de l'Institut Technique de la Banane (ITBAN), dont la mission est d'améliorer la résistance de la banane antillaise et de la démarquer de ses principaux concurrents. Ces évolutions se sont traduites par une croissance du volume de production certifié GLOBALGAP<sup>2</sup> : le pourcentage progresse de 10 points par rapport à 2009 pour s'établir à 73 %.

De manière parallèle, des recherches se développent dans l'objectif de valoriser la banane dans l'alimentation animale. En 2010, une convention a été signée avec l'INRA et les Grands Moulins des Antilles pour initier la fabrication de farine de banane destinée à l'alimentation animale. Les premiers résultats sont concluants et les études sont poursuivies afin d'apprécier la digestibilité de la farine par les ruminants et les porcs.

### 3. Les filières de diversification

---

Les fruits (hors banane) et les légumes, ainsi que l'élevage sont considérés comme deux filières de diversification en Guadeloupe, dont les efforts de développement doivent être encouragés.

#### 3.1 LES PRODUCTIONS VEGETALES

Les fruits et légumes (hors banane) totalisent 30 % de la valeur de la production végétale guadeloupéenne. Leur volume de production atteint 69 600 tonnes en 2009<sup>3</sup>. C'est une filière dynamique, qui se diversifie, de manière à satisfaire davantage la demande locale, d'autant plus que la consommation de fruits et légumes des guadeloupéens est plus élevée que la moyenne française (40 % de plus pour les fruits et 36 % pour les légumes<sup>4</sup>). Son développement s'appuie sur une meilleure valorisation du foncier (succession de plusieurs cultures par an), la sélection de variétés résistantes et par le développement de la mécanisation et de l'irrigation. Toutefois, ces cultures demeurent sensibles aux déséquilibres hydriques et aux attaques parasitaires.

---

<sup>1</sup> Source : ODEADOM, rapport d'activité 2009.

<sup>2</sup> GLOBALGAP est un organisme de certification du secteur privé qui définit un référentiel de bonnes pratiques agricoles reconnues et applicables partout dans le monde.

<sup>3</sup> Source : Agreste, données 2009 provisoires.

<sup>4</sup> Chiffres 2008, Agreste.

Les principales zones de production sont localisées dans le sud-est de la Grande-Terre et dans le sud de la Basse-Terre, qui bénéficient de conditions climatiques favorables. On dénombre environ 1 700 exploitations d'une surface moyenne de 1,9 hectare. La production de légumes s'élève à 52 700 tonnes en 2009 : les légumes frais ont progressé de près d'un quart depuis 2000, soutenus par la forte croissance du melon. Parallèlement, les tubercules, racines et bulbes poursuivent leur déclin (- 33 % depuis 2000), ces cultures ayant été largement exposées à la pollution par le chlordécone.

La production de fruits hors banane atteint 16 900 tonnes, elle affiche une poussée de plus de 60 % depuis le début de la décennie. La production d'ananas est d'environ 7 500 tonnes. Cette culture couvre l'essentiel des besoins locaux, à la différence des mangues et des agrumes, qui n'en assurent que le tiers.

La production de plantes ornementales et de fleurs totalise environ 16 700 milliers de tiges en 2009<sup>1</sup>. Elle est principalement exportée mais souffre de la concurrence des Etats-Unis et des Pays-Bas.

La volonté de structurer la filière s'est traduite en mai 2009 par la création d'une interprofession végétale, IGUAFLHOR. Pour favoriser l'approvisionnement du marché local en fruits et légumes, elle entend s'appuyer sur la mutualisation des moyens d'achat, de production et de distribution avec la Martinique et la Guyane.

## La filière melon

Avec une production avoisinant les 7 950 tonnes en 2009, le melon est le premier produit de diversification en matière végétale. C'est également le quatrième produit exporté en 2010 après le rhum, la banane et le sucre. Les exportations sont majoritairement dirigées vers la métropole, à contre-saison de la production hexagonale.

C'est une filière bien structurée, dont l'origine remonte au début des années 80 et s'est appuyé sur la création de l'Association des Producteurs de Melon. Toutefois, son développement est limité par la disponibilité du foncier agricole, malgré les rotations culturales « canne-melon » pratiquées, sa forte dépendance aux conditions climatiques et également par la concurrence croissante des producteurs marocains et sénégalais.

Ainsi, en 2010, la récolte de melons a été fortement affectée par les cendres du volcan de Montserrat ainsi que par la forte sécheresse du début d'année. IGUAFLHOR a estimé les pertes à 1 824 tonnes. Les exportations ont chuté de 40 % pour atteindre 3,3 millions d'euros.

## Principales productions végétales

(hors banane et canne à sucre)

|           | Quantités produites (en tonne) | Superficie de production (en hectare) |
|-----------|--------------------------------|---------------------------------------|
| Tomate    | 5 250                          | 350                                   |
| Salade    | 3 600                          | 300                                   |
| Pastèque  | 5 000                          | 250                                   |
| Melon     | 7 949                          | 515                                   |
| Concombre | 6 210                          | 345                                   |
| Ananas    | 7 475                          | 325                                   |
| Mangue    | 1 071                          | 63                                    |
| Orange    | 1 700                          | 100                                   |
| Mandarine | 1 530                          | 90                                    |

Source : Agreste, données 2009 provisoires

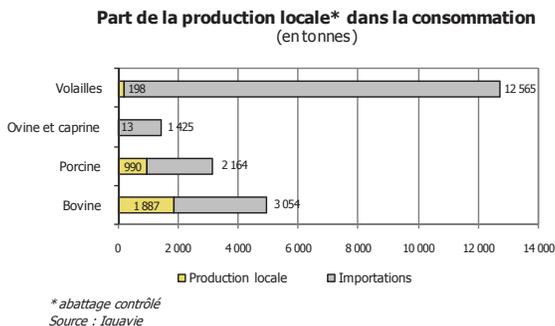
<sup>1</sup> Source : DAF, mémento économique et social 2010.

### 3.2 L'ELEVAGE

Le secteur de l'élevage est bien présent dans l'agriculture guadeloupéenne. Il totalise 53,7 millions d'euros en 2009, ce qui représente 20 % des recettes agricoles totales. Cette part est restée stable par rapport à l'année 2000.

D'un volume de 3 088 tonnes en 2009, la production issue des abattages contrôlés n'est pas en mesure de couvrir l'ensemble des besoins de la population. Le taux de

couverture global atteint 13,9 %, même s'il reste marqué par de fortes disparités : 38 % pour la viande bovine, 31 % pour la viande porcine contre seulement 0,9 % pour la viande ovine/caprine et seulement 1,5 % pour la volaille. Par conséquent, le département est fortement dépendant de l'approvisionnement extérieur : 14 820 tonnes ont été importées en 2009. Ce niveau s'est significativement réduit par rapport à l'année précédente (-28 %), en raison des mouvements sociaux, qui n'ont pourtant que très légèrement affecté la production locale (-2 %).



#### Un secteur en développement, soumis à de nombreux obstacles

L'expansion de la filière de l'élevage à la Guadeloupe, comme dans d'autres territoires ultramarins, est limitée par de nombreuses contraintes, dont la première est le climat. Les températures élevées et le taux d'humidité pèsent en effet sur les résultats de l'élevage, de même qu'ils favorisent de nombreuses pathologies. En outre, le secteur souffre d'un manque de compétitivité dans la mesure où les importations d'intrants viennent surenchériser les coûts de production.

Le caractère artisanal des exploitations en Guadeloupe pose des problèmes sanitaires qui entravent l'accès aux réseaux de distribution et rendent la pratique de l'abattage clandestin très répandue. Selon les estimations, le volume des abattages clandestins représenterait la moitié de la production officielle. Cette production est en grande partie autoconsommée dans le cadre familial ou distribuée auprès du voisinage.

Depuis le début des années 2000, la filière animale a engagé une profonde restructuration, qui s'est concrétisée en 2004 par la création d'une interprofession, IGUAVIE (Interprofession guadeloupéenne de la viande et de l'élevage). Son objectif est de parvenir à l'autosuffisance alimentaire du territoire en l'approvisionnant de manière régulière en produits animaux de qualité. Pour y parvenir, elle a développé l'acquisition de nouveaux matériels spécifiques pour les ateliers de découpe, qui viennent compléter les actions de lutte contre l'abattage clandestin menées par les services vétérinaires. Ces initiatives ont permis d'accroître les capacités d'abattage de près de la moitié depuis 2004, elles atteignaient 5 000 tonnes en 2009. Sous l'impulsion des acteurs de la filière, deux ateliers de découpe ont vu le jour récemment : celui du Moule en 2008 et celui de Marie-Galante en 2010. L'abattoir de Gourbeyre devrait également ouvrir ses portes en juillet 2011. Ces évolutions favorables vont permettre de poursuivre la croissance de la production de viande, en cours déjà depuis 2006 (+ 9,2 %).

## 4. La pêche et l'aquaculture

---

### 4.1 LA PECHE

#### **Le poids économique du secteur**

La pêche produit 30 % de la richesse créée par le secteur primaire en 2009<sup>1</sup>, pour un total de 70,3 millions d'euros. 704 établissements étaient recensés en 2009 dans cette branche d'activité.

La profession compte environ 1 680 marins<sup>2</sup> auxquels on peut additionner la composante informelle de cette activité, largement significative : aux équipages plus ou moins déclarés s'ajoutent les pêcheurs occasionnels et ceux dont cette activité est secondaire. L'âge moyen des marins-pêcheurs est de 45 ans, avec une tendance au vieillissement. Selon la Direction régionale des affaires maritimes (DRAM), le secteur permettrait de maintenir 6 500 emplois sur l'ensemble du territoire.

La production provient majoritairement d'entreprises de taille artisanale. La filière est peu organisée, dispose d'un réseau de commercialisation limité et reste très exposée à la concurrence des produits importés, mais également aux pratiques informelles. Ses capacités de financement sont donc relativement faibles et beaucoup d'entreprises sont financièrement fragiles.

L'ensemble de ces difficultés ne permet pas de produire à la hauteur des besoins de la population en produits de la mer, en dépit de ressources halieutiques non complètement exploitées. La production annuelle guadeloupéenne est estimée par la DRAM à environ 10 000 tonnes, ce qui satisfait 60 % de la consommation locale en produits de la mer. Les importations sont pour moitié composées de poissons frais et congelés.

Au cours de la dernière décennie, le secteur a connu certaines évolutions avec la mise en place de dispositifs de concentration de poissons (DCP). Ces avancées ont facilité le développement de la pêche de certains poissons comme le marlin, le thazard, le thon ou le requin. La pêche de ces poissons pélagiques est pratiquée tout au long de l'année.

Pour poursuivre la modernisation du secteur, une aide de 4 M€<sup>3</sup> sur deux ans a été attribuée à la Guadeloupe dans la cadre du Plan Barnier (plan pour une pêche durable et responsable), adopté courant 2007. Ce montant vient s'ajouter à l'enveloppe de 5,2 millions d'euros provenant du Fonds européen pour la pêche (FEP) pour la période 2007-2013. Fin 2010, 83 % de cette somme avait été engagée et près de la moitié pour celle du Plan Barnier, au bénéfice de 144 projets<sup>4</sup>.

L'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) a initié en avril 2007 un projet pilote de Système d'information halieutique en Guadeloupe (SIHG), dont

---

<sup>1</sup> Y compris l'aquaculture, source : INSEE, CEROM.

<sup>2</sup> Nombre d'équivalents temps plein, source : IFREMER-septembre 2010

<sup>3</sup> 34 % seraient alloués aux entreprises de pêche et à la modernisation de la flotte, et 24 % serviraient à l'amélioration des équipements des ports de pêche, le reste étant employé à l'aménagement des pêcheries, la valorisation de la production et du marché et la structuration de la filière.

<sup>4</sup> Source : Direction régionale des affaires maritimes.

l'objectif est de fournir les éléments nécessaires à l'élaboration des politiques publiques dans la gestion durable des ressources ainsi que de leur exploitation à l'échelle régionale et internationale. Les travaux menés en 2007 et 2008 par le SIHG permettent de suivre l'activité de l'ensemble des navires de la flotte de Guadeloupe et de déterminer les caractéristiques du secteur. Des statistiques relatives à la production et à la commercialisation devraient être disponibles courant 2011.

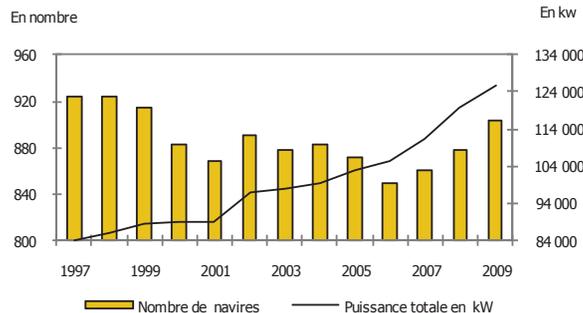
## Les équipements du secteur<sup>1</sup>

La profession dispose de 903 navires, dont 85 % sont actifs à la pêche. Parmi eux, 15 % ont une période d'inactivité d'au moins un mois dans l'année. La flotte est composée presque exclusivement de navires de moins de 12 mètres non pontés, équipés de hors bord. Un seul navire de plus de 20,5 mètres est recensé, d'une puissance de 332 KW. Les unités non pontées réalisent des sorties à la journée, alors que l'unité pontée effectue en général des marées de plusieurs jours, en particulier dans les Iles du Nord.

Les ports d'exploitation principaux de ces navires<sup>2</sup> sont localisés dans les communes de La Désirade (71 navires), Saint-François (61), Terre-de-Haut 60), Sainte-Rose (44) et Pointe-à-Pitre (43).

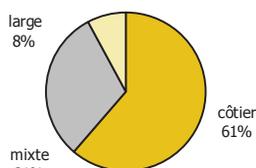
Au cours de la dernière décennie, le nombre de navires est resté relativement stable (-1,3 %), alors que parallèlement la puissance totale de la flotte a progressé de plus de 40 %. Plus de 60 % de la flotte opère uniquement en zone côtière, 8 % des navires pratiquent la pêche au large et 31 % disposent d'une activité mixte.

**Evolution de la flotte**



Source : IFREMER

**Répartition des navires par activité en 2009**



Source : IFREMER

La plupart des navires sont polyvalents en termes de techniques de pêche. Les principaux engins utilisés sur le plateau sont les casiers (59 % des navires), les filets (32 %), les palangres (25 %). La pêche plus au large des grands pélagiques utilise quant à elle des techniques de ligne de traîne en particulier autour des dispositifs de concentration de poissons (DCP).

<sup>1</sup> Source : IFREMER, données 2009.

<sup>2</sup> Le port d'exploitation correspond au port le plus fréquenté par un navire au cours de l'année.

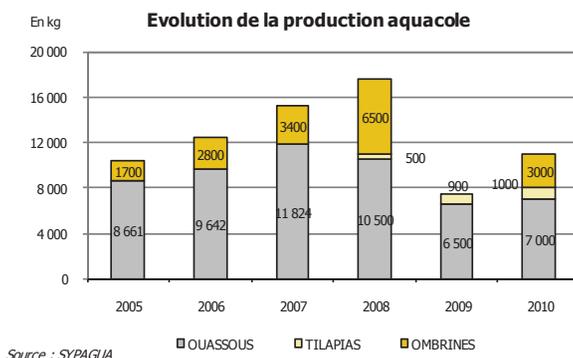
## 4.2 L'AQUACULTURE

La Guadeloupe bénéficie de conditions climatiques d'ensemble favorisant le développement de l'aquaculture. Malgré un potentiel important, le secteur est pénalisé par la pollution d'une partie des eaux douces au chlordécone et par la fréquence des événements cycloniques. Ainsi, le volume produit ne représente que le tiers des capacités de production.

L'activité est aujourd'hui principalement orientée vers la production d'ouassous (crevettes d'eau douce). Depuis quelques années les producteurs se sont également lancés dans la production d'ombrines et de tilapias. La production est de type artisanal, elle est issue d'une dizaine de fermes d'élevage, d'un rendement moyen de 0,8 tonne par hectare, inférieur de près de moitié aux performances admises.

La production d'ouassous ne couvre qu'une faible partie de la consommation locale. Estimée à environ une cinquantaine de tonnes dans les années 80, elle n'enregistre plus que 7 tonnes en 2010. Les productions d'ombrines et de tilapias se chiffrent respectivement à 3 tonnes et 1 tonne. Le volume de chaque produit connaît des fortes oscillations d'une année à l'autre.

En 2009, l'aquaculture a été frappée par trois événements concomitants : la disparition du stock d'ombrines liée au cyclone OMAR d'octobre 2008, la fermeture de quatre fermes d'ouassous consécutive à l'abaissement de la Limite Maximale des Résidus (LMR) en chlordécone<sup>1</sup>, ainsi que par les mouvements sociaux qui ont stoppé les ventes au cours du premier trimestre. La production a ainsi chuté de plus de 57 % par rapport à l'année précédente. Une forte reprise s'est opérée en 2010, avec une production estimée à environ 11 tonnes, qui reste toutefois inférieure au niveau de 2008.



Aujourd'hui, le développement du secteur repose principalement sur la concrétisation de plusieurs expérimentations en cours. La première vise à permettre aux producteurs touchés par le chlordécone de maintenir leurs activités par le biais d'aménagements techniques et de modifications de protocoles. L'autre projet pilote s'effectue en mer, il prévoit de sécuriser les structures d'élevage et le cheptel en cas de cyclone. Ces avancées permettraient d'accroître significativement les capacités de production de l'aquaculture selon les professionnels du secteur : elles pourraient s'établir à 20 tonnes d'ici 2012.

<sup>1</sup> Tous les aliments destinés à la consommation humaine ou animale dans l'Union européenne (UE) sont soumis à une limite maximale de résidus de pesticides (LMR) dans leur composition, de manière à protéger la santé humaine.

# Section 3

## L'industrie et l'artisanat

### 1. Le secteur industriel

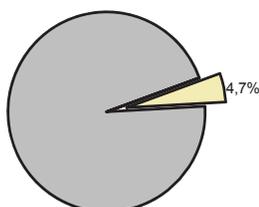
#### 1.1 Les principales caractéristiques du secteur

La branche industrielle contribue à hauteur de 4,7 % à la production de richesse sur le territoire en 2009<sup>1</sup>. Composée de 3 026 établissements (hors énergie) en 2009, elle rassemble 7,4 % des structures locales du secteur<sup>2</sup> et 9,1 % de l'effectif salarié<sup>3</sup>.

L'industrie guadeloupéenne est relativement jeune, son développement date d'une trentaine d'années. Sa faible présence dans le paysage économique local s'explique par les nombreux obstacles structurels auxquels elle est confrontée, qui limitent sa compétitivité et donc le développement de ses capacités de production : étroitesse du marché, éloignement géographique et insularité. Pour soutenir ce secteur, de nombreux dispositifs régionaux, nationaux et européens ont été mis en place (fonds européens, lois successives pour l'Outre-mer...). En particulier, les programmes de défiscalisation ont largement favorisé, au travers de la réduction de leur coût, les investissements industriels. Au cours de la décennie 2000, la valeur ajoutée de l'industrie a connu un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 2,7 %.

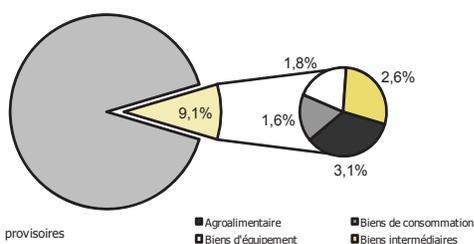
Ce secteur a bien résisté à la crise économique de l'année 2009 et même développé sa valeur ajoutée (+2,1 %) sous l'effet de la forte progression de l'industrie des biens intermédiaires (+9,6 %) sur la période.

... la création de richesses (2009)  
(source : INSEE)



Poids du secteur dans ...

... les effectifs salariés (2009\*)  
(source : Pôle emploi)



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ Unédic, qui peut être assimilé à l'économie marchande.

<sup>1</sup> Source : CEROM, Comptes économiques rapides 2009, hors énergie.

<sup>2</sup> Source : INSEE, démographie des entreprises en 2009, hors énergie.

<sup>3</sup> Source : Pôle Emploi, chiffres 2009 provisoires, hors énergie.

La création d'entreprises est dynamique dans l'industrie : 350 nouvelles structures ont vu le jour en 2010<sup>1</sup>, ce qui représente 8,7 % du volume total de création, une proportion supérieure à celle du secteur dans le tissu économique (7,4 %). Le taux de pérennité à un an de ces structures est de 96,6 %, soit près de 5 points supérieur au niveau métropolitain<sup>2</sup>. Les entreprises industrielles sont le plus souvent des unités de petite taille : plus de la moitié n'emploient aucun salarié<sup>3</sup>. Cette dimension limite les capacités d'investissement des entreprises du secteur.

Près du tiers des effectifs salariés de l'industrie dépendent d'un centre de décision (siège social ou tête de groupe) situé à l'extérieur de la Guadeloupe<sup>4</sup>. A cet égard, la Guadeloupe apparaît comme une des régions françaises les moins dépendantes de l'extérieur pour son industrie, malgré un taux supérieur à la Martinique (25,7 %). Le degré de dépendance des établissements s'accroît avec leur taille.

#### Nombre de créations d'établissements

|                                      | 2006       | 2007       | 2008       | 2009       | 2010       |
|--------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Industries agricoles et alimentaires | 80         | 81         | 186        | 112        | 137        |
| Industrie des biens de consommation  | 78         | 77         | 93         | 24         | 76         |
| Industrie des biens d'équipement     | 34         | 58         | 57         | 86         | 99         |
| Industries des biens intermédiaires  | 62         | 72         | 87         | 63         | 38         |
| <b>Total</b>                         | <b>254</b> | <b>288</b> | <b>423</b> | <b>285</b> | <b>350</b> |

Source : INSEE, SIRENE

#### Nombre d'établissements dans l'industrie par taille et activité au 1er janvier 2009\*

| Activité économique de l'entreprise    | Aucun salarié** | 1 à 5 salariés | 6 à 9 salariés | 10 à 19 salariés | 20               | Total**      |
|--|-----------------|----------------|----------------|------------------|------------------|--------------|
|  |                 |                |                |                  | salariés et plus |              |
| Industries agricoles et alimentaires   | 634             | 117            | 49             | 29               | 16               | 845          |
| Industries de biens et de consommation | 197             | 13             | 2              | 0                | 1                | 213          |
| Industrie des biens d'équipement       | 640             | 121            | 30             | 15               | 6                | 812          |
| Industries des biens intermédiaires*** | 922             | 124            | 31             | 49               | 30               | 1 156        |
| Energie                                | 210             | 40             | 6              | 15               | 23               | 294          |
| <b>Total</b>                           | <b>2 603</b>    | <b>375</b>     | <b>112</b>     | <b>93</b>        | <b>53</b>        | <b>3 320</b> |

\* Hors îles du Nord

\*\* dont établissements à effectif non déclaré

\*\*\* dont Industries d'extractions

Source : INSEE, Sirene

Les industries des biens intermédiaires et agroalimentaires créent la plus grande part de la valeur ajoutée du secteur, respectivement 36 % et 26 % et rassemblent la majorité des effectifs (28 % et 34 %). Le secteur agroalimentaire est dominé par la filière traditionnelle de production de rhum et de sucre ainsi que par les activités de boulangerie-pâtisserie. Il concentre le quart des entreprises. Le secteur de la construction constitue le principal débouché

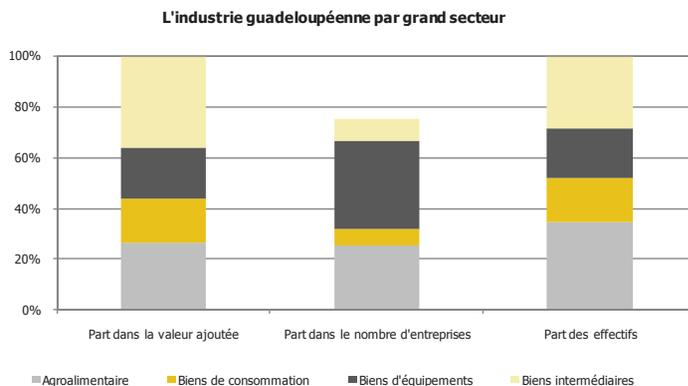
<sup>1</sup> Source : INSEE, chiffres incluant le secteur de l'énergie.

<sup>2</sup> Source : INSEE, enquête Sine 2009 sur la génération 2006.

<sup>3</sup> Source : INSEE, Sirene. Hors entreprises unipersonnelles, ou à effectif non renseigné, qui représentent 70 % des industries.

<sup>4</sup> Source : dossier « L'industrie en Guadeloupe », réalisé conjointement par l'INSEE et de la DRIRE, publié en novembre 2010.

de l'industrie des biens intermédiaires (métallurgie, construction de métaux) et également de l'industrie des biens d'équipement. Cette activité produit 20 % de la valeur ajoutée du secteur et compte le plus grand nombre d'établissements (35 %). Quant à l'industrie des biens de consommation, son poids dans l'économie locale demeure plus limité.



Au cours des Etats Généraux de l'Outre-mer qui se sont déroulés au cours de l'été 2009, il a été largement réaffirmé la nécessité de favoriser le développement des productions locales. Plusieurs décisions ont été formulées dans ce sens au cours du Conseil Interministériel pour l'Outre-mer (création d'un fonds d'investissement de proximité (FIP), accompagnement des entreprises en matière d'innovation et de recherche pour accroître leur compétitivité) et doivent être mises à profit pour renforcer la présence de l'industrie dans l'économie locale.

## 1.2 Les principales zones industrielles

La Guadeloupe compte une dizaine de zones industrielles réparties sur une surface d'environ 460 hectares. Toutefois, ces zones d'activités sont très hétérogènes (en termes de contenu et de taille) et la majorité des établissements sont concentrés sur le site Jarry, véritable poumon économique de l'île. Situé dans la commune de Baie-Mahault, sa proximité avec le Port autonome de Guadeloupe (PAG) a favorisé le développement de ses activités industrielles. L'industrie des biens intermédiaires est la plus présente. Aujourd'hui, ce site rassemble 440 industries et regroupe le tiers des effectifs salariés du secteur<sup>1</sup>. Dans un effort de rééquilibrage du territoire, la Guadeloupe entend favoriser l'émergence de nouvelles zones d'activités artisanales et commerciales telles que celle de Damencourt au Moule.

<sup>1</sup> Y compris les établissements dans le domaine de l'énergie. Le site de Jarry produisait le quart de la valeur ajoutée régionale en 2002 (source : INSEE, Antiane n°67).

## 2. L'artisanat

---

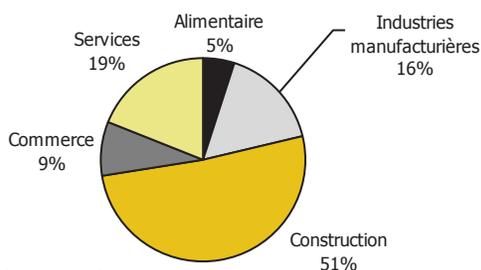
Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'INSEE dénombrait 9 995 entreprises artisanales sur le territoire. La Guadeloupe est la deuxième région française où ce secteur est le plus représenté proportionnellement à sa population, avec une densité de 248 entreprises artisanales pour 10 000 habitants, contre 148 pour la métropole. C'est un secteur dynamique, qui s'est enrichi de 1 057 entreprises en 2009.

Le secteur de la construction est prépondérant parmi l'ensemble des branches professionnelles, il regroupe plus de la moitié des entreprises, bien loin devant les industries manufacturières (21 %) et les services (19 %). Il a également été à l'origine de la moitié des créations d'entreprises dans l'artisanat en 2009.

Le poids des activités de construction se traduit par la forte présence d'artisans du bâtiment sur le territoire : on dénombre deux fois plus de maçons, d'électriciens et de menuisiers/charpentiers/serruriers qu'en métropole en proportion de la population. Les entreprises générales du bâtiment sont également quatre fois plus nombreuses mais sont de plus petite taille : 85 % n'ont aucun salarié, contre seulement 57 % en métropole.

Trois entreprises artisanales sur quatre sont composées d'une personne travaillant seule et à son compte. L'artisanat guadeloupéen est essentiellement localisé en zone urbaine, près de la moitié des entreprises sont implantées dans l'agglomération pointoise.

### Les entreprises artisanales par domaine d'activité



Source : INSEE, données 2009

Pour soutenir le secteur, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Guadeloupe propose différents types d'aides en faveur des artisans (soutien à la reprise d'entreprises, appui technique,..). A la suite du mouvement social de 2009, une cellule d'appui aux entreprises a été créée afin qu'elles bénéficient d'un encadrement administratif et d'un accompagnement technique adapté. Par ailleurs, au cours de l'année 2010, de nombreuses campagnes de promotion ont été menées, pour valoriser les différents produits et prestations de la profession.

## 3. La filière canne-sucre

---

### 3.1 PRESENTATION DE LA FILIERE

La canne à sucre ne représente aujourd'hui qu'une part très marginale de la valeur ajoutée du département soit 0,34 %. Toutefois, tant par sa dimension historique qu'en termes d'aménagement du territoire, elle joue toujours un rôle prépondérant en Guadeloupe : elle constitue la deuxième production agricole du département (17,8 % de la production totale en 2009) et occupe le tiers de la surface agricole utilisée. La culture de la canne contribue également au maintien de l'emploi dans les bassins agricoles puisqu'elle induit 500 emplois directs, 1 000 indirects et mobilise 5 000 planteurs<sup>1</sup>.

La production de canne est destinée à la fois à la fabrication de sucre et de rhum. En 2010, le sucre constitue le troisième poste d'exportation de la Guadeloupe avec 18,3 M€ vendus, en baisse de 17 % par rapport à 2009. Ce résultat est très inférieur à la moyenne de ces dix dernières années (28,9 M€).

Dans les années 60, d'importantes restructurations sont intervenues dans le secteur, elles ont entraîné la fermeture d'un nombre important d'usines sucrières. Sur la quinzaine que comptait la filière, seules deux demeurent aujourd'hui en activité : l'usine de Gardel au Moule en Grande Terre et celle de Grand' Anse à Grand-bourg de Marie-Galante.

Dans ce contexte, la sole cannière s'est réduite de deux tiers en 50 ans et les productions cannière et sucrière<sup>2</sup> de plus de 60 %. A partir de 1990, les efforts de productivité engagés par la profession pour améliorer les techniques culturales et développer la mécanisation de la coupe (qui concerne désormais plus de 85 % de la récolte) ont permis d'accroître le rendement départemental moyen : il est passé de 8,9 tonnes de sucre pour 100 tonnes de canne broyées dans les années 1990, à 9,6 tonnes par campagne en moyenne depuis 2000.

L'organisation de la filière est caractérisée par une très grande atomisation des exploitations, les deux tiers comptant moins de deux hectares. Depuis 2005, l'ensemble de la profession est organisée autour de l'IGUACANNE, l'association interprofessionnelle pour la canne, le sucre et le rhum, qui joue le rôle d'interlocuteur principal de la profession auprès des pouvoirs publics.

### 3.2 LE BILAN DE LA CAMPAGNE SUCRIERE 2010

Alors que la récolte 2010 s'annonçait prometteuse, elle a été frappée par une récurrence d'aléas climatiques (pluies de cendres du volcan Montserrat ; sécheresse puis de fortes pluies) qui ont largement affecté ces résultats. Cependant, en raison des niveaux historiquement bas enregistrés en 2009 à la suite du mouvement social, le volume des cannes manipulées affiche tout de même une progression par rapport à l'année précédente.

---

<sup>1</sup> Source : IGUACANNE, association interprofessionnelle pour la canne, le sucre et le rhum.

<sup>2</sup> Entre 1960 et 1970, la production annuelle moyenne de sucre s'élevait à 155 338 tonnes. Quant au volume de cannes broyées en sucreries, il oscillait durant cette période autour de 1 600 000 tonnes par an.

La récolte 2010 a débuté le 10 février 2010 à la Guadeloupe continentale et le 12 mars à Marie-Galante pour s'achever début juillet. Le retard accumulé en 2009 a nécessité d'entamer la campagne (durant 1 à 2 mois, en fonction des bassins) par la récolte exclusive des cannes qui n'avaient pas été coupées l'année précédente), ce qui a dégradé la richesse saccharine. L'importance de la sécheresse de juin 2009 à avril 2010 ainsi que l'excédent pluviométrique d'avril à juin 2010 ont accentué ce phénomène tout en réduisant le rendement agronomique, tombé à 61 tonnes par hectare. Une grande partie des cannes plantées n'a également pas pu être récoltée, leur croissance ayant été ralentie par les mauvaises conditions climatiques.

En 2010, la quantité de cannes manipulées par les sucreries s'est établie à 677 400 tonnes, soit une hausse de 6,8 % par rapport à 2009. La richesse saccharine moyenne de la campagne s'est également améliorée, elle atteint 8,02, après avoir enregistré en 2009 son niveau le plus bas de la décennie. La vente des cannes a permis d'accroître le chiffre d'affaires de l'année de 7 %.

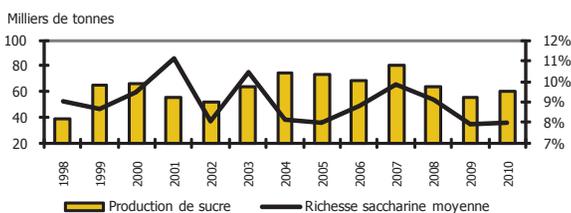
Pour la première fois, l'usine de Gardel a bénéficié de la rémunération de la bagasse pour les cannes qui lui ont été livrées et qui ont servi à la production d'électricité à la Centrale Thermique du Moule.

Finalement, la production totale de sucre est de l'ordre de 60 000 tonnes, elle s'inscrit en augmentation de 8 %.

#### Résultats des campagnes sucrières

| Campagnes                  | Cannes manipulées<br>(milliers de tonnes) | Sucre produit<br>(milliers de tonnes) | Richesse moyenne* | RDT**       |
|----------------------------|---|---------------------------------------|-------------------|-------------|
| 1991                       | 623,0                                     | 53,2                                  | 8,85              | 8,53        |
| 2000                       | 674,8                                     | 66,2                                  | 9,51              | 9,80        |
| 2001                       | 510,6                                     | 56,0                                  | 11,09             | 10,96       |
| 2002                       | 657,6                                     | 51,7                                  | 8,06              | 7,87        |
| 2003                       | 572,3                                     | 63,6                                  | 10,41             | 11,10       |
| 2004                       | 841,6                                     | 74,0                                  | 8,13              | 8,80        |
| 2005                       | 841,1                                     | 72,8                                  | 7,96              | 8,66        |
| 2006                       | 716,9                                     | 68,7                                  | 8,83              | 9,58        |
| 2007                       | 732,5                                     | 80,2                                  | 9,86              | 10,95       |
| 2008                       | 622,2                                     | 63,5                                  | 9,11              | 10,20       |
| 2009                       | 634,3                                     | 55,6                                  | 7,90              | 8,77        |
| 2010                       | 677,4                                     | 60,0                                  | 8,02              | 8,85        |
| <b>Moyenne [2000-2010]</b> | <b>682,9</b>                              | <b>64,8</b>                           | <b>8,96</b>       | <b>9,56</b> |

Source : Centre technique de la canne à sucre de la Guadeloupe (CTCS)



\* Moyenne des richesses saccharines pondérées par le tonnage de cannes broyées  
 \*\* RDT = rendement moyen industriel correspondant au tonnage total de sucre fabriqué pour 100 tonnes de cannes broyées

Source : Centre technique de la canne à sucre de la Guadeloupe (CTCS)

### 3.3 LE SYSTEME D'AIDES A LA FILIERE

Dans le cadre de l'Organisation communautaire du marché du sucre (OCM Sucre<sup>1</sup>), l'Europe et l'Etat ont institué un dispositif d'aides à la production en faveur des planteurs et d'aides à l'exploitation pour les usines. Ce système de soutien du secteur a pour objectif de préparer, à terme, la libéralisation progressive du marché. Un volet externe fixe pour l'ensemble des pays communautaires un quota de production de sucre pouvant être écoulé sur le marché (126 000 tonnes pour la Guadeloupe). Il détermine également un prix de référence uniforme : il se situe à 335,2 € en 2010 après avoir chuté de près d'un tiers depuis 2006. En outre, une convention bipartite Interprofession-Etat signée en 2007 fixe les montants et les modalités

<sup>1</sup> La production sucrière des pays de l'Union européenne relève depuis le 1er juillet 1968 de l'OCM (règlement 1009/67 du 18 décembre 1967).

d'attribution des aides publiques à la filière cannière et sucrière de Guadeloupe pour une durée de neuf campagnes.

Elle prévoit :

- Une aide économique nationale aux producteurs<sup>1</sup> sous la forme d'une garantie de prix (pour une canne à 9 % de richesse standard, celle-ci s'élève à 23,81 € par tonne pour les 1 500 premières tonnes livrées, puis à 22,24 € par tonne pour les suivantes).
- Des aides annuelles aux sociétés sucrières afin de supporter les frais d'écoulement du sucre vers l'Union européenne, de régler la taxe à la production (12 € la tonne de sucre sous quota) ainsi que de compenser le maintien du prix de rachat de la canne aux planteurs à 32,34 €, dans le contexte de la diminution du prix de référence du sucre.

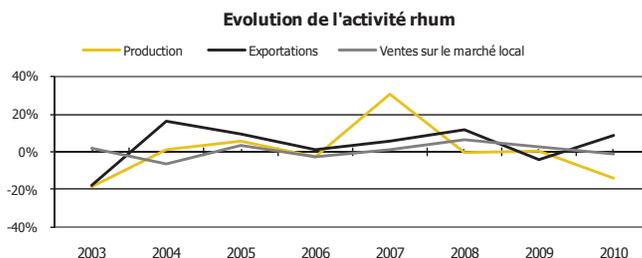
Enfin, un complément de revenu, tant pour les planteurs que les usiniers, a été instauré pour l'énergie produite à partir de la bagasse. L'accord signé en décembre 2009 par le Comité interprofessionnel de la canne et du sucre (CPCS) prévoit une rémunération de 13 € la tonne pour la bagasse, à répartir entre les deux parties. En complément, l'interprofession a débloqué en 2010 un reliquat de 3,5 millions d'euros sur les aides de l'année précédente pour indemniser une partie des pertes liées aux faibles richesses saccharines, remettre en état les parcelles non récoltées en 2009 et 2010, ainsi que pour l'entretien des parcelles.

## 4. LE RHUM

La production du rhum de Guadeloupe comprend le rhum agricole, fabriqué à partir de la distillation du jus de canne fermenté, et le rhum industriel (ou de sucrerie), obtenu à partir de la fermentation de la mélasse ou de sirops issus de la fabrication du sucre de canne. On recense 12 unités de production sur le territoire.

L'activité du secteur est globalement tournée vers l'exportation puisque 80 % de la production y est destinée en 2010. Avec des ventes d'un montant de 19,6 M€ (+ 12,7 % par rapport à 2009), le rhum se hisse à la première place des produits exportés, devant les bananes et le sucre. C'est essentiellement le rhum industriel qui est vendu à l'extérieur, à destination des liquoristes et des producteurs de punches situés en métropole et en Europe, alors que le rhum agricole est majoritairement consommé sur le marché local (60% de la production est commercialisée localement).

En 2009, la production totale de rhum s'établit à 64 832 hectolitres d'alcool pur (HAP), en repli de 14 % par rapport à 2009, alors que la demande progresse de 3,7 %. Cette évolution de la demande s'explique par la croissance des exportations, malgré une légère baisse des ventes sur le marché local (- 1,5 %).



Source : Direction régionale des douanes de Guadeloupe

<sup>1</sup> Cette aide est distribuée dans la limite d'un plafond budgétaire de 20,2 M€ par an (hors reports des années précédentes).

## Section 4

# L'environnement, l'énergie et l'eau

### 1. L'environnement

La situation géographique de la Guadeloupe au sein de l'arc des Petites Antilles, sa configuration géologique et son relief l'ont dotée d'un patrimoine exceptionnel, qui s'exprime par la diversité de ses milieux naturels, à la fois terrestres et marins, la biodiversité de sa faune et de sa flore, ainsi que par la qualité et la variété de ses paysages. La Guadeloupe fait partie des 25 zones les plus riches en biodiversité au niveau international. Elle regroupe de nombreuses espèces endémiques et dispose de la plus grande densité d'aires protégées d'Outre-mer (20 % de sa surface totale), notamment grâce à son Parc National, créé en 1989.

Cette richesse est toutefois menacée par de fortes pressions naturelles (tremblements de terre, cyclones, inondations...) et par des activités humaines qui sont la résultante d'un développement mal maîtrisé : défrichage des forêts au profit d'une urbanisation non contrôlée, dégradation de la mangrove sous l'effet d'aménagements côtiers et de l'abandon sauvage de déchets, pollution des eaux... De plus, les effets du changement climatique, même s'ils sont encore mal connus à l'échelle locale, risquent d'accroître la vulnérabilité environnementale de l'archipel.

Dans la mesure où son patrimoine est indispensable à la qualité de vie de sa population et à son économie, la Guadeloupe doit aujourd'hui s'orienter vers une préservation durable de son environnement. Tel est l'objectif affiché par le Grenelle de l'environnement, dont les engagements nationaux (loi Grenelle 1 et 2) se traduisent par une déclinaison et une mise en œuvre territoriale, qui viennent compléter les différentes initiatives locales.

Par ailleurs, dans un contexte marqué par un taux de chômage élevé, le secteur environnemental constitue un vivier pour la création de richesses et d'emplois. Des opportunités sont à saisir dans de nombreuses filières.

#### 1.1 QUELQUES DONNEES STRUCTURELLES

En 2009, la branche « énergie, eau et déchets » représente 1,3 % de la valeur ajoutée totale de la Guadeloupe et rassemble 0,9 % des effectifs (764 salariés).

**Poids du secteur dans ...**  
**... la création de richesses (2009).** (source : INSEE)  
**... les effectifs salariés (2009\*).** (source : Pôle Emploi)



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes CEROM de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ Unédic, qui peut être assimilé à l'économie marchande.

La moitié des entreprises environnementales interviennent dans l'énergie, qui emploie le tiers des effectifs. Les déchets mobilisent 60 % des salariés et le tiers des entreprises, principalement dans le sous-secteur de la collecte et du traitement des déchets non dangereux. Le secteur de l'eau est largement moins représenté dans le paysage économique.

|  | Nombre d'entreprises* | Effectifs** |
|--|-----------------------|-------------|
| Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné | 107                   | 252         |
| Captage, traitement et distribution d'eau  | 11                    | 55          |
| Collecte et traitement des eaux usées, traitement des déchets et dépollution     | 83                    | 457         |
| <b>Total</b>   | <b>201</b>            | <b>764</b>  |

\* Source : INSEE, démographie des entreprises au 01/01/2009

\*\* Source : Pôle emploi, au 31/12/2009, données provisoires

## 1.2 LA GESTION DES DECHETS

La Guadeloupe dispose de deux documents stratégiques en matière de gestion des déchets : un plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA), révisé en 2008 sous la conduite du Conseil général en 2008, et également un plan régional d'élimination et de gestion des déchets dangereux (PREGEDD), adopté en mars 2010 par le Conseil régional. Ces plans définissent un ensemble d'objectifs et de projets pour assurer une réduction à la source de la production de déchets ainsi qu'une gestion satisfaisante de leur collecte et de leur traitement, afin de combler le retard de la Guadeloupe dans ces domaines.

### 1.1.2 Etat des lieux de la gestion des déchets ménagers et assimilés<sup>1</sup>

#### *Production et gisement*

Près de 600 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés sont générées par an, composés à 30 % d'ordures ménagères et à 50 % de déchets industriels banals (DIB)<sup>2</sup>. Ce gisement est inférieur à la moyenne métropolitaine, même si la tendance est au rattrapage de la production individuelle de déchets. Notamment, la production d'ordures ménagères par habitant continue à s'accroître plus rapidement que la population en raison de l'évolution des modes de vie (398 kg/an par habitant en 2010 selon les projections réalisées), à la différence des déchets liés aux entreprises. Les orientations du PDEDMA visent une réduction de 25 % du gisement théorique en 2020, ce qui correspond à un retour au niveau de 2005.

En 2010, la commune de Baie-Mahault s'est investie aux côtés de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) dans le cadre du lancement de l'opération « Foyer témoin »<sup>3</sup> pour accompagner les habitants dans la réduction de leurs déchets.

#### *Collecte sélective et déchetteries<sup>4</sup>*

Malgré des progrès notables au cours de ces deux dernières années, la collecte sélective et le tri des déchets n'en sont qu'à leurs prémices à la Guadeloupe. Fin 2010, on recensait quatorze communes engagées dans la collecte sélective, contre six en 2008 : huit communes du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SICTOM) de l'agglomération

<sup>1</sup> Source : DIREN

<sup>2</sup> Le reste est composé de déchets verts, d'encombrants, de boues de stations d'épurations et de véhicules.

<sup>3</sup> Opération menée de janvier à avril 2010 qui s'inscrit dans le cadre de la campagne nationale « Réduisons vite nos déchets, ça déborde ».

<sup>4</sup> Il faut rappeler que selon le code de l'environnement, la collecte des déchets des ménages et des collectivités est assurée par les communes ou leur groupements, alors que celle des entreprises est à leur charge.

pointoise<sup>1</sup>, trois communes de la communauté des communes du Nord Basse-Terre (CCNBT)<sup>2</sup>, Terre-de-Haut, Terre-de-Bas ainsi que la Désirade.

Cet élargissement permet d'atteindre l'objectif de 50 % de la population ayant accès au tri sélectif à l'horizon 2010 fixé par le PDEDMA. Toutefois, la collecte reste basée sur l'apport volontaire et, en l'absence d'un nombre de bornes suffisant, les fortes densités de population à couvrir empêchent d'assurer un tri efficace. En outre, six déchetteries<sup>3</sup> sont en fonctionnement sur le territoire, seules deux unités supplémentaires sur les quatorze prévues par le PDEDMA pour 2010 ont vu le jour.

### *Le mode de traitement des déchets*

La Guadeloupe comptait en 2007 plus de la moitié des décharges illégales répertoriées sur le territoire national. Alors qu'en 2008, des arrêtés préfectoraux ont acté la fermeture de neuf décharges brutes non indispensables à la continuité du service public pour répondre aux réglementations européennes, c'est seulement fin 2010 que l'ensemble de leurs activités a été suspendu. Cette démarche a été facilitée par l'entrée en fonctionnement du centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Rose en août 2009. Il s'agit de la première installation de stockage en Guadeloupe conforme à la réglementation.

Aujourd'hui, à peine 5 % de la production de déchets ménagers et assimilés est traitée dans une filière de valorisation matière ou énergétique, et seulement 1 % si l'on considère les seules ordures ménagères. Le recyclage des déchets non dangereux est assuré par deux unités implantées dans l'archipel guadeloupéen : Ecodec et la Caribéenne de recyclage. Elles disposent néanmoins de volumes d'intrants insuffisants pour assurer leur viabilité économique, compte tenu de leurs capacités de production.

Le SICTOM a initié un projet de construction d'une plateforme de traitement multi-filières des déchets, dans le cadre d'une délégation de service public attribuée en février 2008 à un groupement d'industriels. Cette plateforme prévoit le traitement de 140 000 tonnes de déchets par la combinaison de trois volets : le tri secondaire, la valorisation organique et énergétique. Elle devra être opérationnelle avant la fin 2012, car son entrée en fonctionnement conditionne la fermeture de la décharge de la Gabarre, qui devra intervenir avant cette date pour éviter à la France le paiement de lourdes pénalités européennes. Ce projet a reçu une autorisation d'exploitation en juin 2010, mais les travaux n'ont pas pu être initiés, faute d'avoir pu réunir l'ensemble des financements (budget total de 160 millions d'euros).

### *Gouvernance et perspectives*

Les insuffisances actuelles en termes de gestion des déchets peuvent s'expliquer en partie par les faiblesses de l'organisation territoriale. L'intercommunalité tarde à se mettre place alors qu'elle s'avère nécessaire pour mutualiser les moyens et procédés de traitement des déchets, permettant d'en abaisser le coût.

L'idée de mettre en place une structure unique de gestion des déchets semble être aujourd'hui la voie privilégiée par l'Etat et les exécutifs locaux (Conseil général et Conseil

---

<sup>1</sup> Les Abymes, Anse-Bertrand, Goyave, le Moule, Morne-à-l'Eau, Petit-Bourg, Pointe-à-Pitre et Port Louis.

<sup>2</sup> Soit Deshaies, le Lamentin et Sainte-Rose. Le CCNBT est devenu en janvier 2011 la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre suite à l'extension de son périmètre à Petit-Bourg et Pointe-Noire.

<sup>3</sup> Les Abymes (Grand Camp et Petit Pérou), Capesterre-Belle-Eau, Deshaies, le Moule et Saint-François.

régional) pour faire avancer le sujet, mais n'a pas encore abouti. Le seul changement en la matière concerne l'extension du périmètre du SICTOM : quinze communes<sup>1</sup> composent le syndicat, alors qu'elles n'étaient que quatre jusqu'en 2006.

Par ailleurs, au-delà de ces enjeux environnementaux, le développement de la filière des déchets sera source de valeur ajoutée pour le territoire. Selon les prévisions du PDEDMA, 300 emplois directs pourraient être créés et des exportations de matières premières (recyclage de matières plastiques) pourraient être réalisées.

### 1.1.2 Les déchets dangereux

Environ 43 000 tonnes de déchets dangereux sont produits sur le territoire par an selon le PREGEDD, une grande partie provenant des entreprises. Il s'agit pour près de 26 000 tonnes de véhicules hors d'usage (VHU) et de déchets électriques et électroniques (DEE). Actuellement seulement un tiers de ces déchets est éliminé dans des filières identifiées et conformes.

Plusieurs filières de collecte sont déjà en place : pour les huiles, les DEE, les fluides, les piles électriques, les fluides frigorifiques, les pneus, les lampes et les médicaments. Elles méritent d'être structurées afin d'accroître leurs capacités. En 2010, des avancées se sont opérées en termes de collecte de VHU. Le Conseil Régional, le Conseil général et l'Etat se sont mobilisés pour financer le ramassage de carcasses de voitures. De même, l'ADEME a lancé une campagne de mobilisation auprès du grand public pour améliorer la collecte des huiles usagées.

## 2. L'énergie

---

La Guadeloupe est dépourvue de ressources fossiles et importe la quasi-totalité de l'énergie qu'elle consomme pour satisfaire ses besoins énergétiques croissants. Son insularité rend en effet impossible l'interconnexion à un réseau électrique continental.

Son taux de dépendance énergétique<sup>2</sup> est supérieur à 90 % contre 54,5 % en métropole en 2006. Les secteurs de l'habitat, du transport et des entreprises consomment chacun plus d'un tiers de l'énergie primaire<sup>3</sup>. Cette vulnérabilité énergétique pose de nombreuses difficultés : exposition à la variation des prix, insécurité d'approvisionnement et émissions de gaz à effet de serre. Elle rend par ailleurs la question de la maîtrise de l'énergie particulièrement importante.

Pour répondre à ces enjeux, la Région Guadeloupe a adopté en janvier 2008 son Plan énergétique régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie (PRERURE). Il s'agit d'un programme d'actions visant à une plus grande autonomie énergétique du territoire. Ce schéma stratégique rejoint les objectifs ambitieux du Grenelle de l'environnement c'est-à-dire l'atteinte de 50 % d'énergies renouvelables dans la production totale à l'horizon 2020. Cette mesure sera facilitée par

---

<sup>1</sup> L'adhésion de Terre-de-Haut et de la Communauté de communes de Marie-Galante a été adoptée en novembre 2010 au cours du Conseil municipal des Abymes de novembre 2010.

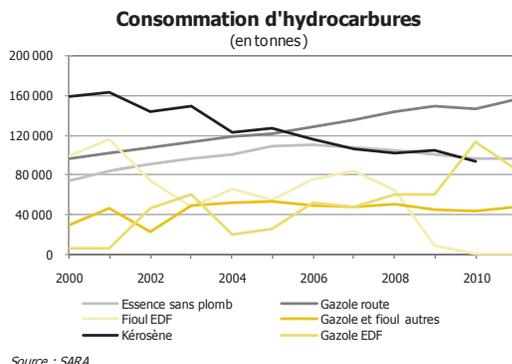
<sup>2</sup> Le taux de dépendance énergétique se définit par le rapport entre les importations nettes d'énergie primaire et la consommation brute d'énergie primaire évaluées en tonnes équivalent pétrole (tep) sur un territoire donné.

<sup>3</sup> L'énergie primaire est constituée de l'ensemble des produits énergétiques non transformés, exploités directement ou importés.

l'habilitation énergétique<sup>1</sup> de la Région Guadeloupe. Obtenue en mai 2009 pour une durée de deux ans, elle lui ouvre la possibilité de fixer des règles spécifiques en matière de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables et de réglementation thermique pour les bâtiments.

## 2.1 LES HYDROCARBURES

Les besoins en hydrocarbures sont assurés essentiellement par l'importation de produits raffinés en Martinique par la Société anonyme de raffinerie des Antilles (SARA). Elle se trouve ainsi dans une situation quasi-monopolistique pour approvisionner l'archipel. Le pétrole brut est importé aux prix du marché d'Europe du Nord et revendu après raffinage à des prix fixés par arrêté préfectoral.

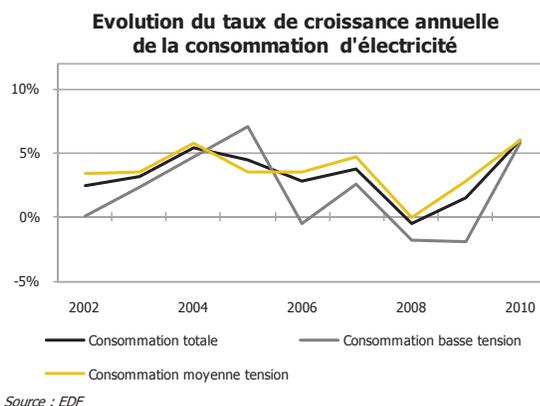


En 2010, en rupture avec l'année précédente, la consommation d'hydrocarbures en provenance de la SARA enregistre une baisse de 1,8 %. Cette évolution s'explique principalement par la chute de la consommation de gazole par EDF sur la période (-24,5 %). Les autres postes (essence sans plomb, gazole route, gazole et fioul autres, kérosène) ont tendance à s'accroître sur l'année (respectivement de 0,9 %, 6 %, 8,1 % et 5,6 %).

## 2.2 L'ENERGIE ELECTRIQUE

### 2.2.1 La consommation d'énergie

Depuis le milieu des années 80, la consommation d'énergie électrique est en constante évolution. Sur la période 2000-2010, elle a progressé au rythme de 3,85 % par an en moyenne. Après avoir connu un repli sur la période 2008-2009, sous l'effet du ralentissement de l'activité économique, la consommation s'inscrit en forte hausse en 2010 (+6 %) avec un niveau de 1 787 GWh.



Le secteur résidentiel est à l'origine de la consommation de la moitié de l'électricité, suivi par le secteur des entreprises (39 %) et le secteur public (11 %) d'après les estimations du PRERURE. La place prépondérante de l'habitat s'est renforcée au cours des dernières années. La hausse de la consommation s'explique par la croissance démographique et le phénomène de décohabitation des ménages, qui ont entraîné une augmentation du nombre d'abonnés (2 % en moyenne sur la période 2000-2010), mais également par l'amélioration de l'équipement des ménages en climatiseurs et en eau chaude sanitaire.

<sup>1</sup> Obtenue dans le cadre de la LODEOM (Loi pour le développement économique de l'Outre-mer) adoptée le 27 mai 2009 et en application de l'article 73 de la Constitution.

## 2.2.2 La production d'énergie

La production nette d'électricité<sup>1</sup> est passée de 1 220 GWh en 2000 à 1 730 GWh en 2010, soit une augmentation de plus de 40 % sur la période. 90 % de l'électricité produite provient de l'énergie fossile, dont 75 % de la centrale EDF de Jarry<sup>2</sup>. L'opérateur s'appuie également sur des partenaires privés pour répondre à l'augmentation de la demande. Il achète notamment depuis 1998 l'électricité produite par la compagnie thermique du Moule (CTM) fonctionnant en cogénération, à l'origine de 19,4 % de la production totale en 2010. A la fin de l'année 2010, le réseau de production a été renforcé, dans le cadre d'essais, par la nouvelle centrale de charbon installée au Moule par Caraïbes Energies, d'une puissance de 34 MW. Son entrée en fonctionnement définitive est prévue au premier trimestre 2011. De plus, il est prévu pour 2012 le remplacement de la centrale électrique d'EDF à Jarry Nord par une nouvelle unité plus performante, d'une puissance de 220 MW contre 160 MW actuellement.

|                            | Puissance installée (MW) | Production nette d'électricité (GWh) |                | Part dans la production totale d'électricité |             |
|----------------------------|--------------------------|--------------------------------------|----------------|--|-------------|
|                            | 2010                     | 2000                                 | 2010           | 2000   | 2010        |
| Photovoltaïque*            | 17,0                     | 0,0                                  | 17,3           | 0,0%   | 1,0%        |
| Hydraulique                | 8,7                      | 10,1                                 | 15,5           | 0,8%   | 0,9%        |
| Eolien                     | 25,0                     | 8,7                                  | 41,0           | 0,7%   | 2,4%        |
| Géothermique               | 15,0                     | 21,4                                 | 14,6           | 1,8%   | 0,8%        |
| Bagasse-CTM                | 59,5                     | 75,5                                 | 60,4           | 6,2%   | 3,5%        |
| Charbon CTM                |                          | 339,8                                | 275,1          | 27,9%  | 15,9%       |
| Charbon Caraïbes Energie** | 34,0                     | -                                    | 6,1            | -  | 0,4%        |
| Fossile EDF                | 293,0                    | 764,2                                | 1 299,7        | 62,7%  | 75,1%       |
| <b>Total</b>               | <b>427,0</b>             | <b>1 219,6</b>                       | <b>1 729,7</b> | <b>100%</b>                                  | <b>100%</b> |

Source : EDF \* raccordé en réseau \*\* pour essais

La dépendance énergétique de la Guadeloupe a incité très rapidement à se tourner vers de nouvelles sources d'approvisionnement. Grâce à son potentiel énergétique naturel, la production nette d'électricité issue des énergies vertes a progressé de 30 % depuis 2000. En 2010, elle est à l'origine de 8,6 % de la production totale. Le département s'appuie à la fois sur les énergies intermittentes (éolien, hydraulique, photovoltaïque) et les énergies stables (biomasse et géothermie).

Les **énergies intermittentes** sont caractérisées par une puissance produite fluctuante qui connaît des variations brutales. Leur contribution est donc limitée à hauteur de 30 % de la production électrique afin de préserver la stabilité du système.

La Guadeloupe a été le premier territoire d'Outre-mer à accueillir un parc éolien raccordé au réseau électrique en 1993. Depuis, *l'énergie éolienne* s'est fortement développée, sa production d'électricité a été multipliée par cinq en une décennie. En 2010, on recense douze fermes éoliennes installées et cette énergie contribue à hauteur de 2,4 % à l'électricité produite sur le territoire. L'amélioration de la puissance unitaire des éoliennes anti-cycloniques et la qualité du courant injecté sur le réseau permettent d'envisager un gisement de 7 à 8 MW à l'horizon 2012.

<sup>1</sup> L'énergie délivrée au réseau constitue la production nette, c'est-à-dire l'énergie produite aux bornes des alternateurs, déduction faite de la consommation des services auxiliaires et des pertes dans les transformateurs des centrales.

<sup>2</sup> Elle est constituée de plusieurs unités de production : une centrale au diesel à Jarry Nord, 4 turbines à combustion à Jarry Sud et une centrale à cycle combiné.

L'énergie photovoltaïque raccordée au réseau procure 1 % de l'électricité produite. La mise en place de dispositifs attractifs pour les investisseurs (tarifs de rachat, défiscalisation) a provoqué un vif engouement pour les projets photovoltaïques depuis 2008. La puissance installée a été multipliée par six ces deux dernières années, pour atteindre 17 MW en 2010, en raison de l'émergence de nombreuses centrales au sol de grande taille. Cette évolution, au détriment des sites isolés (puissance de 3MW), a cependant entraîné un encombrement de la file d'attente de raccordement au réseau EDF, préjudiciable à la viabilité de nombreux projets. Les perspectives de diminution des aides publiques en 2011 et la baisse progressive des prix de rachat de l'électricité risquent toutefois de freiner son essor. Le solaire thermique est également présent sur le territoire, puisque 27 264 chauffe-eau solaires ont été installés. Ils permettent de réaliser une économie d'énergie estimée à 20 GWh en 2010.

La Région Guadeloupe, forte de sa nouvelle compétence en matière énergétique, a initié en 2010 une démarche pour élaborer un schéma de développement du photovoltaïque et de l'éolien, en concertation avec les acteurs publics et privés. L'objectif est de mieux encadrer l'évolution de ce secteur, en définissant préalablement des critères de localisation et de puissance des projets.

L'énergie hydraulique contribue à hauteur de 0,9 % à la production d'électricité en 2010. Celle-ci est en baisse par rapport à l'année précédente en raison de la sécheresse du début d'année. L'installation de nouveaux ouvrages permettraient de produire 33 MW. Le développement de mini-centrales est freiné par la localisation d'une partie du gisement sur le territoire du Parc national, ainsi que par le niveau élevé des coûts de raccordement et de défrichement.

C'est à la Guadeloupe qu'est installée la seule centrale géothermique productrice d'électricité de France. La *géothermie* dispose d'une puissance installée de 15 MW sur les sites de Bouillante 1 et 2. En raison des difficultés rencontrées en 2010, la production d'électricité issue de cette source d'énergie s'est réduite (14,6 GWh contre 49,5 en 2009). La création d'une nouvelle centrale au nord de Bouillante (unité dite Bouillante 3) est en projet et pourrait atteindre une production 15 à 30 MW avec une mise en service prévue en 2015. Par ailleurs, un projet de raccordement avec le système électrique de la Dominique est à l'étude, compte tenu du potentiel géothermique de cette île. Entre 20 et 40 MW pourraient être importés à la Guadeloupe à l'horizon 2012-2013, de même qu'à la Martinique.

L'énergie tirée de la combustion de la *bagasse* (résidu fibreux obtenu après le broyage des cannes) contribue à hauteur de 3,5 % à la production d'énergie. Elle est fournie par l'usine sucrière de Gardel à la Centrale thermique du Moule. D'autres initiatives sont en cours afin d'améliorer la valorisation de la biomasse, notamment la construction d'une usine bagasse-charbon à Marie-Galante, qui a reçu une autorisation d'exploitation en mars 2009, mais dont les travaux n'ont pas été initiés.

Plusieurs projets dans le domaine des énergies renouvelables ont également été labellisés par le pôle de compétitivité *Synergîle*<sup>1</sup>, depuis sa création en 2007. C'est le cas de CANN'ELEC en 2010, dont l'objectif industriel est de développer une filière de production d'électricité à partir de la canne à sucre. Les centrales électriques installées pourraient atteindre une puissance de l'ordre de 10 MW.

---

<sup>1</sup> Ce pôle a pour objectif de faciliter l'émergence de projets innovants en matière d'énergies renouvelables et alternatives ainsi des constructions et matériaux adaptés en milieu insulaire tropical.

## 3. L'eau

---

La Guadeloupe bénéficie d'un réseau hydrographique très diversifié grâce à la disparité de ses reliefs et l'irrégularité de ses précipitations. Malgré une ressource abondante, l'adéquation entre les besoins et les disponibilités pose des difficultés : les prélèvements proviennent en majorité des cours d'eau de Basse-Terre, alors que les besoins sont principalement localisés sur la Grande-Terre. De plus, la ressource devient rare pendant la période de Carême. La Guadeloupe l'a d'ailleurs expérimenté au début de l'année 2010 puisqu'elle a connu un record de sécheresse qui a entraîné d'importantes pénuries et fragilisé la production agricole. Selon Météo France, ce phénomène pourrait s'accélérer sous l'effet du réchauffement climatique.

Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Guadeloupe (SDAGE), adopté le 30 novembre 2009 par arrêté préfectoral, fixe les grandes orientations pour une gestion durable de l'eau pour la période 2010-2015. Elaboré par le Comité de Bassin de Guadeloupe, ses objectifs principaux consistent à assurer la distribution de l'eau en quantité et qualité suffisantes, tout en veillant à préserver la ressource et à améliorer l'assainissement.

### 3.1 PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Chaque année, 63 millions m<sup>3</sup> d'eau sont prélevés pour la production d'eau potable, 15 millions m<sup>3</sup> pour l'irrigation et 3 millions m<sup>3</sup> pour l'industrie. Pour fonctionner, les centrales hydroélectriques nécessitent également 40 millions m<sup>3</sup> d'eau par an. L'alimentation en eau potable s'organise autour de 64 points de captage : 25 prises d'eau en rivière assurent 72 % des volumes produits et 39 prélèvements en eau souterraine sont à l'origine des 28 % restants.

Des investissements ont été réalisés ces dernières années pour mieux gérer les déficits chroniques d'alimentation en eau ainsi que pour traiter les problèmes de pollution, liés majoritairement au chlordécone<sup>1</sup>. 84 réservoirs d'eau potable d'une capacité de stockage de 86 950 m<sup>3</sup> sont exploités par la Générale des Eaux<sup>2</sup>, qui assure la distribution en eau de 20 communes. Les autres ont délégué cette responsabilité à une entreprise privée, la Compagnie guadeloupéenne des services publics (CGSP), ou bien à une régie. L'archipel dispose également de six conduites de transfert pour acheminer l'eau prélevée en Basse-Terre vers la Grande Terre<sup>3</sup>. Six barrages sont également en service : le barrage Dumanoir à Capesterre-Belle-Eau est opérationnel depuis février 2010 et bénéficie d'une capacité de stockage de 630 000 m<sup>3</sup>. Le barrage de Moreau devrait être construit en 2011 à Goyave, il permettra de retenir un volume d'eau d'environ 1 000 000 m<sup>3</sup>.

Les communes, responsables de l'organisation du service de l'eau sur le territoire, ont pour la plupart transféré leurs compétences à un établissement public de coopération intercommunale ou à un syndicat mixte intercommunal<sup>4</sup>. Actuellement, 98 % des logements du territoire sont alimentés par un réseau collectif en eau potable. Cependant, en raison de l'existence de multiples maîtres d'ouvrage entre les points de prélèvement et ceux de

---

<sup>1</sup> Il s'agit d'un pesticide utilisé aux Antilles dans les bananeraies jusqu'en 1993, date à laquelle il a été interdit.

<sup>2</sup> Groupe Véolia Environnement (fermier ou gérant de syndicat).

<sup>3</sup> Les îles de la Désirade et des Saintes sont reliées au réseau continental par des canalisations sous-marines et Marie-Galante est alimentée à partir de forages dans la nappe phréatique.

<sup>4</sup> A l'exception de 5 communes sur 32 : Deshaies, Lamentin, Sainte-Rose, Trois-Rivières et Vieux-Fort. Le service public est dans ces cas financièrement géré comme un service à caractère industriel et commercial.

distribution, de la vétusté des équipements, ainsi que de la fraude sur le réseau, la distribution de l'eau connaît de sérieux dysfonctionnements. Par conséquent, il existe de nombreuses pertes en lignes et le taux de rendement technique moyen des réseaux de distribution et d'adduction d'eau en 2010 s'élève seulement à 55 %, même s'il masque d'importantes disparités.

#### Rendement du réseau Guadeloupe (hors Iles du Nord)

|   | 2006    | 2007    | 2008    | 2009    | 2010    | var 09/10 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|-----------|
| Nombre d'abonnés                                    | 134 916 | 139 000 | 141 972 | 145 093 | 147 518 | 1,7%      |
| Volume consommé<br>(en millions de m <sup>3</sup> ) | 22,8    | 22,8    | 21,5    | 21,9    | 21,5    | -2,0%     |
| Prix moyen du m <sup>3</sup>                        | 2,11    | 2,19    | 2,27    | 2,27    | 2,20    | -3,0%     |

Source : Générale des eaux Guadeloupe

\* pour les 20 communes gérées par la Générale des Eaux, dont la Désirade, les Saintes et Marie-Galante

En 2010, la consommation globale d'eau potable se porte à 21,5 millions m<sup>3</sup>, en repli de 2 % par rapport à l'année précédente. En dépit de la hausse régulière du nombre d'abonnés<sup>1</sup>, le volume d'eau consommé a tendance à se contracter depuis 2004 (1,5 % en moyenne par an). Deux raisons principales peuvent être avancées pour expliquer cette évolution : la moindre disponibilité de l'eau potable et le changement des habitudes de consommation qui amène les ménages à réaliser des économies d'eau.

Le prix de vente moyen du m<sup>3</sup> à l'utilisateur a diminué de 3 % en 2010, alors que la tendance est à la hausse depuis le début des années 2000. Les recettes des collectivités locales s'avèrent pourtant insuffisantes pour couvrir les dépenses nécessaires au renouvellement des infrastructures. Les faibles taux de recouvrement des factures des usagers (80 % pour l'eau potable et l'assainissement collectif) viennent renforcer leurs difficultés financières.

### 3.2 LA COLLECTE ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES<sup>2</sup>

En 2010, l'archipel est doté de 19 stations communales d'épuration des eaux usées<sup>3</sup>, d'une capacité totale de traitement de 160 000 équivalents-habitants pour une population raccordée de 200 000 à 250 000 équivalents-habitants. 40 % seulement de la population est raccordée au réseau d'assainissement collectif, dont 17,5 % avec un branchement non conforme. La construction de trois nouvelles unités est prévue en 2011.

A cette capacité de traitement s'ajoute celles des assainissements non-collectifs : on recense près de 400 micro-stations sur l'archipel, d'une capacité estimée à 50 000 équivalents-habitants. Ces dernières installations sont souvent inadaptées à un traitement efficace des eaux usées, ne faisant ainsi qu'amplifier les pressions exercées sur le milieu naturel et les problèmes de santé publique.

Actuellement, la majorité des systèmes d'assainissement non conformes a entamé des procédures de mise aux normes. Cette avancée ainsi que l'amélioration des performances des stations d'épuration et de l'assainissement non collectif constituent des priorités environnementales pour le territoire, rappelées dans le PO 2007-2013 et le SDAGE.

<sup>1</sup> Sous l'effet de l'individualisation croissante des compteurs d'eau dans les lotissements.

<sup>2</sup> Source : DEAL.

<sup>3</sup> Contrairement aux micro-stations, elles disposent d'une capacité minimale au moins égale à 2000 équivalents-habitants.

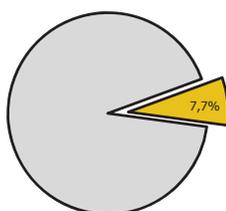
# Section 5

## Le bâtiment et les travaux publics

### 1. Présentation du secteur

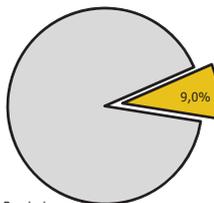
Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) contribue pour 7,7 %<sup>1</sup> à la formation de la valeur ajoutée brute en 2009. L'activité est traditionnellement fortement pourvoyeuse d'emplois directs et indirects : elle emploie 6 774 salariés en 2009, soit un peu moins qu'en 2008 (6 998 salariés), mais son poids dans l'effectif salarié du département reste relativement constant (environ 9 %). Le secteur du BTP est caractérisé par une forte atomisticité, seules 2,3 %<sup>2</sup> des entreprises employant plus de 10 salariés, et par une propension non négligeable au travail informel. Selon l'INSEE, le BTP représente le second secteur pourvoyeur d'emplois informels<sup>3</sup> après les services aux particuliers : en 2007, environ 19 % de la population active informelle travaillait dans le secteur de la construction contre 8 % de la population formelle.

... la création de richesses (2009)  
(source : INSEE)



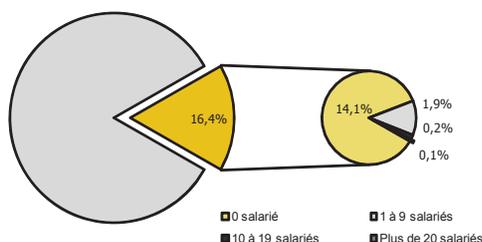
Poids du secteur dans ...

... les effectifs salariés (2009\*)  
(source : ASSEDIC)

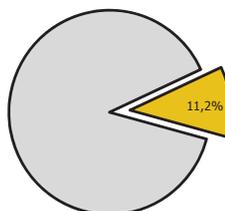


\* Données Provisoires

... la démographie des entreprises (2010)  
(source : INSEE)



... les créations d'entreprises (2010)  
(source : INSEE)



<sup>1</sup> Comptes économiques rapides – INSEE - Estimations provisoires 2009.

<sup>2</sup> INSEE – Fichier sirène – 1<sup>er</sup> janvier 2010.

<sup>3</sup> INSEE « L'emploi informel en Guadeloupe », Premiers résultats n°33, septembre 2008.

L'activité du BTP se révèle avant tout dépendante de la commande publique :

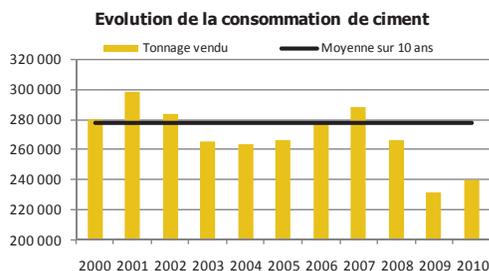
- Entre 1999 et 2003, dans un contexte de dynamisme démographique et de développement économique soutenu, les dépenses concernant le secteur sont passées, pour les principaux maîtres d'ouvrage (Etat, Région, Département et CCI), de 209 millions d'euros en 1999 à 411 millions d'euros en 2003, soit une progression annuelle de 18 %. Parmi les projets initiés à cette période, figurent notamment le lycée hôtelier du Gosier, la déviation de Capesterre-Belle-Eau et le giratoire de Saint-Felix. Puis, les investissements publics ont régulièrement baissé jusqu'en 2006.

- En 2006 et 2007, la commande publique plus soutenue, avec le bouclage du Document Unique de programmation (DOCUP 2000-2006) a redynamisé le secteur qui enregistre en 2007 une croissance de 4,0 %, après + 3,3 % en 2006. En revanche, le fléchissement des investissements publics en 2008 puis 2009, lié aux retards pris dans le démarrage de grands chantiers tels que celui de la rénovation urbaine de Pointe-à-Pitre et les incertitudes sur l'évolution des dispositifs de défiscalisation a entraîné une contraction de 2,2 % de la valeur ajoutée en 2008 et de 1,0 % en 2009.

Les dispositifs successifs de défiscalisation dans l'Outre-mer, les lois Pons et Paul en 1986 et 2001, puis la loi Girardin en 2003, ont également favorisé les investissements privés, notamment immobiliers, dans les DOM. Depuis 2009, on note cependant un essoufflement du marché privé en lien avec l'entrée en vigueur de la loi pour le développement économique des Outre-mer (Lodeom) en mai 2009 qui, parmi les mesures fixées, réoriente la défiscalisation vers le logement social et intermédiaire. Ce nouveau financement doit ainsi permettre d'augmenter la production de logements sociaux tout en optimisant les subventions accordées. A noter que parallèlement, le décret n° 2009-424 du 17 avril 2009 rend obligatoire pour les constructions neuves, l'installation et l'utilisation de chauffe-eau solaire permettant de produire de l'eau chaude sanitaire pour une part égale au moins à 50 % des besoins.

## 2. Le BTP en 2010

La reprise de l'activité qu'anticipaient les professionnels fin 2009 ne s'est pas concrétisée et la situation du secteur est demeurée difficile en 2010. Les chantiers de rénovation urbaine de Pointe-à-Pitre et des Abymes se sont poursuivis, mais n'ont pas suffi à redonner confiance aux professionnels et à relancer l'activité de toute la profession.



Source : Ciments Antillais, yc Iles du Nord

Interrogés dans le cadre des enquêtes de conjoncture, les entrepreneurs déploreraient la rareté des appels d'offres et le durcissement de la concurrence dans un secteur encore fragile. La hausse des prix des matériaux de construction et l'envolée des prix des produits acier dans le bâtiment au premier semestre 2010<sup>1</sup>, rapportées par les professionnels de la filière, ont par ailleurs été pénalisants et réduit sensiblement les marges bénéficiaires.

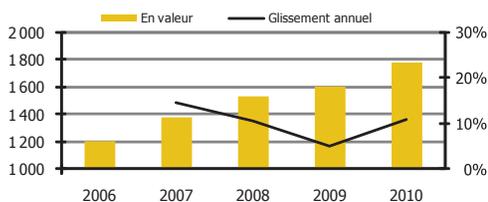
Faisant suite à une année 2009 en fort recul, le volume de ciment vendu dans le département, soit 223 743 tonnes, progresse légèrement en 2010 (+3 %), mais reste en retrait

<sup>1</sup> Indice synthétique des produits aciers du bâtiment - Conjoncture FFB Fédération Française du bâtiment.

de 10 % par rapport à 2008. Le nombre de permis de construire délivrés pour les logements neufs est nettement mieux orienté en fin d'année et affiche une progression de 23 % par rapport à 2009, cependant il reste inférieur de 27 % par rapport à 2008.

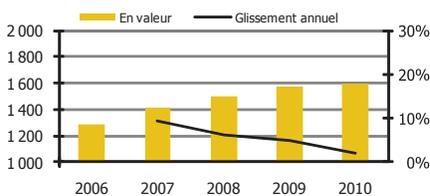
En 2010, le rythme de croissance de financement des crédits immobiliers a été plus dynamique sur la clientèle des ménages alors même que la croissance des crédits à l'habitat portée par les entreprises est restée atone. La demande de crédits à l'habitat des ménages en logement progresse de 10,9 % sur un an, soit un taux de croissance comparable à l'évolution moyenne enregistrée au cours de l'exercice 2007 et 2008. La croissance de l'encours des crédits à l'habitat accordés aux entreprises s'est ralentie et est passée de +4,9 % en 2009 à +1,9 % (1,59 milliard € à fin décembre 2010).

**Encours des crédits à l'habitat des ménages**



Source : IEDOM

**Encours des crédits à l'habitat aux entreprises**



Source : IEDOM

## ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS DE RENOVATION DE POINTE-A-PITRE/ABYMES

Le projet de rénovation urbaine de la zone Pointe-à-Pitre Abymes a été lancé respectivement en février 2006 et le 3 juillet 2009 lors de la signature d'une convention partenariale avec l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine). Le budget global de ce projet échelonné sur 6 à 7 ans (logements sociaux, équipements publics, aménagement...) s'élèverait à près de 800 millions d'euros. Sur le volet social, le plan de rénovation urbaine prévoit la démolition de 2 505 logements sociaux et la reconstruction de 2 761 autres dont environ un millier destinés à être loués dans le secteur libre. Cinq quartiers de Pointe-à-Pitre sont concernés (Bergevin, Centre ancien, Henri IV, Chanzy et Grand-Camp) à hauteur de 1 584 logements et deux quartiers des Abymes (Grand-Camp et Raizet) pour 1 177 logements. Il est également prévu la construction de 20 000 m<sup>2</sup> d'équipements de proximité et 30 000 m<sup>2</sup> de commerces et bureaux.

### Etat d'avancement

Sur **Pointe-à-Pitre**, plusieurs opérations sont achevées dans le Centre-Ancien : Mortenol (13 logements), Quai Lefèvre (22 logements), Abbé Grégoire (11 logements), Bébian (11 logements), Plaza (22 logements), Victoire Hugo (6 logements). Sur le quartier Henri IV, les opérations de démolition ont débuté en 2010 avec la destruction du Bâtiment AE (77 logements). Les principales échéances de 2011 concernent la démolition de la barre AD d'Henri IV, la livraison de 49 logements sur Laurisique, quelques opérations d'aménagements de proximité et la fin de la restructuration des espaces.

Sur **les Abymes** deux opérations (hors ZUS), sont en cours dans les quartiers de Dugazon (200 logements dont 70 % livrés) et Pointe d'or (70 logements en cours). Les principales échéances de 2011 concernent sur le plan opérationnel la fin des démolitions des Plaines, la livraison de 70 logements hors site et quelques opérations de réhabilitation.

### La rénovation urbaine à Basse-Terre

Une opération de rénovation urbaine est encours à Basse-Terre et porte principalement sur des aménagements et des équipements. Ce projet concerne notamment le quartier du Carmel, cœur historique de la ville, le front de mer et le palais de justice.

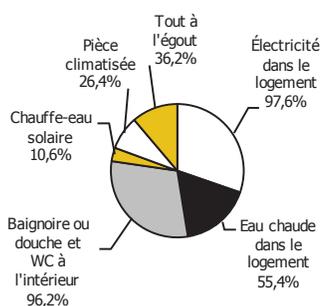
## 3. L'habitat à la Guadeloupe

### 3.1 LE PARC DE LOGEMENTS

Lors de sa dernière enquête de recensement en 2007, l'INSEE dénombre 195 018 logements, soit une hausse de 18,7 % par rapport à 1999. Les résidences principales constituent 80,1 % de l'ensemble des logements contre près de 84 % en métropole, alors que les résidences secondaires et les logements occasionnels représentent 5,7 % du parc (9,3 % en métropole). En 2006, 60 % des ménages guadeloupéens sont propriétaires de leur logement. Un tiers sont locataires et parmi ces locataires, 20 % sont dans le secteur social et 13 % dans le privé.

En l'espace de 15 ans, la qualité et le confort des logements se sont améliorés. Les ménages guadeloupéens vivent de plus en plus dans des constructions en dur tandis que les habitations traditionnelles (cases, maisons en bois) se marginalisent et ne représentent plus que 10 % de l'habitat en 2006, contre 22,7 % en 1999. Près de la totalité des foyers sont alimentés en électricité (97 %) et pourvus des équipements sanitaires élémentaires (W-C, baignoire ou douche). Il reste néanmoins des progrès à faire dans le domaine de l'évacuation de l'eau usée.

**Confort des résidences principales**



Source : INSEE, RP2007

Lorsque l'habitat ne dispose pas des équipements publics permettant notamment de couvrir des besoins sanitaires de base, il est qualifié d'insalubre<sup>1</sup>. En Guadeloupe, le nombre de logements insalubres est estimé à près de 15 000 selon la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) dont plus de 10 600 en cours de traitement dans des opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI).

En 2010, l'activité RHI enregistre une nette amélioration par rapport aux trois dernières années, avec la livraison d'importants programmes de logements à Boissard aux Abymes et Pointe-à-Pitre Sud-Est. En 2010, 379 logements ont été livrés sur les sites RHI et 266 ont été mis en chantier.

Au final, depuis la mise en œuvre des programmes de RHI, 40 % des besoins en logements ont pu être construits (3 640 logements livrés sur 8 800 prévus).

<sup>1</sup> Rapport de Serge Letchimy « L'habitat insalubre et indigne dans les départements et régions d'Outre-mer : un défi à relever ».

### 3.3 LE LOGEMENT SOCIAL

En Guadeloupe, le logement social représenterait 18 % des résidences principales et 52 % des logements loués. Selon la DDE<sup>1</sup>, le parc locatif compterait 28 677 logements sociaux en 2008. La construction et la gestion des logements sociaux de la Guadeloupe sont assurées par 6 opérateurs (4 Sociétés d'économie mixte<sup>2</sup>, 2 sociétés d'HLM). La SIG et la SEMSAMAR gèrent environ 70 % du parc locatif social.

Les constructions de logement social de ces dernières années ont bénéficié aux communes situées hors des agglomérations de Pointe-à-Pitre et de Basse-Terre, la disponibilité des terrains étant en effet plus importante et les prix moins élevés.

Si, au cours des dernières années, le parc social s'est redéployé sur le territoire, il reste encore très concentré sur quelques secteurs, en particulier, l'agglomération de Pointe-à-Pitre (la moitié sur Pointe-à-Pitre et Abymes) et l'agglomération de Basse-Terre.

### 3.4 LE FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL

L'aide de l'Etat au logement social est globalisée dans une Ligne budgétaire unique (LBU) destinée à financer les primes aux particuliers, les logements HLM (locatifs ou en accession à la propriété) et les améliorations de l'habitat. Les Logements évolutifs sociaux (LES) constituent une catégorie d'habitat propre aux départements d'outre-mer. La Région et le Département se portent également garants, aux cotés des communes et de la Caisse des dépôts et consignations, des emprunts accordés à la construction de logements sociaux.

En 2010, les crédits de paiement de la LBU ont progressé de 31 % en un an, atteignant 62,9 M€ (dont près de 3,7 M€ au titre du plan de relance) contre 48,1 M€ en 2009. Le nombre de logements financés s'élève à 2 719 en 2010, contre 2 945 en 2009. En 2011, la subvention que l'Etat verse aux constructeurs de logements sociaux devrait diminuer. Dans le budget 2011, les crédits de la LBU accordés à l'Outre-mer reculent de 10 % passant de 216 millions d'euros de crédits de paiement en 2010 à 195 millions en 2011.

Les taux des prêts aidés de l'Etat pour le logement social et très social ont été fixés en 2010, à respectivement 2,35 % et 1,55 %. L'encours de ces prêts, servis depuis 1986 par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) notamment sur la ressource du livret A, s'élève à 1 376,7 millions € au 31 décembre 2010 (-1,4 % sur un an) et a concerné un nombre moins élevé de logements (940).

#### Financements accordés par la Caisse des Dépôts et Consignations

|                     | 2006  | 2007  | 2008 | 2009 | 2010  | var<br>10/09 |
|---------------------|-------|-------|------|------|-------|--------------|
| Nombre de logements | 1 240 | 1 217 | 894  | 988  | 940   | -4,9%        |
| Prêts émis (M€)     | 71,9  | 68,6  | 55,4 | 73,3 | 109,3 | 49,1%        |
| Prêts versés (M€)   | 44,6  | 67,1  | 59,8 | 60,8 | 74,5  | 22,6%        |

Source : Caisse des Dépôts et Consignations

<sup>1</sup> « Logement social de Guadeloupe, un parc en mutation », Cellule stat n°1 mars 2010.

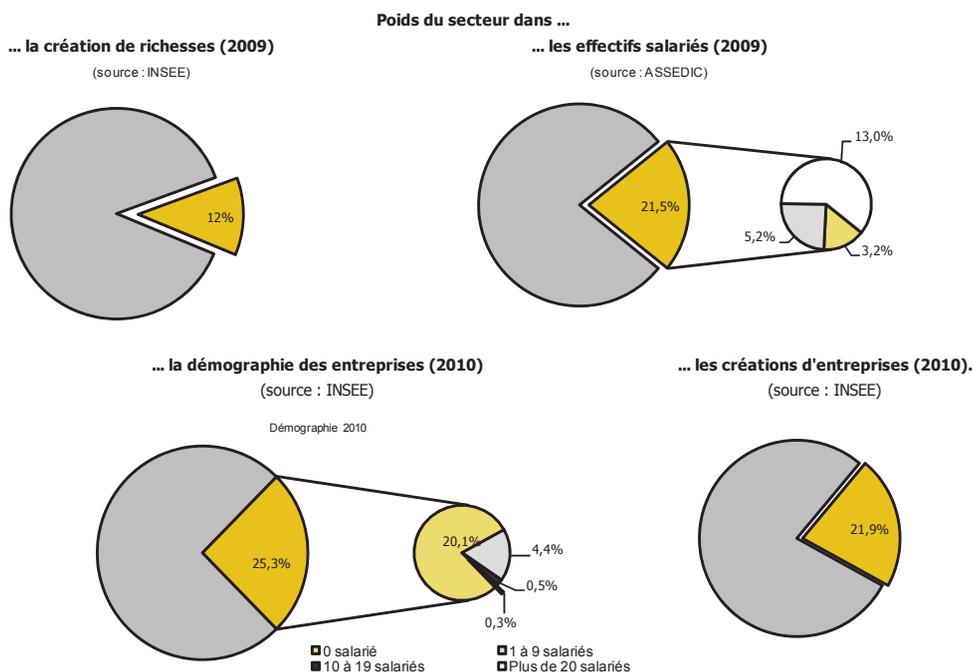
<sup>2</sup> En 2010, on ne compte plus que trois Sociétés d'Economie Mixte, la SAMIDEG ayant été intégrée à la SEMSAMAR.

## Section 6

# La distribution

### 1. La structuration du secteur<sup>1</sup>

En 2009, le commerce représente 12 % de la richesse créée, 21,5 % de l'emploi salarié (18 259 salariés, en recul de 2,7 %) et 27,2 % des entreprises du tissu économique guadeloupéen. En 2009, malgré les contrecoups du mouvement social de début d'année, 1 205 nouvelles entreprises ont été créées dans ce secteur, marqué par la prédominance des établissements n'employant aucun salarié (20,1 % des entreprises commerciales).



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ Unédic, qui peut être assimilé à l'économie marchande.

Le blocage et la fermeture des centres commerciaux en début d'année 2009 ont bouleversé l'échiquier du secteur de la grande distribution dans le département. La holding SISB, implantée aux Antilles-Guyane depuis l'année 2000, a annoncé en avril 2009 son retrait progressif de la zone et la cession de ses actifs.

<sup>1</sup> Sur l'endettement bancaire du secteur, voir le Chapitre 4, section 3 sur les grandes tendances du financement des secteurs d'activité.

Quatre hypermarchés Cora, quinze supermarchés Match, cinquante-sept Ecomax, un Leader Price, une plateforme de distribution et onze dépôts, desservant la totalité des magasins du groupe en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, ont été mis en vente en 2009 et 2010.

Ce retrait a entraîné un repositionnement des acteurs de la grande distribution. En juillet 2010, les établissements sous enseigne Champion sont passés sous enseigne Carrefour Market. En Guadeloupe, les supermarchés Match et Ecomax ont été repris respectivement par les groupes Système U<sup>1</sup> et HO HIO HEN (groupe martiniquais détenteur de l'enseigne Casino). La reprise des deux hypermarchés du groupe Cora, de Basse-Terre et du Gosier, s'est avérée plus problématique. L'Autorité de la concurrence autorisait finalement dans sa décision n°10-DCC-197 du 30 décembre 2010 la société HO HIO HEN à acquérir le fonds de commerce de Cora Bas-du-Fort. L'hypermarché de Basse-Terre devrait passer aux mains de la société Sodex Desmarais.

#### Nombre d'établissements commerciaux par secteur d'activité au 1er janvier 2009\*

| Secteur d'activité                 | Total         |
|------------------------------------|---------------|
| Commerce et réparation automobiles | 1 162         |
| Commerce de gros                   | 2 508         |
| Commerce de détail                 | 7 052         |
| <b>Total</b>                       | <b>10 722</b> |

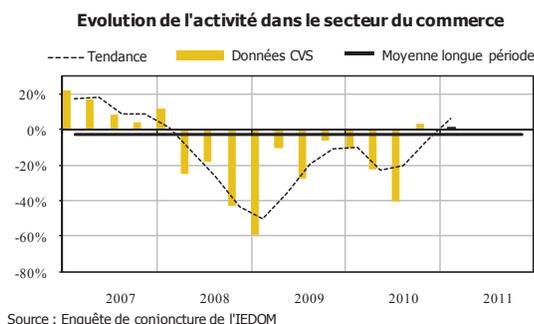
\* hors îles du Nord

Source : INSEE, SIRENE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le commerce de détail regroupe près de deux entreprises commerciales sur trois. Le commerce de gros représente un quart des établissements commerciaux. Le commerce et la réparation automobiles ont contribué à hauteur de 19 % à la valeur ajoutée du secteur, une part importante au regard de son poids dans les effectifs salariés (3,5 %) et du nombre d'établissements concernés (10,8 %).

Le commerce automobile a bénéficié d'une embellie en 2010. Le recul du marché de 13,5 % au premier semestre 2010 par rapport à la même période de 2009 a été plus que compensé par la bonne tenue des ventes au quatrième trimestre. Le nombre de véhicules vendus s'élève ainsi à 18 050 pour l'année 2010, un chiffre en hausse de 7,0 % par rapport à 2009 (+2,5 % par rapport à 2008).

L'évolution de l'activité dans le secteur du commerce a suivi celle de la consommation des ménages. Selon les chefs d'entreprise interrogés, les trois premiers trimestres de l'année 2010 ont été moroses. Les entrepreneurs ont dû parfois faire face à une baisse de leur chiffre d'affaires. Les délais de paiement et ceux de règlement de la clientèle ont obéré leur trésorerie. Néanmoins, l'activité s'est nettement redressée au dernier trimestre.



<sup>1</sup> La reprise de Match s'est effectuée à travers une société constituée sous l'enseigne Système U par le directeur des ventes, une assistante de direction du groupe Cora et un ancien collaborateur du distributeur martiniquais Madimarché.

## 2. Evolution de la grande distribution<sup>1</sup>

---

Ces dernières années, le développement du paysage commercial guadeloupéen s'est traduit par l'apparition de nouvelles formes de distribution et une accélération de l'équipement commercial.

Le secteur de la distribution a été marqué par l'essor des centres commerciaux et galeries commerciales<sup>2</sup>, où de nombreuses boutiques et petites surfaces de vente de moins de 300 m<sup>2</sup> se sont installées. Les centres commerciaux se sont logiquement développés en fonction de la répartition géographique de la population et de son pouvoir d'achat. Cette stratégie a conduit à une prédominance du pôle centre de la Guadeloupe (Pointe à Pitre, Baie-Mahault, Gosier, Les Abymes).

Les grandes surfaces alimentaires se sont réparties autour des principales zones de peuplement et d'activité que sont la grande agglomération Pointoise et Basse-Terre. D'autres types de commerce alimentaire, tels que le hard discount, ont développé une stratégie de proximité, en se fondant sur des critères de pouvoir d'achat des ménages. En 2008, la grande distribution représentait près de la moitié des surfaces recensées (supérieures à 300 m<sup>2</sup>), soit 46,5 %, dont les 4/5<sup>ème</sup> sont principalement situés en Grande Terre. La densité en terme de supermarchés s'est accrue de près de 16 % sur l'exercice (99,6 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants en 2008 contre 86,2 m<sup>2</sup> en 2007 et 79,2 m<sup>2</sup> en 2006<sup>3</sup>). C'est également le cas des hypermarchés en Guadeloupe, moins présents qu'en Martinique ou dans l'Hexagone (58,7 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants contre près de 84 m<sup>2</sup> et 143 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants en Martinique et dans l'hexagone).

En 2009, seuls deux<sup>4</sup> dossiers ont été présentés pour création de nouveaux commerces ou extension à la Commission départementale d'aménagement commercial<sup>5</sup> (CDAC). Ces derniers ont obtenu un avis favorable par accord tacite<sup>6</sup> de la commission (dans l'impossibilité de réunir la CDAC compte tenu du trop court délai pour obtenir sa composition). Les créations sont localisées sur la commune de Baie-Mahault et recouvrent une surface totale de 8 596 m<sup>2</sup>. En 2010, deux autres dossiers ont également recueilli une autorisation d'implantation dans la zone industrielle et commerciale de Jarry à Baie-Mahault pour une surface totale<sup>7</sup> de 5 113 m<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Les indicateurs disponibles en Guadeloupe ne permettent d'appréhender que les surfaces commerciales de plus de 300 m<sup>2</sup>, dont les créations ou les extensions dépendent de la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC). En août 2008, la Loi de modernisation de l'économie (LME) a modifié les dispositions en matière d'équipement commercial, devenues aménagement commercial (CDAC), ainsi que le seuil déclenchant la nécessité du passage en CDAC, relevé à hauteur de 1 000m<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Achèvement de l'extension du centre commercial de Destrelland (novembre 2006) et ouverture des Portes du Moule (2007).

<sup>3</sup> Elle demeure néanmoins inférieure à celle observée en métropole ou même en Martinique (respectivement 111,9 m<sup>2</sup> et 91,8 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitant en 2007).

<sup>4</sup> La SARL ELNA et la SCI de JABRUMAG.

<sup>5</sup> CDAC, nouvelle configuration de la CDEC

<sup>6</sup> Après l'accord de la CDAC, le délai moyen avant le démarrage des travaux est de trois à cinq ans.

<sup>7</sup> La SAC BIC et la SCI Le Rocher.

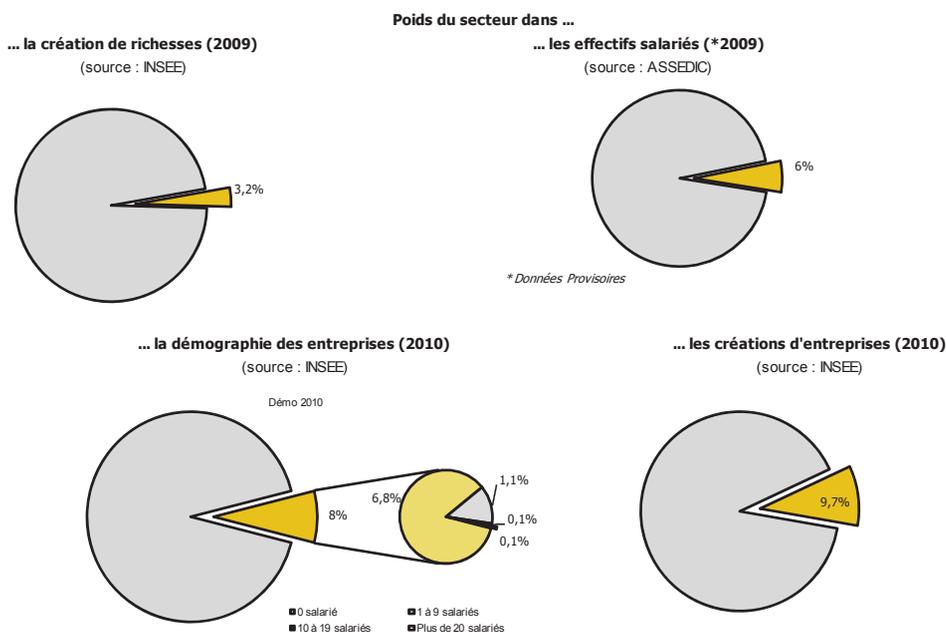
# Section 7

## Le tourisme

### 1 Structure et présentation du secteur

Le tourisme constitue un vecteur essentiel du développement économique de la Guadeloupe. Il génère d'importants effets directs et indirects sur les autres branches de l'économie locale (commerce, transport, services, construction...) en termes de valeur ajoutée et de création d'emplois. En 2005, l'INSEE estimait le poids du tourisme de séjour à 5 % du PIB total et à 7 % du PIB marchand<sup>1</sup>. En 2006, une étude de l'INSEE estimait l'emploi salarié de la filière à environ 6 300, soit 5,4 % de l'effectif salarié total de la Guadeloupe contre 4,8 % à la Martinique et 3,8 % en Guyane.

En 2009, la branche de l'hôtellerie et de la restauration regroupe 4 472 emplois, soit 6 % de l'ensemble des emplois salariés<sup>2</sup> du département et constitue le principal employeur touristique.



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ Unédic, qui peut être assimilé à l'économie marchande.

<sup>1</sup> Le tourisme en Guadeloupe : impact du tourisme sur l'activité et l'emploi », Premiers résultats, N° 9, mars, INSEE.

<sup>2</sup> 8,5 % avec intégration des collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy

Depuis le début des années 2000, le tourisme guadeloupéen a traversé une crise profonde qui s'est manifestée par une diminution de la fréquentation touristique à l'aéroport après un maximum atteint en 2000 (2 117 232 passagers). Il a été suivi d'un recul continu jusqu'en 2005 et enfin une reprise amorcée de 2006 à 2008, interrompue par la crise internationale intervenue au deuxième semestre 2008.

Le conflit social qui a touché la Guadeloupe en début d'année 2009, en plein cœur de la haute saison touristique a entraîné une chute du nombre d'arrivées touristiques dans l'île : en 2009, l'enquête de fréquentation touristique menée par l'INSEE<sup>1</sup> comptabilisait 58 272 touristes en moins par rapport à 2008, les trois quarts du déficit ayant principalement concerné les touristes qui devaient visiter la Guadeloupe pour la première fois (-48 000). Avec moins de clients, les hôtels et plus largement l'ensemble des acteurs de la filière touristique ont enregistré des résultats en net repli. Pour la seule année 2009, de nombreuses structures hôtelières ont observé une chute de leur chiffre d'affaires d'environ 25 %<sup>2</sup>.

### **Une activité en demi-teinte en 2010**

Au premier semestre 2010, les résultats relatifs à la fréquentation touristique affichaient encore un net recul par rapport aux mêmes périodes de 2008 et 2007, avec une chute du trafic de passagers hors transit à l'aéroport Pôle Caraïbe de 8,9 % par rapport au premier semestre 2008 et un déficit de fréquentation important dans l'hôtellerie. Des signes d'amélioration de l'activité n'ont été perçus par les professionnels du secteur qu'à partir de l'été 2010 et se sont consolidés au quatrième trimestre avec l'ouverture de la haute saison touristique et l'évènement « Route du Rhum » qui, au delà d'une fréquentation accrue, a contribué à valoriser l'image de la destination.

#### **La course transatlantique La Route du Rhum - La Banque Postale**

La «Route du Rhum» est une course transatlantique en solitaire reliant tous les quatre ans Saint-Malo et Pointe-à-Pitre. Cette manifestation sportive créée en 1978 par Michel Etevenon en partenariat avec des rhumiers guadeloupéens en est à sa neuvième édition. Au départ de la course, le 31 octobre 2010 à Saint-Malo, 75 concurrents étaient engagés contre une trentaine à la date de la première édition, ce qui témoigne du succès grandissant de cette course transatlantique.

D'après l'étude d'impact réalisée par la Chambre de commerce des Iles de Guadeloupe, l'édition 2010 de la route du Rhum aura drainé en Guadeloupe entre 4 180 et 6 677 clients dans les hôtels de Guadeloupe et entre 1473 et 2 357 clients dans les structures para hôtelières au cours du mois de novembre. Les sommes dépensées localement par les visiteurs venus à la Guadeloupe sont estimées entre 2 et 4 millions d'euros.

Parallèlement, les actions du Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe (CTIG), créé par la Région le 12 décembre 2003, visent à renforcer la notoriété de la Guadeloupe à l'étranger. En 2010, le CTIG a assuré la promotion du tourisme guadeloupéen par sa présence dans de nombreux salons, tels que le salon de la plongée sous-marine, le salon nautique international, le salon dédié aux professionnels italiens ou encore le salon TOP RESA. Pour l'année 2010, le budget du CTIG s'est établi à 5,34 millions €, dont 3,12 millions € étaient alloués au marché français. Les marchés européen, américain et caribéen ont pour leur part fait l'objet d'investissements respectifs de 1,09 millions €, 0,35 millions € et 0,05 millions €. Le solde étant destiné au marché local de la croisière (200 000 €) et au nautisme (150 000 €).

<sup>1</sup> « Année économique et sociale 2009 », INSEE

<sup>2</sup> Source : Synthèse Groupement hôtelier et touristique Guadeloupéen (GHTG) « Comparatif 2010 et années antérieures »

D'autres mesures viennent compléter l'ensemble des actions en faveur du secteur :

- Le lancement de l'opération chèque-vacances "spécial Outre-mer" le 2 mars 2010 par le ministère de l'Outre-mer et le secrétariat d'Etat au Tourisme. Cette mesure était destinée à soutenir la demande touristique en période de basse saison à destination des Antilles, de la Réunion et de la Guyane.
- La mise en place dans le cadre de la loi pour le développement économique des Outre-mer - Lodeom du dispositif d'aide à la rénovation hôtelière (décret n°2010-89 du 22 janvier 2010), conçu pour apporter un soutien rapide aux exploitants d'hôtels engagés dans une démarche de rénovation.
- La réouverture de la desserte hebdomadaire d'Air France prévue en novembre 2011 entre Roissy, classé en 2010 premier aéroport français avec 58 millions de passagers par an (contre 25 millions en moyenne à l'aéroport d'Orly) et les Antilles pourrait générer d'après les professionnels un surplus de fréquentation pour les années à venir si cette desserte devait se pérenniser.

Au premier semestre 2011, la Guadeloupe était classée 5ème destination préférée des français<sup>1</sup>, après Bangkok, Marrakech, Montréal, Casablanca et juste devant la Martinique. Les touristes visitant la Guadeloupe auraient selon la dernière enquête de flux aux frontières de l'INSEE, un goût de plus en plus prononcé pour le « soleil, la plage, la mer ». En 2009, ils étaient 61 %, contre 48 % en 2008. La part des voyageurs attirés par la nature s'accroît également de dix points (45 %).

## 2 Le tourisme de séjour

---

### 2.1 L'HOTELERIE

L'hôtellerie constitue le premier mode d'hébergement choisi par les voyageurs durant leur séjour en Guadeloupe bien qu'elle soit moins prisée que par le passé : en 2009, elle concentrait 34 % des voyageurs (contre 47 % en 2006) mais elle n'assure que le cinquième des nuitées totales<sup>2</sup>. L'hébergement dans la famille ou chez les amis représente la plus grosse part des nuitées (41%).

#### 2.1.1 L'offre hôtelière

La capacité hôtelière du département s'est développée à partir des années 60-70 avec l'aménagement de la Riviera sud, qui s'est traduit par la création de 2 000 chambres sur les communes de Gosier, Sainte-Anne et Saint-François. Ce développement s'est poursuivi au cours des décennies 80 et 90, aidé en cela par les dispositifs de défiscalisation, pour atteindre en Guadeloupe continentale une capacité d'accueil de 4 460 chambres en 1999<sup>3</sup>. Depuis l'année 2000, date du retournement de la conjoncture dans le secteur du tourisme, la Guadeloupe a enregistré la fermeture de nombreuses unités. En 2008, l'offre de chambre s'établissait à 3 174, soit un recul de 29 % du parc hôtelier guadeloupéen en 10 ans. Au cours de l'année 2009, l'offre de chambre a continué de se réduire, certains établissements ayant fermé, parfois temporairement, fragilisés par la crise internationale et le conflit social intervenu au cœur de la haute saison.

---

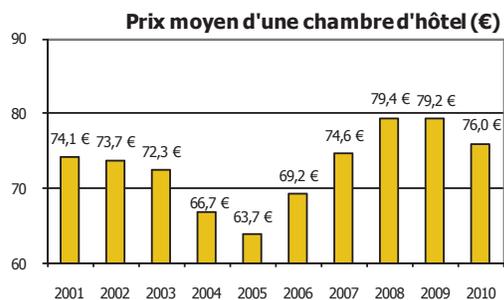
<sup>1</sup> Source : moteur de recherche français Liligo, spécialisé dans le voyage.

<sup>2</sup> INSEE « Premiers résultats n°64, septembre 2010 »

<sup>3</sup> IEDOM, rapport annuel 1999

Au mois de décembre 2010, la Guadeloupe comptait 42 établissements (19 hôtels de 0 à 3 étoiles et 22 de 3 étoiles et plus) offrant 3 084 chambres dans l'hébergement classé.

Suite aux événements de 2009, le prix moyen des chambres des hôtels membres du GHTG<sup>1</sup> a diminué de 4,7 % en 2010 pour s'établir à 75,97 € contre 79,53 € en 2009, néanmoins, le coefficient de remplissage de ces grandes structures hôtelières s'est nettement redressé par rapport à 2009 (+5,9 points) à périmètre constant.

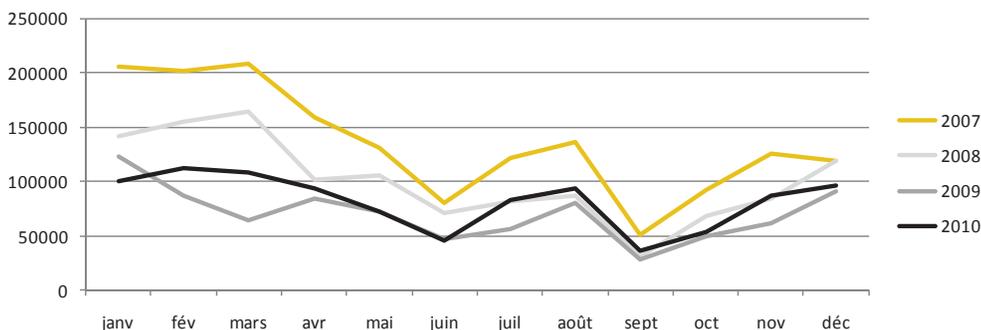


Source : GHTG (hôtels adhérents au GHTG seulement)

## 2.1.2 La fréquentation hôtelière

L'enquête de fréquentation hôtelière de l'INSEE et les statistiques publiées par le GHTG montre une amélioration de l'activité en 2010 en raison d'un deuxième semestre très dynamique. Pour certains professionnels, ce regain d'activité serait lié à l'évènement « Route du Rhum » qui a contribué à valoriser l'image de la destination. Les résultats annuels restent néanmoins inférieurs à ceux de 2008 et 2007. Le taux d'occupation des chambres s'établit ainsi à 54 % en moyenne sur l'année, en progression de 4 points sur un an mais en retrait de 2,8 points par rapport à 2008. Après un fort recul en 2009 (-30,4 %), le nombre total de nuitées enregistre une hausse significative de 16,6 % sur un an. En revanche, la durée moyenne de séjour continue de diminuer de 5,0 jours en 2000 à 3,2 jours en 2010.

### Evolution du nombre de nuitées dans l'hôtellerie



Source : INSEE

### Enquête fréquentation hôtelière

|                                | 2006  | 2007  | 2008  | 2009 | 2010 | var 10/09 |
|--------------------------------|-------|-------|-------|------|------|-----------|
| Taux d'occupation              | 54    | 59    | 57    | 50   | 54   | +4 pts    |
| Nombre de nuitées (milliers)   | 1 694 | 1 635 | 1 214 | 845  | 985  | 16,6%     |
| Durée moyenne du séjour (jour) | 3,9   | 3,3   | 3,4   | 3,5  | 3,2  | -8,6%     |

Source : EFH 2010 - INSEE

<sup>1</sup> Hôtels adhérent au GHTG. Ils représentent environ 2000 chambres, dont 1500 répondants à l'enquête du GHTG

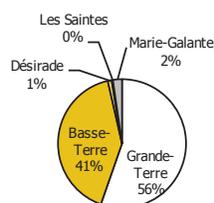
## 2.2 LES GITES

Les gîtes et locations de meublés proposent une alternative aux offres habituelles d'hébergement. Leurs prix, généralement moins élevés qu'à l'hôtel, permettent à la clientèle de séjourner plus longtemps. Selon l'enquête aux frontières réalisée par l'INSEE, les voyageurs choisissent de plus en plus ce mode d'hébergement. Ils étaient 31 % en 2009 contre 27 % en 2006, et totalisent 30 % des nuitées en 2009 (contre 26 % en 2006).

Le nombre de gîtes ruraux et de locations de meublés reste difficile à évaluer. Seule l'association des « Gîtes de France<sup>1</sup> », qui compte 307 adhérents à la Guadeloupe en 2010, établit des statistiques.

En 2010, le nombre de gîtes de France en activité dans le département a progressé de 12 % par rapport à 2010. Le nombre de chambres offertes s'établit à 1 120 contre 986 en 2009 et 981 en 2008. A fin 2010, l'offre de gîtes se trouvait particulièrement concentrée sur le sud Grande-Terre, qui totalise 58 % des gîtes classés Gîtes de France. La Basse-Terre concentre près de 41 % des gîtes de France, localisés surtout au nord.

Répartition géographique des gîtes de France



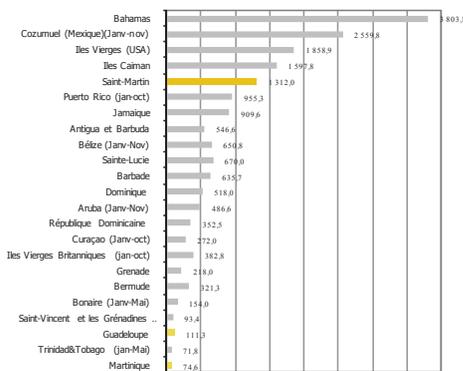
Source : Gîtes de France

## 3 Le tourisme de croisière et de plaisance

### 3.1 LE TOURISME DE CROISIERE

La destination Caraïbe constituait encore en 2008, le premier bassin de croisière au monde<sup>2</sup>. Selon les dernières données disponibles auprès de l'organisation du tourisme Caraïbéen (CTO), le nombre de croisiéristes y aurait progressé de 9,6 % au cours de l'année 2010 (après +1,3 % en 2009). Les cinq premières destinations touristiques qui concentrent 46 % des échanges de la zone sont en forte augmentation. Parmi elles, quatre enregistrent des taux de croissance à deux chiffres (les Bahamas : +17 %, les Îles Vierges Américaine : +18 %, Saint-Martin : +25,3 % et Cozumel au Mexique : +31,8 %).

Nombre de croisiéristes dans la Caraïbe (en milliers)

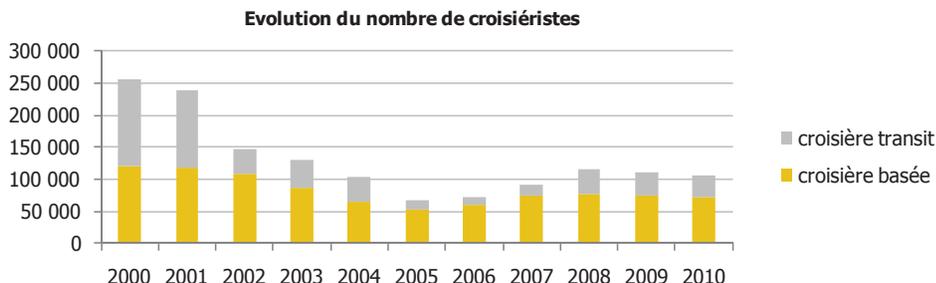


Source : CTO, Insee

<sup>1</sup> Les gîtes labellisés « Gîtes de France » sont référencés dans la centrale de réservation de l'association. Cependant, seules les locations effectuées dans les gîtes répertoriés (au nombre de 178) à partir de cette centrale font l'objet d'un suivi statistique.

<sup>2</sup> GEODE Caraïbe- Université des Antilles et de la Guyane

La Guadeloupe n'a pas bénéficié de cette orientation favorable du tourisme de croisière dans l'espace Caraïbe. En 2010, le nombre de croisiéristes diminue de 5,5 % en raison de l'annulation des escales consécutive aux événements sociaux de 2009. Cette évolution négative pour la seconde année altère les efforts initiés par le Port autonome de Guadeloupe dès 2008 pour relancer l'activité de croisière puisque le volume de croisiéristes, soit 105 133 passagers en 2010, est inférieur de 9 % à 2008. En dix ans, la Guadeloupe aura perdu un peu plus de 150 000 croisiéristes. La baisse du trafic en 2010 aura été plus marquée pour la croisière transit (-9,1 %) que pour la croisière basée (-3,7 %).



Source : PAG

**Evolution du nombre de croisiéristes**

|                   | 2006          | 2007          | 2008           | 2009           | 2010           | var 10/09    |
|-------------------|---------------|---------------|----------------|----------------|----------------|--------------|
| <b>Total</b>      | <b>72 383</b> | <b>91 860</b> | <b>115 438</b> | <b>111 263</b> | <b>105 133</b> | <b>-5,5%</b> |
| croisière basée   | 59 684        | 74 426        | 75 537         | 74 278         | 71 513         | -3,7%        |
| croisière transit | 12 699        | 17 434        | 39 901         | 36 985         | 33 620         | -9,1%        |

Source : PAG

### 3.2 LE TOURISME DE PLAISANCE

Idéalement située au cœur de la Caraïbe, la Guadeloupe est une destination appréciée pour la pratique de la plaisance. L'île dispose de trois marinas<sup>1</sup> dont celle de Bas-du-Fort au Gosier dotée de plus de 1 000 places. L'archipel des Saintes, dont la baie de Terre-de-haut est considérée comme l'une des plus belles du monde, est également un atout majeur pour la Guadeloupe.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, la Marina de Bas-du-Fort a été reprise par la compagnie Générale Portuaire (TAV CGP), détenue par le Groupe Loret et la SEMSAMAR, pour quinze ans, dans le cadre d'une délégation du service public. Les nouveaux gestionnaires ont ainsi lancé un programme de rénovation et d'agrandissement des infrastructures. L'année 2010, a vu la construction d'un nouveau bloc technique d'un montant de 720 000 euros. D'une superficie de 200 m<sup>2</sup>, le nouveau bâtiment abrite un office et des sanitaires qui ont été mis en usage à l'occasion de l'arrivée de la Route du Rhum. En 2010, le nombre de plaisanciers basés à la Marina de Bas-du-Fort, hors bateaux de passage et flotte de location a continué à augmenter et s'élève à 855, progressant au rythme annuel de 3 % entre 2008 et 2010.

La Marina de Saint-François a également finalisé en 2010 un vaste programme de restructuration lui permettant de doubler sa capacité d'accueil en la portant à 250 unités et de mettre désormais à la disposition des plaisanciers de nombreux services.

<sup>1</sup> Saint-François, Rivière-Sens sur la Basse-Terre et Bas du Fort au Gosier

## Section 8

# Les transports

### 1. Structure et présentation du secteur

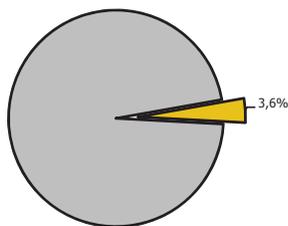
Le secteur des transports en Guadeloupe a participé à hauteur de 3,6 % à la formation de la valeur ajoutée totale en 2009, soit une baisse de 1,2 point en seize ans.

En 2010, 196 nouveaux établissements ont été créés dans le secteur qui désormais en compte 2 100, soit une hausse de 5 % sur un an. Environ 80 % des entreprises évoluent dans les transports terrestres, 5,3 % dans le transport maritime, 1,6 % dans le transport aérien et 10,7 % proposent des services auxiliaires de transport. Les entreprises de transport sont de petite taille : 76,3 % n'emploient aucun salarié et 19,7 % en comptent entre un et neuf.

#### Poids du secteur dans ...

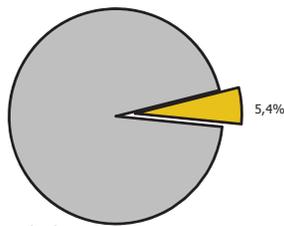
##### ... la création de richesses (2009)

(source : INSEE)



##### ... les effectifs salariés (2009)

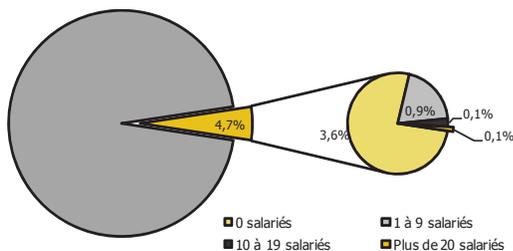
(source : Pôle Emploi)



\* Données provisoires

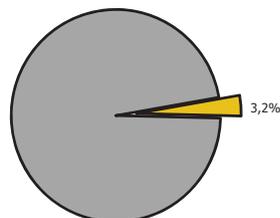
##### ... la démographie des entreprises (2010)

(source : INSEE)



##### ... les créations d'entreprises (2010)

(source : INSEE)



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ Unédic, qui peut être assimilé à l'économie marchande.

Le secteur des transports emploie 4 636 salariés<sup>1</sup> en 2009, soit 5,4 % de l'effectif salarié total, en hausse de 2,9 % par rapport à 2009. Selon la dernière Enquête Annuelle d'Entreprises<sup>2</sup> (INSEE), les transports par eau et aérien concentraient la quasi-totalité de l'investissement et près des 2/3 du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation du secteur en 2006. Ceux-ci ont réalisé les meilleures performances du secteur en dégageant un résultat d'exploitation par salarié supérieur de 72 % à la moyenne des transports. Les transports terrestres pour leur part, n'ont généré que 2 % du résultat d'exploitation.

## 2. Les activités portuaires

---

### 2.1 LES PORTS DE GUADELOUPE

#### 2.1.1 Les installations portuaires

L'activité portuaire en Guadeloupe regroupe 6 marinas et une douzaine de ports polyvalents, de ports de pêche et d'appontements, le principal étant le Port autonome de Guadeloupe (PAG), créé en 1975 par l'Etat et régi par la loi de 1965 sur les ports autonomes. Il concentre l'essentiel de l'activité portuaire du département.

Le port de Jarry constitue le principal site d'activité du PAG. Il dispose de 17 postes à quai et appontements, dont 6 postes également répartis pour le vrac et les porte-conteneurs à fort tirant d'eau. L'ensemble représente un linéaire de 2 700 mètres auquel s'ajoutent 36 hectares de terre-pleins et de voiries portuaires. Les zones d'activités industrielles s'étendent sur deux sites, d'une superficie totale de près de 100 hectares et comprennent :

- le domaine industriel et commercial (DIC), qui accueille sur une superficie de 50 hectares les entreprises industrielles et commerciales de l'île en lien direct avec l'outil portuaire ;
- la zone de commerce international (ZCI), qui, sur une surface de 38 hectares, est dédiée aux échanges entre l'Europe et la zone Caraïbe. Elle rassemble une zone d'entrepôts francs, un parc industriel et le Complexe World Trade Center (CWTC), installation réalisée par la CCI de Pointe-à-Pitre qui abrite un parc d'expositions sur plus de 11 500 m<sup>2</sup>, un centre de services aux entreprises et la capitainerie du port.

En prévision de la hausse du trafic conteneurisé et, surtout, des activités de transbordement à moyen terme<sup>3</sup>, le PAG a initié il y a 4 ans une réflexion stratégique visant à offrir aux grands consortiums armatoriaux des conditions de productivité et de fiabilité optimales, dans une perspective de développement économique de l'économie guadeloupéenne. Le « Grand Projet de Port » s'oriente ainsi vers la construction d'un nouveau terminal dédié qui pourra recevoir à terme des navires de 350 à 400 mètres de long et de 16 mètres de tirant d'eau maximum pour une mise en service en 2014. Le deuxième projet d'envergure du PAG prévoit pour 2016 la construction d'un terminal multi-vrac en prévision de l'augmentation du trafic de vracs solides.

---

<sup>1</sup> Source : ASSEDIC, données provisoires

<sup>2</sup> Les entreprises concernées par l'enquête sont celles qui emploient au moins 10 salariés ou qui réalisent un chiffre d'affaires de plus de 800 000 euros.

<sup>3</sup> Le trafic de transbordement devrait doubler entre 2007 et 2020 selon le PAG

Quatre autres ports dépendent de la circonscription du Port autonome de Guadeloupe :

- le port de Pointe-à-Pitre, qui, outre son activité de fret, accueille les passagers des vedettes assurant les liaisons inter-îles à la gare maritime de Bergevin et les croisiéristes aux abords du centre de Pointe-à-Pitre ;
- le port de Basse-Terre, qui, sur un linéaire de 350 mètres, peut accueillir des cargos, des navires rouliers et des paquebots de croisière de 10 mètres de tirant d'eau maximum. Il dispose également d'un poste consacré au trafic de passagers inter-îles ;
- l'apportement de Folle-Anse à Marie-Galante, équipé notamment d'un poste sucrier de 78 mètres (profondeur de 9 mètres) et de deux postes rouliers ;
- le port de plaisance de Bas-du-Fort, disposant de 1 086 places, qui a été repris pour 15 ans, dans le cadre d'une délégation de service public, par la Compagnie Générale Portuaire (TAV/CGP), détenue par le groupe Loret et la SEMSAMAR.

## 2.2 L'ACTIVITE DU PORT AUTONOME DE GUADELOUPE

### 2.2.1 Le trafic de marchandises

#### 1) Structure du secteur

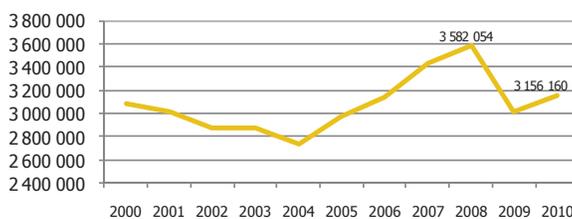
Le Port Autonome de Guadeloupe (PAG) accueille six armateurs pour le transport conteneurisé : la CMA-CGM ainsi que les sociétés Maersk, Marfret, Feron<sup>1</sup>, Ferry Mar et Holland Maas. Ferry Mar est la première compagnie de cabotage (navigation à proximité des côtes) pour les échanges au sein de la Caraïbe.

Le PAG accueille également une desserte semi-régulière pour les trafics spécialisés des pétroliers destinés à EDF et à la SARA, importateur principal d'hydrocarbures en Guadeloupe, des minéraliers pour l'entreprise Lafarge ciments Antilles et la centrale thermique du Moule (CTM), des céréaliers pour la société Grands moulins des Antilles (GMA), des barges pour les agrégats et la pouzzolane, ainsi que des transporteurs maritimes de véhicules. Le trafic de marchandises inter-îles est assuré par de plus petites sociétés.

#### 2) Bilan 2010

En 2010, le trafic brut de marchandises s'établit à 3 156 160 tonnes brutes (+4,8 % par rapport à l'année 2009). Quoiqu'en hausse, ce tonnage reste en dessous des niveaux affichés en 2007 et en 2008.

Evolution du trafic de marchandises (tonnage brut)



Source : PAG

En 2010, la progression du trafic est essentiellement tirée par la reprise des importations de marchandises (+5,8 % après -14,4 % en 2009) qui représentent environ 80 % du trafic total contre 20 % pour les exportations. Ces dernières progressent légèrement (+0,8 %) après avoir reculé en 2009 (-21,8 %).

<sup>1</sup> A compter de novembre 2009, Horn Line ne fait plus partie du groupe des armateurs. Il a été remplacé par Feron.

A l'import, la hausse du trafic résulte de la progression des marchandises diverses (agricoles, manufacturées, ect.) conteneurisées ou non. Elles progressent de 8,1 % et représentent près de la moitié du trafic total en 2010. L'essentiel des vracs, à l'exception du sable et du gypse, termine également l'année sur des résultats positifs.

En 2010, le transbordement qui constitue depuis quelques années l'enjeu du développement de l'activité portuaire a permis d'améliorer les résultats de l'exercice. Le trafic de transbordement<sup>1</sup> en tonnage brute augmente de 9,8 % (+38 160 tonnes de transbordées). Elles représentent en 2010, 13,6 % des échanges maritimes, soit 429 504 tonnes de marchandises.

En 2010, la Martinique est le principal partenaire commercial portuaire de la Guadeloupe concernant l'ensemble des échanges maritimes, devant les ports de Sainte-Croix dans les Îles vierges américaines et les ports du Havre, Nantes-Montoir et Dunkerque de France métropolitaine. Les échanges avec Fort-de-France concernent notamment les trafics d'hydrocarbures et de clinker. Pour Sainte-Croix, il s'agit exclusivement d'importations d'hydrocarbures, les relations avec les ports français se rapportent à l'exportation de banane antillaise.

## 2.2.2 Le trafic passagers

Le transport maritime de passagers se répartit sur trois marchés : le trafic inter-archipel, inter-îles et le trafic de croisière. Trois sociétés se partagent le marché du transport maritime de passagers inter-îles en Guadeloupe : Express des îles, Compagnie maritime de la Caraïbe et Brudey Frères. D'autres sociétés, comme Comatrilé, Somade, Valferry, la Société maritime des îles du Sud et CTM-Deher, assurent des rotations dans l'archipel, vers la Désirade, Marie-Galante et/ou les Saintes.

En 2010, 801 669 passagers ont transité par les installations du PAG. Le trafic maritime de passagers fléchit légèrement de 0,7 % en 2010 après avoir chuté de 4,2 % en 2009. Plusieurs composantes de la desserte de passagers sont orientées à la baisse.

| Nombre de passagers    |                |                |                |                |                | Var.      |
|------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------|
|                        | 2006           | 2007           | 2008           | 2009           | 2010           | 2010/2009 |
| <b>Total passagers</b> | <b>755 862</b> | <b>819 254</b> | <b>842 305</b> | <b>807 097</b> | <b>801 669</b> | -0,7%     |
| Croisière              | 72 383         | 91 860         | 115 438        | 111 263        | 105 133        | -5,5%     |
| Inter-archipel         | 561 968        | 604 669        | 608 394        | 578 506        | 580 116        | 0,3%      |
| Inter-îles             | 121 102        | 122 395        | 118 229        | 117 228        | 116 256        | -0,8%     |
| Cargos                 | 399            | 330            | 244            | 100            | 82             | -18,0%    |

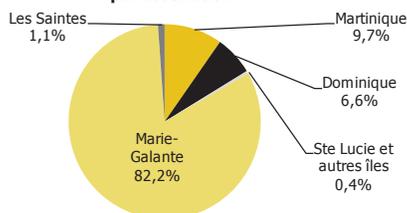
Source : PAG

Seule composante du trafic à enregistrer un faible regain d'activité de 0,3 %, le trafic inter-archipel (Marie-Galante et Les Saintes) qui concentre 72,4 % du trafic total. Le trafic inter-archipel est largement dominé par la desserte Marie-Galante (98,7 %) ; celle-ci a progressé de 1,7% par rapport à 2009, avec une hausse de 9535 passagers. En revanche, la ligne maritime Pointe-à-Pitre/les Saintes continue de reculer pour la quatrième année consécutive : en deux ans, le nombre de passagers transportés est passé de 27 742 en 2008 à 7 749 en 2010, soit une baisse de 72 %.

<sup>1</sup> Le transbordement est l'opération qui consiste à transférer un chargement d'un navire à un autre, éventuellement avec mise à quai intermédiaire.

Les destinations inter-îles à l'exception de la Dominique sont en repli. D'une part, le trafic avec la Martinique continue de reculer : -1,2 % en 2010 après - 7,7 % en 2009. Il représente désormais 58,2 % du trafic inter-île contre 63 % deux ans plus tôt. D'autre part, les flux vers la Dominique, qui constituent près de 40 % du trafic inter-îles, continuent de progresser mais très faiblement et sans impact sur l'évolution d'ensemble : +0,7 % en 2010 après + 8,5 % et +16 % en 2009 et 2008. Le trafic avec Sainte-Lucie et les autres îles recule de 13,3 %.

Répartition du trafic inter-îles et inter-archipel par destination



Source : PAG

Pour la croisière, qui concentre 13 % des flux totaux de passagers en 2010 (14 % en 2009), l'activité ressort en baisse. En 2010, 53 navires ont fait escale en Guadeloupe contre 69 en 2009. Le nombre de croisiéristes diminue de 5,5 % avec une baisse plus marquée pour la croisière transit (-9,1 %) que pour la croisière basée (-3,7 %).

### 2.2.3 Travaux réalisés en 2010 et perspectives

En 2010, le Port Autonome de la Guadeloupe (PAG) a reçu un nouveau portique de manutention, qui porte à cinq le nombre de portiques en exploitation sur le terminal à conteneurs de Jarry. L'engin, dispose d'une capacité de levage de 78 tonnes sous câbles : il complète le programme de modernisation du terminal de Jarry qui prévoit la création de 25 000 m<sup>2</sup> de surface de stockage supplémentaires. L'achat de ce portique de dernière génération, type new-panamax, a été effectué en défiscalisation pour un montant de 10 millions d'euros.

En 2010, le PAG a réalisé 14,5 M€ d'investissements qui ont concerné notamment :

- La modernisation du terminal à conteneurs de Jarry d'un coût global de 19 M€ avec 9 M€ d'investissements réalisés en 2010 qui s'ajoutent aux 2 M€ déjà réalisés en 2009. Cette opération se poursuivra et devrait se terminer en 2011. Le montant global de la subvention FEDER accordée est de 7,25 M€.
- L'aménagement de la nouvelle entrée de la Zone de Commerce International, rendu nécessaire après la mise en service d'un entrepôt frigorifique pour un montant de 3,1 M€ subventionné à 50 % par le FEDER.
- La réalisation de fosses d'ancrage pour l'accueil du quatrième portique over panamax pour un montant de 0,5 M€ subventionné à 50 % par le FEDER.
- La réalisation de divers travaux sur les sites de Basse-Terre, Marie Galante et Pointe-à-Pitre pour environ 2 M€.

Pour 2011, 16 M€ d'investissement sont prévus avec notamment :

- La poursuite de la modernisation du terminal de Jarry (8 M€),
- Le démarrage de l'opération d'aménagement du port de Folle-Anse de Marie-Galante pour 3,5 M€,
- L'aménagement du port de Basse-Terre pour un montant total de 6 M€ prévu dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région, dont 2 M€ investit dès 2011.
- L'aménagement de la gare maritime du port de Pointe-à-Pitre pour 1,1 M€.

### 3. Les activités aéroportuaires

La Guadeloupe compte cinq aérodromes (Basse-Terre-Baillif, la Désirade, les Saintes, Marie-Galante et Saint-François) et un aéroport : Pôle Caraïbes. Depuis sa mise en service en février 1996<sup>1</sup>, l'aéroport est géré par la Chambre de commerce et d'industrie de Pointe-à-Pitre.

L'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes offre une capacité d'accueil de 4 millions de passagers par an. En 2010, il est classé dixième aéroport français en termes de trafic de passagers, cependant il perd sa place de premier aéroport des départements d'outre-mer. Il est ainsi classé en deuxième position derrière l'aéroport Roland Garros de la Réunion (1 970 575 passagers), mais juste devant l'aéroport Aimé Césaire à la Martinique qui comptabilise 1 680 687 passagers. La réouverture de la ligne en novembre 2011 par Air France d'une desserte hebdomadaire entre Roissy, classé en 2010 premier aéroport français avec 58 millions de passagers par an, et les Antilles pourrait générer un surplus de fréquentation si cette desserte devait se pérenniser.

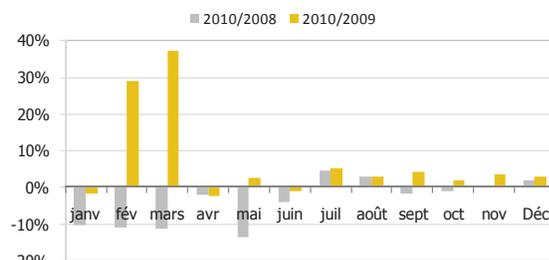
#### 3.1 LE TRAFIC DE PASSAGERS

En 2010, l'aéroport Pôle Caraïbes a enregistré un flux de 1 948 813 passagers, soit 110 000 de plus par rapport à l'année 2009. Le trafic sur vols commerciaux s'est redressé de 5,9 % sur un an cependant celui-ci demeure inférieur de 70 000 passagers (-3,5 %) à 2008, année de référence où plus de 2 millions de passagers avaient transité par les installations de l'aéroport.

En comparant les résultats infra-annuels par rapport à 2008, il ressort deux tendances : un premier semestre très en deçà des résultats relevés au premier semestre 2008 (soit une perte de trafic de 8,9 %), alors que le deuxième semestre a été mieux orienté avec un trafic légèrement supérieur de 1,6 % à la même période de 2008, grâce notamment à une fréquentation estivale 2010 bien meilleure qu'en 2008 et à l'évènement Route du Rhum qui a contribué aux flux de voyageurs.

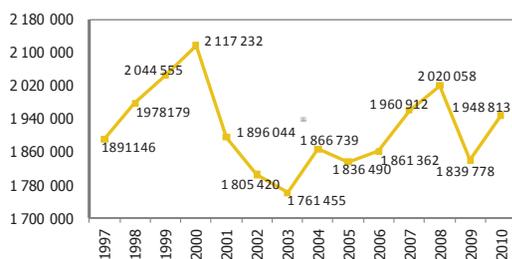
En 2010, le nombre de passagers au départ comme à l'arrivée augmente d'environ 6 % par rapport à 2009, et représente environ 94 % du flux total. Le mouvement de passagers en transit poursuit sa hausse amorcée dès 2008, à un rythme toutefois moins élevé (+0,5 % en 2010 après +2,0 % et +13,2 % en 2009 et 2008).

Trafic comparé de passagers à l'aéroport



Source : Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbe

Le trafic aérien de passagers depuis 1997



Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

<sup>1</sup> La prorogation de la concession aéroportuaire à la CCI de Pointe-à-Pitre jusqu'en 2015 a été entérinée le 28 mars 2006.

## Evolution du trafic de passagers de l'aéroport sur vols commerciaux

| Nombre                          | 2006      | 2007      | 2008      | 2009      | 2010      | Var.<br>2010/2009 |
|---------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Mouvements d'avions commerciaux | 29 858    | 29 700    | 29 959    | 25 609    | 26 145    | 2,1%              |
| Passagers sur vols commerciaux  | 1 861 362 | 1 960 912 | 2 020 058 | 1 839 786 | 1 948 813 | 5,9%              |
| Arrivée                         | 876 951   | 929 463   | 951 422   | 859 018   | 914 945   | 6,5%              |
| Départ                          | 878 629   | 934 656   | 959 027   | 868 968   | 921 430   | 6,0%              |
| Transit                         | 105 782   | 96 793    | 109 609   | 111 800   | 112 438   | 0,6%              |

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

Après la forte baisse du trafic en 2009, toutes les destinations enregistrent une embellie exceptée le trafic domestique (-0,2 %) qui concerne les destinations de Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Marie-Galante et Terre-de-Haut.

Les réseaux transatlantiques qui constituent l'axe principal de transport aérien de la Guadeloupe en termes de trafic passagers hors transit (près de 60 % en 2010) affichent une augmentation de 5,4 % du trafic. Les destinations régionales, Martinique et Guyane, avec 22,1 % du trafic total, affichent une hausse de 7,3 % sur un an. Les marchés américains et de la Caraïbe fortement pénalisés en 2009 par la dégradation de la conjoncture économique, affichent une bonne reprise en 2010. Les plus fortes progressions sont à mettre à l'actif du réseau Caraïbes et Amérique du Sud (+19,5 %), en raison notamment d'une offre plus conséquente sur Porto Rico, suivi du réseau Amérique du Nord (+12,6 %).

## Répartition du trafic passager par réseau (hors transit)

|                             | 2007             | 2008             | 2009             | 2010             | Part 2010     | Var.<br>2010/2009 |
|-----------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|---------------|-------------------|
| Métropole, Europe et divers | 1 141 146        | 1 156 485        | 1 043 317        | 1 099 553        | 59,9%         | 5,4%              |
| Guyane                      | 403 964          | 417 100          | 378 617          | 406 096          | 22,1%         | 7,3%              |
| Domestique                  | 181 865          | 178 123          | 166 817          | 166 430          | 9,1%          | -0,2%             |
| Caraïbes et Amérique du Sud | 103 511          | 121 574          | 108 156          | 129 293          | 7,0%          | 19,5%             |
| Amérique du Nord            | 33 633           | 37 167           | 31 079           | 35 003           | 1,9%          | 12,6%             |
| <b>Total</b>                | <b>1 864 119</b> | <b>1 910 449</b> | <b>1 727 986</b> | <b>1 836 375</b> | <b>100,0%</b> | <b>6,3%</b>       |

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

## 3.2 LE TRAFIC FRET

Le fret aérien concerne les denrées périssables et les bagages non accompagnés. Morose en 2009, l'activité de fret a poursuivi sa tendance baissière (-7,7 % en 2010 après -9,8 % en 2009). Comme l'an dernier, la chute du volume des marchandises exportées (-26 % en 2010 après -15 %) explique la contraction du fret aérien. Le trafic postal qui représente près de 20 % du trafic aérien de marchandises ne progresse que de 0,5 % en 2010, impacté par la baisse de 5,3 % du volume de colis et courriers postaux exportés.

## Evolution du trafic de marchandises de l'aéroport

| Tonnes  | 2006   | 2007   | 2008   | 2009   | 2010   | Var.<br>2010/2009 |
|---------|--------|--------|--------|--------|--------|-------------------|
| Fret    | 14 534 | 14 784 | 13 799 | 12 442 | 11 486 | -7,7%             |
| Arrivée | 8 413  | 8 019  | 8 043  | 7 550  | 7 863  | 4,1%              |
| Départ  | 6 121  | 6 765  | 5 756  | 4 892  | 3 623  | -25,9%            |
| Poste   | 2 552  | 2 808  | 2 924  | 2 806  | 2 821  | 0,5%              |
| Arrivée | 2 126  | 2 354  | 2 384  | 2 314  | 2 355  | 1,8%              |
| Départ  | 426    | 454    | 540    | 492    | 466    | -5,3%             |

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

## 2.3 TRAVAUX A L'AEROPORT ET PERSPECTIVES

En 2010, en matière d'équipements aéroportuaires, l'aéroport Pôle Caraïbe a procédé à :

- L'inauguration d'un nouvel espace de restauration situé dans le hall d'embarquement.
- La mise en service d'un parking supplémentaire, le P5, proche de l'aérogare des vols charters croisières.
- La mise en service d'un véhicule de type « Help », plateforme élévatrice permettant la mise à bord des personnes sous forte assistance médicale (civrière, enfants sous couveuse...).

En matière de qualité, la certification qualité ISO 9001-version 2008 de l'aéroport obtenue en octobre 2009 a été renouvelée avec succès en octobre 2010.

En 2011, des chantiers importants seront lancés autour de projets structurants pour environ 20 M€ d'investissements, dont le chantier d'une nouvelle aérogare régionale de plain-pied et le renforcement décennal de la piste.

## 3. Le transport terrestre

---

### 3.1 ETAT DES LIEUX ET ORGANISATION DES TRANSPORTS ROUTIERS

La Guadeloupe dispose de 619 kilomètres de routes départementales et 416 kilomètres de routes nationales. La fréquentation routière est en forte augmentation sur l'ensemble du territoire depuis une vingtaine d'années. Ainsi, le nombre de véhicules franchissant le pont de la Gabarre quotidiennement est passé de 45 000 en 1992 à 90 000 en 2007 à 100 000 en 2009. Dans le même temps, le pont de l'Alliance, ouvert à la circulation depuis 1997, enregistre un trafic de plus de 45 000 véhicules par jour.

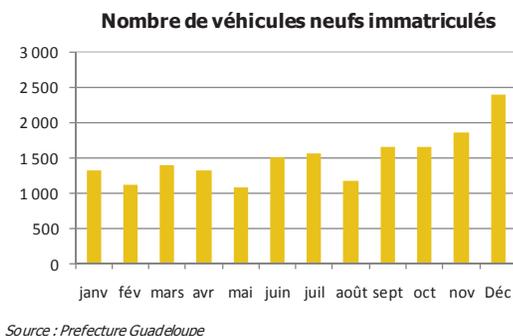
En vertu de la loi du 13 août 2004, l'Etat a transféré à la collectivité régionale la gestion des routes nationales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Parallèlement, le Conseil général assure l'entretien et l'exploitation des routes départementales depuis la première loi de décentralisation de 1982. En novembre 2007, la Région et le Département ont opté pour une mutualisation des moyens et ont créé le syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation « Routes de Guadeloupe », l'unique établissement public de ce type en France. La Présidence de ce syndicat est attribuée en alternance au Président du Conseil régional ou du Conseil général, pour une durée de trois ans. « Routes de Guadeloupe » est chargé notamment de la gestion du domaine routier, des sinistres, ainsi que de l'entretien et de l'aménagement du réseau.

Un des axes d'études d'ingénierie développé en 2008 et 2009 réside dans la volonté de mettre en place des dispositifs permettant de désengorger certains itinéraires très fréquentés. Par exemple, des solutions sont actuellement recherchés afin d'éviter l'axe routier agglomération pointoise – Sainte Anne en passant par les Grands Fonds. Divers projets sont également en cours, en particulier la mise en place d'outils de connaissance et de gestion dynamique du domaine routier comme l'utilisation d'un réseau de capteurs permettant de déterminer la fréquentation des véhicules et la charge exercée sur certains tronçons. Dans le cadre de ces travaux d'aménagement des routes nationales, la région a lancé la première phase

de son projet de mise en sécurité de la rocade de Pointe-à-Pitre qui se poursuivra par tranches successives en 2010 et en 2011.

### 3.2 LE PARC AUTOMOBILE

En 2010, le marché automobile a bénéficié de l'amélioration de la consommation des ménages en fin d'année. Le recul du marché qui était de 13,5 % au premier semestre 2010 par rapport à la même période de 2009, a été plus que compensé par la bonne tenue des ventes au 4ème trimestre. Le nombre de véhicules vendu s'élève ainsi à 18 050 pour l'année 2010, un chiffre en hausse de 7,0 % par rapport à 2009 (+2,5 % par rapport à 2008).



Le taux d'équipement des ménages guadeloupéens en véhicules automobiles qui s'élève en 2006 à 65,1 % est cependant moins élevé qu'à la Martinique (70,4 %) et à la Réunion (69,4 %) mais supérieur à la Guyane (57,5 %).

#### Equipement des ménages en véhicules

|                       | 2006 (%)                             |                             |                                      | Variation 99/06 (points)    |                                      |
|-----------------------|--------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|
|                       | Ménages possédant au moins 1 voiture | Ménages possédant 1 voiture | Ménages possédant 2 voitures ou plus | Ménages possédant 1 voiture | Ménages possédant 2 voitures ou plus |
| <b>Guadeloupe</b>     | <b>65</b>                            | <b>46</b>                   | <b>19</b>                            | <i>+2,4 pts</i>             | <i>+4,7 pts</i>                      |
| Martinique            | 70                                   | 49                          | 21                                   | <i>+2,5 pts</i>             | <i>+3,9 pts</i>                      |
| Guyane                | 58                                   | 41                          | 17                                   | <i>-1pt</i>                 | <i>+2,9 pts</i>                      |
| La Réunion            | 69                                   | 50                          | 20                                   | <i>+0,5pt</i>               | <i>+5,7 pts</i>                      |
| France métropolitaine | 81                                   | 47                          | 33                                   | <i>-1,4pt</i>               | <i>+2,8 pts</i>                      |

Source : Insee

### 3.3 TRANSPORTS PUBLICS

La prépondérance de l'utilisation de la voiture individuelle conjuguée au développement de l'activité économique, entraîne la multiplication des points d'engorgement dans l'archipel, et notamment dans l'agglomération pointoise où près des deux tiers de la population guadeloupéenne est amené à se déplacer quotidiennement. Cette situation a conduit les autorités à engager une réflexion sur la réorganisation des transports urbains, interurbains et scolaires, qui restent peu adaptés aux attentes de la population dans un contexte de tensions internationales sur le prix des hydrocarbures.

### 3.3.1 Transport urbain

Conscient que le transport en commun n'était pas en mesure de répondre aux attentes de la population guadeloupéenne, le Syndicat mixte des transports du Petit Cul de Sac Marin<sup>1</sup>, associé à l'Etat, la Région et au Département, a entamé en 2006 l'élaboration du Plan de déplacement urbain (PDU) de la conurbation centre de la Guadeloupe.

Les premières actions de ce PDU, soumis à enquête publique entre juin et juillet 2009, seront mises en œuvre dans les années à venir, avec notamment la mise en place d'un réseau de transport en commun en site propre (sur voies dédiées), et la construction du quatrième franchissement du pont de la Gabarre (pour les bus, les piétons et les vélos).

### 3.3.2 Transport interurbain

Le plan de transport interurbain définit quatre types de lignes : i) les lignes locales, qui desservent l'intérieur des terres jusqu'aux bourgs ; ii) les lignes intervilles reliant les bourgs des communes ; iii) les lignes expresses avec peu d'arrêts et qui desservent les grands axes ; iv) les lignes périurbaines, dans les agglomérations de Pointe-à-Pitre et de Basse-Terre, desservant la périphérie et le centre.

Depuis la loi d'orientation des transports intérieurs de 1982, le Conseil général a la charge de l'organisation et du fonctionnement des services de transports publics routiers non urbains de personnes par le biais d'un plan de transport. La loi Sapin du 29 janvier 1993 impose en outre une mise en concurrence des entreprises de transport de passagers dans le cadre d'une délégation de service public (DSP), les services de transport scolaire relevant du code des marchés publics.

Afin de se conformer à la loi et d'améliorer la qualité du service et la lisibilité de l'offre de transport, le Conseil général a engagé la réorganisation du transport interurbain, sur la base d'une étude réalisée par le groupe d'ingénierie et de conseil Systra. Selon les préconisations de cette étude, la procédure de délégation de service public mise en œuvre par le Conseil général a permis l'attribution de l'ensemble des services à 11 entreprises délégataires de 11 lots de transport. Les conventions, signées le 30 mai 2007, formalisant ce dispositif, précisent que chaque entreprise doit fournir un parc de véhicules adéquat pour l'exécution du service public. Cependant, selon les professionnels de la filière, les transporteurs non conventionnés capteraient 30 % du marché.

En 2009, le volet infrastructures de la réorganisation des transports interurbains s'est poursuivi avec le déploiement sur l'ensemble du territoire, de 72 abribus et de 800 mâts d'information qui matérialisent les arrêts de bus. En 2010, 110 mâts et 48 abris ont été posés, et seront complétés en 2011 par la pose de 450 mâts et de 185 abris.

---

<sup>1</sup> Ce syndicat couvre les communes des Abymes, de Baie-Mahault, de Pointe-à-Pitre et de Gosier.

## Section 9

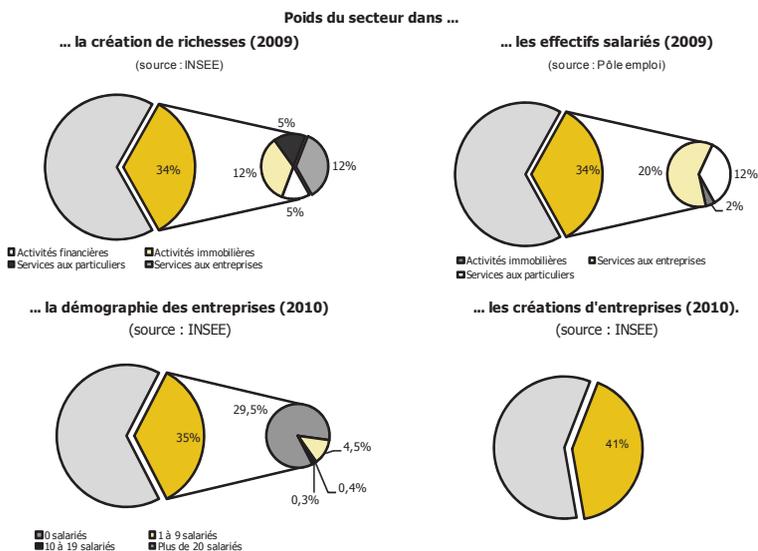
# Les services marchands

Le secteur des « autres services marchands » comprend les activités immobilières, les activités financières, les services aux particuliers et aux entreprises. Les activités d'hôtellerie (principale branche des services aux particuliers) sont détaillées dans la section tourisme et le chapitre IV est entièrement consacré aux activités financières.

### 1. Quelques données structurelles

Les services marchands sont un des premiers contributeurs à la création de richesse dans l'économie. En 2009, ils représentent 34 % de la valeur ajoutée du territoire pour une valeur de 2,6 milliards d'euros<sup>1</sup> (37,2 % avec le transport). Leur poids dans la valeur ajoutée s'est renforcé de plus de 5 points depuis le début des années 90.

L'activité du secteur est particulièrement dynamique, comme en témoigne le taux de création des entreprises de services, l'un des plus élevés du département (+ 20,6 % en 2010<sup>2</sup>). Cette évolution tient en premier lieu à la montée en puissance des services aux entreprises, traduisant l'évolution de l'économie vers le tertiaire : ils représentent 35,8 % de la valeur ajoutée du secteur. La croissance de l'immobilier (35,2 % de la valeur ajoutée) des dernières années a été soutenue par les successifs dispositifs de défiscalisation en faveur du logement. Les services aux particuliers et les activités financières représentent respectivement 15,9 % et 14 % des richesses créées sur le territoire.



<sup>1</sup> Ce chiffre inclut les activités immobilières, les activités financières, les services aux particuliers et aux entreprises.

<sup>2</sup> Source : INSEE, CLAP.

Les services aux entreprises mobilisent près de 42 % des salariés du secteur et rassemblent 48 % des établissements. La part des effectifs dans les services aux particuliers est identique (42 %), ils concentrent un peu plus du tiers des établissements. Malgré la part importante des services immobiliers dans la valeur ajoutée, seules 6,5 % des entreprises exercent cette activité.

Nombre d'emplois salariés des services marchands (au 1<sup>er</sup> janvier 2009)

|   | Nombre de salariés | Part en %    | Nombre d'établissements | Part en %    |
|---|--------------------|--------------|-------------------------|--------------|
| <b>Services aux entreprises</b>                   | <b>10 253</b>      | <b>41,9%</b> | <b>8 414</b>            | <b>47,9%</b> |
| - Information et communication                    | 2 096              | 8,6%         | 1 006                   | 5,7%         |
| - Conseil et assistance                           | 2 368              | 9,7%         | 2 769                   | 15,8%        |
| - Services opérationnels                          | 4 966              | 20,3%        | 3 878                   | 22,1%        |
| - Recherche et développement                      | 823                | 3,4%         | 761                     | 4,3%         |
| <b>Services aux particuliers</b>                  | <b>10 239</b>      | <b>41,9%</b> | <b>6 171</b>            | <b>35,1%</b> |
| - Activités récréatives, culturelles et sportives | 1 176              | 4,8%         | 863                     | 4,9%         |
| - Services personnels et domestiques              | 4 446              | 18,2%        | 2 025                   | 11,5%        |
| - Hébergement et restauration                     | 4 617              | 18,9%        | 3 283                   | 18,7%        |
| <b>Activités immobilières</b>                     | <b>713</b>         | <b>2,9%</b>  | <b>1 820</b>            | <b>10,4%</b> |
| <b>Activités financières</b>                      | <b>3 241</b>       | <b>13,3%</b> | <b>1 154</b>            | <b>6,6%</b>  |
| <b>Total services marchands</b>                   | <b>24 446</b>      |              | <b>17 559</b>           |              |

Source : INSEE, CLAP

À l'image d'autres secteurs, les services marchands n'ont pas été épargnés par la récession de 2009 : leur valeur ajoutée s'est contractée de 5,1 % en volume.

## 2. Les services aux particuliers et aux entreprises

### 2.1 LES SERVICES AUX PARTICULIERS

Les services aux particuliers sont bien implantés sur le territoire. Ainsi, la Guadeloupe affiche des taux d'équipements comparables à la moyenne nationale dans de nombreuses activités de services (agences immobilières, salons de coiffure, vétérinaires) et même supérieurs dans d'autres, comme les écoles de conduites et les réparations automobiles. Parmi les services illustrés dans ce tableau, seules les agences de travail temporaires sont moins représentées, en raison du faible développement de l'emploi intérimaire en Guadeloupe.

Equipements de services à la population en 2009

|   | Guadeloupe | France |
|---|------------|--------|
| Pour 10 000 habitants, en nombre de sites         |            |        |
| <b>La Poste</b>                                   | 1,3        | 1,8    |
| <b>Agence immobilière</b>                         | 9,7        | 9,7    |
| <b>Agence de travail temporaire</b>               | 0,7        | 1,5    |
| <b>Coiffure</b>                                   | 11,8       | 10,8   |
| <b>École de conduite</b>                          | 6,9        | 2,0    |
| <b>Pompes funèbres</b>                            | 1,2        | 1,2    |
| <b>Réparation automobile et matériel agricole</b> | 18,9       | 9,8    |
| <b>Vétérinaire</b>                                | 1,2        | 1,4    |

Source : Insee, Base permanente des équipements, Estimations de population

### 2.1 LES SERVICES AUX ENTREPRISES

Les services aux entreprises connaissent une forte expansion depuis une dizaine d'années. Près de 70 % des entreprises de services créées en 2009 exercent dans cette branche d'activité (1 387 entreprises). Les branches liées au conseil /assistance et aux services opérationnels sont les plus développées. Contrairement à la tendance observée en métropole, l'externalisation des services reste encore peu pratiquée en Guadeloupe, même si elle commence à se développer depuis quelques années dans le domaine des ressources humaines, de la comptabilité, de la sécurité et du nettoyage<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Source : dossier « L'industrie en Guadeloupe », réalisé conjointement par l'INSEE et de la DRIRE, novembre 2010.

## 2.3 LA PLACE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) connaissent un vif succès en Guadeloupe auprès des particuliers comme des entreprises. Elles concernent essentiellement l'équipement en ordinateurs et en connexion internet ainsi que la téléphonie mobile. Ce développement s'appuie sur une politique volontariste de la Région Guadeloupe en faveur de la diffusion de ces technologies. Il s'agit d'un élément essentiel de la stratégie de développement économique du département dans la mesure où les TIC sont un moyen de pallier les obstacles structurels : exigüité du marché, insularité et éloignement géographique. Plusieurs avancées ont facilité la croissance des TIC en Guadeloupe : le raccordement en 1995 à la métropole par un câble sous-marin en fibre optique (le câble ECFS : Eastern Caribbean Fiber System), puis en 2006 depuis Porto Rico (Global Caribbean Network) ainsi que la mise en place de liaisons satellitaires.

Selon l'Atlas de l'industrie publié en novembre 2010 par l'INSEE et la DRIRE, les services liés aux TIC concernent 627 entreprises en Guadeloupe et emploient 1 900 salariés, la plus grande partie dans les télécommunications. L'entreprise France Telecom rassemble à elle seule 30 % de ces effectifs.

### ▪ **La téléphonie mobile**

La téléphonie mobile s'est rapidement développée aux Antilles depuis le milieu des années 1990. En 2010, le taux de pénétration du marché est de 130 %, soit un niveau largement supérieur au niveau métropolitain (99,7 %). Outre l'opérateur historique présent depuis 1996, Orange Caraïbes (filiale de France Télécom), d'autres concurrents sont implantés sur le marché guadeloupéen : Digicel, Outremer Telecom (Only) et plus récemment Guadeloupe Téléphonie Mobile (UTS). La couverture du territoire est quasi-totale concernant la technologie 2G. L'attribution des licences d'exploitation du réseau haut-débit mobile de troisième génération (3G) a commencé plus tardivement qu'en métropole (2008), mais désormais l'ensemble des opérateurs commercialisent des offres de ce type.

### ▪ **Internet**

Sur le marché du « haut débit fixe », France Télécom détient environ 70 % du marché. Toutefois, les opérateurs alternatifs (Médiaserv, Only et Numéricable) gagnent progressivement du terrain sur la technologie de l'ADSL par la technique du dégroupage<sup>1</sup>. L'ensemble de ces opérateurs propose désormais des offres groupées en internet haut-débit incluant la télévision et le téléphone (« triple-play »). Il existe encore de fortes disparités avec la métropole en matière d'accès au haut-débit, malgré des progrès importants enregistrés depuis 2009. En 2010, un projet de mise en place de la fibre optique a été initié à Sainte-Anne pour couvrir l'ensemble de la commune en très haut-débit. Les travaux d'installations devraient débuter début 2011.

### ▪ **La télévision numérique terrestre (TNT)**

Le 29 novembre 2010, la télévision numérique terrestre (TNT) est arrivée en Guadeloupe, ainsi que dans les autres départements d'Outre-mer. Elle doit permettre aux ménages de recevoir un large bouquet de chaînes gratuites en qualité numérique. La diffusion hertzienne analogique s'achèvera en novembre 2011, au profit du tout-numérique

---

<sup>1</sup> Il s'agit pour un opérateur de louer des équipements sur le réseau historique pour développer des offres.

## Section 10

# Les services non marchands

Les activités non marchandes (éducation, santé et administration publique) occupent une place prépondérante dans l'économie de la Guadeloupe, aussi bien en termes de création de richesse que d'effectifs.

Le secteur non marchand totalise 34,5 % de la valeur ajoutée totale du département, il s'est renforcé de 5,5 points depuis 1993<sup>1</sup>. Il rassemble également près de 43 % des salariés du département : 43 % dans l'administration publique, 33 % dans le domaine de la santé et l'action sociale, ainsi que 24 % dans l'éducation<sup>2</sup>. Pour avoir une vision exhaustive de l'ensemble de la population intervenant dans la sphère non marchande, il convient de rajouter à ces 45 477 salariés, les 36 287 agents de la fonction publique (agents de l'Etat, collectivités territoriales et fonction publique hospitalière).

### 1. L'EDUCATION

Le système éducatif a enregistré des progrès importants au cours des dernières décennies en Guadeloupe, de même que dans les autres départements d'Outre-mer. Le nombre d'établissements scolaires, les effectifs ainsi que la proportion de diplômés, s'améliorent régulièrement, même si les disparités avec les niveaux nationaux subsistent. L'ensemble du dispositif scolaire (primaire, secondaire, supérieur) est sous la responsabilité du Recteur, nommé par le Président de la République, par un décret pris en Conseil des ministres.

#### 1.1. Les effectifs et les établissements scolaires

A la rentrée scolaire 2010-2011, on dénombre 52 404 élèves scolarisés dans 313 écoles du premier degré et 48 809 dans 88 établissements du second degré. En rupture avec la tendance des dernières décennies, ces effectifs ont tendance à se contracter (-4 % environ depuis 2003/2004). La voie professionnelle est souvent privilégiée, puisqu'environ un élève sur trois (de l'enseignement public) se dirige vers cette filière<sup>3</sup>. Les personnels enseignants sont 3 494 dans le primaire et 4 547 dans le secondaire.

#### Effectifs et établissements scolaires en Guadeloupe

|                       | Rentrée scolaire 2010-2011 |                         |
|-----------------------|----------------------------|-------------------------|
|                       | Effectifs                  | Nombre d'établissements |
| <b>Premier degré</b>  | <b>52404</b>               | <b>313</b>              |
| Secteur public        | 47201                      | 293                     |
| Secteur privé*        | 5203                       | 20                      |
| <b>Second degré**</b> | <b>48809</b>               | <b>83</b>               |
| Secteur public        | 43406                      | 60                      |
| Secteur privé*        | 5403                       | 23                      |
| <b>Ensemble</b>       | <b>96010</b>               | <b>83</b>               |

Source : Rectorat de la Guadeloupe

\* Sous contrat public et privé \*\* Pour la rentrée 2009-2010

Dans l'enseignement supérieur, 9 078 étudiants sont inscrits pour la rentrée 2009-2010, dont plus de 60 % à l'université. L'Université des Antilles Guyane dispose de deux campus :

<sup>1</sup> Source : INSEE, CEROM.

<sup>2</sup> Source : INSEE, CLAP.

<sup>3</sup> Chiffres de l'année scolaire 2009/2010, source : Rectorat.

celui de Fouillole à Pointe-à-Pitre où se trouve le siège de l'établissement, et celui de Saint-Claude.

Des travaux sont en cours sur ce dernier campus afin d'accroître ses capacités d'accueil, qui pourront atteindre 1 500 étudiants à l'horizon 2012, contre 150 actuellement. Dans la poursuite de la tendance précédente, les effectifs inscrits à l'université en 2009/2010 ont progressé par rapport à la rentrée scolaire précédente (+7 %).

Les BTS sont également bien développés et proposent des filières diversifiées. Les inscriptions dans cette filière augmentent régulièrement, on y recensait 1 773 élèves pour la rentrée 2009-2010. Cette dynamique est également observable dans les neuf classes préparatoires dénombrées dans le département (386 inscriptions en 2009/2010, en hausse de 6 %).

## 1.2 Les niveaux de formation

Les taux de scolarisation de la population guadeloupéenne sont proches des niveaux nationaux pour les tranches d'âge de 2 à 17 ans, mais s'en écartent pour les 18-24 ans. Ils restent en retrait de 3,5 points, en dépit des progrès réalisés par rapport au recensement de 1999 (+ 4 points).

### Répartition de la population scolarisée en %

| En %           | Guadeloupe | Moyenne nationale |
|----------------|------------|-------------------|
| 2 à 5 ans      | 76,6       | 75,4              |
| 6 à 14 ans     | 98,9       | 98,9              |
| 15 à 17 ans    | 95,0       | 96,3              |
| 18 à 24 ans    | 48,2       | 51,7              |
| 25 à 29 ans    | 5,3        | 7,6               |
| 30 ans ou plus | 0,9        | 1,0               |

Source : INSEE - recensement 2007

Les écarts de formation avec la France hexagonale demeurent importants, malgré une amélioration significative. La part de la population de plus de 15 ans non scolarisée, sans diplôme, est de 42 % en Guadeloupe. Elle est plus de deux fois supérieure à la moyenne nationale. Ce taux a néanmoins régressé de plus de 6 points depuis 1999. Le phénomène de décrochage scolaire, c'est-à-dire la sortie prématurée de l'école sans diplôme, est très fréquent en Guadeloupe. Environ un tiers des 25-34 ans sortirait du système éducatif sans aucun diplôme, alors que la moyenne nationale s'élève à 19 %<sup>1</sup>. Ce taux élevé est en partie à rattacher au fort taux d'illettrisme sévissant dans le département (voir encadré ci-après).

### Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée (15 ans ou plus)

|  | Guadeloupe | Moyenne nationale |
|--|------------|-------------------|
| Part des titulaires en %                         |            |                   |
| - d'aucun diplôme                                | 42,2       | 19,1              |
| - du certificat d'études primaires               | 5,8        | 12,0              |
| - du BEPC, brevet des collèges                   | 5,2        | 6,5               |
| - d'un CAP ou d'un BEP                           | 18,0       | 24,0              |
| - d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel | 14,2       | 15,4              |
| - d'un diplôme de niveau bac + 2                 | 7,4        | 11,1              |
| - d'un diplôme de niveau supérieur à bac + 2     | 7,1        | 12,0              |

Source : INSEE - recensement 2007

Pour les titulaires d'un diplôme, les disparités avec les chiffres nationaux demeurent, à la fois pour les niveaux BEP et pour les niveaux supérieurs. Ainsi, 18 % de la population de plus

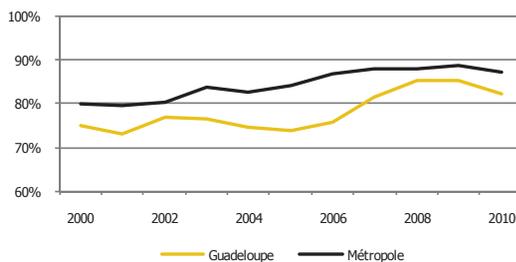
<sup>1</sup> Source : INSEE, enquête emploi 2006.

de 15 ans dispose d'un CAP ou d'un BEP en Guadeloupe, contre 24 % en métropole. Pour les diplômés de second cycle, l'écart est de 5 points (7,1 % contre 12 %).

Ces faibles niveaux de formation fragilisent largement l'accès de la population à l'emploi : environ un non diplômé sur trois est au chômage alors que ce risque est divisé par quatre pour le titulaire d'une formation supérieure à la Guadeloupe<sup>1</sup>. L'obtention d'un diplôme reste donc un moyen efficace de se prémunir contre les difficultés du marché de travail. Par ailleurs, plus le niveau de diplôme est élevé, plus l'insertion sur le marché du travail semble réussie : le taux de chômage d'un non diplômé est de 36 % et se réduit à 8,5 % pour un diplômé d'un cycle supérieur<sup>1</sup>.

Conjointement, on constate une évolution à la hausse des taux d'admission aux différents diplômes, à l'image du baccalauréat. Le taux de réussite à la filière générale a augmenté de près de 8 points depuis le début de la décennie. Pour la rentrée scolaire 2010-2011, ce taux de réussite s'établit à 82,1 %, contre 87,2 % en métropole, en repli par rapport à l'année précédente. Pour la filière professionnelle, le taux d'admission s'est considérablement amélioré : il est passé de 73,7 % en 2000 à 90,1 % en 2010.

**Evolution du taux de réussite au baccalauréat général**



Source : Ministère de l'Éducation nationale

### L'illettrisme en Guadeloupe : une personne sur cinq

L'enquête « information et vie quotidienne » a été menée par l'INSEE entre septembre 2008 et janvier 2009 en Guadeloupe.

Elle apporte un éclairage sur l'illettrisme\* en Guadeloupe, qui apparaît comme un phénomène de grande ampleur. Une personne sur 5 serait concernée par cette situation et serait par conséquent pénalisée dans l'accomplissement de ses activités quotidiennes. Les principaux obstacles sont rencontrés dans l'écriture, puisque seulement 73 % de la population maîtrise la production de mots par écrit. C'est également dans ce domaine que l'écart avec la métropole est le plus marqué (-13 points par rapport au niveau hexagonal).

Un jeune de 16 à 29 ans sur six est concerné par l'illettrisme bien que les difficultés s'élèvent avec l'âge. Le niveau d'études est mis en avant comme un facteur aggravant puisque 69 % des personnes frappées par l'illettrisme ne disposeraient pas de diplôme.

En outre, cette enquête met en lumière le caractère déterminant de la phase d'apprentissage des bases de la langue française dans la capacité à lire, écrire ou comprendre un texte simple d'un individu. Dans 80 % des cas, les problèmes d'illettrisme remonterait à cette période. De plus, l'environnement social d'origine semble jouer un rôle majeur, 80 % des personnes en difficultés étant issues d'une famille à revenus limités.

\*L'illettrisme définit la situation des personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisés en France, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations simples de leur vie quotidienne et /ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.

<sup>1</sup> Source : INSEE, enquête emploi 2006.

## 2. LA SANTE ET L'ACTION SOCIALE <sup>1</sup>

---

### 2.1 Une situation sanitaire spécifique

En matière sanitaire, la Guadeloupe dispose de certaines spécificités par rapport à la métropole. Elles peuvent être rattachées au retard constaté dans certaines infrastructures sanitaires ainsi qu'à son climat tropical.

Alors que le taux de mortalité en Guadeloupe (6,9 ‰) est inférieur à celui de la métropole (8,5 ‰), le taux de mortalité infantile reste préoccupant (8,7 ‰, contre 3,6 ‰ au niveau national)<sup>2</sup>. Le taux de natalité est quant à lui supérieur de 3 points : 14,3 ‰ contre 12,9 ‰. L'espérance de vie est proche de la moyenne métropolitaine : 75,6 ans pour les hommes contre 83,4 pour les femmes (comparativement à 77,6 et 84,2 ans).

Certaines pathologies n'existent pas en métropole et d'autres présentent des prévalences différentes. Par exemple, la Guadeloupe se distingue par le nombre et la précocité des insuffisances respiratoires et rénales chroniques, des accidents vasculaires cérébraux, et des maladies métaboliques telles que l'hypertension artérielle et le diabète de type II, dont le nombre de sujets atteints est deux fois plus élevé qu'en métropole. Le surpoids et l'obésité sont largement répandus et s'accroissent. Les troubles psychiatriques sont également plus souvent rencontrés.

En outre, la Guadeloupe connaît une forte prévalence de l'infection au VIH, c'est la deuxième région française la plus touchée derrière la Guyane. En dehors de la drépanocytose, maladie génétique très répandue au sein de la population antillaise, d'autres affections telles que la dengue et la leptospirose sévissent dans le département.

### 2.2 Un déficit de personnel et d'infrastructures

L'offre de soins proposée par les établissements de santé et médico-sociaux souffre d'un retard important et n'est pas adaptée aux besoins. Elle se caractérise par des densités médicales et des taux d'équipement en grande majorité inférieurs au niveau national, avec des infrastructures souvent non conformes aux normes parasismiques en vigueur et aux réglementations en matière d'hygiène, de surfaces de soins et de médicalisation des patients.

Depuis avril 2010, l'Agence régionale de santé (ARS) de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, est en charge de la mise en œuvre de la politique régionale de santé sur ces trois territoires. Cette nouvelle architecture<sup>3</sup> s'inscrit dans l'organisation prévue par la Loi «Hôpital Patients/Santé Territoires» du 21 juillet 2009. L'ARS intervient à la fois dans le champ de la prévention, de l'offre de soins et l'accompagnement médico-social, avec comme objectif d'améliorer la santé de la population et l'efficacité du système de soins.

---

<sup>1</sup> L'ensemble des statistiques médicales comprennent les Iles du nord.

<sup>2</sup> Source : INSEE, chiffres 2008 pour le taux mortalité et de natalité, 2009 pour la mortalité infantile et l'espérance de vie.

<sup>3</sup> Elle intègre d'anciennes structures intervenant dans le domaine de la santé publique et l'offre de soins comme l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH), une partie de la Direction départementale de la santé et du développement social (DSDS)

## 1) Les professionnels de santé

En 2009, la Guadeloupe compte 4 963 professionnels de santé. Ces effectifs sont en hausse de près de 4 % par rapport à 2008. L'augmentation continue des densités médicales depuis une dizaine d'années ne permet néanmoins pas de rattraper les niveaux métropolitains.

Les retards les plus significatifs concernent les médecins généralistes et spécialistes ainsi que les chirurgiens dentistes. La Guadeloupe se distingue toutefois par une forte proportion d'infirmiers diplômés d'Etat, supérieure à la métropole, en raison du renforcement récent de la filière de formation locale (création d'écoles d'infirmiers anesthésistes et de puériculture et ouverture de places en Institut de formation aux soins infirmiers).

Pour compenser ces déficits de professionnels, il est également prévu de mettre en place des cycles complets de formation de médecins, car dans la plupart des cas les médecins s'installent dans la région où ils ont étudié. En attendant cette avancée importante, l'année 2011 marquera l'ouverture d'une quatrième année de médecine en Guadeloupe.

### Densité des professionnels de santé au 1<sup>er</sup> janvier 2009

| Nombre pour 100 000 habitants           | Guadeloupe | Métropole |
|---|------------|-----------|
| Médecins généralistes                   | 93         | 110       |
| Médecins spécialistes                   | 68         | 87        |
| Chirurgiens dentistes                   | 47         | 60        |
| Infirmiers diplômés d'Etat et autorisés | 230        | 118       |
| Masseurs-kinésithérapeutes              | 84         | 85        |

Sources : INSEE

## 2) Les équipements sanitaires

Dix établissements publics de santé composent le parc hospitalier de Guadeloupe : le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Pointe à Pitre-les Abymes, sept centres hospitaliers, (dont un spécialisé en psychiatrie) et deux hôpitaux locaux. Le secteur privé est également bien implanté dans le département, il compte treize cliniques privées : neuf en soins de courte durée et trois en moyens séjours (soins de suite et réadaptation). Sept autres structures privées (soins à domicile, centre de radiologie, de dialyse...) viennent compléter l'offre de soins. Dans le cadre du Plan Hôpital 2012, dont la première phase est aujourd'hui validée, plusieurs opérations de rénovation ou de construction de structures de santé ont été réalisées (voir encadré ci-après).

Les taux d'équipement en matière sanitaire sont globalement inférieurs aux niveaux métropolitains, à l'exception notable de la médecine générale et de la gynécologie-obstétrique, pour lesquels on observe une quantité plus importante de lits et places. Les taux de fécondité historiquement plus élevés qu'en France hexagonale expliquent la bonne disponibilité des infrastructures de soins en gynécologie et obstétrique. En matière de chirurgie, de soins de suite et de réadaptation, ainsi que de psychiatrie générale, les écarts d'équipements sont notables. Malgré ce retard, l'offre de soins apparaît plus favorable que celle observée en moyenne dans la région Antilles-Guyane, avec des capacités d'accueil supérieures dans la quasi-totalité des domaines.

### Taux d'équipement sanitaire en lits et places pour 1 000 habitants

| 1er janvier 2010                                | Guadeloupe | Région Antilles<br>Guyane | Métropole |
|---|------------|---------------------------|-----------|
| Médecine  | 2,32       | 2,07                      | 2,17      |
| Chirurgie                                       | 1,14       | 1,06                      | 1,54      |
| Gynécologie-Obstétrique                         | 1,33       | 1,41                      | 0,84      |
| Soins de suite et réadaptation*                 | 1,38       | 1,18                      | 1,61      |
| Psychiatrie infanto-juvénile (lits et places)** | 0,74       | 0,43                      | 0,93      |
| Psychiatrie générale (lits et places)***        | 0,9        | 0,78                      | 1,53      |

Source : Direction de la santé et du développement social

\* Chiffres au 1<sup>er</sup> janvier 2008 \*\* Enfants de 0 à 16 ans inclus \*\*\* Population de plus de 16 ans

L'insuffisance d'infrastructures est également très marquée pour l'activité médico-sociale<sup>1</sup>. Les disparités avec les taux d'équipements métropolitains sont fortes, en particulier pour la prise en charge des personnes âgées. A titre d'illustration, ces structures d'hébergement affichent un taux d'équipement de 15,9 ‰, alors qu'il se porte à 121,7 ‰ en métropole. Les places d'accueil en services de soins à domicile et les soins médicalisés enregistrent par ailleurs un déficit important. Le faible développement des soins gériatriques conduit à un engorgement des urgences et des lits d'hospitalisation. Les perspectives de vieillissement de la population risquent de renforcer les difficultés actuelles.

Les structures spécialisées dans l'accueil pré-scolaire des enfants en bas âge sont plus développées qu'en métropole et celles relatives à la protection de l'enfance sont légèrement inférieures. En revanche, le handicap est peu pris en charge avec un nombre limité de structures d'accueil, tant pour les enfants que pour les adultes.

| Taux d'équipement médico-social en lits et places pour 1 000 habitants |            |                           |           |
|--|------------|---------------------------|-----------|
| 1er janvier 2010   | Guadeloupe | Région Antilles<br>Guyane | Métropole |
| <b>Accueil des personnes âgées</b>                                     |            |                           |           |
| Hébergement des personnes âgées  | 15,9       | 35,5                      | 121,7     |
| Personnes âgées (lits médicalisés)                                     | 21,7       | 24,7                      | 101,3     |
| Soins à domicile (places)  | 25,7       | 19,9                      | 19,1      |
| <b>Equipement social</b>   |            |                           |           |
| Protection de l'enfance*   | 3,3        | 3,1                       | 4,4       |
| Enfants handicapés*  | 5,5        | 5,4                       | 9,2       |
| Accueil enfants pré-scolaires (crèches...)**                           | 119        | 103                       | 115,0     |
| Adultes handicapés - maison d'accueil spécialisée                      | 0,3        | 0,3                       | 0,6       |
| Hébergement et réinsertion sociale pour adultes                        | 0,4        | 0,37                      | 1,5       |

Source : Direction de la santé et du développement social

\* Enfants de moins de 20 ans \*\* Enfants de moins de 3 ans

## LE PLAN HOPITAL 2012

Suite au succès du « plan Hôpital 2007 » lancé par le ministère de la Santé en 2003 dans l'objectif de moderniser les hôpitaux publics, ce dispositif a été reconduit jusqu'en 2012. Le Plan Hôpital 2012 prévoit une enveloppe totale de 10 milliards d'euros pour co-financer des projets d'investissements hospitaliers. Début février 2010, le ministre de la Santé et des Sports, a présenté le bilan de la première tranche : 2,2 milliards d'euros d'aides ont été accordés au bénéfice de 640 projets.

En Guadeloupe, treize projets ont été retenus dans le cadre de ce plan, à la fois immobiliers et informatiques, pour un montant d'investissement total de 42,92 millions d'euros :

- sept projets pour le CHU : cinq pour financer des équipements (remplacement d'un accélérateur de particules, renouvellement de l'équipement du bloc opératoire, mise en sécurité du hall et des façades, la reconstruction et l'humanisation du service de dermatologie et des maladies infectieuses et acquisition d'équipement de médecine nucléaire) et deux projets relatifs au système d'information ;
- le remplacement du système d'alerte incendie du Centre hospitalier Maurice-Selbonne de Bouillante ainsi que la modernisation de son système d'information ;
- la construction d'un centre de dialyse à la clinique des Eaux- Vives de Saint-Claude ;
- l'informatisation des dossiers de l'unité psychiatrique de Montéran de Saint-Claude ;
- la deuxième tranche de la reconstruction du Centre hospitalier de la Basse-Terre (CHBT), achevée au premier semestre 2010, et l'amélioration du système d'information ;

La Guadeloupe pourrait également bénéficier d'autres financements dans le cadre de la deuxième tranche du Plan Hôpital 2012.

<sup>1</sup> Activités de long séjour.



## CHAPITRE IV

# L'évolution monétaire et financière

## Remarques méthodologiques

L'objet de ce chapitre est de présenter, d'une part, l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier et, d'autre part, l'analyse financière de ce secteur en Guadeloupe. Le champ des établissements de crédit retenu diffère selon la statistique présentée. La notion d'établissement local correspond aux établissements de crédit et assimilés ayant un guichet dans le département et produisant un bilan retraçant l'activité locale. Les établissements non installés localement (ECNIL) tels qu'étudiés ci-après intègrent ceux n'ayant pas de représentation locale.

Le 30 juin 2010, le Système Unifié de Reporting Financier (SURFI) est entré en vigueur. Il se substitue, depuis juin 2010, au système BAFI (Base des Agents Financiers) et implique des modifications liées à la production de nouveaux tableaux par les établissements de crédit et une nouvelle taxonomie. S'agissant de l'outre-mer, la réforme SURFI permet de mieux référencer les établissements de crédit ayant une activité de crédit ou de collecte de dépôts et d'établir ainsi un périmètre plus exhaustif des encours totaux de crédit et de collecte.

La réforme SURFI a été l'occasion d'intégrer dans le champ des établissements locaux des établissements jusqu'ici considérés comme non installés localement : il s'agit de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), de l'Agence Française de Développement (AFD) et de la CASDEN-BP. Les séries historiques ont à cet effet été révisées et diffèrent donc de celles présentées dans les précédentes éditions du rapport annuel de l'Iedom.

La production de statistiques relatives à la situation financière des établissements de crédit (section 2-2), est relativement complexe. En effet, certains établissements locaux sont des succursales de banques implantées en France hexagonale. Dès lors, il peut se révéler difficile de distinguer les charges d'exploitation qui résultent de l'activité de l'établissement dans le département (sauf lorsque les activités de back-office, réalisées hors du département, sont refacturées selon des critères précisément définis). Aussi, l'analyse de l'évolution du produit net bancaire et des résultats sur un échantillon d'établissements, telle que présentée à la section 3 se révèle-t-elle pertinente.

Les extractions du Service central des risques (SCR) de la Banque de France permettent de connaître l'évolution de l'endettement global de la clientèle Entreprises et Collectivités déclaré par établissement de crédit. Il s'agit d'un dispositif de prévention géré sous la responsabilité des autorités monétaires, avec la participation active de l'ensemble de la communauté bancaire. Depuis 2002, les établissements de crédit déclarent les encours bancaires relatifs aux entreprises sises dans les DOM directement auprès du SCR de la Banque de France. A partir du 1<sup>er</sup> février 2006, la Centrale des risques de la Banque de France a procédé à un abaissement du seuil de collecte des déclarations de risques portés par les établissements de crédit. Depuis cette date, le recensement des encours est effectué dès lors que les crédits accordés atteignent le seuil de 25 000 euros quelle que soit la localisation de l'établissement déclarant.

# Section 1

## Structure du système bancaire et financier

---

### 1. Les évènements majeurs de l'année

---

#### 1.1 LES PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

En 2010, la place bancaire locale n'a pas enregistré de changement majeur. Aucun nouvel intervenant ne s'est installé dans le département au cours de l'année.

Comme en 2009, les banques de Guadeloupe ont poursuivi la modernisation et la rénovation de leurs structures, avec notamment la recherche d'un large espace dédié au conseil au désavantage quelquefois des opérations courantes. Elles ont ouvert de nouvelles agences et ont renforcé l'implantation de guichets automatiques. La maîtrise du coefficient net d'exploitation, singulièrement la réduction des frais de personnel, est par ailleurs demeurée une préoccupation majeure des établissements de crédit locaux.

Les banques du département ont également en 2010 marqué leur volonté d'accompagnement de l'activité économique locale par la mise en place de partenariats avec différents organismes. Ainsi, la BRED Guadeloupe a signé, le 31 août 2010, une convention de partenariat avec la Chambre de Métiers visant à soutenir l'activité des entrepreneurs (notamment par la mise en place de conditions préférentielles et une coopération technique) et à promouvoir le développement de l'artisanat. En outre, après la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe en 2009, la BNP Paribas Guadeloupe a signé, le 25 novembre 2010, une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre visant la mise en commun de leurs compétences et de leur savoir-faire afin de faciliter, durant un an<sup>1</sup>, l'accès des entreprises aux services bancaires.

Le 21 juin 2010, l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), implantée en Guadeloupe depuis 2007, a inauguré une antenne à Pointe-à-Pitre dans le cadre d'un programme de soutien économique envers la population des quartiers populaires de la ville. L'association compte désormais 2 agences, la première étant basée à Jarry.

La médiation du crédit, mise en place en novembre 2008 au niveau national, a été poursuivie par l'Iedom en 2010. Entre l'entrée en vigueur du dispositif et fin janvier 2011, 149 entreprises ont saisi le médiateur. Les deux tiers des dossiers présentés ont été acceptés en médiation, le taux de succès s'élevant à 45 %. Le maintien du dispositif jusqu'à fin 2012 a été formalisé par le Ministère de l'Economie le 4 avril 2011.

L'année 2010 s'est également distinguée par la mise en place de contrôles des conseillers en investissements financiers à la Guadeloupe et dans les îles du Nord, dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Cette mission a été conduite par l'Autorité des Marchés financiers avec l'appui de l'IEDOM.

---

<sup>1</sup> La convention est renouvelée par tacite reconduction.

## 1.2 LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2010 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

L'année 2010 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier :

- **Création de la nouvelle Autorité de contrôle prudentiel (ACP).** Créée par l'ordonnance n° 2010-76 du 21 janvier 2010, cette autorité est issue de la fusion des quatre instances existantes de contrôle et d'agrément des banques et des assurances : la Commission bancaire (CB), l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (Acam), le Comité des entreprises d'Assurances (CEA) et le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI). Elle est présidée par le gouverneur de la Banque de France. Le secrétaire général de l'ACP est nommé par le ministre chargé de l'Economie sur proposition du Gouverneur de la Banque de France. La mission de l'ACP s'articule autour de trois objectifs : veiller à la stabilité financière, assurer une meilleure protection de la clientèle et renforcer la présence internationale du superviseur français.

- **Supervision financière dans l'Union européenne (UE) : un nouveau dispositif.** La Commission européenne, le Parlement et le Conseil se sont accordés sur le nouveau dispositif de supervision des banques, des assurances et des marchés financiers européens. Cet accord concrétise au niveau européen l'engagement pris par le G20 de réformer la supervision financière. La nouvelle architecture de supervision comprendra le Comité européen du risque systémique (CERS) et le Système européen de surveillance financière (SESF) qui est composé des trois autorités européennes de surveillance du secteur financier : l'Autorité bancaire européenne, l'Autorité européenne des assurances et l'Autorité européenne des marchés financiers. Le CERS est chargé d'assurer une surveillance macro-prudentielle et de veiller à la solidité de l'ensemble du système financier à échelle communautaire en détectant et en prévenant les risques pouvant peser sur la stabilité financière dans l'UE et d'émettre des alertes afin que des mesures soient rapidement prises lorsque c'est nécessaire. Ces nouvelles autorités sont entrées en fonction le 1er janvier 2011.

- **Entrée en vigueur du projet SURFI.** Le 30 juin 2010, SURFI (Système Unifié de Rapport Financier) succède à BAFI, en vigueur depuis 1993, entraînant un changement majeur du système de collecte des informations auprès des agents financiers. L'objectif de SURFI est triple : il vise à harmoniser les reportings monétaires et bancaires adressés aux autorités de contrôles, à alléger la charge déclarative des établissements, et à moderniser le format de déclaration en adoptant un nouveau standard informatique, le XBRL. L'instruction 2009-02 du 19 juin 2009 relative à la mise en place de SURFI fixe le nouveau système de remise, les formats de tableaux et les seuils de remise associés. Dans les départements et les collectivités d'outre-mer, SURFI succède en partie aux conventions de place qui liaient les établissements de crédit ultra-marins à l'IEDOM et l'IEOM.

- **Arrêtés du 29 septembre 2010 du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi relatifs au Fonds de garantie des dépôts.** Les textes modifient le niveau de garantie (relèvement de 70 000 à 100 000 euros de la garantie de dépôts par déposant) et le délai de remboursement du Fonds de garantie de dépôts (réduction à 20 jours ouvrables des délais de remboursement des déposants en cas de défaillance d'un établissement de crédit). Ils fixent l'appel de cotisations exceptionnelles au Fonds de garantie des dépôts à 270 millions d'euros.

- **Publication de la loi de régulation financière n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 relative au renforcement de la régulation, de la surveillance et du contrôle des acteurs et des marchés financiers.** Les pouvoirs de l'AMF (Autorité des marchés financiers) sont renforcés, notamment pour les ventes à découvert et la régulation des marchés dérivés, et l'AMF se voit confier l'enregistrement et la supervision des agences de notation de crédit. La loi consacre le renforcement du contrôle du secteur financier et crée un Conseil de la régulation financière et du risque systémique qui est composé notamment du ministre chargé de l'Economie ou son représentant qui en assure la présidence, du gouverneur de la Banque de France et des présidents des autorités du secteur financier. Ce Conseil est chargé d'examiner les analyses de la situation du secteur et des marchés financiers, d'évaluer les risques systémiques qu'ils comportent, compte tenu des avis et recommandations du Comité européen du risque systémique (CERS). La loi ratifie aussi la création de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) et lui confie le pouvoir du contrôle de l'encadrement de la rémunération des opérateurs de marchés, élargit et clarifie son domaine de compétences en matière de protection des clientèles avec notamment la possibilité de vérifier le respect des engagements pris par une ou plusieurs associations professionnelles dans le cadre des mesures proposées par Comité consultatif du secteur financier. L'article 81 de la loi prévoit la mise en œuvre au sein de l'IEDOM et de l'IEOM d'un observatoire des tarifs bancaires compétent sur chaque zone d'intervention des deux Instituts. La loi renforce les pouvoirs de sanctions de l'AMF et de l'ACP. Enfin, elle renforce et homogénéise les obligations pesant sur les intermédiaires du secteur financier et accroît la sécurité de la clientèle de produits financiers avec notamment l'obligation d'immatriculation des intermédiaires du secteur financier dans un registre unique consultable par le public.

L'année 2010 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information des consommateurs et à favoriser la concurrence en matière de services bancaires. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives de traitement du surendettement sont entrées en vigueur.

- **Protection de la clientèle.** La nouvelle Autorité de contrôle prudentiel (ACP) a vu notamment son domaine de compétences élargi à la protection de la clientèle. Dans ce cadre, l'ACP et l'Autorité des marchés financiers (AMF) ont signé le 30 avril 2010 une convention pour instaurer un point d'entrée unique de l'ensemble des demandes du public en matière de banque, d'épargne et d'assurance, dénommé « Assurance Banque Epargne Info Service ». Opérationnel à partir de juin 2010, ce point d'entrée unique se présente sous la forme d'un site internet ([www.abeinfoservice.fr](http://www.abeinfoservice.fr)), d'un accueil téléphonique et d'une adresse postale, mais exclut tout accueil physique. Il a vocation à informer et à orienter le public concernant les relations contractuelles et les démarches à effectuer. Le site internet publie la liste des acteurs et produits autorisés, alerte et met en garde le public contre les pratiques de certains établissements, offre des conseils pratiques.

- **Publication de la loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation.** Ce texte, qui transpose la directive européenne 2008/48/CE du 23 avril 2008 sur le crédit à la consommation, vise à rendre le crédit à la consommation plus responsable afin de lutter contre le surendettement. Outre la transposition de la directive européenne qui renforce la protection du consommateur en matière de crédit à la consommation, cette loi a notamment prévu comme dispositions : la suppression des pénalités libératoires versées par les personnes en interdictions bancaires pour obtenir la radiation du fichier central des chèques ; la création du comité de préfiguration chargé de la remise du rapport sur la création d'un registre national des crédits (dit « fichier positif ») ; l'encadrement de la publicité, des rachats de crédit, du crédit renouvelable, des avantages commerciaux ; la

réforme du taux de l'usure pour le crédit à la consommation ; l'accélération et la déjudiciarisation des procédures de surendettement.

- **Frais bancaires : remise du rapport sur la tarification des services bancaires de MM. Georges Pauget et Emmanuel Constans à la ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.** Remis le 8 juillet 2010, le rapport préconise notamment d'accroître la lisibilité, la transparence et la comparabilité des frais bancaires (établissement d'une liste standardisée des dix principaux tarifs bancaires en tête des plaquettes tarifaires, mission d'évaluation et de suivi des tarifs bancaires confiée au CCSF y compris sur les tarifs outre-mer) ; d'aider les clients les plus vulnérables à maîtriser leurs frais bancaires (proposition d'un pack sécurité comprenant une carte de paiement à autorisation systématique plutôt qu'un chéquier, développement des systèmes d'alerte par SMS ou email) ; de mettre en place une nouvelle génération de forfaits bancaires (packages) plus adaptés aux besoins des consommateurs ; d'améliorer le traitement des incidents de paiement, notamment pour les clientèles fragiles afin de réduire les frais associés.

- **Tarifications bancaires : décisions du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF).** Faisant suite au rapport de propositions sur les tarifs bancaires de MM. Georges Pauget et Emmanuel Constans, le CCSF prend un certain nombre de mesures pour des tarifs bancaires plus justes et plus équilibrés. Dans ce cadre, les banques se sont engagées à renforcer la lisibilité, la transparence, la comparabilité et le suivi des tarifs bancaires ; à ouvrir la voie à des moyens de paiement plus modernes ; à améliorer le fonctionnement des forfaits ; à prévenir les incidents de paiement et leur impact pour les consommateurs. Ainsi, à compter du 1er janvier 2011, et pour les tarifs en vigueur au 1er avril, les banques doivent mettre à la disposition de leurs clients une nouvelle génération de plaquettes tarifaires comprenant un sommaire-type commun à toute la profession et un extrait standardisé des tarifs de dix produits ou services courants (complété spécifiquement des « frais de tenue de compte » dans les DCOM). Cet engagement s'est traduit par une norme professionnelle de la Fédération bancaire française (FBF), qui présente la liste des dix services et tarifs standards. Par ailleurs, à partir du 30 juin 2011, les banques devront faire figurer le total mensuel des frais bancaires prélevés dans les relevés mensuels de compte. Une nouvelle mission d'observatoire des tarifs bancaires est confiée au CCSF, qui remettra son premier rapport en septembre 2011.

- **Publication du décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010 et de l'arrêté du 26 octobre 2010 relatifs au traitement du surendettement et au Fichier des incidents de crédits des particuliers (FICP).** L'entrée en vigueur de ces textes le 1er novembre 2010 parachève la réforme en matière de surendettement dont l'objet principal est d'accélérer et de déjudiciariser les procédures de surendettement en renforçant le rôle des commissions de surendettement. Les durées d'inscription des mesures de surendettement au FICP sont réduites : en principe conservée pendant toute la durée d'exécution du plan de surendettement, soit 8 ans au maximum, une inscription au FICP pourra être réduite à 5 ans si le débiteur exécute les mesures entérinées par la commission sans incident durant cette période. En cas de procédure de rétablissement personnel, la durée de l'inscription au FICP est également ramenée de 8 ans à 5 ans.

- **Décret n° 2010-1462 du 30 novembre 2010 relatif à la réforme du crédit à la consommation.** Il fixe les seuils de 1 000 euros à partir duquel les vendeurs en magasin auront l'obligation de proposer aux consommateurs le choix entre crédit amortissable et crédit renouvelable, et de 3 000 euros à partir duquel des justificatifs devront être produits par l'emprunteur pour remplir la fiche de dialogue comprenant des informations relatives à l'endettement et au revenu du consommateur ; le montant de remboursement anticipé à partir

duquel des indemnités de remboursement anticipé peuvent être réclamés par le prêteur à l'emprunteur (10 000 euros sur douze mois). Parallèlement, l'arrêté du 30 novembre 2010 plafonne à 80 euros le montant des cadeaux offerts lors de la souscription d'un crédit à la consommation. Ces mesures entreront en application le 1er mai 2011.

Parmi les autres événements ayant marqué le secteur bancaire en 2010, il est à noter :

- le **lancement par les banques françaises du prélèvement SEPA européen**. Après le lancement du virement SEPA (Single Euro Payments Area – Espace unique de paiements en euros) le 28 janvier 2008, les banques françaises proposent à compter du 1er novembre 2010 le prélèvement SEPA ;

- la **hausse du taux du Livret A**. Le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi relève le taux du Livret A de 1,25 à 1,75 % à compter du 1er août 2010.

#### LA MEDIATION DU CREDIT EN GUADELOUPE

Opérationnelle depuis novembre 2008 en France hexagonale comme dans toutes les géographies d'Outre-mer, la médiation du crédit est ouverte à tout chef d'entreprise, artisan, commerçant, profession libérale, créateur ou repreneur d'entreprise, entrepreneur individuel qui rencontre des difficultés de financement (refus de crédit signifiés, exigences accrues en matière de garanties ou d'assurance crédit...). Les objectifs prioritaires de ce dispositif national d'accompagnement des entreprises sont de ne laisser aucune entreprise seule face à ses problèmes de trésorerie ou de financements, et de veiller au respect des engagements pris par les établissements financiers dans le cadre du plan de soutien à l'économie. Le dépôt de dossier se fait exclusivement sur le site dédié : [www.mediateurducredit.fr](http://www.mediateurducredit.fr).

En Guadeloupe, et dans les autres départements ultramarins, la médiation du crédit est conduite par le directeur de l'agence de l'IEDOM. L'application des directives gouvernementales a conduit à la création d'une cellule opérationnelle de suivi et d'une commission départementale de financement de l'économie. A l'initiative du préfet de région, ces comités se réunissent régulièrement afin de vérifier le bon fonctionnement des dispositifs mis en place et de dresser un état de la situation économique locale.

## 2. Organisation du système bancaire

---

### 2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

L'activité bancaire et financière de la Guadeloupe s'organise autour de réseaux d'établissements de crédit et assimilés, installés localement ou non<sup>1</sup>.

A l'exception de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) qui dispose d'un statut spécifique<sup>1</sup>, les établissements intervenant sur la place bancaire locale se répartissent selon les

---

<sup>1</sup> Un établissement de crédit installé localement (ECIL) est un établissement disposant d'une représentation locale effective (au moins un agent permanent localement).

quatre catégories suivantes, définies en application de l'article I. 511-9 du Code monétaire et financier :

- banques affiliées à l'Association Française des Banques (AFB) ;
- banques mutualistes et coopératives ;
- sociétés financières ;
- institutions financières spécialisées.

En 2010, la place bancaire locale n'a pas enregistré de nouvelle implantation. Elle totalise 21 établissements de crédits et assimilés, contre 20 en 2006.

#### **Nombre d'établissements de crédit et assimilés installés localement**

|  | <b>2006</b> | <b>2007</b> | <b>2008</b> | <b>2009</b> | <b>2010</b> |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Banques AFB  | 5           | 5           | 5           | 5           | 5           |
| Banques mutualistes ou coopératives                      | 6           | 6           | 6           | 6           | 6           |
| Sociétés financières                                     | 6           | 6           | 7           | 7           | 7           |
| Institutions financières spécialisées                    | 2           | 2           | 2           | 2           | 2           |
| Institutions financières publiques (la CDC) <sup>2</sup> | 1           | 1           | 1           | 1           | 1           |
| <b>Total</b>   | <b>20</b>   | <b>20</b>   | <b>21</b>   | <b>21</b>   | <b>21</b>   |

Source : IEDOM

Des établissements de crédit non installés localement (ECNIL) interviennent également en Guadeloupe depuis la France hexagonale. Ils financent essentiellement les entreprises et les collectivités locales.

## **2.2 ELEMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA REPARTITION DU MARCHÉ**

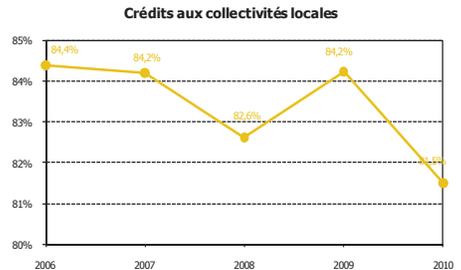
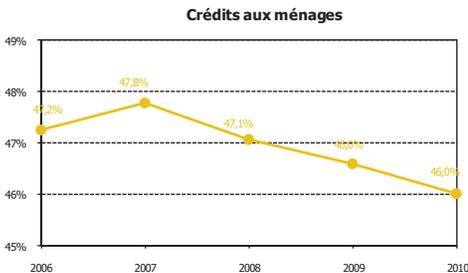
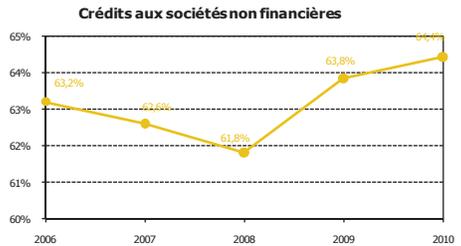
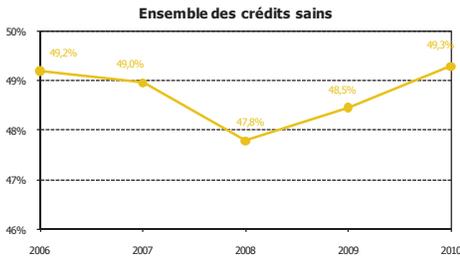
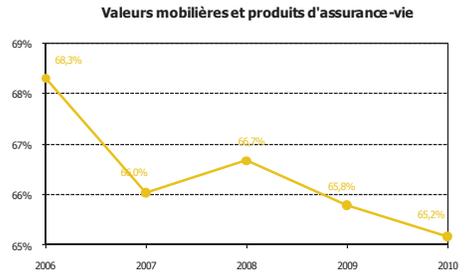
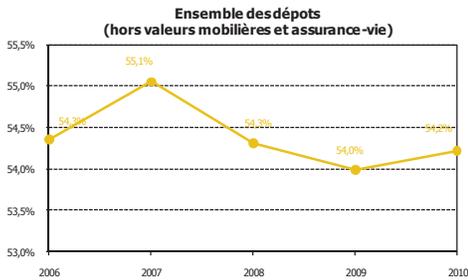
En dépit du grand nombre d'établissements intervenant sur la place bancaire guadeloupéenne (21 au total), la concentration du marché est relativement élevée : à fin 2010, les parts de marché des trois principaux établissements de crédit s'établissaient à 54,2 % sur la collecte de dépôts et à 49,3 % sur la distribution de crédit.

Ces cinq dernières années, la concentration du marché du crédit est demeurée stable. Néanmoins, le poids des principaux établissements s'est légèrement renforcé pendant la crise économique : en 2008, les trois principaux établissements de la place concentraient 47,8 % de l'ensemble des crédits sains, contre 48,5 % en 2009 et 49,3 % en 2010. Les banques présentant l'assise financière la plus élevée ont en effet réussi à maintenir leur encours de crédit en dépit d'une baisse de la demande de financement et d'une dégradation du risque de contrepartie.

<sup>1</sup> La Caisse des dépôts et consignations est régie par l'article I.518-2 du Code Monétaire et Financier en tant qu'établissement autorisé à effectuer des opérations de banque ; elle est ainsi considérée comme un établissement de crédit assimilé, non soumis à la loi bancaire. Il s'agit d'un établissement spécial chargé d'administrer les dépôts et les consignations, d'assurer les services relatifs aux caisses ou aux fonds dont la gestion lui a été confiée et d'exercer les autres attributions de même nature qui lui sont légalement déléguées. Elle est notamment chargée de la protection de l'épargne populaire, du financement du logement social et de la gestion d'organismes de retraite.

## Evolution du poids relatif des trois principaux établissements de crédit locaux

(Source : IEDOM)



Comparativement aux autres DOM, la Guadeloupe présente des rapports concurrentiels plus marqués sur le marché du crédit. Les degrés de concentration en Martinique, en Guyane et à La Réunion s'établissent en effet respectivement à 51,1 %, 56,9 % et 53,2 %.

L'activité de crédit est plus concentrée s'agissant des collectivités locales qui constituent un marché spécifique pratiqué par un nombre restreint d'intervenants. Cette situation tend cependant à évoluer, le degré de concentration s'y élevant à 81,5 % en 2010, contre 84,2 % en 2009 ; face à la rareté de la demande de crédit du secteur privé en 2009 et pendant le premier semestre 2010, certains établissements se sont en effet orientés vers le financement du secteur public. S'agissant des crédits aux sociétés non financières, les trois principaux établissements concentrent 64,4 % de l'encours, une part en hausse de 1,2 point sur un an. Leur poids sur le compartiment des crédits aux ménages s'établit à 46 %, en baisse régulière depuis 2007. Cet accroissement de la concurrence sur ce segment de crédit proviendrait de l'entrée sur le marché de nouveaux acteurs (Cafinéo en 2009), d'une réduction marquée du volume d'affaires des leaders du marché des crédits affectés à l'achat de véhicules depuis la fin 2008, mais aussi d'un renforcement de l'offre des banques traditionnelles en termes de crédits à la consommation, avec notamment le développement de l'activité de crédit revolving.

Sur cinq ans, le degré de concentration de l'activité de collecte de dépôts est demeuré stable ; sur un an, il progresse de 0,2 point. Un point bas a été observé en 2009 (54 %), en lien avec la banalisation de la commercialisation du livret A depuis janvier 2009. Le développement rapide des produits d'épargne longue par l'ensemble des banques sur la dernière décennie a également généré une diminution significative de la concentration de la gestion des valeurs mobilières et des produits d'assurance-vie ; alors qu'ils détenaient 68,3 % de ce compartiment d'épargne en 2006, les trois principaux établissements n'en gèrent plus que 65,2 % à fin 2010.

L'activité de collecte de dépôts en Guadeloupe présente un marché plus concurrentiel avec un degré de concentration (54,2 %) plus faible qu'en Guyane (72,6 %), qu'en Martinique (56,7 %) et qu'à la Réunion (62,1 %).

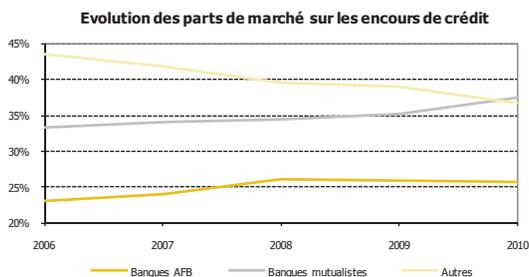
## 2.3 VENTILATION DES DEPOTS ET DES CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

### 2.3.1 Les emplois

Les banques AFB et les banques mutualistes, établissements de crédit généralistes dont l'offre commerciale couvre l'ensemble de la palette des financements, présentent une part de marché de 63,3 %, en progression régulière depuis 2006 (+ 2,9 points en moyenne annuelle). A fin 2010, elles détiennent notamment 97 % des encours de crédit à l'habitat aux ménages (une proportion stable sur un an) et 75,8 % des encours de crédits à l'équipement (+3,6 points sur un an).

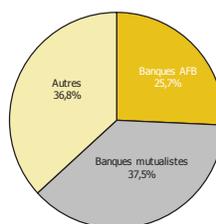
Les 6 **banques mutualistes et coopératives** affichent une position dominante sur le marché de la distribution du crédit (37,5 %), en augmentation de 4,2 points entre 2006 et 2010. Le réseau mutualiste est ainsi leader sur l'ensemble des catégories de crédits, à l'exception des crédits à l'habitat aux entreprises, largement dominés par la Caisse de dépôts et consignation, et des opérations de crédit-bail et affacturage, plus favorables aux sociétés financières et établissements spécialisés. En 2010, le poids des banques mutualistes et coopératives s'est accru de 2,4 points sur un an. Cette évolution est notamment liée à un renforcement de l'assise commerciale du réseau mutualiste en matière de crédits à l'équipement, leur position s'y élevant à 49,6 %, contre 44,8 % l'année précédente. Elle provient également d'une forte croissance de la représentativité des banques mutualistes s'agissant des comptes ordinaires débiteurs (53,7 % en 2010 contre 39,2 % de l'encours en 2009). En outre, le réseau mutualiste présente un taux de créances douteuses nettement inférieur à celui des réseaux concurrents (4,8 % contre 12,9 % et 8,6 % respectivement pour les banques AFB et les autres établissements de crédit).

La part de marché des 5 **banques AFB** (25,7 % à fin 2010) s'est inscrite, pour la deuxième année consécutive, en légère diminution (-0,1 point après -0,2 point en 2009). La baisse observée concerne tous les segments de crédit à l'exception des crédits à l'habitat aux entreprises, dont la part se renforce de 4,7 points. Le poids du réseau AFB sur la place bancaire locale s'inscrit néanmoins en augmentation sur les cinq dernières années (+2,6 points) au détriment de celui des sociétés financières et établissements spécialisés ; cette évolution de moyen terme a été rendue possible par l'amélioration de l'offre commerciale des banques AFB ces dernières années, singulièrement en matière de crédits à la consommation.



Source : IEDOM

**Ventilation des concours par réseau au 31 décembre 2010**



Les **sociétés financières et établissements spécialisés** (10 établissements) sont davantage orientés vers le crédit à l'habitat aux entreprises (Caisse des dépôts et consignations essentiellement), vers les opérations spécifiques de type crédit-bail ou affacturation et vers le financement de la consommation des ménages (sociétés financières notamment) ; leurs parts de marché y atteignent respectivement 86,3 %, 58,3% et 37,6 %. Cette dernière proportion s'est de nouveau effritée en 2010 (-1 point en un an).

#### Répartition des crédits par réseau bancaire à fin 2010

|                                       | Banques AFB  | Banques mutualistes | Autres       |
|---------------------------------------|--------------|---------------------|--------------|
| Crédits de trésorerie                 | 15,8%        | 45,7%               | 38,5%        |
| <i>dont crédits à la consommation</i> | 15,2%        | 47,2%               | 37,6%        |
| Crédits à l'équipement                | 26,2%        | 49,6%               | 24,2%        |
| Crédits à l'habitat                   | 25,1%        | 32,4%               | 42,5%        |
| <i>dont aux ménages</i>               | 39,3%        | 57,8%               | 3,0%         |
| <i>dont aux entreprises</i>           | 9,5%         | 4,2%                | 86,3%        |
| Crédit-bail, affacturation et autres  | 25,6%        | 16,1%               | 58,3%        |
| Comptes ordinaires débiteurs          | 44,0%        | 53,7%               | 2,4%         |
| <b>Total (brut)</b>                   | <b>25,7%</b> | <b>37,5%</b>        | <b>36,8%</b> |
| Taux de créances douteuses brutes     | 12,9%        | 4,8%                | 8,6%         |

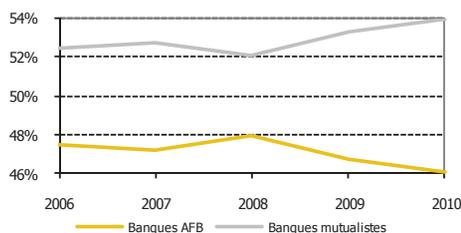
Source : IEDOM

### 2.3.2 Les ressources

La collecte de ressources<sup>1</sup> auprès de la clientèle ne concerne que les banques AFB et mutualistes, les sociétés financières ne disposant pas d'agrément dans ce domaine. Au cours des cinq dernières années, les banques mutualistes ont globalement dominé l'activité de collecte de ressources, leur avance se renforçant régulièrement depuis 2008. Fin 2010, elles détiennent 53,9 % des dépôts collectés (contre 53,3 % en 2009 et 52,5 % en 2006), leur position étant particulièrement forte sur les comptes d'épargne (57 %). L'élément marquant de l'année 2010 concerne la contre-performance des banques AFB sur les dépôts à terme, jusqu'alors majoritaire sur ce segment. Au 31 décembre 2010, elles détiennent 45,2 % de l'encours de comptes à terme, contre 55,6 % en 2009. Le marché de collecte de dépôts à vue est, également, légèrement plus favorable au réseau mutualiste (50,2 %).

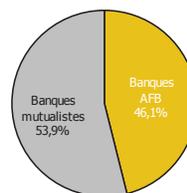
<sup>1</sup> Hors valeurs mobilières et assurance-vie.

### Parts de marché sur les dépôts



Source : IEDOM

### Ventilation des dépôts par réseau au 31 décembre 2010



### Part de marché par réseau et catégorie de dépôts en 2010

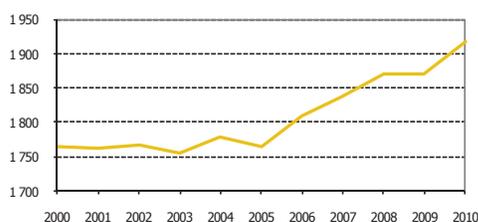
|                     | Dépôts à vue | Comptes épargne | Dépôts à terme | Total dépôts |
|---------------------|--------------|-----------------|----------------|--------------|
| Banques AFB         | 49,8%        | 43,0%           | 45,2%          | 46,1%        |
| Banques mutualistes | 50,2%        | 57,0%           | 54,8%          | 53,9%        |

Source : IEDOM

## 2.4 LES RESSOURCES HUMAINES

En 2010, les établissements de crédit locaux affichent une nette croissance de leurs moyens humains. Les effectifs enregistrent en effet une hausse de 2,6 % sur un an (+49 personnes) après une baisse de 0,1 % en 2009, pour s'établir à 1 919 personnes. Cette hausse est supérieure à la croissance annuelle moyenne sur la période 2006-2010 (+1,5 %).

### Effectifs des établissements de crédit locaux



Source : IEDOM

### Effectifs des établissements de crédit locaux

|                     | 2006  | 2007  | 2008  | 2009  | 2010  | Var.09/08 | Var.10/09 |
|---------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------|-----------|
| Banques AFB         | 764   | 807   | 837   | 854   | 854   | 2,0%      | 0,0%      |
| Banques mutualistes | 796   | 770   | 781   | 760   | 806   | -2,7%     | 6,1%      |
| Autres              | 250   | 260   | 253   | 256   | 259   | 1,2%      | 1,2%      |
| Total               | 1 810 | 1 837 | 1 871 | 1 870 | 1 919 | -0,1%     | 2,6%      |

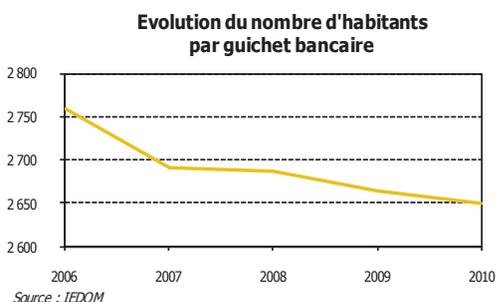
Source : IEDOM

L'évolution d'ensemble provient essentiellement d'une progression de 6,1 % (+46 personnes) des effectifs des banques mutualistes, ceux du réseau AFB restant stable sur un an à 854 personnes. Les autres établissements, principalement les sociétés financières, enregistrent de nouveau un accroissement de leurs effectifs (+1,2 % comme en 2009), en lien avec le recours ponctuel à des contrats à durée déterminée ou à l'intérim pour faire face à la croissance de leur activité de recouvrement.

### 3. La densité du système bancaire

#### 3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES<sup>1</sup>

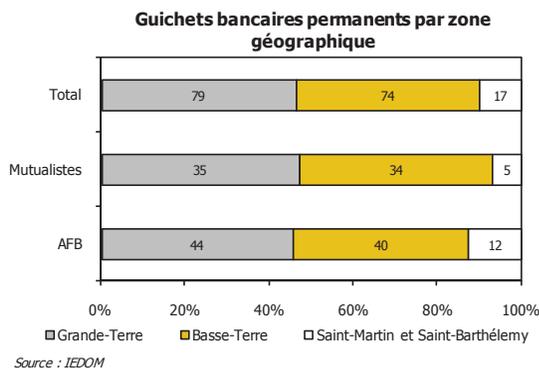
Au 31 décembre 2010, la Guadeloupe compte 170 guichets bancaires de plein exercice, soit 2 unités de plus que l'année précédente correspondant à 2 ouvertures d'agence. Cette évolution concerne uniquement les banques mutualistes et coopératives, le nombre de guichets des banques AFB étant stable sur un an. Sur la période 2005-2009, l'île enregistre l'implantation de 13 agences bancaires supplémentaires, soit une moyenne de 2,6 guichets par an.



Le taux d'équipement de la Guadeloupe en guichets bancaires poursuit son amélioration en 2010. Il s'élève désormais à un guichet pour 2 649 habitants<sup>2</sup>, contre un pour 2 664 l'année précédente. L'équipement de la Guadeloupe en guichets bancaires reste inférieur à celui de la France (un guichet pour 1 678 habitants<sup>3</sup>) et à un niveau très proche de la Martinique (un guichet pour 2 646 habitants). Il apparaît toutefois nettement supérieur à celui de la Guyane (un guichet pour 5 664 habitants).

Plus de 55 % des guichets bancaires installés à la Guadeloupe sont détenus par le réseau AFB<sup>4</sup>.

Les guichets permanents restent concentrés au sein de l'agglomération pointoise (Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault, Abymes et Gosier), principal centre économique et administratif de l'île, avec 38 % du nombre total d'agences. Toutefois, la majorité des agences bancaires (46,5 %) est installée en Grande-Terre.



1 Les données présentées concernent la Guadeloupe et les îles du Nord.

2 Estimation INSEE au 1er janvier 2010 pour la Guadeloupe (404 394) et données INSEE 2007 pour Saint-Martin (37 163) et Saint-Barthélemy (8 823), correspondant à un total de 450 380 habitants.

3 Données 2009.

4 Y compris la Banque Postale.

### Nombre de guichets permanents

|   | 2006       | 2007       | 2008       | 2009       | 2010       | Var. 09/08  | Var. 10/09  |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|-------------|
| Banques AFB                             | 94         | 96         | 95         | 96         | 96         | 1,1%        | 0,0%        |
| Banques mutualistes ou coopératives     | 67         | 69         | 71         | 72         | 74         | 1,4%        | 2,8%        |
| <b>Total Guichets bancaires</b>         | <b>161</b> | <b>165</b> | <b>166</b> | <b>168</b> | <b>170</b> | <b>1,2%</b> | <b>1,2%</b> |
| Nombre d'habitants par guichet bancaire | 2 759      | 2 692      | 2 687      | 2 664      | 2 649      | -0,9%       | -0,5%       |

Source : IEDOM

A fin 2010, le nombre de distributeurs de billets et guichets automatiques (DAB-GAB) installés à la Guadeloupe s'établit à 370, en hausse de 15,3 % (+49 DAB-GAB) sur un an, contre +3,9 % en 2009. En cinq ans, le parc d'automates bancaires s'est nettement renforcé avec l'installation de 113 DAB-GAB de plus qu'en 2005. Cette tendance à la hausse, constatée

depuis plusieurs années, provient essentiellement d'une politique d'ajustement de l'offre bancaire à l'évolution du paysage commercial de la Guadeloupe. Les banques ont notamment renforcé leur présence dans les principaux centres commerciaux et au sein des villes présentant un fort potentiel de développement. Par ailleurs, dans l'objectif de diminuer le nombre d'opérations réalisées par la clientèle aux guichets traditionnels et de favoriser une amélioration de la productivité bancaire ainsi qu'un renforcement des équipes commerciales des établissements de crédit, sont apparues les bornes libre service (BLS). Elles proposent la distribution de billets et une diversité d'opérations de banques (consultation de compte, virements, dépôts de chèques et d'espèces).

Dans le détail, les banques mutualistes et coopératives, qui représentent la moitié du nombre total de DAB-GAB (50 %), enregistrent une hausse de 30,1 % sur un an (+47 DAB-GAB) de leur parc d'automates. A l'inverse, le rythme de croissance du nombre d'automates bancaires du réseau AFB affiche un ralentissement marqué en 2010 (+1,2 % contre +8,6 % en 2009).

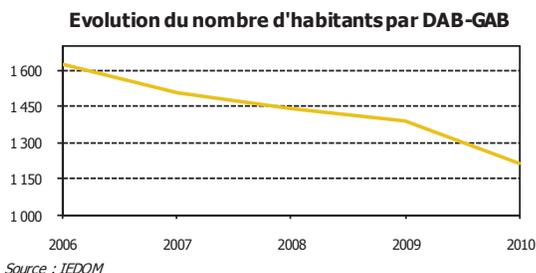
Le taux d'équipement en distributeurs de billets et guichets automatiques s'améliore de nouveau fin 2010. Le département enregistre en effet 1 217 habitants par DAB-GAB contre 1 394 l'année précédente. La Guadeloupe demeure toutefois un peu moins équipée que la Martinique (1 132 habitants par DAB-GAB) et la France (1 177 habitants par DAB-GAB<sup>1</sup>) mais plus que la Guyane (un DAB-GAB pour 2 394 habitants).

### Nombre de guichets automatiques de banques

|  | 2006       | 2007       | 2008       | 2009       | 2010       | Var. 09/08  | Var. 10/09   |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|--------------|
| Banques AFB                            | 137        | 148        | 151        | 164        | 166        | 8,6%        | 1,2%         |
| Banques mutualistes ou coopératives    | 135        | 145        | 157        | 156        | 205        | -0,6%       | 31,4%        |
| Sociétés Financières                   | 1          | 1          | 1          | 1          | 1          | 0,0%        | 0,0%         |
| <b>Total</b>                           | <b>273</b> | <b>294</b> | <b>309</b> | <b>321</b> | <b>370</b> | <b>3,9%</b> | <b>15,3%</b> |
| Nb d'habitants par guichet automatique | 1 627      | 1 511      | 1 443      | 1 394      | 1 217      | -3,4%       | -12,7%       |

Source : IEDOM

La Grande-Terre détient plus de la moitié des automates bancaires (52,2 %). Cette zone enregistre la plus forte progression annuelle du nombre de DAB-GAB en 2010 (+29



<sup>1</sup> Données 2009.

unités). En raison de l'importance du nombre de transactions dans le centre économique de l'île, l'équipement en automates est très concentré au sein de l'agglomération pointoise (45,7 %), même si cette situation tend à légèrement s'atténuer au profit de certaines communes dont le développement urbain est particulièrement marqué depuis cinq ans (Le Moule et Sainte-Rose notamment).

### 3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2010, les établissements de crédit installés localement gèrent 1 282 905 comptes bancaires, soit 38 458 comptes de plus qu'en 2009 (+3,1 % après +3,4 % en 2009). Les banques mutualistes détiennent plus de la moitié (52,9 %) des comptes recensés contre 47,1 % pour le réseau AFB.

L'évolution observée<sup>1</sup> provient principalement du dynamisme des comptes de dépôts à vue, qui enregistrent leur plus forte croissance depuis 2007 (+7,3 % soit +31 357 comptes après +3,7 % en 2009). La croissance d'ensemble est également imputable à la hausse des comptes sur livrets, quoiqu'en net ralentissement par rapport à 2009 (+0,4 % soit +19 302 comptes contre +4,9 % en 2009).

#### Nombre de comptes bancaires de la clientèle

| Nature de comptes                  | 2006             | 2007             | 2008             | 2009             | 2010             | Var.09/08     | Var.10/09   |
|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|---------------|-------------|
| <b>Dépôts à vue</b>                | <b>381 850</b>   | <b>399 847</b>   | <b>412 204</b>   | <b>427 385</b>   | <b>458 742</b>   | <b>3,7%</b>   | <b>7,3%</b> |
| <b>Dépôts à terme</b>              | <b>23 715</b>    | <b>23 998</b>    | <b>23 290</b>    | <b>19 305</b>    | <b>20 387</b>    | <b>-17,1%</b> | <b>5,6%</b> |
| <b>Comptes sur livrets</b>         | <b>642 586</b>   | <b>661 888</b>   | <b>670 935</b>   | <b>704 057</b>   | <b>707 209</b>   | <b>4,9%</b>   | <b>0,4%</b> |
| -Livrets A et Bleu                 | 327 527          | 330 792          | 330 920          | 379 279          | 387 768          | 14,6%         | 2,2%        |
| -Livrets ordinaires                | 153 648          | 157 533          | 158 803          | 147 445          | 145 698          | -7,2%         | -1,2%       |
| -Livrets jeunes                    | 49 171           | 51 310           | 51 571           | 49 291           | 54 218           | -4,4%         | 10,0%       |
| -Livrets d'épargne populaire (LEP) | 30 136           | 32 457           | 33 293           | 31 316           | 22 039           | -5,9%         | -29,6%      |
| -Livrets de développement durable  | 82 104           | 89 796           | 96 348           | 96 726           | 97 486           | 0,4%          | 0,8%        |
| Autres comptes à régime spécial    | 2 876            | 3 190            | 2 924            | 2 560            | 6 658            | -12,4%        | 160,1%      |
| <b>Epargne-logement</b>            | <b>86 137</b>    | <b>83 764</b>    | <b>80 156</b>    | <b>77 771</b>    | <b>78 430</b>    | <b>-3,0%</b>  | <b>0,8%</b> |
| -Comptes d'épargne-logement (CEL)  | 31 666           | 32 040           | 31 245           | 30 707           | 30 638           | -1,7%         | -0,2%       |
| -Plans d'épargne-logement (PEL)    | 54 471           | 51 724           | 48 911           | 47 064           | 47 792           | -3,8%         | 1,5%        |
| Plans d'épargne populaire (PEP)    | 17 562           | 16 071           | 14 472           | 13 369           | 11 479           | -7,6%         | -14,1%      |
| <b>Total Comptes de dépôt</b>      | <b>1 154 726</b> | <b>1 188 758</b> | <b>1 203 981</b> | <b>1 244 447</b> | <b>1 282 905</b> | <b>3,4%</b>   | <b>3,1%</b> |

Source : IEDOM

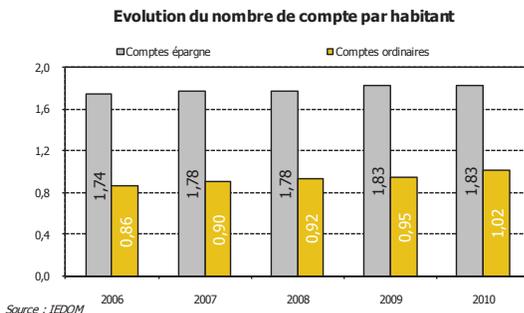
Après avoir enregistré un taux de croissance record en 2009 (+14,6 % soit 48 359 comptes), en lien avec une banalisation de leur commercialisation au 1<sup>er</sup> janvier, le nombre de livrets A et bleus affiche une légère hausse en 2010 (+2,2 %) pour atteindre 387 768 comptes. Toutefois, avec 54,8 % du total des comptes sur livrets, ces produits demeurent le placement préféré des Guadeloupéens. Cette tendance devrait persister grâce à une revalorisation de leur niveau de rémunération en février 2011 (2 % après 1,75 % en août 2010). Les livrets jeunes affichent pour leur part une nette reprise (+10 % ; +4 927 après -4,4 % en 2009). Le rythme de croissance du nombre de livrets de développement durable reste relativement stable (+0,8 % après +0,4 % en 2009). A l'inverse, par effet de substitution, les autres placements réglementés ont souffert de l'intérêt porté par les agents au livret A. Le nombre de livrets ordinaires diminue de 1,2 % sur un an (-1 747 comptes après -11 358 comptes en 2009). Ces derniers représentent 20,6 % des comptes sur livrets. Le nombre de livrets d'épargne populaire affiche la baisse la plus marquée (-29,6 % soit -9 277 comptes après -5,9 % l'année

<sup>1</sup> Hors assurance-vie et comptes titres.

précédente). Les comptes épargne logement et les plans d'épargne populaire enregistrent également un nouveau recul (respectivement -0,22 % et -14,1 % sur un an).

Les comptes à terme réalisent une croissance de 5,6 % en 2010 (après -17,1 % en 2009), qui pourrait être liée à une légère amélioration du taux observé sur le marché monétaire<sup>1</sup>. Celui-ci demeure néanmoins nettement inférieur au niveau relevé en 2008 (2,4511 %).

Rapporté à la population, le nombre de comptes de dépôt à vue par habitant s'établit à 1,02, en hausse par rapport à 2009 (0,96). Ce ratio reste plus élevé sur l'épargne avec 1,83 compte par habitant, soit une moyenne stable sur un an. A titre de comparaison, ces ratios s'élèvent respectivement à 1,13 et 2,02 à la Martinique et à 1,18 et 2,47 dans l'hexagone<sup>2</sup>.



Au 31 décembre 2010, l'encours moyen d'un compte de dépôt (hors assurance-vie et comptes titres) diminue de 0,6 % pour s'établir à 4 088 €. Cette baisse provient essentiellement du recul de 9,2 % (après -6,2 % en 2009) de l'encours moyen des comptes à terme, en dépit d'une nette amélioration en fin d'année. L'encours moyen des comptes épargne-logement affiche un léger retrait sur un an (-0,2 %) liée au repli des plans d'épargne-logement (-1 % soit -95,8 €), ces derniers subissant encore les effets de la modification de la fiscalité intervenue en janvier 2006 et 2007<sup>3</sup>.

Parallèlement, les dépôts à vue affichent un encours moyen de 5 095 €, en hausse de 0,7 % par rapport à 2009. L'augmentation de l'encours moyen des plans d'épargne populaire se poursuit en 2010 avec une hausse de 9,5 % en glissement annuel (après +5 % en 2009). L'encours moyen des comptes sur livrets atteint pour sa part 1 795 € (+1,3 % sur un an). Dans le détail, l'encours moyen des livrets ordinaires passe de 3 587 à 3 619 : cette moyenne affiche toutefois un net ralentissement par rapport à 2009 (+0,9 % contre +11,9 %). L'encours moyen des livrets d'épargne populaire enregistre une augmentation marquée (+25,8 % soit +501 €) après un repli de 11 % en 2009.

<sup>1</sup> A fin décembre 2010, le taux moyen monétaire mensuel (EONIA) s'établit à 0,4902 % contre 0,3476 en 2009.

<sup>2</sup> Données 2009.

<sup>3</sup> Jusqu'en 2005, les intérêts du PEL étaient exonérés de l'impôt sur le revenu et n'étaient soumis aux prélèvements sociaux que lors de la clôture du plan. La loi de Finances pour 2006 a prévu qu'à compter du 1er janvier 2006, les intérêts des plans d'épargne logement de plus de 10 ans seraient soumis aux prélèvements sociaux, même en l'absence de clôture. Sauf pour les plans ouverts avant le 1er avril 1992, dont la durée réglementaire n'était pas limitée à 10 ans, le premier prélèvement de contribution s'opèrera à la date du terme du contrat. Enfin, pour les PEL de plus de 12 ans, les intérêts et la prime acquis à partir de la 13ème année, sont dorénavant imposables, seuls les intérêts acquis dans le cadre des plans ouverts avant le 1er avril 1992 sont exonérés d'impôt jusqu'à la date du terme contractuel. Depuis le 1er janvier 2007, les cotisations sociales des PEL de plus de douze ans sont obligatoirement prélevées à la source.

## Encours moyen des comptes bancaires de la clientèle (au 31 décembre)

| Encours moyen en euros             | 2006          | 2007          | 2008          | 2009          | 2010          | Var 09-08    | Var 10-09    |
|------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|--------------|
| <b>Dépôts à vue</b>                | <b>4 826</b>  | <b>5 056</b>  | <b>4 937</b>  | <b>5 058</b>  | <b>5 095</b>  | <b>2,5%</b>  | <b>0,7%</b>  |
| <b>Dépôts à terme</b>              | <b>11 021</b> | <b>13 811</b> | <b>20 169</b> | <b>18 927</b> | <b>17 179</b> | <b>-6,2%</b> | <b>-9,2%</b> |
| <b>Comptes sur livrets</b>         | <b>1 593</b>  | <b>1 621</b>  | <b>1 739</b>  | <b>1 771</b>  | <b>1 795</b>  | <b>1,9%</b>  | <b>1,3%</b>  |
| -Livrets A et Bleu                 | 1 157         | 1 202         | 1 327         | 1 337         | 1 383         | 0,8%         | 3,4%         |
| -Livrets ordinaires                | 3 127         | 3 045         | 3 204         | 3 587         | 3 619         | 11,9%        | 0,9%         |
| -Livrets jeunes                    | 280           | 290           | 306           | 313           | 279           | 2,4%         | -10,8%       |
| -Livrets d'épargne populaire (LEP) | 2 072         | 2 118         | 2 178         | 1 939         | 2 440         | -11,0%       | 25,8%        |
| -Livrets de développement durable  | 1 075         | 1 248         | 1 354         | 1 394         | 1 402         | 2,9%         | 0,6%         |
| <b>Epargne-logement</b>            | <b>6 777</b>  | <b>6 813</b>  | <b>6 918</b>  | <b>7 118</b>  | <b>7 104</b>  | <b>2,9%</b>  | <b>-0,2%</b> |
| -Comptes d'épargne-logement (CEL)  | 3 326         | 3 348         | 3 491         | 3 580         | 3 629         | 2,6%         | 1,4%         |
| -Plans d'épargne-logement (PEL)    | 8 783         | 8 960         | 9 108         | 9 427         | 9 331         | 3,5%         | -1,0%        |
| Plans d'épargne populaire (PEP)    | 5 271         | 5 529         | 5 819         | 6 108         | 6 692         | 5,0%         | 9,5%         |
| <b>Total hors assurance-vie</b>    | <b>3 864</b>  | <b>4 026</b>  | <b>4 135</b>  | <b>4 109</b>  | <b>4 088</b>  | <b>-0,6%</b> | <b>-0,5%</b> |
| <b>Total</b>                       | <b>4 584</b>  | <b>4 807</b>  | <b>4 943</b>  | <b>4 999</b>  | <b>5 056</b>  | <b>1,1%</b>  | <b>1,1%</b>  |

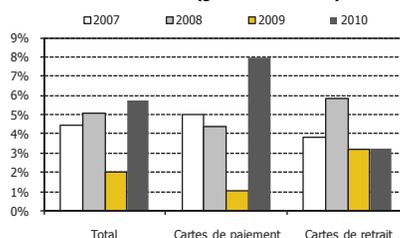
Source : IEDOM

## 4. Les moyens de paiement

### 4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Au 31 décembre 2010, 586 298 cartes de retrait ou de paiement étaient en circulation en Guadeloupe. Ce nombre est en hausse de 5,7 % sur un an (après +2 % en 2009) en lien avec les efforts des banques pour équiper leur clientèle et les premiers signes de reprise de l'économie guadeloupéenne. En dépit d'un recul de 1,9 point de leur part de marché, plus de la moitié des cartes (58,4 %) restent émises par les banques AFB.

Evolution du nombre de cartes bancaires en circulation (glissement annuel)



Source : IEDOM

L'évolution d'ensemble provient essentiellement des cartes de paiement (+8 % soit +23 430). Ces dernières, en net ralentissement en 2009 (+0,7 % contre +4,4 % en 2008) enregistrent une croissance de 8 % (+23 430) en 2010. Avec 54 % des cartes émises, elles demeurent les cartes préférées de la clientèle. Les campagnes commerciales des banques de la place et l'apparition de cartes personnalisées ont favorisé le développement de ce moyen de paiement. Parallèlement, le rythme de croissance des cartes de retrait simple est relativement stable sur un an (+3,2 %).

En quatre ans, le nombre de cartes bancaires émises à été multiplié par 1,2 et a doublé sur la dernière décennie. La commercialisation de cartes sur la période 2006-2010 s'est effectuée à un rythme plus élevé que la progression du nombre de comptes de dépôts (en moyenne annuelle + 4,3 % contre +3,4 %). Cette amélioration du taux d'équipement de la clientèle est partiellement liée à la délivrance de cartes de retrait adossées au livret A par la Banque Postale depuis 2004 et dans une moindre mesure à la commercialisation de cartes « co-

brandées » d'enseignes ou affinitaires depuis 2007<sup>1</sup> par certains établissements. Le nombre de cartes émises par compte de dépôt à vue reste stable à 1,3 en moyenne en 2010, contre 0,9 au début de la décennie.

#### Nombre de cartes bancaires en circulation

|                         | 2006    | 2007    | 2008    | 2009    | 2010    | Var.09/08 | Var.10/09 |
|-------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------|-----------|
| Cartes bancaires        | 495 301 | 517 270 | 543 411 | 554 493 | 586 298 | 2,0%      | 5,7%      |
| dont Cartes de retrait  | 230 658 | 239 446 | 253 351 | 261 461 | 269 836 | 3,2%      | 3,2%      |
| dont Cartes de paiement | 264 643 | 277 824 | 290 060 | 293 032 | 316 462 | 1,0%      | 8,0%      |

Source : IEDOM

## 4.2 VOLUME DE TRANSACTIONS DE RETRAIT ET DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

A fin 2010, le nombre de retraits effectués dans les DAB-GAB de Guadeloupe s'élève à 12,5 millions correspondant à un montant de 1,4 milliard €. Sur un an, le nombre de transactions diminue de 10,4 % après une baisse de 5,8 % l'année précédente. En montant, un net repli est également enregistré (-13,8 %). Cette évolution provient essentiellement d'un comportement financier encore attentiste<sup>2</sup> de la part des agents économiques, en dépit des premiers signes de reprise observés dans le département. Par ailleurs, le retrait moyen par carte s'établit à 109,1 €. Le retrait annuel moyen par carte s'établit pour sa part à 2 324 €. A la Guadeloupe, les guichets et distributeurs automatiques de billets sont majoritairement alimentés en billets de 50 et 20 €.

#### Transactions dans les DAB/GAB

|  | 2006    | 2007    | 2008    | 2009    | 2010    | Var. 09/08 | Var. 10/09 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|------------|------------|
| Nombre de transactions (en millions)           | 12,9    | 14,0    | 14,8    | 13,9    | 12,5    | -5,8%      | -10,4%     |
| Montant des transactions (en millions d'euros) | 1 218,7 | 1 331,7 | 1 517,2 | 1 581,4 | 1 362,6 | 4,2%       | -13,8%     |
| Montant moyen d'un retrait (en euros)          | 94,5    | 95,3    | 102,5   | 113,5   | 109,1   | 10,7%      | -3,9%      |
| Retrait annuel moyen par carte (en euros)*     | 2 460,5 | 2 574,5 | 2 787,0 | 2 852,0 | 2 324,0 | 2,3%       | -18,5%     |

\* Approché par le ratio : montant global des transactions/nombre de cartes de retrait et de paiement en circulation au 31 décembre

Source : IEDOM

## 4.3 LES CHEQUES

Depuis la mise en place de l'image chèque en mars 2002, les chèques présentés à l'encaissement à la Guadeloupe sont dématérialisés (transformés en fichiers informatiques) par les banques pour être traités par le SIT<sup>3</sup> basé en France hexagonale, pour une compensation automatique. Cette évolution a permis de réduire les délais d'encaissement des chèques dans le département.

En 2010, en dehors de la Banque postale, le SIT a enregistré 10,7 millions d'opérations de traitement d'images-chèques concernant la Guadeloupe. Après avoir enregistré une diminution de 9,4 % en 2009, le nombre de chèques échangés affiche un recul de 2,5 % en 2010.

<sup>1</sup> La levée de l'interdiction du co-branding (pratique commerciale visant à promouvoir deux marques) sur les cartes bancaires en France est intervenue le 1<sup>er</sup> octobre 2007. Ce produit vient compléter la commercialisation de cartes dites « primitives », déjà largement répandues en France.

<sup>2</sup> L'encours des dépôts à vue a augmenté de 8,1 % en 2010 après +6,2 % en 2009.

<sup>3</sup> SIT : système interbancaire de télécompensation.

Dans le détail, le nombre de chèques échangés par les banques AFB s'établit à 3,7 millions, en baisse de 7,4 % sur un an (après -12,1 % en 2009). A l'inverse, les banques mutualistes enregistrent un timide redressement de leurs échanges (+0,6 % sur un an) à 6,3 millions. Ces dernières concentrent 59,3 % des chèques présentés au SIT. En dépit de ces évolutions, la Guadeloupe demeure le département français d'Amérique au sein duquel l'utilisation du chèque est la plus prononcée (47,8 % de l'ensemble des DFA).

**Nombre de chèques compensés entre établissements de crédit en Guadeloupe\***

|                            | 2006             | 2007             | 2008             | 2009             | 2010             | Var. 09/08    | Var. 10/09   |
|----------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|---------------|--------------|
| Nombre de chèques          | 12 977 123       | 12 814 781       | 12 115 820       | 10 975 099       | 10 702 331       | -9,4%         | -2,5%        |
| <i>Banques AFB</i>         | <i>5 164 001</i> | <i>4 922 005</i> | <i>4 597 296</i> | <i>4 040 484</i> | <i>3 743 482</i> | <i>-12,1%</i> | <i>-7,4%</i> |
| <i>Banques mutualistes</i> | <i>7 285 546</i> | <i>7 330 709</i> | <i>6 916 853</i> | <i>6 302 103</i> | <i>6 341 394</i> | <i>-8,9%</i>  | <i>0,6%</i>  |
| <i>Autres</i>              | <i>527 576</i>   | <i>562 067</i>   | <i>601 671</i>   | <i>632 512</i>   | <i>617 455</i>   | <i>5,1%</i>   | <i>-2,4%</i> |

\* Ces données ne comprennent ni les échanges internes de chèques au sein de chaque établissement ni les chèques provenant de la Banque Postale.

Source : Système interbancaire d'échanges des Antilles et de la Guyane

La tendance à la réduction de l'usage du chèque qui prévaut depuis plusieurs années provient essentiellement du lancement, le 28 janvier 2008, du virement européen SCT (SEPA Credit Transfer) dans le cadre du projet SEPA (Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros). Cette tendance devrait persister les années à venir avec la mise en place, le 1er novembre 2010, du prélèvement SEPA. Ce nouveau service permet un mode de prélèvement identique dans tous les pays de l'espace européen SEPA en favorisant l'usage de trois instruments : le virement, le prélèvement et le paiement par carte. On note également une évolution dans les traitements de place qui tendent à substituer au chèque des moyens de paiement plus adaptés comme les virements, le prélèvement automatique ou encore le TIP.

## 5. L'activité des fonds de garantie

En fin d'année 2008, l'Agence française de développement a repris la totalité de la responsabilité du fonds DOM, jusqu'alors géré en partenariat avec OSEO Garantie<sup>1</sup>. Le fonds DOM est un fonds de garantie, abondé par des dotations de l'Etat, de la Région Guadeloupe et du FEDER, destiné à faciliter l'accès des PME et TPE au financement bancaire, en partageant avec les établissements financiers les risques pris sur celles-ci. Les PME et les TPE installées dans les DOM qui bénéficient d'un prêt à moyen ou long terme auprès d'un établissement bancaire sont éligibles au Fonds DOM, à l'exception des activités d'intermédiation financière et des entreprises non inscrites au registre du commerce ou au répertoire des métiers ou qui, après création, ne produisent pas de bilans. La quotité maximale garantie est de 70 %. La garantie est accordée pour la durée du prêt.

A côté de cette garantie classique, l'AFD propose, depuis décembre 2008, deux nouveaux instruments financiers mis en place dans le cadre du plan de relance de l'économie : une garantie aux lignes de crédit à court terme confirmées (LCCTC) et une section de « renforcement de la trésorerie des entreprises » (RTE) dont l'objectif est de garantir des prêts

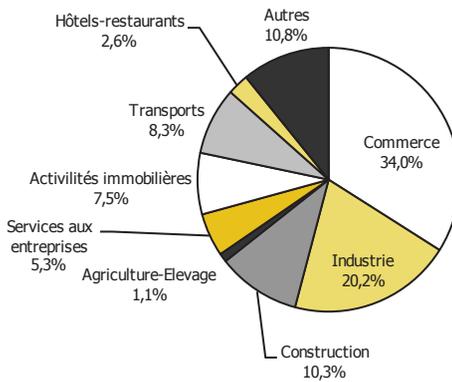
<sup>1</sup> Dans le cadre d'une convention de prestations de services, Oseo continue néanmoins d'assurer l'activité de back office.

de consolidation à moyen terme des concours bancaires de court terme des entreprises présentant des difficultés de trésorerie non structurelles<sup>1</sup>.

Pour mémoire, tous produits confondus, l'activité globale du Fonds DOM de l'agence AFD de Guadeloupe s'élève à 31,3 millions € en 2009. Les deux dispositifs LCCTC et RTE ont concerné 103 dossiers, soit le tiers de l'activité de garantie gérée par l'AFD Guadeloupe, pour un montant de 11,7 millions €.

L'activité classique du fonds enregistre pour sa part une baisse de 10 % pour s'établir à 19,6 millions € (pour plus d'informations voir le rapport annuel 2009).

### Répartition des montants garantis par secteur d'activité en 2009



Source : AFD

---

<sup>1</sup> Avec la garantie RTE, sous certaines conditions, la quotité garantie peut atteindre 90 % du crédit.

## Section 2

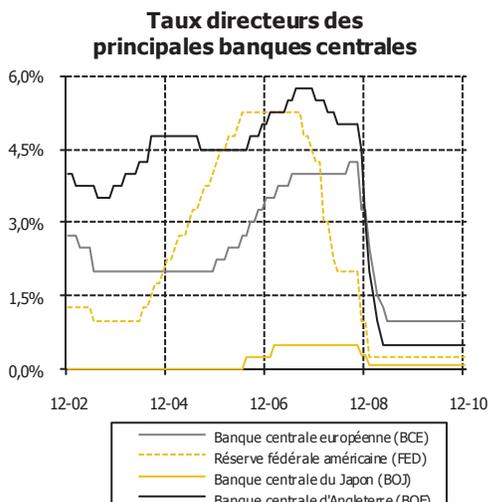
# Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

## 1. Les taux d'intérêt

### 1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Les principales banques centrales ont maintenu en 2010 leur politique monétaire accommodante mise en œuvre en 2009 pour faire face à la crise financière débutée à l'été 2007. A l'exception de la Banque centrale de la république de Chine (PBOC), aucune des principales banques centrales n'a relevé ses taux directeurs en 2010.

La Banque centrale européenne a ainsi maintenu inchangé à 1 % son principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit MRO), qu'elle avait abaissé<sup>1</sup> à quatre reprises en 2009, la dernière modification de son taux directeur remontant au 13 mai 2009.



#### Historique des décisions de la Banque Centrale Européenne

|  | 10/12/08 | 21/01/09 | 11/03/09 | 08/04/09 | 13/05/09 |
|--|----------|----------|----------|----------|----------|
| Opération principales de refinancement | 2,50%    | 2,00%    | 1,50%    | 1,25%    | 1,00%    |
| Facilité de prêt marginal              | 3,00%    | 3,00%    | 2,50%    | 2,25%    | 1,75%    |
| Facilité de dépôt                      | 2,00%    | 1,00%    | 0,50%    | 0,25%    | 0,25%    |

Par ailleurs, pour répondre à la crise financière et aux difficultés de financement des établissements de crédit face à l'assèchement des marchés monétaires, la Banque centrale européenne avait également mis en œuvre des apports exceptionnels de liquidité au système bancaire européen, au travers de mesures non conventionnelles. Elle a continué en 2010 à injecter des liquidités sur les marchés par le biais d'opérations de refinancement à 3 mois, 6 mois et 12 mois, à taux fixe et servies en totalité.

<sup>1</sup> La Banque centrale européenne avait initié le cycle d'abaissement de ses taux directeurs le 15 octobre 2008, en portant son principal taux MRO de 4,25 % à 3,75 %.

Les taux sur le marché monétaire sont en conséquence restés relativement bas tout au long de l'année 2010 et au début de l'année 2011. Ils s'inscrivent néanmoins en légère hausse par rapport à leur niveau atteint fin 2009, traduisant les anticipations de remontée des taux directeurs.

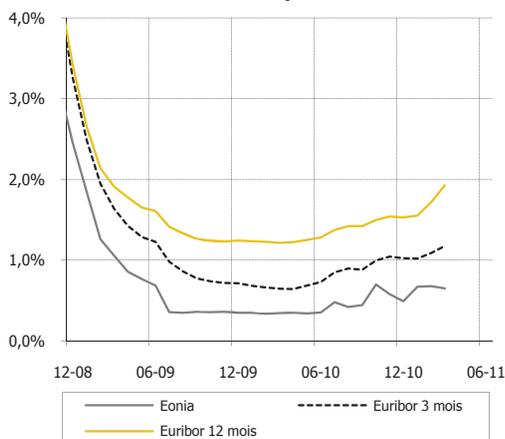
En décembre 2010, le taux au jour le jour (EONIA<sup>1</sup>) s'établissait en moyenne à 0,49 % (0,35 % un an auparavant) tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR<sup>2</sup>) s'établissait à 1,02 % (0,71 % en décembre 2009).

Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a également maintenu inchangé tout au long de l'année 2010 et au début de l'année 2011 son principal taux directeur (Fed funds), à son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre zéro et 0,25 % à la suite d'une décision du 16 décembre 2008). Néanmoins, le 18 février 2010, le FOMC a annoncé un relèvement de 0,25 point de base de son taux d'escompte<sup>3</sup> à 0,75 %. Il faut également noter la poursuite en 2010 de la politique de rachat massif des titres de bons du Trésor américain par le Système fédéral de réserve.

De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu à 0,5 % son principal taux directeur (bank rate) depuis mars 2009, tandis que la Banque Centrale du Japon (BOJ) a abaissé son principal taux directeur entre zéro et 0,1 % en début d'année 2010 (contre 0,1 % précédemment).

La Banque centrale de Chine<sup>4</sup> fait partie des rares banques centrales à avoir entamé le relèvement de leurs taux directeurs en 2010. Elle a procédé en octobre 2010, en décembre 2010, puis en février 2011, à trois hausses de 25 points de base chacune, pour maîtriser la croissance économique chinoise en limitant l'inflation. Ses principaux taux directeurs s'établissent désormais à 6,06 % pour le taux des prêts à un an et à 3,00 % pour le taux des dépôts à un an).

**Principaux taux du marché monétaire européen**



<sup>1</sup> Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

<sup>2</sup> Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

<sup>3</sup> Le taux d'escompte du Système fédéral de réserve américaine correspond au taux auquel les banques se refinancent marginalement quand le marché interbancaire n'y suffit pas.

<sup>4</sup> People's Bank of China - PBOC

## 1.2 LES TAUX CREDITEURS

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2008, le taux du livret A, référence de calcul des taux de rémunération des principaux produits d'épargne réglementée, est égal à la moyenne arithmétique de l'inflation<sup>1</sup> et de la moitié de la somme des moyennes mensuelles des taux courts (Euribor et Eonia), avec un plancher correspondant à l'inflation majorée de 0,25 point ; ce mode de calcul, qui vise à mieux neutraliser les surréactions des taux courts aux turbulences financières, succède ainsi à la formule d'indexation automatique<sup>2</sup> instaurée en juillet 2004.

Au 1er janvier 2009, deux règles dont l'objectif consiste à la fois à éviter des variations trop brutales et à garantir une rémunération de l'épargne supérieure à l'inflation sont introduites :

- le taux du livret A ne peut pas dépasser une variation de plus de 1,5 point, à la hausse ou à la baisse, entre deux fixations consécutives. Ainsi, lorsque le taux du livret A s'élève à 2,50%, il ne pourra être inférieur à 1 % ni supérieur à 4 % lors de la détermination du nouveau taux ;
- le Gouverneur de la Banque de France peut proposer une révision intermédiaire des taux, le 15 avril et le 15 octobre (pour une application le 1er mai et le 1er novembre) s'il la juge nécessaire par l'évolution des conditions économiques<sup>3</sup>.

Les taux des autres produits d'épargne réglementée (LDD, LEP, CEL), à l'exception de celui des PEL, obéissent à une formule indexée sur le taux du livret A. Notamment, en vertu de l'arrêté du 28 juillet 2008, le taux du livret d'épargne populaire est égal à celui du livret A majoré d'un demi-point, contre trois-quarts de point en février 2008 et un point entre 2004 et 2007<sup>4</sup>.

### Rémunération des principaux placements à taux réglementés

|                                 | depuis le<br>01/08/2008 | depuis le<br>01/02/2009 | depuis le<br>01/05/2009 | depuis le<br>01/08/2009 | depuis le<br>01/08/2010 |
|---------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Livret A et bleu                | 4,00%                   | 2,50%                   | 1,75%                   | 1,25%                   | 1,75%                   |
| Compte d'épargne-logement (1)   | 2,75%                   | 1,75%                   | 1,25%                   | 0,75%                   | 1,25%                   |
| Plan d'épargne-logement (1)     | 2,50%                   | 2,50%                   | 2,50%                   | 2,50%                   | 2,50%                   |
| Livret d'épargne populaire      | 4,50%                   | 3,00%                   | 2,25%                   | 1,75%                   | 2,25%                   |
| Livret de développement durable | 4,00%                   | 2,50%                   | 1,75%                   | 1,25%                   | 1,75%                   |

(1) Hors prime d'Etat

Source : Banque de France

En 2010, la rémunération de l'épargne réglementée a été revalorisée. Les principaux taux ont chacun enregistré une hausse de 0,5 point entre août 2009 et août 2010. Ces derniers demeurent toutefois en deçà des niveaux de rémunération observés en août 2008. Le PEL fait exception avec un taux de rémunération inchangé depuis 2005, à 2,50 %.

<sup>1</sup> Inflation mesurée par la variation sur les douze derniers mois connus de l'indice des prix à la consommation des ménages calculé par l'INSEE.

<sup>2</sup> Cette formule consistait à appliquer la moyenne arithmétique de la moyenne de l'inflation en France (hors tabac) et de la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois, majorée de 0,25 point.

<sup>3</sup> Le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi conserve la possibilité de ne pas suivre cette recommandation.

<sup>4</sup> Le mode de calcul du taux du CEL reste inchangé ; il est égal au 2/3 du taux de Livret A, arrondi au 1/4 point le plus proche.

### 1.3 LES TAUX DEBITEURS

L'Institut d'émission réalise, depuis 1987, des enquêtes semestrielles destinées à apprécier l'évolution du coût du crédit aux entreprises. Ces enquêtes recensent au cours des mois de janvier et juillet, l'ensemble des concours accordés par les banques de la place aux entreprises locales, à l'exclusion des crédits financés sur des ressources bonifiées.

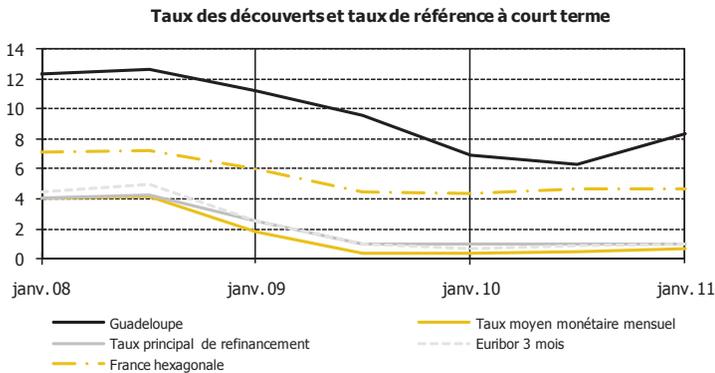
#### Evolution des taux moyens pondérés des crédits aux entreprises

| Taux moyens       |                              | janv.07 | janv.08 | janv.09 | janv.10 | janv.11* | Var. an. (pts) |
|-------------------|------------------------------|---------|---------|---------|---------|----------|----------------|
| Guadeloupe        | Escompte                     | 6,67%   | 8,80%   | 8,53%   | 5,90%   | 6,08%    | 0,18           |
|                   | Découvert                    | 10,76%  | 12,34%  | 11,19%  | 6,94%   | 8,35%    | 1,40           |
|                   | Autres crédits à court terme | 5,76%   | 6,95%   | 9,14%   | 6,85%   | 4,18%    | -2,67          |
|                   | Court terme agrégé           | 8,73%   | 10,62%  | 10,20%  | 6,57%   | 6,76%    | 0,19           |
|                   | Moyen et long termes         | 4,86%   | 5,87%   | 6,10%   | 5,11%   | 4,18%    | -0,93          |
| France hexagonale | Escompte                     | 5,63%   | 5,99%   | 4,67%   | 2,57%   | 2,79%    | 0,22           |
|                   | Découvert                    | 6,58%   | 7,12%   | 5,98%   | 4,37%   | 4,69%    | 0,32           |
|                   | Autres crédits à court terme | 5,12%   | 5,73%   | 5,02%   | 3,12%   | 3,08%    | -0,04          |
|                   | Moyen et long termes         | 4,29%   | 4,91%   | 5,10%   | 3,56%   | 3,28%    | -0,28          |

\* octobre 2010 pour la France hexagonale

Source : IEDOM - Banque de France

L'enquête sur le coût du crédit aux entreprises réalisée par la Banque de France (BDF) au mois d'octobre 2010 révèle un nouveau repli du taux moyen pondéré des autres crédits à court terme et du taux moyen pondéré des crédits à moyen et long termes en France hexagonale. Parallèlement, le coût des opérations d'escompte et celui des découverts s'inscrit en hausse sur un an. A la Guadeloupe, les résultats de l'enquête sur le coût du crédit réalisée par l'IEDOM en janvier 2011 traduisent une tendance similaire.



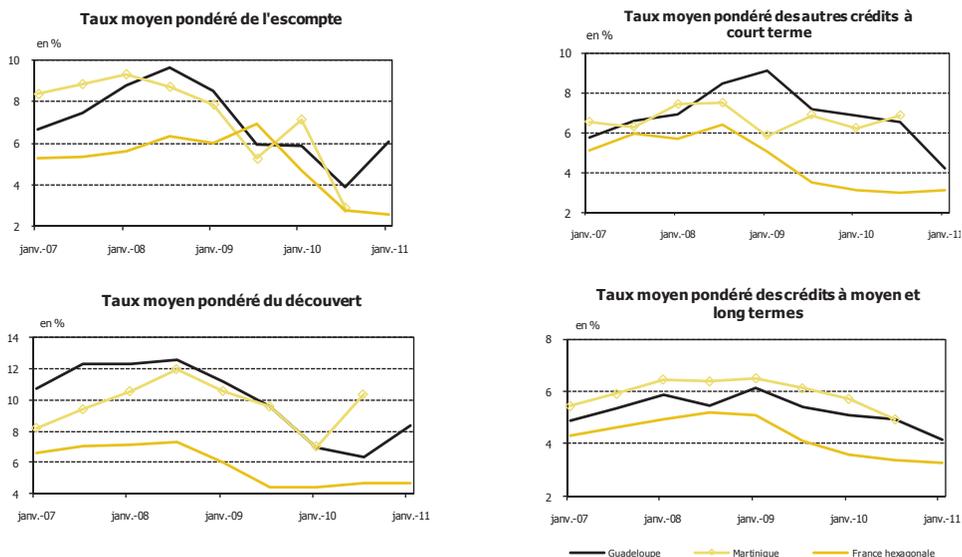
Source : IEDOM , Banque de France

En effet, après avoir enregistré une baisse significative début 2010, le coût des crédits à court terme enregistre une légère hausse en janvier 2011 pour s'établir à 6,76 % (+0,19 point après -3,63 points en 2010). Cette hausse est essentiellement imputable à celle du taux moyen

pondéré du découvert<sup>1</sup> (+1,40 point après 4,24 points en 2010). Elle provient également de l'augmentation des principaux taux de référence à court terme : l'EURIBOR 3 mois, référence de 16,7 %<sup>2</sup> des crédits à court terme recensés par l'IEDOM en janvier 2010, enregistre notamment une hausse de 0,34 point entre janvier 2010 et janvier 2011. A 8,35 %, le coût du découvert en Guadeloupe est presque deux fois plus élevé que celui relevé en France hexagonale (4,69 %). Le coût des opérations d'escompte en Guadeloupe enregistre pour sa part une croissance de 0,18 point sur un an. A l'inverse, le coût des autres crédits à court terme affiche un net repli (-2,67 points après -2,29 points en 2010).

Pour la période sous revue, les conditions débitrices à moyen et long termes offertes aux entreprises enregistrent un nouveau recul (-0,93 point après -0,99 point en janvier 2010) et s'établissent à 4,18 %. Cette évolution est en grande partie liée à une répercussion, sur les taux débiteurs pratiqués par les banques, des baisses consécutives du taux moyen des emprunts d'Etat à long terme (-0,59 point en janvier 2009, -0,04 point en janvier 2010 et -0,1 point sur un an en janvier 2011).

Les conditions débitrices proposées aux entreprises guadeloupéennes sont globalement plus onéreuses que celles dont bénéficient les entreprises de l'Hexagone<sup>3</sup>. Cette situation concerne en particulier le coût des crédits à court terme, l'écart des taux des découverts passant de 2,57 points à 3,66 points en janvier 2011. S'agissant des crédits à moyen et long termes, le différentiel de taux, moins conséquent, se réduit sur un an (0,9 point en janvier 2011 contre 1,55 point en janvier 2009).



Source : IEDOM, Banque de France

<sup>1</sup> Le découvert représente 39,1 % du total des crédits recensés au mois de janvier 2011.

<sup>2</sup> Proportion calculée sur les montants octroyés. En nombre de crédits, cette proportion s'établit à 9,3 %.

<sup>3</sup> Les écarts avec la France hexagonale doivent être appréciés avec prudence. Les échantillons étudiés par la Banque de France sont en effet constitués de crédits plus importants que ceux de l'IEDOM, tant en terme de montant, qu'en nombre de concours analysés. Par ailleurs, pour des raisons de couverture des risques, des opérations de financement importantes peuvent être réalisées par les maisons mères métropolitaines des établissements de crédit de la place.

Comparativement aux autres DOM, depuis janvier 2010, le coût des crédits à court terme à la Guadeloupe (6,76 %) est inférieur à celui relevé en Martinique (8,54 %<sup>1</sup>). Il demeure toutefois supérieur à celui de La Réunion (4,35 %). A moyen et long termes, le coût du crédit à la Guadeloupe est moins élevé qu'en Martinique (4,94 %) et qu'à La Réunion (4,71 %).

## 1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 et L. 313-6 du code de la consommation. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un Taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ».

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par la loi n°2003-721 du 1<sup>er</sup> août 2003 pour l'initiative économique, la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME et la loi n° 2010-737 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation :

- L'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière ; seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis.
- L'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Parallèlement, la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale a été élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.
- L'article 1er de la loi du 1er juillet 2010 change les modalités de fixation du seuil de l'usure pour les crédits aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L 312-1 à L 312-36 du code de la consommation. Les catégories d'opérations concernées sont désormais définies à raison du montant des prêts. L'arrêté du 22 mars 2011 précise les montants qui définissent les catégories de prêts servant de base à l'application du régime de l'usure. La loi prévoit également des mesures transitoires pouvant être mises en œuvre par le ministre chargé de l'économie, sur proposition motivée du gouverneur de la Banque de France, pour une période ne pouvant excéder huit trimestres consécutifs. Pendant cette période de transition, les seuils de l'usure seront calculés pour sept catégories d'opérations, conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 portant mesures transitoires pour la détermination des taux de l'usure pour les prêts n'entrant pas dans le champ d'application des articles L. 312-1 à L. 312-3 du code de la consommation.

En revanche, les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du code de la consommation restent applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation.

---

<sup>1</sup> Données juillet 2010.

## Evolution des seuils de l'usure

|  | 1T10   | 2T10   | 3T10   | 4T10   | 1T11   |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|
| <b>Particuliers</b>  |        |        |        |        |        |
| <b>Prêts immobiliers</b>   |        |        |        |        |        |
| Prêts à taux fixe  | 6,57%  | 6,29%  | 6,09%  | 5,60%  | 5,51%  |
| Prêts à taux variable  | 5,92%  | 5,72%  | 5,35%  | 5,05%  | 4,96%  |
| Prêts relais   | 6,40%  | 6,25%  | 5,96%  | 6,27%  | 5,88%  |
| <b>Autres prêts</b>  |        |        |        |        |        |
| Prêts < ou = à 1524 € (*)  | 21,45% | 21,63% | 21,15% | 21,32% | 21,31% |
| Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à | 19,71% | 19,45% | 19,27% | 19,32% | 19,67% |
| Prêts personnels et autres prêts > 1524 €                                      | 8,88%  | 8,85%  | 8,61%  | 8,15%  | 7,77%  |
| <b>Entreprises</b>   |        |        |        |        |        |
| Découvert en compte (**)   | 13,21% | 13,33% | 13,39% | 13,59% | 13,77% |

(\*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

(\*\*) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

## 2. Le bilan agrégé des banques locales<sup>1</sup>

Au 31 décembre 2010, le total du bilan agrégé des quatre banques locales constitutives de l'échantillon s'élevait à 3,2 milliards €, en hausse de 6,5 % sur un an après une faible croissance en 2009 (+0,4 %). Cette évolution se rapproche sensiblement de la moyenne annuelle observée au cours des cinq années précédentes (+6,6 %).

L'accélération notée en 2010 est essentiellement liée à une meilleure tenue des opérations avec la clientèle (2,6 points de contribution au passif), principale composante du bilan des banques locales, et dans une moindre mesure, aux opérations diverses<sup>2</sup> (1,9 point) et aux opérations de trésorerie (1,6 point).

### Bilan agrégé de l'échantillon stable de 4 banques locales (en millions d'euros)

| ACTIF        |              |              |              |              | PASSIF                                  |              |              |              |              |              |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| 2006         | 2007         | 2008         | 2009         | 2010         |   | 2006         | 2007         | 2008         | 2009         | 2010         |
| 806          | 797          | 797          | 788          | 686          | Opérations trésorerie et interbancaires | 760          | 852          | 936          | 961          | 997          |
| 1 534        | 1 732        | 1 889        | 1 945        | 2 183        | Opérations avec la clientèle            | 1 464        | 1 577        | 1 651        | 1 652        | 1 729        |
| 79           | 84           | 106          | 110          | 111          | Opérations sur titres                   | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            |
| 180          | 177          | 167          | 126          | 180          | Opérations diverses                     | 224          | 203          | 204          | 184          | 241          |
| -            | -            | -            | -            | -            | Capitaux propres                        | 182          | 192          | 203          | 209          | 233          |
| 31           | 33           | 35           | 36           | 40           | Valeurs immobilisées                    | -            | -            | -            | -            | -            |
| <b>2 630</b> | <b>2 824</b> | <b>2 994</b> | <b>3 006</b> | <b>3 200</b> | <b>Total</b>                            | <b>2 630</b> | <b>2 824</b> | <b>2 994</b> | <b>3 006</b> | <b>3 200</b> |

Source : IEDOM

<sup>1</sup> Etude réalisée à partir des documents comptables d'un échantillon stable d'établissements de crédit représentant, au 31 décembre 2010, 49 % de parts de marché sur la collecte de dépôts et 32,9 % sur les crédits.

<sup>2</sup> Cette rubrique comprend notamment le compte « siège et succursales » regroupant les opérations internes au sein d'un réseau d'établissements.

Fin 2010, les ressources clientèle représentent 54 % du passif du bilan et 68,2 % de l'actif. Le solde des opérations avec la clientèle s'est fortement dégradé (-54,9 % sur un an, après -23,4 % en 2009), en raison d'une croissance des encours de crédit nettement plus rapide que celle des dépôts (+12,2 % contre +4,7 %). Comme en 2009, les agents économiques ont souvent préféré placer leur épargne sur des supports mieux rémunérés que ceux répertoriés au sein du bilan de la banque, notamment les produits d'assurance-vie.

### Solde par type d'opérations (en millions d'euros)

|  | 2006      | 2007       | 2008        | 2009        | 2010        |
|--|-----------|------------|-------------|-------------|-------------|
| Opérations avec la clientèle                                 | -71       | -155       | -238        | -293        | -454        |
| Opérations sur titres  | -79       | -84        | -106        | -110        | -111        |
| Opérations diverses  | 45        | 26         | 37          | 57          | 61          |
| Capitaux permanents - Valeurs immobilisées                   | 151       | 159        | 168         | 173         | 194         |
| <b>Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)</b> | <b>47</b> | <b>-54</b> | <b>-139</b> | <b>-174</b> | <b>-311</b> |

Source : IEDOM

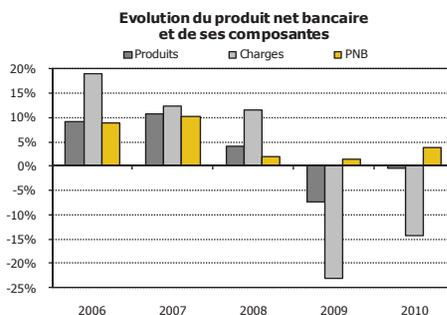
Dans ce contexte, afin de compenser l'atonie des ressources clientèles, les opérations de trésorerie et interbancaires ont progressé de 3,7 % sur un an au passif du bilan (+2,7 % en 2009). Pour autant, le besoin de trésorerie des banques de l'échantillon s'est accentué, passant de -174 millions € à -311 millions € sur un an. Par conséquent, l'échantillon d'établissements de crédit locaux étudié demeure, en 2010, emprunteur net sur le marché interbancaire pour la quatrième année consécutive.

## 3. Les performances financières des banques locales

### 3.1 LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE<sup>1</sup>

#### 3.1.1 Evolution d'ensemble

Fin 2010, le produit net bancaire (PNB) de l'échantillon des banques de Guadeloupe a amorcé un redressement après s'être établi à un niveau très faible l'année précédente. Il a en effet augmenté de 3,9 %, contre +1,4 % en 2009. Cet accroissement de la richesse produite par les établissements de crédit est cependant davantage lié à une baisse des charges (-14,4 %) qu'à une hausse des produits réalisés, lesquels affichent un léger recul (-0,4 %).



Source : IEDOM – Données au 31 décembre

<sup>1</sup> Différence entre produits et charges d'exploitation bancaires.

<sup>2</sup> Etude réalisée à partir des comptes de résultat départementalisés d'un échantillon d'établissements de crédit représentant, au 31 décembre 2010, 49 % de parts de marché sur la collecte de dépôts et 32,9 % sur les crédits.

L'amélioration constatée est essentiellement portée par les produits nets sur opérations de trésorerie et interbancaires (+41,6 %) et ceux dégagés des opérations avec la clientèle (+1,9 %), principale composante du PNB (76,3 %).

#### Décomposition du PNB au 31 décembre (milliers €)

|  | 2006           | 2007           | 2008           | 2009           | 2010           | Var.<br>09/08 | Var.<br>10/09 |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|---------------|
| Opérations de trésorerie et interbancaires * | 3 738          | -154           | -5 525         | -9 085         | -5 302         | -64,4%        | 41,6%         |
| Opérations avec la clientèle *               | 103 461        | 119 286        | 125 346        | 127 468        | 129 860        | 1,7%          | 1,9%          |
| Opérations sur titres *                      | 478            | 1 263          | 928            | 735            | 151            | -20,8%        | -79,4%        |
| Opérations de financement à long terme       | 2 225          | 3 290          | 3 899          | 4 003          | 2 673          | 2,7%          | -33,2%        |
| Opérations de change                         | 2 184          | 2 376          | 2 270          | 1 921          | 2 069          | -15,4%        | 7,7%          |
| Opérations de hors-bilan                     | 4 648          | 2 246          | 1 408          | 2 116          | 1 936          | 50,3%         | -8,5%         |
| Opérations de services financiers            | 19 632         | 21 726         | 22 566         | 22 905         | 24 178         | 1,5%          | 5,6%          |
| Autres opérations d'exploitation bancaire    | 1 759          | 2 342          | 3 487          | 3 357          | 4 249          | -3,7%         | 26,6%         |
| Produits accessoires et divers nets          | 5 628          | 6 081          | 7 630          | 9 958          | 10 383         | 30,5%         | 4,3%          |
| Dotations nettes prov. dépr. titres activ.   | 0              | -111           | 0              | 0              | 0              | ns            | ns            |
| Dot. nettes prov. dépr. titres activ. de     | 0              | 0              | 445            | -433           | 0              | ns            | ns            |
| <b>Produit net bancaire</b>                  | <b>143 753</b> | <b>158 567</b> | <b>161 564</b> | <b>163 811</b> | <b>170 198</b> | <b>1,4%</b>   | <b>3,9%</b>   |

(\*) Hors intérêts sur créances douteuses

Source : IEDOM

### 3.1.2 Les produits et charges d'intérêts

Les premiers signes de reprise économique ont encouragé une amélioration de l'activité de crédit dans le département en 2010, à l'origine d'une hausse de 1,5 % des intérêts reçus (contre -2,6 % en 2009). Cette évolution est d'autant plus favorable à la richesse produite par les banques que les intérêts versés à la clientèle ont parallèlement diminué de 16,5 %, en lien avec des taux de rémunération de l'épargne réglementée encore faibles<sup>1</sup> mais aussi avec le moindre intérêt suscité par les placements courts indexés sur les taux de marché.

#### Evolution des produits sur opérations avec la clientèle

| Montants en millions €                    | 2006  | 2007  | 2008  | 2009  | 2010  | var.09-08 | var.10-09 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-----------|-----------|
| Produits sur opérations avec la clientèle | 118,3 | 136,7 | 145,9 | 140,9 | 141,1 | -3,4%     | 0,1%      |
| - dont intérêts                           | 77,0  | 91,0  | 99,7  | 97,1  | 98,5  | -2,6%     | 1,5%      |
| - dont commissions                        | 37,9  | 42,3  | 42,3  | 39,8  | 39,3  | -5,9%     | -1,4%     |

Source : IEDOM

### 3.1.3 Les commissions

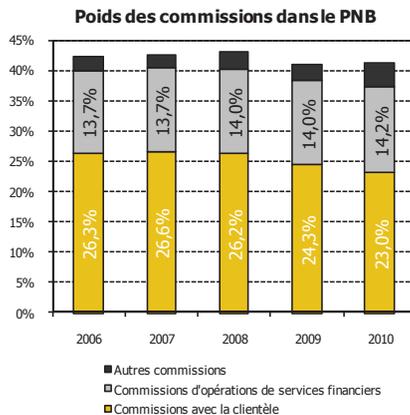
Le commissionnement représente 41,1 % du PNB en Guadeloupe. Après un recul en 2009, cette proportion se renforce légèrement en 2010 (+0,3 point). Les commissions nettes ont en effet augmenté de 4,6 % en glissement annuel, après une baisse de 3,5 % en 2009.

Pour autant, cette hausse n'a pas concerné les commissions dites « sur opérations avec la clientèle », qui s'inscrivent en baisse pour le deuxième exercice consécutif (-1,5 % contre

<sup>1</sup> Le taux de rémunération du livret A, référence de calcul pour la rémunération des autres placements, a néanmoins été relevé de 0,5 point à partir d'août 2010.

-5,9 % en 2009). La part des commissions sur opérations avec la clientèle dans le PNB a ainsi diminué pour la troisième année consécutive pour s'établir à 23 % (24,3 % en 2009). Depuis 2009, l'évolution de cette catégorie de commissions est liée à la réduction progressive des tarifs bancaires ; afin de tenter de compenser cet effet prix négatif, les banques locales ont, pour la plupart, réalisé d'importantes campagnes de vente de moyens de paiement en 2010 afin de renforcer l'équipement de leur clientèle.

A l'inverse, après avoir fortement ralenti entre 2007 et 2009, en raison notamment des conséquences de la crise financière sur les souscriptions d'assurance-vie et de valeurs mobilières, la croissance des commissions sur prestations de services financiers s'est accélérée en 2010 (+5,6 % contre +1,5 % en 2009). Cette évolution apparaît en phase avec la bonne tenue de l'assurance-vie (+14,5 % sur un an).



### 3.1.4 Les opérations interbancaires et les opérations sur titres

La faiblesse des taux sur le marché interbancaire<sup>1</sup> au cours de l'année 2010 a favorisé une baisse marquée des charges d'intérêts liées aux opérations de trésorerie (-21,9 % sur un an). En parallèle, les produits d'intérêts relatifs à ces opérations ont diminué de 25,5 %.

Le PNB tiré des seules opérations de trésorerie et interbancaires demeure ainsi négatif pour le quatrième exercice consécutif.

## 3.2 LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

En 2010, le résultat brut d'exploitation (RBE) dégagé par l'échantillon de banques retenu a augmenté de 4,6 %, après avoir progressé de 5,6 % l'année précédente. Cette hausse, qui demeure encore très éloignée des taux de croissance à deux chiffres enregistrés entre 2005 et 2007, tient plutôt à l'accroissement de la richesse produite (+3,9 % de croissance du PNB) qu'à une réduction des charges de structure des établissements. Les frais de personnel ont en effet augmenté de 1,1 % et les charges liées aux services extérieurs ont bondi de 10,9 %. La croissance du RBE est, dans une moindre mesure, liée à un quintuplement des charges refacturées par la banque à des tiers, même si ce poste représente seulement 2,6 % de l'ensemble.

Comme en 2009, le coût du risque s'est établi à un niveau très élevé, l'impact de la dégradation du contexte économique dans le département depuis fin 2008 continuant de peser sur les résultats des banques. La part du coût du risque dans le RBE atteint 45,3 % en 2010, contre 48,6 % en 2009 et 8,4 % en 2008.

<sup>1</sup> En avril 2010, l'Euribor 3 mois atteignait un minimum, à 0,6430 %. Il ne s'est placé à 1 % qu'à partir du quatrième trimestre 2010.

Néanmoins, sur un an, une légère diminution du coût du risque est enregistrée (-2,5 %), sans toutefois compenser le bond relevé en 2009 (+708,3 %) lié à l'adoption d'une politique plus prudente de provisionnement et à l'achèvement de procédures d'apurement de portefeuille entamées sur la période 2005-2007 par certains établissements. La baisse du coût du risque relevée en 2010 provient essentiellement d'un recul des pertes nettes sur créances irrécupérables (-84 %), traduisant notamment la fin à ce stade des processus d'assainissement du portefeuille des banques concernées. En revanche, les dotations nettes aux provisions pour créances douteuses ont fortement augmenté (+139,1 %), en lien avec les déclassements en douteux de dossiers importants, s'agissant de la clientèle des entreprises notamment. Les dotations nettes pour risques et charges subissent également une forte hausse (+62,5 %).

#### Soldes intermédiaires de gestion (millions €)

|                               | 2006  | 2007  | 2008  | 2009  | 2010  | var.09-08 | var.10-09 |
|-------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------|-----------|
| Produit net bancaire          | 143,8 | 158,6 | 161,6 | 163,8 | 170,2 | 1,4%      | 3,9%      |
| Résultat brut d'exploitation  | 32,0  | 38,5  | 40,2  | 42,5  | 44,5  | 5,6%      | 4,6%      |
| Résultat d'exploitation       | 31,5  | 41,2  | 43,6  | 21,9  | 24,3  | -49,9%    | 11,4%     |
| Résultat courant avant impôts | 31,5  | 41,2  | 43,7  | 21,9  | 24,2  | -49,9%    | 10,6%     |
| Résultat net                  | 19,7  | 23,8  | 25,8  | 11,3  | 14,1  | -56,0%    | 24,6%     |

Source : IEDOM

En dépit de l'impact négatif du coût du risque sur la rentabilité, pour le deuxième exercice consécutif, le résultat net dégagé par l'échantillon a progressé de 24,6 % sur un an, contre un recul de 56 % en 2009.

### 3.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITE ET DE PRODUCTIVITE

Le coefficient net d'exploitation qui s'était amélioré en 2009 s'est détérioré de 0,4 point en 2010, en raison d'une hausse des frais généraux (+4,5 %) supérieure à celle du PNB ; il s'élève ainsi à 73,9 %. Les principaux indicateurs de productivité se sont toutefois améliorés en 2010. L'accroissement sur un an des effectifs des banques de l'échantillon étudié (+3,1 %) étant inférieur à celui du PNB (+3,9 %), le PNB par agent a notamment augmenté de 0,7 % sur un an. L'encours de dépôts par agent a crû de 1,5 % tandis que l'encours des crédits par agent a connu une hausse plus rapide (+8,8 % sur un an).

#### Rentabilité et productivité (en % et milliers €)

|                                     | 2006    | 2007    | 2008    | 2009    | 2010    | var.09-08 | var.10-09 |
|-------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------|-----------|
| Coefficient net d'exploitation      | 76,3%   | 75,3%   | 74,3%   | 73,5%   | 73,9%   | -0,8 pt   | +0,4 pt   |
| Frais de personnel / frais généraux | 60,6%   | 61,8%   | 60,7%   | 59,1%   | 57,2%   | -1,6 pt   | -1,9 pt   |
| Frais de personnel / PNB            | 44,5%   | 44,8%   | 43,5%   | 41,9%   | 40,8%   | -1,6 pt   | -1,1 pt   |
| PNB/agent                           | 154,2   | 169,6   | 172,1   | 177,3   | 178,6   | 3,0%      | 0,7%      |
| Dépôts/agent                        | 1 570,3 | 1 686,8 | 1 758,6 | 1 787,9 | 1 814,1 | 1,7%      | 1,5%      |
| Concours/agent                      | 1 646,1 | 1 852,6 | 2 011,7 | 2 105,3 | 2 290,7 | 4,7%      | 8,8%      |

Source : IEDOM

## Section 3

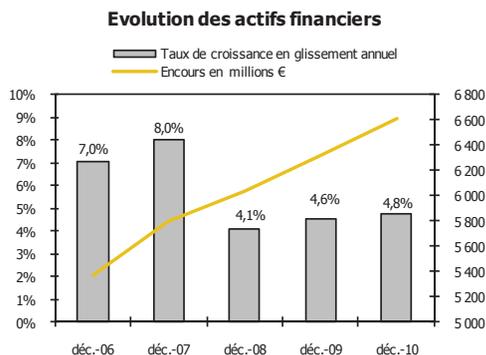
# L'évolution de la situation monétaire

### 1. Les avoirs financiers de la clientèle

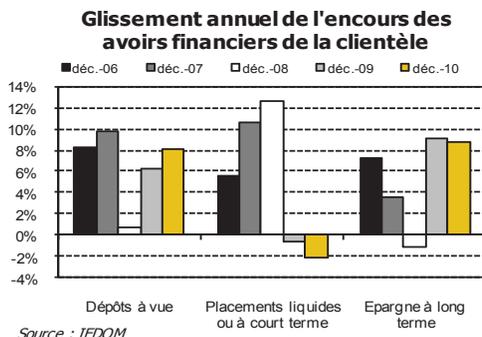
#### 1.1 ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

##### Une croissance relativement modérée des actifs financiers en 2010

En fin 2010, l'encours des actifs financiers des agents économiques de Guadeloupe s'élève à 6,61 milliards €. Sur un an, il enregistre une hausse contenue (+4,8 %, soit +300,2 millions €), en dépit d'une légère accélération de son rythme de croissance (+0,2 point). Cette évolution demeure en effet éloignée des taux de croissance observés en 2006 et 2007 et inférieure de 1,2 point à l'augmentation annuelle moyenne relevée au cours des quatre précédentes années. Elle fait par ailleurs ressortir des divergences marquées selon les types de placements.



Source : IEDOM - Chiffres au 31 décembre



La persistance des incertitudes économiques dans le département a conduit les agents, en particulier les entreprises, à maintenir un comportement de précaution, à l'origine d'une croissance forte des dépôts à vue (+8,1 %, après +6,2 % en 2009).

Le maintien à un niveau faible du principal taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne en 2010 (1 % depuis mai 2009) n'a pas favorisé l'amélioration du rendement des placements indexés sur les taux de marché. L'encours

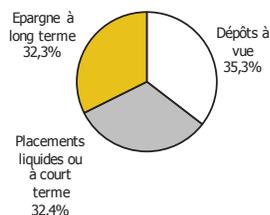
de l'épargne à court terme s'est ainsi replié pour le deuxième exercice consécutif (-2,2 % en 2010, après -0,7 % en 2009) en lien avec le désintérêt des épargnants pour ce type de placements.

A l'inverse, l'épargne longue a maintenu une bonne performance (+8,8 %, contre +9,2 % en 2009), notamment en matière d'assurance-vie.

## Une répartition des ressources de la place bancaire locale en évolution

La structure des ressources des banques du département fait ressortir une légère prépondérance des dépôts à vue. A 35,3 % en 2010, le poids de ces derniers a augmenté pour la deuxième année consécutive (+1,1 point contre +0,5 point en 2009). Malgré une légère hausse des niveaux de rémunération de l'épargne réglementée dans la deuxième moitié de l'année<sup>1</sup>, le poids des placements liquides ou à court terme s'est réduit de 2,3 points en un an pour s'établir à 32,4 %. Depuis deux ans, cette évolution profite notamment à l'épargne longue qui concentre désormais 32,3 % des actifs gérés par la place bancaire locale (31,1 % en 2009).

### Ventilation des actifs financiers

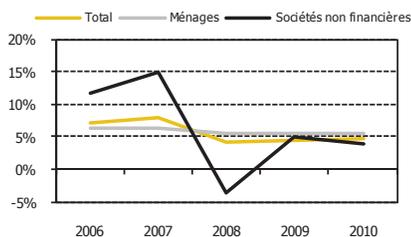


Source : IEDOM

## Les ménages, premiers créanciers des établissements de crédit

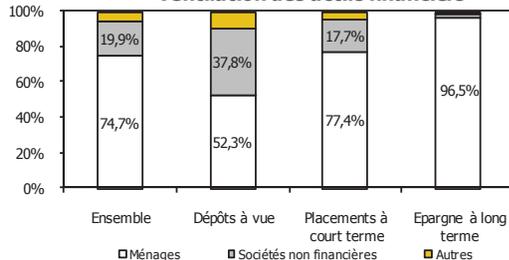
Par agent économique, les ménages maintiennent un rythme de croissance soutenu de leurs actifs financiers (+5,6 % après +5,4 % en 2009) et demeurent les principaux contributeurs (4,2 points) à l'évolution d'ensemble. Ils représentent le principal créancier des établissements de crédit, avec 74,7 % des ressources. Les entreprises ont contribué plus modérément à la croissance des actifs financiers (0,8 point), avec une évolution moins rapide de leurs dépôts et placements (+3,9 % contre +4,9 % en 2009).

### Evolution des actifs financiers Glissement annuel au 31 décembre



Source : IEDOM

### Ventilation des actifs financiers



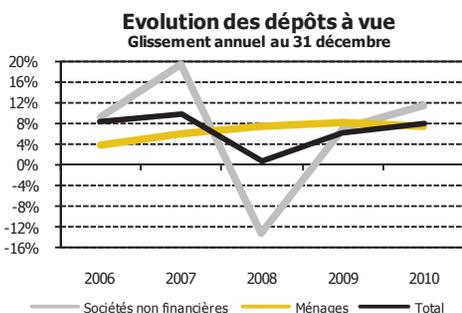
Source : IEDOM

## 1.2 LES DEPOTS A VUE

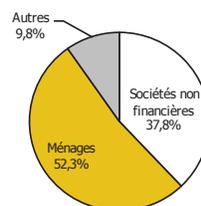
Malgré les premiers signes de reprise en Guadeloupe, les agents économiques ont globalement continué d'afficher un comportement financier attentiste en fin d'année 2010. L'encours des dépôts à vue qui s'élève à 2,34 milliards € a de nouveau fortement augmenté dans le département (+8,1 % contre + 6,2 % en 2009 comparativement à +0,7 % en 2008).

<sup>1</sup> A fin décembre 2010, les taux de rémunération du livret A et du livret de développement durable s'élevaient en effet à 1,75 %, celui du LEP à 2,25 % et celui du compte épargne logement à 1,25 %, contre respectivement 1,25 %, 1,75 % et 0,75 % d'août 2009 à août 2010. S'agissant des placements indexés sur les taux de marché, le taux moyen monétaire mensuel demeure faible mais en légère croissance sur un an (0,4902 % en décembre 2010 contre 0,3476 % en décembre 2009).

Cette prudence est davantage perceptible pour les entreprises dont l'encours des dépôts à vue a progressé de 11,5 % (+91,4 millions €) après +7 % en 2009. En parallèle, une atténuation de la vulnérabilité financière des entreprises est enregistrée : le montant des incidents de paiement sur effets de commerce recensés au cours de l'année a diminué de 11,2 % sur un an (-2,1 millions €) et le nombre de personnes morales en situation d'interdit bancaire s'est réduit de 2,7 %, après une légère croissance l'année précédente.



**Ventilation des dépôts à vue par agent**



Source : IEDOM

Marqué par un retour progressif de la confiance en 2010, le comportement financier des ménages traduit un regain des dépenses de consommation dans le département. Le rythme de croissance des dépôts à vue des ménages a en effet ralenti, passant de +7,5 % à +6,7 %, un taux inférieur à la croissance annuelle moyenne observée entre 2005 et 2009 (+7,3 %). Cette évolution s'accompagne d'une relative amélioration des indicateurs de vulnérabilité de la clientèle : le nombre de personnes physiques en situation d'interdit bancaire a notamment diminué de 7,5 % sur un an.

### 1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

Depuis 2009, les agents économiques affichent un désintérêt relativement marqué pour l'épargne liquide en raison notamment de la faiblesse des niveaux de rémunération des placements à court terme. Malgré une très légère remontée des taux sur le marché monétaire en 2010 (0,4902 % contre 0,3476 % en 2009 pour le taux moyen monétaire mensuel) et le relèvement à partir d'août 2010 de la rémunération de l'épargne réglementée, la contraction de l'encours des placements liquides ou à court terme s'est poursuivie (-2,2 % contre -0,7 % en 2009). Une analyse détaillée fait cependant ressortir une chute plus brutale des placements indexés sur les taux de marché.

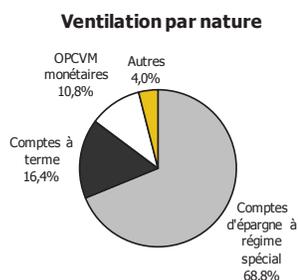
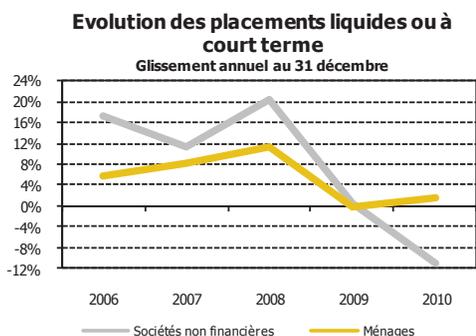
Les placements indexés sur les taux de marché ont en effet continué de souffrir en 2010 de la faiblesse des taux d'intérêt à court terme, demeurés en dessous de 1% quasiment toute l'année<sup>1</sup>. L'encours a ainsi diminué de 10,4 % (-71,9 millions €) après une baisse déjà prononcée en 2009 (-14,5 %). Les dépôts à terme ont connu une baisse moins marquée qu'en 2009 (-4,1 % contre -22,2 %) tandis que les OPCVM monétaires ont chuté de 19,1 % sur un an.

L'épargne réglementée a enregistré un net ralentissement en 2010, l'encours augmentant de seulement 1,7 % (+24 millions €), après une progression de 6,4 % en 2009.

<sup>1</sup> L'Euribor 3 mois est passé au-dessus de 1 % à compter de novembre 2010 (1,0420 %).

Cette évolution succède à la forte collecte de 2009 liée au pic de souscription de livrets A, suite à l'ouverture à la concurrence de leur commercialisation. Ainsi, après un dynamisme record de 15,6 %, l'encours de livrets A a connu un repli brutal en 2010, avec une croissance de 5,7 %.

Outre ce ralentissement mécanique des livrets A, la faible augmentation de l'épargne réglementée est également liée aux rémunérations peu attractives des différents placements, particulièrement dans la première moitié de l'année 2010. Le taux du livret A, référence de calcul de la rémunération des principaux produits, s'est en effet maintenu à un niveau historiquement bas jusqu'en août 2010 (1,25 %), puis s'est établi à 1,75 %. L'encours des livrets ordinaires, des livrets jeunes et des livrets d'épargne populaire ont diminué respectivement de 0,2 %, 1,8 % et 11,4 %. Les livrets de développement durable, déjà en décélération en 2009, ont connu une évolution positive mais en retrait sur un an (+1,4 % contre +3,3 % l'année précédente). L'encours des comptes d'épargne logement, dont le taux d'intérêt s'établissait à 1,25 % en fin d'année, a affiché une légère accélération de son rythme de croissance (+1,2 %, contre +0,8 % en 2009).



Source : IEDOM

Par agent économique, la croissance modérée de l'épargne à court terme des ménages (+1,7 % ; +28,1 millions €), principaux détenteurs de ce type d'actif (77,4 %), n'a pas permis de compenser la chute de l'épargne liquide des entreprises (-11,1 % ; +47,4 millions €) ni celle, plus marquée des autres agents<sup>1</sup> (-21,3 % ; -28 millions €).

## 1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME

Le dynamisme de l'épargne longue retrouvé en 2009, après deux années de repli lié à la crise financière, s'est prolongé en 2010. L'encours a augmenté de 8,8 % (+171,9 millions €), après un rebond de 9,2 % l'année précédente.

L'épargne longue des ménages, qui représente 96,5 % du total, a affiché une croissance de 8,3 % (+157,9 millions €). Cette performance a surtout été permise par une accélération de la progression de l'assurance-vie en Guadeloupe, avec un taux de croissance de 14,5 % sur un an (+160,9 millions €) contre +13,9 % en 2009. Le rendement moyen de ce placement a pu

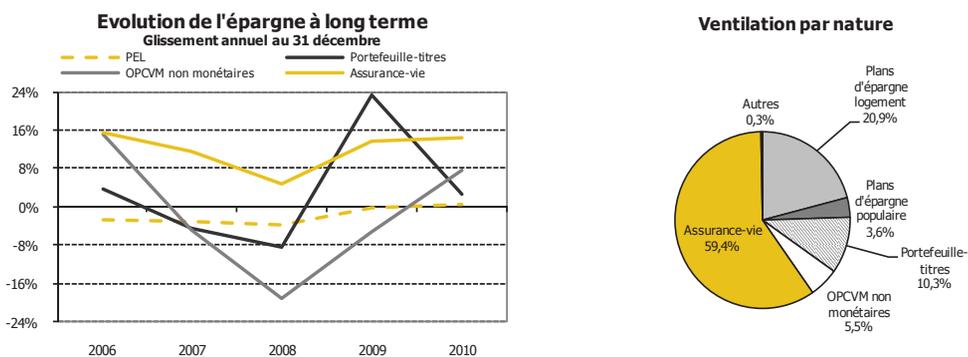
<sup>1</sup> Catégorie regroupant essentiellement les acteurs du secteur public.

susciter l'intérêt des épargnants au détriment des livrets d'épargne réglementée, dont les niveaux de rémunération demeurent depuis 2009 à un niveau faible.

Cette bonne tenue de la collecte d'assurance-vie (+14,5 %) s'est cependant réalisée dans un contexte boursier peu favorable aux contrats en unités de compte, en fin d'année. En effet, les principales places boursières ont affiché une légère dégradation en fin 2010 ; le CAC 40 a notamment perdu 3,34 % tandis qu'il avait bondi de 22,3 % fin 2009. L'assurance-vie collectée dans le département, qui atteint désormais 1,3 milliard €, demeure le premier produit d'épargne à long terme des ménages (61,6 % du total), même si les avantages fiscaux rattachés ont été sensiblement réduits en 2010.

L'encours des plans d'épargne logement (PEL), deuxième composante de l'épargne longue après l'assurance-vie (20,9%), a bénéficié d'une très légère inflexion (+0,6 % ; +2,6 millions €), après quatre années consécutives de baisse liées notamment à une révision de leur fiscalité survenue en 2006. La modernisation du PEL à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011<sup>1</sup> vise à permettre un regain d'intérêt des agents économiques pour ce placement.

Face à la perte de dynamisme des marchés boursiers en fin d'année, l'encours des portefeuilles titres a progressé de seulement 2,5 % (+5,5 millions €), après +23,2 % en 2009. Néanmoins, l'intérêt porté par la clientèle guadeloupéenne à ce type de produits demeure relativement faible (10,3 % de l'épargne à long terme).



Source : IEDOM

Les OPCVM non monétaires ont augmenté de 7,5 %, soit +8,2 millions €, après un recul en 2009 (-5,2 %).

Enfin, la gestion extinctive des plans épargne populaire s'est traduite par une nouvelle contraction de l'encours (-5,9 %, soit -4,8 millions d'euros, après -3% en 2009), qui s'établit ainsi à 76,9 millions € fin 2010.

<sup>1</sup> Les derniers détails concernant la réforme du PEL ont été publiés au Journal Officiel du 25 janvier 2011. La réforme s'applique aux PEL ouverts à compter du 1er mars 2011 ; ceux déjà ouverts conservent leur mode de fonctionnement.

## 2. Les concours de la clientèle non financière

### 2.1 ENSEMBLE DES CONCOURS

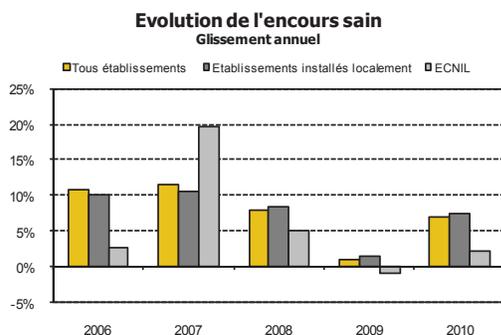
#### 2.1.1 Vue d'ensemble

En fin d'année 2010, l'activité de crédit dans le département affiche un net redémarrage. Le ralentissement historique de l'encours de crédit enregistré dès la fin de l'année 2008 a en effet été partiellement compensé par les premiers signes de reprise économique.

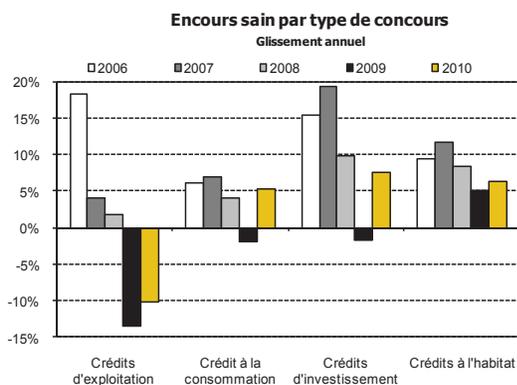
Au 31 décembre 2010, l'encours sain s'établissait ainsi à 7,18 milliards €, en augmentation de 6,8 % sur un an (+460,3 millions €), contre +1,1 % en 2009 et +7,8 % en moyenne annuelle sur les quatre années précédentes. Il s'agit d'un taux encore inférieur à la hausse observée en 2008 (+8 %). A titre de comparaison, en 2010, en France hexagonale, l'encours brut de crédits a progressé de 4 % sur un an.

Les établissements installés localement (ECIL) connaissent un plus fort dynamisme, avec une hausse d'encours de 7,4 %, contre +2,1 % pour les établissements non installés localement (ECNIL).

L'ensemble des catégories de crédits connaît une évolution positive, à l'exception des crédits d'exploitation qui reculent pour la deuxième année consécutive (-10,2 % après -13,4 % en 2009) en lien avec un assainissement de la trésorerie des entreprises. Le recul des crédits d'investissement (entreprises et collectivités locales) observé en 2009 s'est inversé, grâce essentiellement à une forte demande provenant du secteur public ; l'encours a ainsi crû de 7,6 % (-1,8 % en 2009), avec une hausse de 5,2 % pour les entreprises et de 12,5 % pour le secteur public local. Grâce à un retour progressif de la confiance, les crédits à la consommation des ménages ont renoué avec la croissance, l'encours progressant de 5,3 % sur un an (-1,9 % l'année précédente). Enfin, le segment de l'habitat dont la croissance s'accélère (+6,4 % après +5 %) constitue le principal contributeur à l'évolution d'ensemble (3 points).



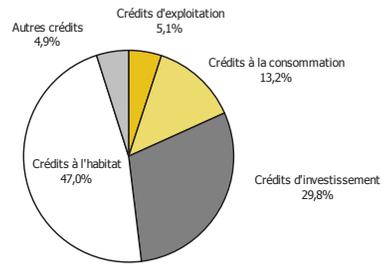
Source : IEDOM



Source : IEDOM

L'habitat demeure le premier poste d'endettement, avec 47 % de l'encours sain. Les crédits d'investissement, majoritairement composés de crédits d'équipement des entreprises (65,3 %), représentent 29,8 % de l'ensemble, contre 18,3 % pour les crédits à la consommation ou d'exploitation. Sur cinq ans, il est noté un renforcement du poids des crédits à l'habitat (+1,2 point) et des crédits d'investissement (+2,9 points) au détriment des crédits à la consommation et des crédits d'exploitation qui perdent chacun 2,4 points.

**Ventilation de l'encours sain par nature au 31 décembre 2010**

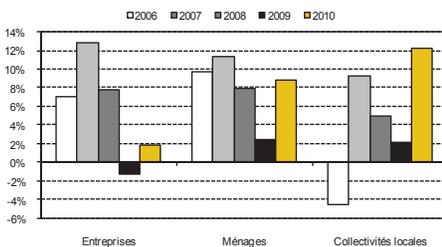


Source : IEDOM

Par agent économique, la reprise de l'activité de crédit est davantage imputable aux ménages dont l'encours a augmenté de 8,9 % en 2010, après +2,4 % l'année précédente. L'encours de crédits aux entreprises a en revanche affiché une hausse plus modérée (+1,8 % contre -1,2 % en 2009). La forte augmentation de l'encours de crédits aux collectivités locales (+12,2 % après +2,2 %) et aux « autres agents » (+42,1 % ; +94,4 millions €), qui regroupe essentiellement le secteur hospitalier, constitue également des éléments marquants de l'année 2010.

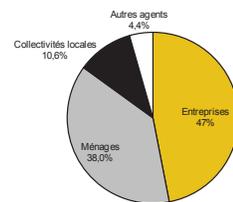
Les entreprises demeurent les principaux bénéficiaires du financement bancaire, avec 47 % de l'encours sain, les ménages et les collectivités locales concentrant respectivement 38 % et 10,6 % de l'ensemble. Sur cinq ans, cette structure est demeurée relativement stable, le poids des entreprises se réduisant néanmoins de 2,8 points.

**Encours sain par agent (hors "autres agents") (Glissement annuel)**



Source : IEDOM

**Ventilation de l'encours sain par agent au 31 décembre 2010**



Source : IEDOM

L'encours de créances douteuses brutes a augmenté de 15,2 % (+87,4 millions €), marqué par les déclassements des dossiers de certaines entreprises en douteux. Le taux de créances douteuses brutes s'élève à 8,4 % contre 7,9 % en 2009.

### 2.1.2 Concours consentis aux ménages

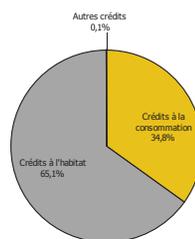
Comme dans l'hexagone, les premiers signes de reprise économique observée en 2010 se sont davantage reflétés dans le comportement financier des ménages que dans celui des entreprises. Sur un an, ces derniers ont nettement accru leur recours aux crédits (+8,9 %, soit +222,6 millions €, contre +6,2 % en France hexagonale), contrastant avec une année 2009 peu

dynamique de ce point de vue (+2,4 %). Composé à 65,1 % de crédits à l'habitat, l'encours des ménages guadeloupéens s'élevait à 2,73 milliards € à fin décembre 2010.

Le financement de l'habitat est le principal contributeur à la reprise de l'activité de crédit aux ménages (7 points de croissance). Tandis que l'encours ralentissait de manière continue entre mi-2008 et fin 2009, il a retrouvé un dynamisme dès le début de l'année 2010 pour atteindre une croissance annuelle de 10,9 % au 31 décembre (+174,5 millions €), soit plus du double de celle enregistrée en 2009 (+5,1 %). Cette évolution, très proche de celle de l'année 2008 mais encore inférieure à la croissance observée en 2006 et 2007, témoigne d'une reprise de la demande immobilière en 2010<sup>1</sup>.

Après une baisse en 2009 (-1,9 %), l'évolution de l'encours de crédits à la consommation (+5,3 %, soit +48,1 millions € sur un an) est allée de pair avec celle des immatriculations de véhicules au cours de l'année (+7 % sur un an). Plus généralement, cette embellie est liée à un retour progressif de la confiance des ménages, à l'origine d'un accroissement des dépenses de consommation, en particulier au second semestre.

**Ventilation de l'encours sain des ménages au 31 décembre 2010**



Source : IEDOM

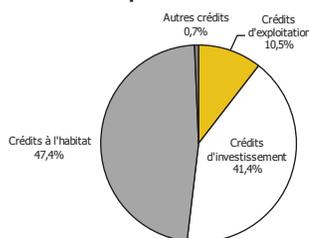
### 2.1.3 Concours consentis aux entreprises

A fin décembre 2010, l'encours de crédit porté par les entreprises de l'île (3,37 milliards €) a augmenté de 1,8 % en glissement annuel (+1,2 % en France hexagonale), après avoir diminué de 1,2 % l'année précédente.

Après un retournement brutal du marché des crédits d'investissement en 2009 (-17,8 points de croissance annuelle), l'encours a retrouvé une évolution positive fin 2010 (+5,2 %, soit +68,9 millions €) pour atteindre 1,39 milliard €, à l'instar des principaux indicateurs d'investissements dans le département.

Les crédits à l'équipement ont augmenté de 6,2 % (+67,3 millions €) en raison essentiellement d'un regain de l'investissement de renouvellement. Les entrepreneurs individuels ne sont pas concernés par cette amélioration, leurs crédits à l'équipement régressant de 5,4 millions €.

**Ventilation de l'encours sain des entreprises au 31 décembre 2010**



Source : IEDOM

L'encours de crédit-bail des entreprises reste relativement stable sur un an (+0,7 % ; +1,6 million €).

<sup>1</sup> Le nombre de permis de construire délivrés pour des logements neufs a augmenté de 23 % sur un an.

Les crédits à l'habitat des entreprises (1,60 milliard €) ont enregistré, pour la troisième année consécutive, un ralentissement de leur rythme de croissance (+1,9 % après +4,9 % en 2009 et +6,2 % en 2008). Cette perte de dynamisme est notamment liée à une faible demande pour ce type de crédit. A fin 2010, les crédits à l'habitat représentaient 47,4 % de l'encours total porté par les entreprises.

Les crédits d'exploitation ont affiché de nouveau une forte contraction (-10,7 %, soit -42,6 millions €, après -11,7 % en 2009). Cette évolution est à mettre en regard d'une meilleure tenue des comptes à vue des entreprises, en hausse de 11,5 % sur un an. Comme en 2009, l'ajustement mécanique des charges d'exploitation des entreprises à leur volume d'affaires réduit se serait traduit par un repli du recours au découvert et aux crédits de trésorerie dont les encours reculent de respectivement 17,7 % (-28,5 millions €) et 13,1 % (-22,9 millions €). En revanche, l'affacturage et les créances commerciales retrouvent une croissance positive (respectivement +28,6 % et +4,5 % sur un an), après deux années consécutives de baisse.

#### **2.1.4 Concours consentis aux collectivités locales**

Après une très faible hausse en 2009 (+2,2 %), les crédits aux collectivités locales se sont inscrits en forte augmentation (+12,2 %, soit +82,7 millions €), en raison notamment d'importants financements en faveur du Conseil régional, du Conseil général et de la Collectivité de Saint-Martin. Les crédits d'investissement, moteur de ce marché (97,3 % de l'ensemble), ont augmenté de 12,5 % (+82,2 millions €). L'encours est porté à hauteur de 82,5 % par les établissements de crédit locaux.

#### **2.1.5 Concours consentis aux autres agents**

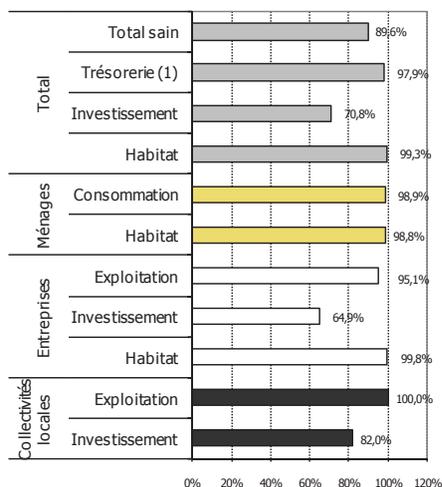
L'un des éléments marquant de l'activité de crédit en 2010 concerne le financement bancaire du secteur hospitalier. L'encours de crédit en faveur de la catégorie de clientèle « autres agents », qui comprend notamment les administrations de sécurité sociale (essentiellement les hôpitaux), a en effet progressé de 42,1 % sur un an (soit +94,4 millions €), après une hausse de 17,8 % en 2009. Cette évolution est notamment liée au financement de la rénovation et modernisation de l'actuel Centre hospitalier universitaire de Pointe-à-Pitre et des travaux liés à la deuxième tranche de reconstruction du Centre Hospitalier de la Basse-Terre.

## 2.2 CONCOURS CONSENTIS PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCALX

### 2.2.1 Poids du financement bancaire local

Les établissements de crédit locaux se positionnent comme les principaux bailleurs de fonds de l'économie guadeloupéenne. Tous types de concours confondus, ils concentrent 89,6 % de l'encours sain, ce poids progressant de 0,5 point en 2010. Leur position est nettement prépondérante sur le marché des crédits de trésorerie (97,9 %) et de l'habitat (99,3 %) tandis que la concurrence avec les établissements non installés localement (ECNIL) est davantage perceptible sur les segments de l'investissement (70,8 %). Les entreprises et les collectivités locales se tournent davantage vers les établissements de crédit non installés localement pour leurs besoins de financement de moyen-long termes.

#### Poids des établissements de crédit locaux dans le financement des agents économiques



(1) Crédits à la consommation et crédits d'exploitation

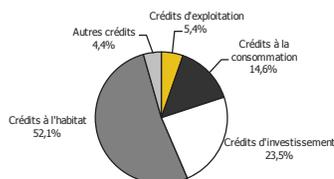
Source : IEDOM

### 2.2.2 Concours par nature

Au 31 décembre 2010, l'encours total des crédits octroyés par les établissements de crédit locaux s'est établi à 6,43 milliards €, en hausse de 7,4 % sur un an (+444,8 millions €) ; une nette accélération du rythme de progression annuelle (+6,1 points) est ainsi relevée par rapport à 2009, jusqu'à atteindre la croissance annuelle moyenne observée entre 2005 et 2009 (+7,5 %).

Cette bonne orientation a été en premier lieu permise par une augmentation de 6,5 % (+204,3 millions €) des crédits à l'habitat, qui contribuent ainsi à hauteur de 3,4 points à l'évolution d'ensemble. Les crédits d'investissement contribuent également fortement à la croissance de l'activité de crédit dans le département, avec un rebond de 9,9 % (+136,3 millions €) succédant à un recul historique en 2009 (-1,9 %). Les crédits à la consommation ont affiché une reprise marquée en 2010 (+4,2 %, soit +37,6 millions €, après -1,9 % l'année précédente) tandis que les crédits d'exploitation ont continué de reculer (-7,5 %, soit -28,2 millions €).

#### Ventilation de l'encours sain par nature au 31 décembre 2010



Source : IEDOM

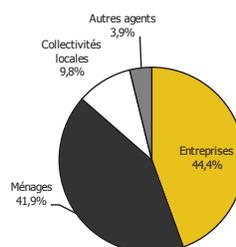
La répartition par nature de l'encours sain des établissements de crédit locaux diffère peu de celle de l'ensemble des établissements. Elle montre une prépondérance des crédits à l'habitat qui représentent 52,1 % de l'encours. Les crédits d'investissement en concentrent 23,5 % contre 14,6 % pour les crédits à la consommation. Entre 2009 et 2010, le poids des crédits d'investissement s'est accru de 0,5 point tandis que ceux relatifs aux crédits d'exploitation, aux crédits à la consommation et aux crédits à l'habitat ont légèrement régressé (respectivement -0,9 point et -0,5 point pour les deux dernières catégories).

### 2.2.3 Concours par agent

Les entreprises sont les premiers clients des établissements de crédit locaux, avec 44,4 % de l'encours sain, ce poids ayant néanmoins diminué en 2010 (-2,4 points) au profit du secteur de la santé (+1,2 point pour la catégorie « autres agents »), des collectivités locales (+0,8 point) et dans une moindre mesure des ménages (+0,7 point).

Parmi les différents segments de clientèle, l'encours de crédit aux entreprises a en effet affiché la plus faible progression annuelle (+1,9 % ; +54 millions €). L'encours de crédit aux ménages a augmenté de 8,5 % (+212,5 millions €) tandis que ceux relatifs aux collectivités locales et aux autres agents ont affiché des taux de croissance à deux chiffres (respectivement +16,2 % et +57,3 %, soit +87,7 millions € et +90,6 millions €).

Ventilation de l'encours sain par agent

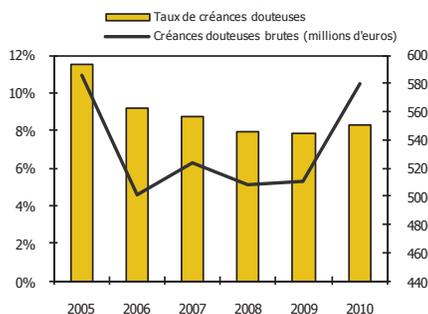


Source : IEDOM

### 2.2.4 Qualité du portefeuille des établissements de crédit locaux

Au 31 décembre 2010, le taux de créances douteuses brutes porté par la seule place bancaire locale s'établissait à 8,3 % (6,7 % en Martinique). Après s'être stabilisé en 2009, il s'est détérioré de 0,5 point sur un an. L'encours des créances douteuses brutes a fortement augmenté (+13,6 % ; +69,4 millions €) en raison notamment de déclassements de certains dossiers en douteux, concernant des entreprises essentiellement. L'encours de créances douteuses nettes a ainsi affiché une hausse de 30,6 % (+51,4 millions €) tandis que l'évolution des provisions s'est avérée plus modérée (+5,2 % ; +18 millions €). Sur le moyen terme, une amélioration significative de la gestion du risque de contrepartie a cependant été observée en Guadeloupe, le taux de créances douteuses brutes ayant diminué de 3,3 points entre 2005 et 2010. Néanmoins, au regard des banques installées en France hexagonale qui présentent un taux de créances douteuses de 3,1 %<sup>1</sup>, ce ratio reste encore élevé en Guadeloupe.

Evolution du risque global de la place



Source : IEDOM

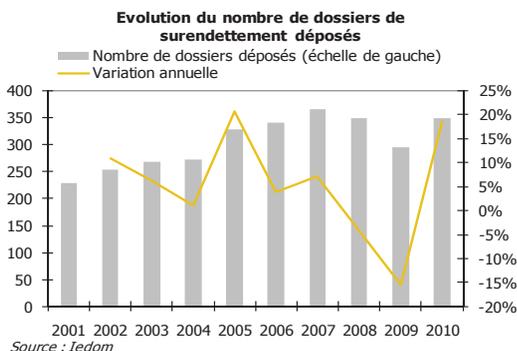
<sup>1</sup> Donnée au 31 mars 2010.

## LE SURENDETTEMENT EN GUADELOUPE

L'institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) assure, dans le cadre de ses missions de service public, le secrétariat de la commission de surendettement de la Guadeloupe.

Le surendettement traduit l'incapacité pour un ménage à faire face à l'ensemble de ses dettes bancaires mais aussi non bancaires (charges courantes : eau, électricité, loyer etc.).

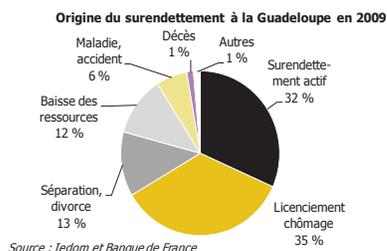
Depuis sa mise en place en mai 1990 jusqu'à fin décembre 2010, la commission de surendettement de la Guadeloupe a reçu 5 208 dossiers, enregistrant sur les neuf dernières années un taux de progression annuel moyen du nombre de dossiers déposés de 4,9 %. Sur l'exercice 2010, le nombre de dossiers déposés enregistre une hausse de 18,6 % (+55 dossiers) sur un an après une baisse de 16 % (-54 dossiers) en 2009.



Toutefois et en dépit d'indicateurs sociaux dégradés, le nombre de dépôts de dossiers de surendettement reste à la Guadeloupe très en deçà de la moyenne nationale : il est en effet de l'ordre de 0,66 dossier pour 1 000 habitants contre 3,36 pour 1 000 en métropole et 0,88 à la Martinique. Cette situation est souvent expliquée par une solidarité et une entraide familiale beaucoup plus forte à la Guadeloupe et dans les DOM en général qu'en métropole ; un souci de l'image ; mais également par l'importance de l'économie informelle qui sert d'amortisseur face à un niveau de chômage élevé.

La part de dossier ayant abouti à une phase amiable s'élève à 53 % en 2010 (contre 17 % en 2001).

Selon l'enquête typologique 2009 dans les DOM, le portrait-type d'un surendetté guadeloupéen est celui d'une personne seule (63 % des cas contre 49 % en métropole) de 35 à 54 ans. Par ailleurs, 55 % des surendettés ont au moins une personne à charge (contre 47 % en France hexagonale). Les employés demeurent la catégorie socio-professionnelle la plus touchée et représentent 50 % des surendettés. A la Guadeloupe, la proportion de personnes sans activité professionnelle dans la population surendettée est élevée (24 %) et diffère peu de celle relevée dans l'hexagone (27 %).



Le surendetté guadeloupéen est dans 43 % chômeur avec un revenu faible composé principalement de prestations sociales (66 %).

Dans 68 % des cas, le surendettement provient d'un accident de la vie (chômage, séparation, décès, maladie) et non d'un comportement excessif. Dans deux tiers des cas, l'endettement bancaire représente plus de 75 % de la dette totale, qui s'élève en moyenne à 37 807 € en Guadeloupe.

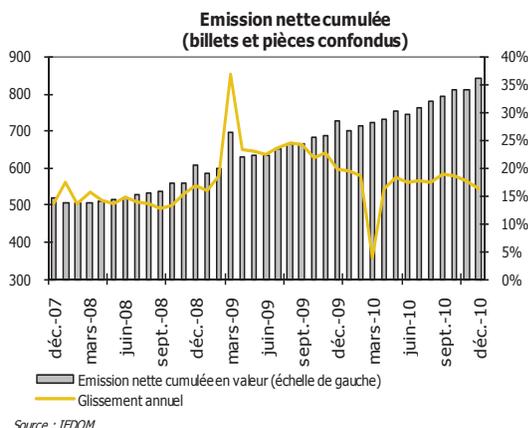
\* \* \*

Le 1er novembre 2010, un dispositif réformé de traitement du surendettement et de gestion du Fichier des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP) a été mis en place dans le cadre de la loi Lagarde. Le législateur y poursuit trois objectifs : une commercialisation responsable du crédit à la consommation ; une meilleure prévention du surendettement et enfin une amélioration de la protection des surendettés ainsi qu'une accélération et une plus grande efficacité des procédures de surendettement. Le volet crédit à la consommation ayant pour objectif de garantir une commercialisation plus responsable du crédit à la consommation et d'obtenir une meilleure prévention du surendettement, n'entrera pleinement en vigueur qu'à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011.

La commission comprend dorénavant sept membres : le préfet de région, le responsable départemental de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP), le directeur d'agence de l'Institut d'Emission des Départements d'Outre-mer en Guadeloupe, un représentant des établissements de crédit et des institutions financières, un représentant des associations de consommateurs ou familiales, une personne justifiant d'un diplôme et d'une expérience dans le domaine juridique, nommée par le Préfet, une personne justifiant d'une expérience dans le domaine de l'économie sociale et familiale, nommée par le Préfet.

### 3. La circulation fiduciaire

Depuis l'introduction de l'euro fiduciaire en janvier 2002, l'émission nette cumulée a été multipliée par 4 pour l'ensemble Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Au 31 décembre 2010, elle atteint 844 millions € pour les billets et les pièces. En dépit d'un ralentissement mécanique au 1<sup>er</sup> trimestre 2010 lié au pic historique de mars 2009 (+36,9 %) consécutif aux mouvements sociaux, la progression de l'émission nette est restée soutenue dans le département avec une croissance de 16,2 % sur un an. Cette dernière est toutefois inférieure à celle observée en 2009 (+19,8 %) et à la croissance annuelle moyenne sur la période 2002-2009 (+18,7 %).



#### 3.1 LES BILLETS EUROS

L'IEDOM, agissant pour le compte de la Banque de France, met en circulation dans les départements d'outre-mer les billets ayant cours légal dans la zone euro depuis le passage à l'euro fiduciaire le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Les émissions nettes de billets représentent la différence entre les émissions et les retraits de billets en circulation effectués par l'IEDOM depuis 2002 dans le département, pour chaque coupure. Néanmoins, elles ne reflètent pas les billets effectivement mis en circulation à la Guadeloupe. En effet, les émissions nettes comptabilisées par l'Institut d'émission ne prennent pas en compte le solde des entrées et des sorties de billets à l'occasion des mouvements de voyageurs, qui ne peuvent être recensés. L'Eurosystème est également confronté à d'importantes difficultés d'évaluation de la circulation monétaire dans chaque pays de la zone euro<sup>1</sup>.

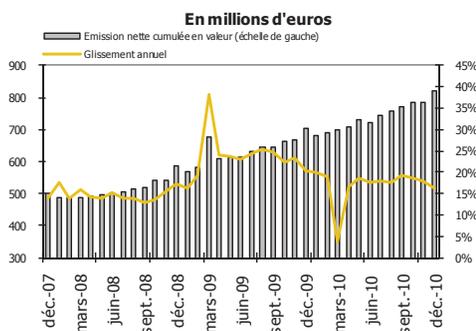
Depuis l'introduction de l'euro, le cumul des émissions nettes de billets a atteint 820,2 millions €, correspondant à un volume de 15,9 millions de billets. Sur un an, l'émission nette cumulée a progressé de 16,5 % en volume et de 16,4 % en valeur (contre respectivement +20,5 % et 20,2 % en 2009).

En 2010, le nombre de billets mis en circulation par l'agence IEDOM de Guadeloupe s'est élevé à 62,7 millions, soit 8,7 millions de plus qu'en 2009 et 2,7 millions de moins qu'en 2008. Parallèlement, le nombre de billets euros retirés du circuit s'est établi à 60,4 millions, en hausse de 17 % (+8,8 millions) sur un an. En volume, l'émission nette (2,2 millions de billets soit 115,3 millions €) enregistre un recul de 3,4 % par rapport à 2009 (-0,8 million de

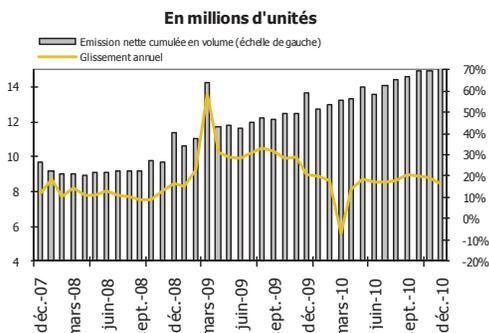
<sup>1</sup> La Banque centrale européenne estime que 10 à 20 % de la valeur totale des billets émis, sont utilisés hors de la zone euro.

billets) mais demeure nettement supérieure à celle des exercices précédents (1,6 million de billets en 2008 et 1 million en 2007).

### Emissions nettes cumulées de billets



Source : IEDOM



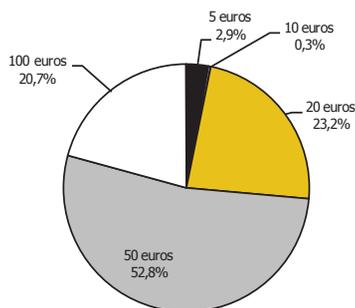
Source : IEDOM

Ramenée au nombre d'habitants<sup>1</sup>, la circulation fiduciaire apparente en billets s'établit à 1 821,1 € en 2010 contre 1 575 € en 2009, soit une augmentation de 246,1 € sur un an. En métropole ce ratio atteint 1 291,4 € par habitant<sup>2</sup>.

Les coupures de transaction<sup>3</sup> demeurent importantes à la Guadeloupe, constituant 79,3 % de la circulation fiduciaire en 2010 (après 78,8 % en 2009). Cette proportion est proche de celle relevée dans la zone euro (83,7 %) mais reste nettement en deçà de celle de la métropole (98,5 %<sup>4</sup>).

En 2010, la coupure de 50 €, qui concentre 52,8 % du total des émissions nettes cumulées en volume, demeure la valeur faciale prédominante à la Guadeloupe. Sa part augmente de 1,8 point sur un an (après +2,1 points en 2009). Cette tendance est similaire à celle relevée au sein de l'Eurosystème avec 39,2 % des émissions nettes (contre 11,9 % en métropole). En dépit de baisses consécutives depuis 2007, les billets de 20 € restent fortement utilisés dans l'île et constituent 23,2 % (-0,9 point sur un an) du total en volume. Contrairement à la Guadeloupe et à l'Eurosystème (19,4 % du total), les billets de 20 € représentent la coupure centrale en métropole avec 65,5 % des émissions nettes. A la Guadeloupe, la structure

### Répartition des émissions nettes cumulées de billets au 31 décembre 2010<sup>5</sup> en Guadeloupe (en volume)



Source : IEDOM

1 Estimation de la population par l'Insee au 1er janvier 2010 pour la Guadeloupe et données démographiques 2007 pour les COM de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

2 Les données démographiques relatives à la France hexagonale, arrêtées au 1er janvier 2010, sont des estimations publiées par l'Insee et sont donc provisoires.

3 Les billets de 50, 20, 10 et 5 euros sont des coupures de transaction, par opposition aux billets de 100, 200 et 500 euros, coupures de thésaurisation.

4 Hors billets de cinq euros dont les émissions nettes sont négatives depuis août 2006.

5 La répartition présentée est calculée sur un total hors billets de 200 euros et de 500 euros en raison d'une émission nette négative en 2010.

de la circulation fiduciaire va de pair avec le mode de chargement des guichets et distributeurs automatiques de billets, majoritaire en coupures de 50 et 20 €.

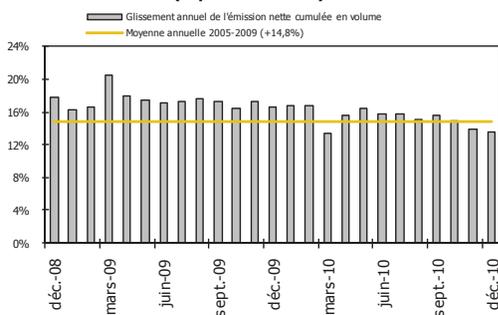
La coupure de 100 € concentre pour sa part 20,7 % du total. Cette proportion est inférieure de 0,4 point à celle relevée en 2009. Les billets de 5 € constituent 2,9 % (contre 3,4 % en 2009) de la circulation fiduciaire. Après avoir fortement baissé en 2008 (-39,1 %) et atteint un niveau quasi-nul en 2009 (0,004 %), les billets de 500 € affichent une émission nette négative en 2010 (-7,5 milliers d'unités). S'agissant des vignettes de 10 € et de 200 €, une émission nette cumulée négative est également enregistrée : le nombre de billets reçus aux guichets de l'IEDOM est régulièrement supérieur à celui des billets émis; cette situation pourrait s'expliquer par d'importants retours de billets provenant de l'importation de devises par les touristes. Néanmoins, depuis 2009, cette tendance n'est plus vérifiée pour les billets de 10 €, l'émission nette s'élevant à 52,1 milliers de billets en 2010 après 36 milliers de billets en 2009.

Parmi les quatre plus grosses coupures, les billets de 50 € et de 100 € sont plus utilisés à la Guadeloupe (73,6 %) qu'au sein de l'Eurosystème (50,1 %) et qu'en métropole (16 %). Cette situation pourrait s'expliquer par l'importance de l'économie informelle ; une préférence à l'utilisation du numéraire comme moyen de paiement courant en Guadeloupe et de transfert vers les pays voisins de la zone, mais également par une forte thésaurisation locale et régionale accentuée par une période d'incertitudes économiques.

En 2010, l'émission nette cumulée des coupures d'une valeur supérieure à 50 € se poursuit à un rythme de croissance relativement soutenu (+13,5 %) mais éloigné des taux observés en 2008 (+17,8 %) et 2009 (+16,7 %). Celle-ci reste inférieure de 1,2 point à la croissance annuelle moyenne sur la période 2005-2009, en dépit d'une présence encore accrue du phénomène de thésaurisation dans le département.

A fin 2010, la valeur moyenne du billet en circulation à la Guadeloupe s'élève à 51,5 € (contre 51,6 € en 2009). Cette moyenne, relativement stable sur un an, est inférieure de 7,7 € à celle relevée au sein de la zone euro (59,3) mais supérieure de 25,3 € à celle de la métropole (26,2 €).

**Emission nette cumulée des coupures de thésaurisation (supérieures à 50 €)**



Source : IEDOM

**Emissions nettes cumulées de billets (en milliers d'unités)**

| Années                     | 500 €     | 200 €         | 100 €        | 50 €         | 20 €         | 10 €         | 5 €          | Total        |
|----------------------------|-----------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| 2005                       | 25        | 18            | 1 620        | 2 758        | 2 476        | 561          | 472          | 7 930        |
| 2006                       | 21        | 8             | 1 888        | 3 704        | 2 595        | -15          | 511          | 8 711        |
| 2007                       | 12        | 0             | 2 087        | 4 627        | 2 720        | -237         | 493          | 9 702        |
| 2008                       | 8         | -8            | 2 473        | 5 564        | 2 831        | -26          | 497          | 11 338       |
| 2009                       | 0,5       | -13           | 2 897        | 6 975        | 3 299        | 36           | 471          | 13 666       |
| 2010                       | -7        | -26           | 3 308        | 8 427        | 3 704        | 52           | 457          | 15 915       |
| <i>Variation 2010/2009</i> | <i>ns</i> | <i>102,4%</i> | <i>14,2%</i> | <i>20,8%</i> | <i>12,3%</i> | <i>44,7%</i> | <i>-3,0%</i> | <i>16,5%</i> |

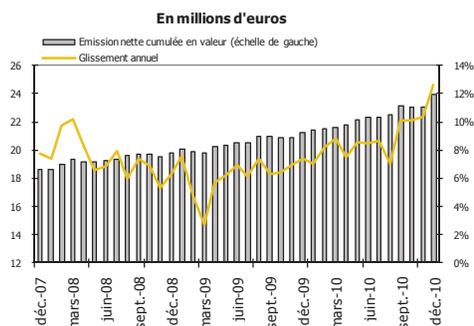
Source : IEDOM

## 3.2 LES PIÈCES EUROS

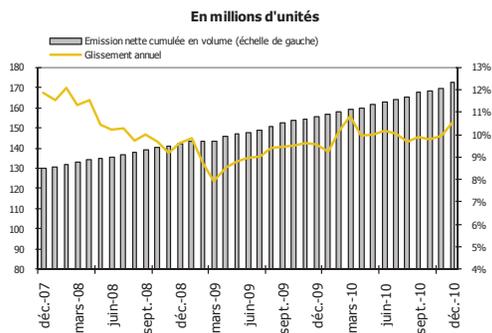
L'IEDOM assure, pour le compte du Trésor, la mise en circulation des monnaies métalliques dans les départements et collectivités d'Outre-mer. Les émissions font l'objet d'un paiement au Trésor et les retraits de circulation d'un remboursement.

A fin décembre 2010, l'émission nette cumulée de pièces métalliques s'élève à 23,9 millions €, en hausse de 11,8 % sur un an (après +8,1 % en 2009), pour un volume de 172,2 millions de pièces (+10,6 % après +9,5 % en 2009).

### Emissions nettes cumulées de pièces



Source : IEDOM



Source : IEDOM

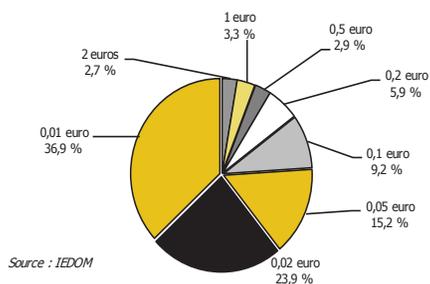
### Emissions nettes cumulées de pièces (en millions d'unités)

| Années                     | 2 €          | 1 €          | 0,50 €       | 0,20 €       | 0,10 €      | 0,05 €       | 0,02 €       | 0,01 €       | Total        |
|----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| 2005                       | 3,0          | 3,9          | 3,5          | 6,8          | 10,4        | 15,2         | 25,0         | 35,5         | 103,4        |
| 2006                       | 3,4          | 4,2          | 3,7          | 7,2          | 11,1        | 17,4         | 28,1         | 40,8         | 116,0        |
| 2007                       | 3,7          | 4,5          | 4,0          | 7,9          | 12,1        | 19,7         | 31,5         | 46,4         | 129,8        |
| 2008                       | 3,9          | 4,7          | 4,1          | 8,4          | 13,1        | 21,5         | 34,3         | 52,2         | 142,2        |
| 2009                       | 4,2          | 5,0          | 4,4          | 9,2          | 14,4        | 23,7         | 37,5         | 57,5         | 155,8        |
| 2010                       | 4,7          | 5,7          | 5,0          | 10,1         | 15,8        | 26,1         | 41,2         | 63,6         | 172,2        |
| <b>Variation 2010/2009</b> | <b>11,5%</b> | <b>13,3%</b> | <b>14,1%</b> | <b>10,1%</b> | <b>9,8%</b> | <b>10,4%</b> | <b>10,0%</b> | <b>10,6%</b> | <b>10,6%</b> |

Source : IEDOM

Au 31 décembre 2010, l'émission nette cumulée des pièces de faible valeur (1, 2 et 5 centimes €), augmente de 10,4 % sur un an (contre +9,8 % en 2009). Ces pièces, très peu retournées, restent fortement thésaurisées. Elles représentent 76 % du total en volume, une part stable par rapport à 2009. La structure de l'émission des pièces en Guadeloupe est relativement proche de celle de l'Eurosystème et de la France hexagonale même si, au sein de ces deux ensembles, la part des pièces rouges (dites pièces d'appoint) est nettement moins importante (respectivement 60,6 % et 68,1 %).

### Répartition des émissions nettes cumulées de pièces au 31 décembre 2010 en Guadeloupe (en volume)



Source : IEDOM

En 2010, la valeur moyenne de la pièce en circulation dans le département demeure stable, à 14 centimes. Cette moyenne, relativement faible, est liée à l'importance des émissions nettes des pièces rouges. Elle s'élève à 24 centimes au sein de l'Eurosystème et à 19 centimes en France hexagonale.

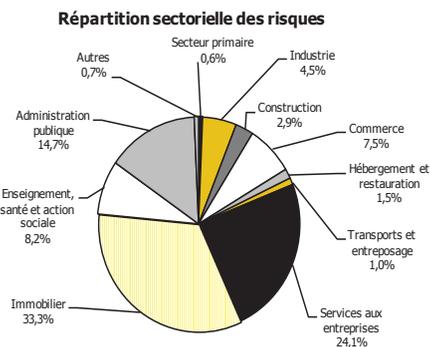
Le nombre moyen de pièces détenues par habitant s'inscrit en nette augmentation en 2010 pour atteindre 382 pièces (+34 pièces). L'émission nette de pièces par habitant s'élève désormais à 53,2 € (+5,2 € sur un an). Ce ratio reste supérieur à celui de la métropole (43 €).

## 4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

### 4.1 TENDANCE GENERALE

Au 31 décembre 2010, le total des risques déclarés par les établissements de crédit au Service central des risques<sup>1</sup> (SCR) de la Banque de France s'élève à 4,4 milliards €, en hausse de 5,6 % sur un an (après +4,5 % en 2009). Cette évolution reste inférieure de 2,7 points à celle relevée en 2008. Dans un contexte économique local qui s'améliore en fin d'année, le nombre de bénéficiaires de Guadeloupe recensés au SCR est passé de 7 762 en 2009 à 7 521 en 2010 (soit -3,2 % ; 241 bénéficiaires en moins). L'encours moyen enregistré pour sa part, une croissance de 9 % par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 589 071 €.

D'un point de vue sectoriel, le secteur « enseignement, santé et action sociale » est le principal contributeur à l'évolution d'ensemble, avec une croissance annuelle de 30 % (+83,3 millions €). L'administration publique a également augmenté de manière significative son recours au financement bancaire (+21 %). Après avoir enregistré un net ralentissement en 2009 (+2,1 % contre +8,9 % en 2008), les encours du secteur de l'immobilier, principal bénéficiaire de l'activité de crédit en 2010, affichent un timide redressement (+4 %). Les efforts d'investissement dans le secteur de l'industrie sont dynamiques, l'encours augmentant de 29,4 % en glissement annuel (après +2,1 % en 2009). A l'inverse, les encours du secteur des services aux entreprises affichent un tassement marqué sur un an (+3,7 % après +10,7 % en 2009). Le commerce, la construction, l'hôtellerie-restauration et le transport enregistrent des baisses respectives de 10,1 %, 10,2 %, 8,3 % et 4,5 %.



Source : SCR - Banque de France

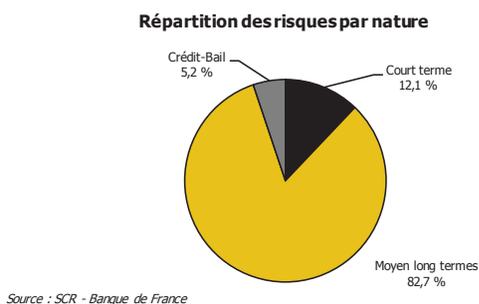
<sup>1</sup> Le Service central des risques de la Banque de France est défini en début de chapitre IV.

<sup>2</sup> Le montant total de risques présenté ici concerne les crédits aux bénéficiaires de Guadeloupe par l'ensemble des établissements de crédit, installés localement ou non. Il exclut les engagements de hors bilan et les crédits titrisés.

Par ailleurs, à la Guadeloupe, le financement bancaire des entreprises affiche une forte concentration sectorielle. Trois secteurs d'activités prédominent : les activités immobilières avec 33,3 % de l'encours total, les services aux entreprises<sup>1</sup> (24,1 % des risques) et l'administration publique (14,7 % des encours).

Parallèlement, le poids du secteur primaire et des transports reste relativement faible (respectivement 0,6 % et 1 % de l'encours total). Cette situation tient principalement à la structure économique du département, caractérisée par une forte tertiarisation et des services marchands dynamiques.

Les crédits à moyen et long termes, principalement destinés au financement d'investissements, restent fortement sollicités par les entreprises du département en 2010 : l'encours augmente de 6 % en glissement annuel (contre +4,8 % en 2009) et représente 82,7 % du total des risques. Ce type de financement demeure en grande partie utilisé par les entreprises de l'immobilier (35,8 % de l'encours total après 36,7 % en 2009) ; les services aux entreprises concentrent pour leur part 23,5 % du total. Les lignes de crédit à court terme, en légère hausse sur un an (+3 % contre +0,2 % en 2009), constituent 12,1 % de l'encours total (contre 12,4 % en 2009 et 13 % en 2008). Le financement par crédit-bail reste faible avec 5,2 % des risques (après 5,1 % en 2009).



## 4.2 ANALYSE DES PRINCIPAUX SECTEURS

### 4.2.1 Le financement de l'immobilier

Le montant total des risques déclarés sur le secteur immobilier s'élève, fin 2010, à 1,47 milliards €, en légère augmentation par rapport à décembre 2009. Il augmente de 4 % sur un an, contre +2,2 % en 2009. Ce secteur comptabilise 4 446 bénéficiaires. Sur un an, l'encours moyen augmente de 1,4 % pour atteindre 428 264 €.

La quasi-totalité (94,4 %) des encours de crédit du secteur immobilier sont détenus par le sous-secteur de la « location et l'exploitation de biens immobiliers » qui recouvre les activités de promotion immobilière. Les sociétés civiles immobilières concentrent 34 % des risques portés par ce sous-secteur. Les « activités des marchands de biens immobiliers » (achat et vente d'immeubles résidentiels ou non, maisons d'habitation et terrains...) et les activités immobilières pour compte de tiers (essentiellement administration d'immeubles et agences immobilières) représentent chacune 2,8 % de l'encours total.

<sup>1</sup> Les services aux entreprises ici considérés regroupent les secteurs « information et communication », « activités financières et d'assurance », « activités spécialisées scientifiques et techniques », « activités de services administratifs et de soutien » et « autres activités de service ».

## Evolution des risques sur le secteur de l'immobilier (en millions €)

|   | 2007    | 2008    | 2009    | 2010    | Var. 09/08 | Var. 10/09 |
|---|---------|---------|---------|---------|------------|------------|
| Activités des marchands de biens immobiliers: | 49,1    | 52,0    | 43,6    | 41,1    | -16,1%     | -5,8%      |
| Location et exploitation de biens immobiliers | 1 195,7 | 1 297,2 | 1 336,2 | 1 393,5 | 3,0%       | 4,3%       |
| - dont sociétés civiles immobilières          | 398,1   | 461,5   | 490,0   | 501,6   | 6,2%       | 2,4%       |
| Activités immobilières pour compte de tiers   | 32,0    | 39,5    | 39,6    | 41,1    | 0,3%       | 3,8%       |
| Total   | 1 276,8 | 1 388,7 | 1 419,5 | 1 475,6 | 2,2%       | 4,0%       |

Source : SCR – Banque de France

La nature de l'activité du secteur de l'immobilier, relativement stable sur un an, explique le recours prédominant aux crédits à moyen et long termes. Ceux-ci représentent en effet 88,9 % de l'encours total, contre respectivement 5,4 % et 5,7 % pour les financements à court terme et le crédit-bail.

### 4.2.2 Le financement du secteur public local

En 2010, l'endettement bancaire des administrations publiques locales<sup>1</sup> s'élevait à 650,3 millions €, en hausse de 9,9 % (+58,7 millions €) sur un an (contre +5,4 % en 2009). Cette hausse est principalement liée à une nette augmentation des encours de crédit du Conseil régional (+64,1 % après -12,6 % en 2009), expliquée notamment par prêt de 25 millions € contracté auprès de l'AFD pour le financement du volet « environnement de protection contre les risques naturels ». Ce dernier représente désormais 32,7 % de l'encours des risques déclarés au SCR sur les collectivités locales (contre 21,9 % en 2009). Les communes, qui concentrent 43,2 % de l'ensemble, affichent une croissance de 2,2 % de leur encours en glissement annuel. A l'inverse, le Conseil général (17 % de l'encours total), a poursuivi sa politique de désendettement progressif, ses encours diminuant de nouveau en 2010 (-1,4 % après -8,7 % en 2009).

#### Montant total des risques des administrations publiques locales<sup>2</sup>

|                         | 2007  | 2008  | 2009  | 2010  | Var. 09/08 | Var. 10/09 |
|-------------------------|-------|-------|-------|-------|------------|------------|
| Communes                | 231,6 | 248,3 | 275,1 | 281,1 | 10,8%      | 2,2%       |
| Communautés de communes | 11,5  | 13,9  | 13,3  | 11,2  | -4,3%      | -15,2%     |
| Conseil général         | 105,3 | 123,1 | 112,4 | 110,9 | -8,7%      | -1,4%      |
| Conseil régional        | 167,1 | 148,2 | 129,6 | 212,6 | -12,6%     | 64,1%      |
| Autres                  | 32,8  | 27,5  | 61,2  | 34,4  | 122,7%     | -43,8%     |
| Total                   | 548,3 | 561,0 | 591,5 | 650,3 | 5,4%       | 9,9%       |

Source : SCR – Banque de France

La quasi-totalité des financements de l'administration publique locale (99,3 % de l'encours total) concerne des lignes à moyen et long termes, en grande partie liée aux investissements mis en place par les collectivités.

<sup>1</sup> Communes, communautés de communes, Conseil général, Conseil régional et syndicats

<sup>2</sup> Y compris Collectivité de Saint-Martin.

## Perspectives

L'économie guadeloupéenne a montré, surtout en fin 2010, des signes de reprise : la consolidation de l'activité en 2011 reste conditionnée au retour de l'investissement des entreprises et à la poursuite du redressement qui s'est esquissé dans certains secteurs.

Si elle se prolonge, la bonne tenue de **la consommation des ménages** observée en fin d'année confortera le regain d'activité : c'est en effet le principal moteur de la croissance guadeloupéenne. Cette tendance reste suspendue aux incertitudes relatives à l'évolution des prix, qui ont enregistré une forte poussée en fin d'année. La progression du prix des denrées alimentaires et la hausse du cours du baril de pétrole, qui se répercute désormais directement sur les prix des carburants, pourraient peser sur la consommation des ménages, confrontés à un chômage à son plus haut niveau historique.

Le net redémarrage de **l'investissement** immobilier des ménages devrait se confirmer, favorisé par le nouveau dispositif de financement PTZ+. La nécessaire amélioration de l'investissement des entreprises, resté peu dynamique en 2010 après s'être fortement contracté en 2009, devrait déterminer le rythme et l'ampleur de la reprise en 2011 : les perspectives restent encore incertaines, traduisant la prudence persistante des entrepreneurs.

Les entreprises guadeloupéennes, dont la vulnérabilité financière s'atténue, attestant d'une gestion plus rigoureuse, vont devoir poursuivre leur effort d'adaptation, et s'inscrire dans la perspective d'un marché élargi à l'Union régionale Antilles-Guyane, voire à l'ensemble du bassin Caraïbe.

Le redressement devrait concerner le secteur du **tourisme**, qui semble bénéficier d'une embellie. L'amélioration durable de l'activité passe toutefois par la reconquête des parts de marché perdues depuis plusieurs années par la destination et par la reprise programmée de l'activité de croisière. L'instabilité de certaines destinations touristiques traditionnelles de la Méditerranée pourrait faciliter ce mouvement.

Le secteur du **BTP**, et surtout le volet des travaux publics, pourrait en revanche rester dans l'expectative en 2011 du fait de la lente maturation des projets, en dépit de la poursuite des opérations de rénovation urbaine et de la nouvelle impulsion donnée au logement social. Les chantiers de mise aux normes parasismiques des bâtiments restent en devenir et peu de grands projets émergent. Une réflexion sur la mise en œuvre de **la commande publique**, dans un contexte durable de rigueur budgétaire, paraît à cet égard nécessaire, au delà du volontarisme affiché : le taux de programmation des fonds européens ou la mobilisation des financements prévus au Plan séismes sont encore restés trop faibles en 2010 pour constituer un relais de croissance déterminant.

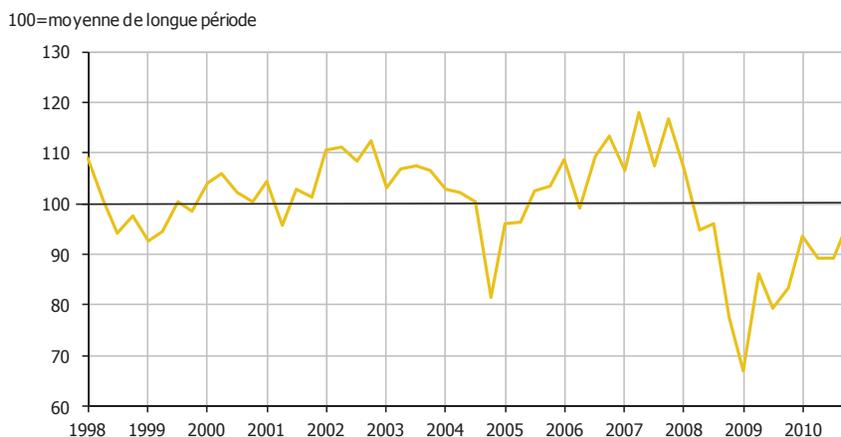
Dans ce contexte contrasté, le **système bancaire** devrait poursuivre en 2011 son accompagnement de la reprise : les dirigeants des établissements de crédit anticipent une activité de crédits dynamique, tirée par la demande des ménages, en particulier pour le financement de l'habitat, plus que par celle des entreprises. Le maintien des dispositifs de médiation du crédit et la récente réforme du traitement du surendettement des particuliers devraient conforter l'amélioration des principaux indicateurs de vulnérabilité.



# ANNEXES

# Annexe 1 : Statistiques économiques

**Tableau 1**  
L'indicateur du climat des affaires



Source : IEDOM

L'ICA est un indicateur synthétique calculé à partir des soldes d'opinion des chefs d'entreprise interrogés dans le cadre des enquêtes de conjoncture de l'IEDOM.

**Tableau 2**  
Evolution des indices des prix à la consommation

| Années  | Ensemble | Produits      |              |         |          |
|---|----------|---------------|--------------|---------|----------|
|   |          | Alimentation* | manufacturés | Energie | Services |
| <b>Glissement annuel en fin d'année, indice base 100 :1998</b>                |          |               |              |         |          |
| déc-10  | 3,3%     | 1,0%          | 0,1%         | 15,9%   | 3,8%     |
| déc-09  | 0,8%     | 1,1%          | 1,3%         | -6,3%   | 0,9%     |
| déc-08  | 1,6%     | 5,4%          | 1,5%         | -8,3%   | 2,4%     |
| déc-07  | 1,2%     | 2,3%          | -0,8%        | -0,1%   | 2,0%     |
| déc-06  | 2,6%     | 0,4%          | 1,5%         | 8,3%    | 3,1%     |
| <b>Contribution des postes à l'évolution moyenne de l'IPC (en point de %)</b> |          |               |              |         |          |
| 2010  |          | 0,2           | 0,0          | 1,5     | 1,6      |
| 2009  |          | 0,2           | 0,4          | -0,6    | 0,0      |
| 2008  |          | 0,8           | 0,0          | 0,4     | 1,0      |
| 2007  |          | 0,4           | 0,0          | 0,0     | 0,8      |
| 2006  |          | -0,1          | 0,2          | 1,0     | 1,0      |

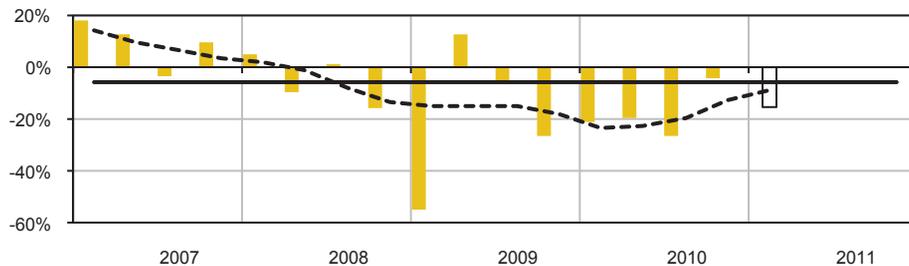
\*hors tabac

Source : INSEE

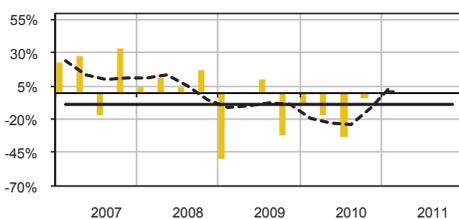
**Tableau 3**  
**Soldes d'opinions des dirigeants d'entreprises relatifs au niveau d'activité**

activité passée    
  activité prévue    
 — tendance de l'activité passée  
 — linéaire (moyenne longue période)

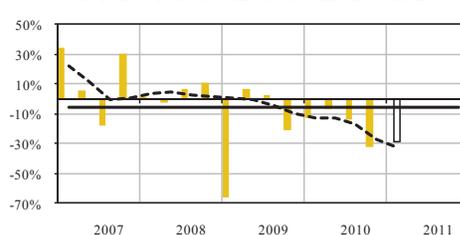
ACTIVITE – VUE D'ENSEMBLE



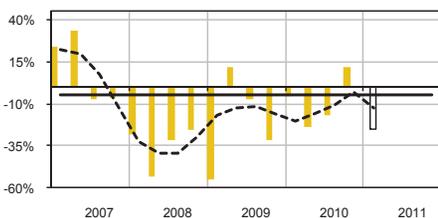
ACTIVITE – BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS



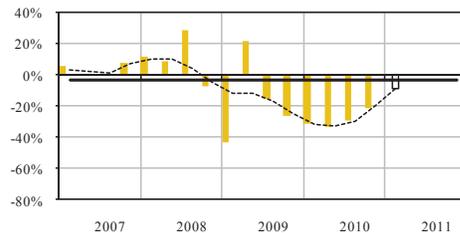
ACTIVITE – INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE



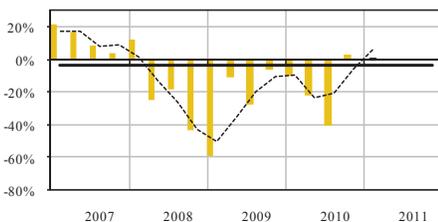
ACTIVITE – AUTRES INDUSTRIES



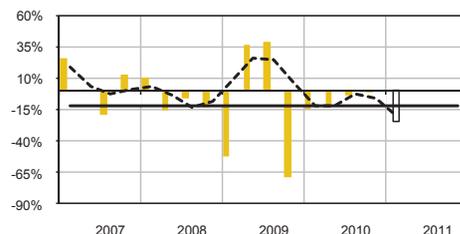
ACTIVITE – SERVICE AUX ENTREPRISES



ACTIVITE – COMMERCE



ACTIVITE – HOTELLERIE / TOURISME



Source : Enquête de conjoncture de l'IEDOM réalisée auprès de 140 entreprises en 2009.

**Tableau 4**  
**Emplois et ressources de biens et services aux prix courants**

| Années   | Ressources |              | Emplois                         |                                    |                                 |                      |              |
|--|------------|--------------|---------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|----------------------|--------------|
|  | PIB        | Importations | Dépenses de consommation finale |                                    | Formation brute de capital fixe | Variations de stocks | Exportations |
|  |            |              | Ménages                         | Administrations publiques et ISBL* |                                 |                      |              |
| Niveau annuel en millions d'euros courants et part dans le PIB en valeur |            |              |                                 |                                    |                                 |                      |              |
| 2009e  | 8 160      | 2 192        | 5 333                           | 3 238                              | 1 653                           | -420                 | 522          |
| <i>Poids dans le PIB</i>   |            | 27%          | 65%                             | 40%                                | 20%                             | -5%                  | 6%           |
| 2008e  | 8 375      | 2 713        | 5 451                           | 3 195                              | 1 925                           | -27                  | 549          |
| Taux de croissance au prix courants                                      |            |              |                                 |                                    |                                 |                      |              |
| 2007   | 3,8%       | 6,2%         | 2,5%                            | 3,4%                               | 5,6%                            | ns                   | 1,6%         |
| 2006   | 5,0%       | 1,7%         | 3,1%                            | 8,1%                               | 1,6%                            | ns                   | 0,3%         |
| 2005   | 6,1%       | 22,1%        | 12,2%                           | 4,5%                               | 4,0%                            | ns                   | 4,5%         |
| 2004   | 3,3%       | -4,1%        | 3,7%                            | 6,8%                               | -3,3%                           | ns                   | 3,9%         |
| 2003   | 8,7%       | 0,9%         | 4,6%                            | 4,8%                               | 15,7%                           | ns                   | -5,2%        |
| 2002   | 4,4%       | -1,9%        | 2,4%                            | 8,1%                               | 0,7%                            | ns                   | -8,8%        |

Source : INSEE, CEROM pour les estimations 2008 et 2009

\* Instituts sans but lucratif aux services des ménages.

**Tableau 5**  
**Ventilation sectorielle de la valeur ajoutée**

| Années                                     | Valeur ajoutée totale | Agriculture, pêche | I.A.A | Industrie manufacturière | Construction | Services marchands | Services administrés |
|--|-----------------------|--------------------|-------|--------------------------|--------------|--------------------|----------------------|
| Niveau annuel en millions d'euros courants |                       |                    |       |                          |              |                    |                      |
| 2009e                                      | 7814                  | 228                | 96    | 372                      | 599          | 3824               | 2695                 |
| Part dans la Valeur ajoutée                |                       |                    |       |                          |              |                    |                      |
| 2009e                                      | 100%                  | 2,9%               | 1,2%  | 4,8%                     | 7,7%         | 48,9%              | 34,5%                |
| 2008e                                      | 100%                  | 2,9%               | 1,2%  | 4,6%                     | 8,8%         | 49,0%              | 33,5%                |
| 2007                                       | 100%                  | 2,8%               | 1,3%  | 3,9%                     | 9,2%         | 54,3%              | 33,8%                |
| 2006                                       | 100%                  | 3,0%               | 1,0%  | 4,0%                     | 10,0%        | 52,6%              | 33,6%                |
| 2005                                       | 100%                  | 3,2%               | 1,4%  | 4,1%                     | 8,9%         | 54,5%              | 33,2%                |
| 2004                                       | 100%                  | 3,2%               | 1,4%  | 4,3%                     | 8,6%         | 53,7%              | 33,1%                |
| 2003                                       | 100%                  | 3,7%               | 1,5%  | 4,3%                     | 9,0%         | 53,1%              | 32,3%                |
| 2002                                       | 100%                  | 3,4%               | 1,3%  | 4,4%                     | 7,8%         | 54,1%              | 33,0%                |
| 2001                                       | 100%                  | 3,9%               | 1,4%  | 4,5%                     | 9,3%         | 52,8%              | 32,0%                |
| 1993                                       | 100%                  | 4,9%               | 1,8%  | 4,7%                     | 9,8%         | 53,0%              | 30,4%                |

Source : INSEE, CEROM pour les estimations 2008 et 2009

**Tableau 6****Taux de chômage au sens du BIT par sexe**

| Années | Hommes | Femmes | Total        |
|--------|--------|--------|--------------|
| 2010   | 21,5%  | 26,0%  | <b>23,8%</b> |
| 2009   | 20,3%  | 26,4%  | <b>23,5%</b> |
| 2008   | 18,3%  | 25,7%  | <b>22,0%</b> |
| 2007   | 19,2%  | 26,1%  | <b>22,7%</b> |
| 2006   | 22,4%  | 28,1%  | <b>25,1%</b> |

Source : INSEE, enquête emploi

**Tableau 7****Emploi salarié par secteur**

|  | 2008           | 2009           | Var<br>2009/2008 | Part dans<br>l'emploi salarié |
|--|----------------|----------------|------------------|-------------------------------|
| AZ. Agriculture, sylviculture, pêche   | 1 533          | 1 524          | -0,6%            | 1,3%                          |
| C1. Industries agroalimentaires  | 2 613          | 2 665          | 2,0%             | 2,3%                          |
| C2. Cokéfaction et raffinage   | 0              | 0              | nd               | 0,0%                          |
| C3. Fabrication équipements mécaniques, matériel électrique et informatique      | 823            | 830            | 0,9%             | 0,7%                          |
| C4. Fabrication de matériels de transport  | 42             | 31             | -26,2%           | 0,0%                          |
| C5. Fabrication autres produits industriels                                      | 4 142          | 4 037          | -2,5%            | 3,5%                          |
| DE. Hydrocarbures naturels, électricité, déchets                                 | 752            | 948            | 26,1%            | 0,8%                          |
| FZ. Construction   | 8 379          | 8 079          | -3,6%            | 7,0%                          |
| GZ. Commerce et réparation automobile  | 18 748         | 18 259         | -2,6%            | 15,8%                         |
| HZ. Transports et entreposage  | 4 638          | 4 687          | 1,1%             | 4,1%                          |
| IZ. Hébergement et restauration  | 7 270          | 7 269          | 0,0%             | 6,3%                          |
| JZ. Information et communication   | 1 661          | 1 674          | 0,8%             | 1,4%                          |
| KZ. Activités financières et d'assurance   | 3 306          | 3 295          | -0,3%            | 2,9%                          |
| LZ. Activités immobilières   | 1 196          | 1 335          | 11,6%            | 1,2%                          |
| Ac. spé., sci. & tec., svcs adm. & stn   | 12 183         | 12 335         | 1,2%             | 10,7%                         |
| Admin. pub., enseign., santé & act. soc.   | 11 496         | 12 004         | 4,4%             | 10,4%                         |
| Autres activités de services   | 6 058          | 6 095          | 0,6%             | 5,3%                          |
| MN. Activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs | 12 183         | 12 335         | 1,2%             | 10,7%                         |
| OQ. Administrations publiques, enseignement, santé et action sociale             | 11 496         | 12 004         | 4,4%             | 10,4%                         |
| RU. Autres activités de services   | 6 058          | 6 095          | 0,6%             | 5,3%                          |
| ZZ. Activité inconnue  | 0              | 7              | nd               | 0,0%                          |
| <b>Total population salariée</b>   | <b>114 577</b> | <b>115 508</b> | <b>0,8%</b>      | <b>100,0%</b>                 |

Source : ASSEDIC

**Tableau 8**  
**Structure des importations par produits**

|  | 1999          | 2008          | 2009          | 2010          | % part<br>2010 | Var 10/ 09<br>(en %) |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------------|
| Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture        | 40,5          | 45,1          | 39,2          | 46,9          | 2,1            | 19,7                 |
| Hydrocarbures naturels et autres produits des industries extractives   | 10,0          | 26,0          | 19,9          | 19,6          | 0,9            | -1,6                 |
| Produits des industries agroalimentaires (IAA)                         | 284,8         | 370,5         | 324,5         | 392,6         | 17,7           | 21,0                 |
| Textiles, habillement, cuir et chaussures                              | 95,2          | 108,7         | 89,9          | 114,0         | 5,2            | 26,9                 |
| Bois, papier et carton   | 71,5          | 98,5          | 81,0          | 92,4          | 4,2            | 14,0                 |
| Produits pétroliers raffinés et coke                                   | 111,9         | 451,5         | 197,8         | 153,3         | 6,9            | -22,5                |
| Produits chimiques, parfums et cosmétiques                             | 80,4          | 106,9         | 93,6          | 110,9         | 5,0            | 18,5                 |
| Produits pharmaceutiques   | 75,2          | 139,3         | 138,5         | 147,1         | 6,6            | 6,3                  |
| Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers       | 84,5          | 129,1         | 107,3         | 119,7         | 5,4            | 11,6                 |
| Produits métallurgiques et métalliques                                 | 91,3          | 152,6         | 115,3         | 163,4         | 7,4            | 41,6                 |
| Produits informatiques, électroniques et optiques                      | 92,5          | 174,9         | 157,9         | 166,7         | 7,5            | 5,6                  |
| Équipements électriques et ménagers                                    | 75,2          | 111,0         | 98,3          | 129,1         | 5,8            | 31,4                 |
| Machines industrielles et agricoles, machines diverses                 | 94,9          | 153,4         | 112,0         | 138,1         | 6,2            | 23,3                 |
| Matériels de transport   | 249,7         | 356,4         | 281,2         | 290,4         | 13,1           | 3,3                  |
| Produits manufacturés divers   | 88,0          | 106,3         | 93,9          | 108,2         | 4,9            | 15,3                 |
| Déchets industriels et ménagers  | 0,1           | 0,6           | 0,5           | 0,6           | 0,0            | 12,0                 |
| Produits de l'édition et de la communication                           | 39,9          | 27,4          | 22,4          | 20,3          | 0,9            | -9,5                 |
| Plans et dessins techniques ; plaques et films photographiques exposés | 0,1           | 0,1           | 0,1           | 0,1           | 0,0            | -18,8                |
| Objets d'art, d'antiquité et de collection                             | 0,1           | 0,3           | 0,1           | 0,1           | 0,0            | 7,5                  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1585,8</b> | <b>2558,7</b> | <b>1973,4</b> | <b>2213,6</b> | <b>100,0</b>   | <b>12,2</b>          |

Source : DNSCE

**Tableau 9**  
**Structure des exportations par produits**

|  | 1999        | 2008         | 2009         | 2010         | % part<br>2010 | Var 10/ 09<br>(en %) |
|--|-------------|--------------|--------------|--------------|----------------|----------------------|
| Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture        | 44,2        | 28,5         | 31,9         | 23,8         | 18,0           | -25,5                |
| Hydrocarbures naturels et autres produits des industries extractives   | 0,0         | 0,1          | 0,1          | 0,0          | 0,0            | -51,7                |
| Produits des industries agroalimentaires (IAA)                         | 51,9        | 57,2         | 50,9         | 50,6         | 38,3           | -0,6                 |
| Textiles, habillement, cuir et chaussures                              | 1,3         | 4,0          | 2,9          | 2,8          | 2,1            | -3,4                 |
| Bois, papier et carton   | 1,7         | 2,1          | 2,3          | 1,8          | 1,3            | -23,3                |
| Produits pétroliers raffinés et coke                                   | 0,3         | 7,2          | 5,1          | 0,4          | 0,3            | -92,8                |
| Produits chimiques, parfums et cosmétiques                             | 3,9         | 13,1         | 13,2         | 9,3          | 7,0            | -29,7                |
| Produits pharmaceutiques   | 0,1         | 1,8          | 0,3          | 1,5          | 1,1            | 328,2                |
| Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers       | 2,0         | 4,6          | 4,5          | 3,9          | 2,9            | -13,8                |
| Produits métallurgiques et métalliques                                 | 3,1         | 10,1         | 6,4          | 7,0          | 5,3            | 9,6                  |
| Produits informatiques, électroniques et optiques                      | 4,5         | 15,8         | 17,2         | 12,5         | 9,5            | -27,4                |
| Machines industrielles et agricoles, machines diverses                 | 2,9         | 5,6          | 6,8          | 3,6          | 2,8            | -46,6                |
| Matériels de transport   | 15,9        | 10,1         | 12,3         | 15,9         | 12,0           | 29,5                 |
| Produits manufacturés divers   | 1,5         | 8,6          | 8,7          | 8,3          | 6,3            | -4,5                 |
| Déchets industriels et ménagers  | 2,0         | 7,5          | 3,3          | 9,3          | 7,0            | 179,6                |
| Produits de l'édition et de la communication                           | 1,7         | 2,1          | 1,4          | 1,4          | 1,1            | 6,4                  |
| Plans et dessins techniques ; plaques et films photographiques exposés | 0,0         | 0,0          | 0,1          | 0,0          | 0,0            | -96,4                |
| <b>TOTAL</b>   | <b>94,2</b> | <b>153,2</b> | <b>138,8</b> | <b>132,1</b> | <b>100,0</b>   | <b>-4,8</b>          |

Source : DNSCE

**Tableau 10 : compte de gestion de l'Etat dans la collectivité**

| Comptes de l'état dans la collectivité (en millions d'euros) |                  |               |  |               |
|--|------------------|---------------|--|---------------|
|  | Recettes locales |               | Dépenses locales                       |               |
|  | 2008             | 2009          | 2008                                   | 2009          |
| <b>I. Budget général</b>                                     |                  |               |  |               |
| <b>Recettes fiscales</b>                                     | <b>560,6</b>     | <b>516,3</b>  | <b>Dépenses de personnel</b>           | <b>1135,6</b> |
| <i>dont</i>  |                  |               | (y.c. les pensions)                    |               |
| Impôt sur le revenu  | 181,7            | 179,7         | <b>Dépenses de fonctionnement</b>      | <b>55,5</b>   |
| Impôt sur les sociétés                                       | 64,3             | 50,4          | <i>dont:</i>                           |               |
| TVA  | 237,9            | 198,6         | Justice                                | 15,7          |
| Autres impôts d'Etat et impôt de solidarité sur la fortune   | 25,8             | 54,3          | Intérieur et collectivités locales     | 9,2           |
| Autres recettes fiscales                                     | 50,8             | 33,3          | Equipement                             | 7,8           |
| <b>Recettes non fiscales</b>                                 | <b>5,7</b>       | <b>6,6</b>    | Budget, comptes publics                | 7,6           |
| <b>Fonds de concours</b>                                     | <b>2,3</b>       | <b>2,1</b>    | Educations nationale                   | 5,8           |
|  |                  |               | <b>Dépenses d'investissement</b>       | <b>30,0</b>   |
|  |                  |               | <i>dont:</i>                           |               |
|  |                  |               | Enseignement supérieur et recherche    | 13,7          |
| <b>II. Comptes spéciaux</b>                                  | <b>340,6</b>     | <b>382,8</b>  | Intérieur et collectivités locales     | 11,2          |
| <i>dont</i>  |                  |               | Santé, jeunesse et sport               | 1,7           |
| Comptes d'affectations spéciales                             | 1,1              | 0,1           | Educations nationale                   | 0,1           |
| Comptes de concours financiers                               | 336,8            | 379,0         | <b>Dépenses d'intervention</b>         | <b>180,6</b>  |
| Comptes de commerce  | 2,7              | 3,7           | <i>dont:</i>                           |               |
|  |                  |               | Intérieur et collectivités locales     | 96,7          |
|  |                  |               | Educations nationale                   | 34,1          |
|  |                  |               | Economie, finances, emploi             | 11,7          |
|  |                  |               | Emploi, cohésion sociale et solidarité | 10,3          |
|  |                  |               | <b>Avance sur impôts locaux</b>        | <b>331,2</b>  |
|  |                  |               | <b>Restitutions et dégrèvements</b>    | <b>237,6</b>  |
|  |                  |               | <b>Dotations aux collectivités</b>     | <b>560,3</b>  |
|  |                  |               | (dont TIPP aux départements)           | 148,0         |
| <b>Total des recettes</b>                                    | <b>909,2</b>     | <b>907,8</b>  | <b>Total des dépenses</b>              | <b>2616,0</b> |
| <b>Solde déficitaire</b>                                     | <b>1706,8</b>    | <b>1561,4</b> |  | <b>2469,2</b> |

Source : Trésorerie Générale

**Tableau 11 : Compte administratif de la région**

| Données en millions d'euros                     | 2008         | 2009         | Var<br>2009/2008 | Structure en<br>2009 |
|---|--------------|--------------|------------------|----------------------|
| <b>Recettes réelles totales</b>                 | <b>292,0</b> | <b>382,4</b> | <b>31,0%</b>     | <b>100,0%</b>        |
| <i>Recettes réelles de fonctionnement (1)</i>   | <i>248,2</i> | <i>252,9</i> | <i>1,9%</i>      | <i>66,1%</i>         |
| Recettes fiscales                               | 188,2        | 177,4        | -5,8%            | 46,4%                |
| Fiscalité directe locale                        | 18,1         | 19,8         | 9,1%             | 5,2%                 |
| Fiscalité indirecte                             | 170,1        | 157,6        | -7,3%            | 41,2%                |
| Dotations, participations et subventions reçues | 24,3         | 24,8         | 2,0%             | 6,5%                 |
| dont dotation générale de décentralisation      | 9,8          | 9,8          | 0,1%             | 2,6%                 |
| dont dotation globale de fonctionnement         | 14,6         | 15,0         | 3,2%             | 3,9%                 |
| Attributions de péréquation et de compensation  | 0,5          | 0,5          | 5,5%             | 0,1%                 |
| <i>Recettes réelles d'investissement</i>        | <i>43,8</i>  | <i>129,5</i> | <i>195,6%</i>    | <i>33,9%</i>         |
| Fonds de compensation pour la TVA               | 5,6          | 3,8          | -33,3%           | 1,0%                 |
| Subventions d'équipement reçues                 | 36,3         | 50,5         | 39,2%            | 13,2%                |
| Emprunts  | 0,0          | 75,0         |                  | 19,6%                |
| <b>Dépenses réelles totales</b>                 | <b>332,2</b> | <b>380,7</b> | <b>14,6%</b>     | <b>100,0%</b>        |
| <i>Dépenses réelles de fonctionnement (2)</i>   | <i>150,4</i> | <i>172,7</i> | <i>14,8%</i>     | <i>45,4%</i>         |
| dont achats et charges externes                 | 30,5         | 33,6         | 10,2%            | 8,8%                 |
| dont frais de personnel                         | 31,7         | 42,2         | 33,1%            | 11,1%                |
| dont intérêts de la dette                       | 8,7          | 4,8          | -45,5%           | 1,3%                 |
| <i>Dépenses réelles d'investissement</i>        | <i>181,9</i> | <i>208,0</i> | <i>14,4%</i>     | <i>54,6%</i>         |
| Subventions d'équipement versées                | 50,2         | 58,2         | 15,9%            | 15,3%                |
| Remboursement de dette (3)                      | 24,8         | 23,8         | -4,0%            | 6,3%                 |
| Dépenses d'équipement directes                  | 101,8        | 121,2        | 19,0%            | 31,8%                |
| Epargne nette (1-2-3)                           | 73,0         | 56,4         | -22,7%           | 14,8%                |
| <b>Dettes en capital au 1er janvier</b>         | <b>169,2</b> | <b>220,4</b> | <b>30,3%</b>     | <b>57,9%</b>         |

Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

**Tableau 12 : Compte administratif du département**

| Données en millions d'euros                   | 2008         | 2009         | Var<br>2009/2008 | Structure en<br>2009 |
|---|--------------|--------------|------------------|----------------------|
| <b>Recettes réelles totales</b>               | <b>684,0</b> | <b>602,5</b> | <b>-11,9%</b>    | <b>100%</b>          |
| <i>Recettes réelles de fonctionnement (1)</i> | <i>623,3</i> | <i>556,2</i> | <i>-10,8%</i>    | <i>92,3%</i>         |
| Recettes fiscales                             | 341,1        | 359,6        | 5,4%             | 59,7%                |
| Fiscalité directe locale                      | 113,7        | 122,7        | 7,9%             | 20,4%                |
| Fiscalité indirecte                           | 227,5        | 236,9        | 4,2%             | 39,3%                |
| Dotations et subventions reçues               | 260,7        | 190,8        | -26,8%           | 31,7%                |
| dont dotation globale de fonctionnement       | 134,9        | 135,3        | 0,3%             | 22,5%                |
| Attribution de péréquation et de compensation | 14,3         | 8,4          | -41,4%           | 1,4%                 |
| <i>Recettes réelles d'investissement</i>      | <i>60,7</i>  | <i>46,3</i>  | <i>-23,6%</i>    | <i>7,7%</i>          |
| Fonds de compensation pour la TVA             | 16,0         | 12,1         | -24,5%           | 2,0%                 |
| Emprunts                                      | 14,0         | 0,0          | -100,0%          | 0,0%                 |
| <b>Dépenses réelles totales</b>               | <b>624,1</b> | <b>595,1</b> | <b>-4,6%</b>     | <b>100%</b>          |
| <i>Dépenses réelles de fonctionnement (2)</i> | <i>522,9</i> | <i>508,9</i> | <i>-2,7%</i>     | <i>85,5%</i>         |
| dont frais de personnel                       | 82,7         | 96,6         | 16,8%            | 16,2%                |
| dont subvention et contingents                | 376,0        | 379,1        | 0,8%             | 63,7%                |
| dont intérêt de la dette                      | 4,2          | 4,1          | -1,2%            | 0,7%                 |
| <i>Dépenses réelles d'investissement</i>      | <i>101,1</i> | <i>86,2</i>  | <i>-14,8%</i>    | <i>14,5%</i>         |
| Subventions d'équipement versées              | 17,4         | 14,3         | -17,9%           | 2,4%                 |
| Remboursement de dette (3)                    | 10,9         | 10,1         | -7,4%            | 1,7%                 |
| Dépenses d'équipement directes                | 71,5         | 59,1         | -17,3%           | 9,9%                 |
| Epargne nette (1-2-3)                         | 89,4         | 37,2         | -58,4%           | 6,2%                 |
| <b>Dette en capital au 1er janvier</b>        | <b>123,6</b> | <b>113,6</b> | <b>-8,1%</b>     | <b>19,1%</b>         |

Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

**Tableau 13 : Compte administratif du secteur communal**

| Données en millions d'euros                | 2008         | 2009         | Var<br>2009/2008 | Structure en<br>2009 |
|--|--------------|--------------|------------------|----------------------|
| <b>Recettes totales</b>                    | <b>682,2</b> | <b>683,6</b> | <b>0,2%</b>      | <b>100,0%</b>        |
| <i>Recettes de fonctionnement</i>          | <i>517,4</i> | <i>510,9</i> | <i>-1,3%</i>     | <i>74,7%</i>         |
| Recettes fiscales                          | 487,2        | 511,5        | 5,0%             | 74,8%                |
| Fiscalité directe locale                   | 144,1        | 143,7        | -0,3%            | 21,0%                |
| dont taxe professionnelle net              | 54,3         | 56,7         | 4,4%             | 8,3%                 |
| dont taxe d'habitation net                 | 37,8         | 36,1         | -4,5%            | 5,3%                 |
| dont taxes foncières bâties                | 68,9         | 73,1         | 6,1%             | 10,7%                |
| dont taxes foncières non bâties            | 3,9          | 4,0          | 2,6%             | 0,6%                 |
| Fiscalité indirecte                        | 197,1        | 213,0        | 8,1%             | 31,2%                |
| dont octroi de mer                         | 146,0        | 155,0        | 6,2%             | 22,7%                |
| Dotation globale de fonctionnement         | 116,7        | 109,6        | -6,1%            | 16,0%                |
| <i>Recettes d'investissement</i>           | <i>164,7</i> | <i>172,7</i> | <i>4,9%</i>      | <i>25,3%</i>         |
| Dotations                                  | 64,7         | 64,2         | -0,8%            | 9,4%                 |
| Emprunts                                   | 22,9         | 47,2         | 106,1%           | 6,9%                 |
| Fonds de compensation pour la TVA          | 30,4         | 26,5         | -12,8%           | 3,9%                 |
| <b>Dépenses totales</b>                    | <b>654,4</b> | <b>620,1</b> | <b>-5,2%</b>     | <b>100,0%</b>        |
| <i>Dépenses de fonctionnement</i>          | <i>493,1</i> | <i>472,6</i> | <i>-4,2%</i>     | <i>76,2%</i>         |
| dont frais de personnel                    | 268,5        | 283,1        | 5,4%             | 45,7%                |
| dont intérêts de la dette                  | 9,6          | 9,4          | -2,1%            | 1,5%                 |
| <i>Dépenses d'investissement</i>           | <i>161,3</i> | <i>147,5</i> | <i>-8,6%</i>     | <i>23,8%</i>         |
| Subventions versées et contingents versées | 92,2         | 79,7         | -13,6%           | 12,9%                |
| Remboursement de dette                     | 18,6         | 19,6         | 5,4%             | 3,2%                 |
| Dépenses d'équipement brut                 | 136,5        | 115,1        | -15,7%           | 18,6%                |
| Epargne nette                              | 6,8          | 25,0         | 267,6%           | 4,0%                 |
| <b>Dette en capital au 1er janvier</b>     | <b>189,8</b> | <b>246,9</b> | <b>30,1%</b>     | <b>39,8%</b>         |

Source : DRFIP

# Annexe 2 : Statistiques monétaires

**Tableau 1 : Liste des établissements de crédit installés localement**

| Dénomination  | Capital social (M €) | Siège social  | Adresse locale  | Groupe bancaire de référence  | Nombre d'agences | Effectif       | Total bilan Guadeloupe (M €) |
|---|----------------------|---|---|-------------------------------|------------------|----------------|------------------------------|
| <b>Les banques AFB</b>                                      |                      |   |   |                               |                  |                |                              |
| Banque des Antilles Françaises                              | 83,8                 | Parc d'Activités de La Jaille - Bâtiments 5/6<br>97 122 Baie-Mahaut |   | Groupe BPCE                   | 12               | 260            | 1035,1                       |
| Banque Française Commerciale Antilles Guyane                | 511                  | 19, Boulevard des italiens<br>75 002 Paris                          | Immeuble BFCAG<br>Grand Camp la rocade<br>97 151 Pointe-à-Pitre   | Groupe Crédit Agricole SA     | 10               | 195            | 628,8                        |
| BNP Paribas Guadeloupe                                      | 6,44                 | 16, Boulevard des italiens<br>75 009 Paris                          | Place de la Rénovation<br>97 110 Pointe-à-Pitre                   | Groupe BNP Paribas            | 16               | 251            | 8210                         |
| Société Générale de Banque aux Antilles                     | 32,6                 | 30, Rue Frébault<br>97 110 Pointe-à-Pitre                           | Siège administratif<br>Immeuble le Diamant<br>Jarry - Baie-Mahaut | Groupe Société Générale       | 6                | 93             | 2214                         |
| Banque Postale  | 2 342,4              | 34, Rue de la Fédération<br>75 115 Paris                            | Basse-Terre   | La Poste                      | 52               | 55             | 876,2                        |
| <b>Les banques mutualistes ou coopératives</b>              |                      |   |   |                               |                  |                |                              |
| BRED – Banque Populaire                                     | 3414                 | 18, Quai de la Rapée<br>75 604 Paris                                | Bd Marquisat de Houelbourg<br>Jarry - Baie-Mahaut                 | Groupe BPCE                   | 20               | 181            | 987,3                        |
| Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe | 39,2                 |   | Z.A. Petit-Pérou<br>97 176 Les Abymes Cedex                       | Groupe Crédit Agricole SA     | 33               | 476            | 1530,0                       |
| Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane                 | 2,4                  | Rue du professeur Garcin<br>97 200 Fort-de-France                   | Centre d'activité de la Jaille<br>Baie-Mahaut                     | Groupe Crédit Mutuel          | 6                | 31             | 387,1                        |
| Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse Réunion               | 649,3                | Place Estrangin Pastré<br>BP 108<br>13 254 Marseille                | 20, Lotissement Plaza Rocade<br>Grand Camp<br>97 139 Les Abymes   | Groupe BPCE                   | 11               | 81             | 343,0                        |
| Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel d'Outre-Mer      | 2,9                  |   | 36, Rue Achille René-Boisneuf<br>97 110 Pointe-à-Pitre            | Groupe BPCE                   | 4                | 27             | 60,2                         |
| CASDEN - Banque Populaire                                   | 392                  | Immeuble SODEGA Carrefour de Baimbridge,<br>97 139 Les Abymes       | 91cours des roches - Noisiel<br>77424 Marne La vallée Cedex 2     | Groupe BPCE                   | 1                | 6              | 287,7                        |
| <b>Les sociétés financières</b>                             |                      |   |   |                               |                  |                |                              |
| Crédit Moderne Antilles Guyane                              | 18,7                 |   | Rue René Rabat Z.I. Jarry<br>97 122 Baie-Mahaut                   | Groupe BNP Paribas            | 1                | 101            | 590,5                        |
| Société anonyme de gestion et de financement (SAGEFI)       | 3,1                  |   | Le Patio Grand-Camp<br>97 139 Les Abymes                          | RR Investissement             | 1                | 2              | 14,6                         |
| Société Financière Antilles-Guyane (SOFIAG)                 | 2,2                  | 12, Boulevard du Gal de Gaulle BP 575<br>97 200 Fort-de-France      | Carrefour Raizet-Baimbridge BP 294<br>97 178 Pointe-à-Pitre Cedex | Groupe BPCE                   | 1                | 9              | 85,0                         |
| Société guadeloupéenne de financement (SOGUAFI)             | 6,1                  |   | Rue Ferdinand Forest Jarry<br>97 122 Baie-Mahaut                  | Groupe Général Electric Money | 2                | 94             | 270,3                        |
| BRED – Cofilease  | 12,2                 | 18, Quai de la Rapée<br>75 012 Paris                                | Bd Marquisat de Houelbourg Jarry<br>97 122 Baie-Mahaut            | Groupe BPCE                   | 1                | 3              | 25,4                         |
| Natixis Factor  | 15,0                 | 30, Avenue Pierre Mendès France<br>75 013 Paris                     | Centre d'affaires BRED Jarry<br>97 122 Baie-Mahaut                | Groupe BPCE                   | 1                | 9              | 35,8                         |
| Cafineo   | 8,3                  |   | Rue René Rabat - ZI Jarry<br>97 122 - Baie Mahaut                 | Groupe BNP Paribas            | 1                | 0 <sup>1</sup> | 54,9                         |
| <b>Les institutions financières spécialisées</b>            |                      |   |   |                               |                  |                |                              |
| Agence Française de Développement                           | 400 <sup>2</sup>     | Parc d'activités de la Jaille - Bât.7<br>97 122 Baie-Mahaut         | 5, rue Roland Barthes 75598 Paris<br>Cedex 12                     |                               | 1                | 18             | 2917                         |
| OSEO Financement  | 594,8                | 27-31 Avenue du Gal Leclerc<br>94 710 Maison-Alfort                 | AFD - Centre d'activité de la Jaille<br>97 122 Baie-Mahaut        | OSEO                          | 1                | 0 <sup>3</sup> | 9,5                          |
| <b>Les institutions spécifiques</b>                         |                      |   |   |                               |                  |                |                              |
| Caisse des dépôts et consignations                          |                      | Parc d'activités de la Jaille - Bât.4<br>97 122 Baie-Mahaut         | 56, rue de Lille<br>75356 Paris 07                                | Groupe CDC                    | 1                | 17             | 1480,8                       |
| <b>Total</b>  |                      |   | <b>21 établissements installés localement</b>                     |                               | <b>181</b>       | <b>1 919</b>   | <b>10 037</b>                |

<sup>1</sup> L'activité de Cafineo est assurée par l'effectif du Crédit Moderne Antilles-Guyane.

<sup>2</sup> Il s'agit du montant de la dotation de l'AFD.

<sup>3</sup> L'activité d'OSEO est assurée par l'effectif de l'AFD.

Source : IEDOM

**Tableau 2 : Les actifs financiers**

| en millions €                               | déc.-06      | déc.-07      | déc.-08      | déc.-09      | déc.-10      | Var. 09/08    | Var. 10/09    |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| <b>Sociétés non financières</b>             | <b>1 094</b> | <b>1 257</b> | <b>1 210</b> | <b>1 268</b> | <b>1 318</b> | <b>4,9%</b>   | <b>3,9%</b>   |
| <b>Dépôts à vue</b>                         | <b>718</b>   | <b>856</b>   | <b>741</b>   | <b>793</b>   | <b>885</b>   | <b>7,0%</b>   | <b>11,5%</b>  |
| <b>Placements liquides ou à court terme</b> | <b>318</b>   | <b>353</b>   | <b>425</b>   | <b>427</b>   | <b>380</b>   | <b>0,6%</b>   | <b>-11,1%</b> |
| Comptes d'épargne à régime spécial          | 3            | 2            | 1            | 3            | 4            | 117,8%        | 58,4%         |
| Placements indexés sur les taux de marché   | 315          | 352          | 423          | 425          | 376          | 0,3%          | -11,5%        |
| dont comptes créditeurs à terme             | 128          | 136          | 199          | 192          | 194          | -3,4%         | 0,9%          |
| dont OPCVM monétaires                       | 153          | 176          | 173          | 192          | 144          | 11,4%         | -25,0%        |
| dont certificats de dépôts                  | 33           | 40           | 52           | 40           | 38           | -22,4%        | -6,4%         |
| <b>Epargne à long terme</b>                 | <b>58</b>    | <b>47</b>    | <b>44</b>    | <b>48</b>    | <b>54</b>    | <b>9,4%</b>   | <b>11,6%</b>  |
| dont OPCVM non monétaires                   | 39           | 29           | 22           | 21           | 28           | -7,1%         | 37,2%         |
| <b>Ménages</b>                              | <b>3 955</b> | <b>4 210</b> | <b>4 437</b> | <b>4 678</b> | <b>4 940</b> | <b>5,4%</b>   | <b>5,6%</b>   |
| <b>Dépôts à vue</b>                         | <b>917</b>   | <b>986</b>   | <b>1 067</b> | <b>1 147</b> | <b>1 223</b> | <b>7,5%</b>   | <b>6,7%</b>   |
| <b>Placements liquides ou à court terme</b> | <b>1 358</b> | <b>1 468</b> | <b>1 632</b> | <b>1 629</b> | <b>1 657</b> | <b>-0,2%</b>  | <b>1,7%</b>   |
| Comptes d'épargne à régime spécial          | 1 203        | 1 263        | 1 361        | 1 449        | 1 473        | 6,4%          | 1,7%          |
| dont Livrets ordinaires                     | 555          | 562          | 595          | 621          | 620          | 4,4%          | -0,2%         |
| dont Livrets A et bleu                      | 379          | 398          | 439          | 507          | 536          | 15,6%         | 5,7%          |
| dont livrets jeunes                         | 14           | 15           | 16           | 15           | 15           | -2,2%         | -1,8%         |
| dont Livrets d'épargne populaire            | 62           | 69           | 73           | 61           | 54           | -16,3%        | -11,4%        |
| dont Livrets de développement durable       | 88           | 112          | 130          | 135          | 137          | 3,3%          | 1,4%          |
| dont comptes d'épargne logement             | 105          | 107          | 109          | 110          | 111          | 0,8%          | 1,2%          |
| Placements indexés sur les taux de marché   | 154          | 205          | 271          | 180          | 184          | -33,6%        | 2,3%          |
| dont comptes créditeurs à terme             | 105          | 139          | 197          | 118          | 132          | -39,9%        | 11,4%         |
| dont bons de caisse                         | 2            | 1            | 1            | 1            | 1            | -7,8%         | -0,3%         |
| dont OPCVM monétaires                       | 48           | 65           | 73           | 61           | 51           | -16,5%        | -15,6%        |
| <b>Epargne à long terme</b>                 | <b>1 680</b> | <b>1 756</b> | <b>1 737</b> | <b>1 902</b> | <b>2 060</b> | <b>9,5%</b>   | <b>8,3%</b>   |
| Plan d'épargne logement                     | 478          | 463          | 445          | 444          | 446          | -0,4%         | 0,5%          |
| Plan d'épargne populaire                    | 93           | 89           | 84           | 82           | 77           | -3,0%         | -5,9%         |
| Autres comptes d'épargne                    | 5            | 7            | 7            | 7            | 6            | -4,1%         | -10,4%        |
| Porte-feuilles titres                       | 173          | 166          | 146          | 181          | 186          | 23,7%         | 2,8%          |
| OPCVM non monétaires                        | 99           | 101          | 82           | 81           | 76           | -0,7%         | -5,8%         |
| Contrats d'assurance-vie                    | 832          | 929          | 973          | 1 108        | 1 268        | 13,9%         | 14,5%         |
| <b>Autres agents</b>                        | <b>319</b>   | <b>331</b>   | <b>391</b>   | <b>367</b>   | <b>355</b>   | <b>-6,1%</b>  | <b>-3,2%</b>  |
| <b>Dépôts à vue</b>                         | <b>207</b>   | <b>179</b>   | <b>227</b>   | <b>222</b>   | <b>229</b>   | <b>-2,3%</b>  | <b>3,5%</b>   |
| <b>Placements liquides ou à court terme</b> | <b>93</b>    | <b>134</b>   | <b>146</b>   | <b>131</b>   | <b>103</b>   | <b>-10,2%</b> | <b>-21,3%</b> |
| Comptes d'épargne à régime spécial          | 31           | 28           | 29           | 42           | 41           | 44,2%         | -2,0%         |
| Placements indexés sur les taux de marché   | 63           | 106          | 117          | 89           | 62           | -23,8%        | -30,4%        |
| dont comptes à terme                        | 28           | 57           | 74           | 55           | 25           | -25,5%        | -55,2%        |
| <b>Epargne à long terme</b>                 | <b>19</b>    | <b>18</b>    | <b>17</b>    | <b>14</b>    | <b>22</b>    | <b>-20,5%</b> | <b>60,1%</b>  |
| <b>Total actifs financiers</b>              | <b>5 368</b> | <b>5 798</b> | <b>6 037</b> | <b>6 313</b> | <b>6 613</b> | <b>4,6%</b>   | <b>4,8%</b>   |
| Dépôts à vue                                | 1 843        | 2 022        | 2 035        | 2 162        | 2 337        | 6,2%          | 8,1%          |
| Placements liquides ou à court terme        | 1 769        | 1 956        | 2 203        | 2 187        | 2 140        | -0,7%         | -2,2%         |
| Epargne à long terme                        | 1 757        | 1 821        | 1 799        | 1 964        | 2 135        | 9,2%          | 8,8%          |

Source : IEDOM

**Tableau 3 : Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit**

| en millions €                         | déc 06       | déc 07       | déc 08       | déc 09       | déc 10       | Structure<br>déc.10 | Var.09/08    | Var.10/09    |
|---------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|--------------|--------------|
| <b>ENTREPRISES</b>                    |              |              |              |              |              |                     |              |              |
| Crédits d'exploitation                | 418          | 456          | 450          | 397          | 354          | 4,9%                | -11,7%       | -10,7%       |
| <i>Créances commerciales</i>          | 38           | 42           | 39           | 36           | 38           | 0,5%                | -6,7%        | 4,5%         |
| <i>Crédits de trésorerie</i>          | 212          | 190          | 201          | 175          | 152          | 2,1%                | -12,7%       | -13,1%       |
| <i>dont entrepreneurs individuels</i> | 53           | 48           | 46           | 43           | 40           |                     | -6,8%        | -6,1%        |
| <i>Comptes ordinaires débiteurs</i>   | 139          | 188          | 183          | 161          | 132          | 1,8%                | -12,0%       | -17,7%       |
| <i>Affacturage</i>                    | 29           | 36           | 28           | 25           | 32           | 0,4%                | -9,2%        | 28,6%        |
| Crédits d'investissement              | 1 033        | 1 225        | 1 388        | 1 325        | 1 394        | 19,4%               | -4,5%        | 5,2%         |
| <i>Crédits à l'équipement</i>         | 839          | 1 004        | 1 170        | 1 092        | 1 159        | 16,1%               | -6,6%        | 6,2%         |
| <i>dont entrepreneurs individuels</i> | 105          | 116          | 136          | 132          | 126          | 1,8%                | -3,2%        | -4,1%        |
| <i>Crédit-bail</i>                    | 194          | 221          | 218          | 234          | 235          | 3,3%                | 6,9%         | 0,7%         |
| Crédits à l'habitat                   | 1 289        | 1 409        | 1 496        | 1 569        | 1 599        | 22,3%               | 4,9%         | 1,9%         |
| Autres crédits                        | 16           | 19           | 17           | 18           | 23           | 0,3%                | 3,9%         | 27,3%        |
| <b>Encours sain</b>                   | <b>2 756</b> | <b>3 109</b> | <b>3 351</b> | <b>3 310</b> | <b>3 370</b> | <b>46,9%</b>        | <b>-1,2%</b> | <b>1,8%</b>  |
| <b>MENAGES</b>                        |              |              |              |              |              |                     |              |              |
| Crédits à la consommation             | 828          | 885          | 921          | 903          | 952          | 13,2%               | -1,9%        | 5,3%         |
| <i>Crédits de trésorerie</i>          | 747          | 805          | 835          | 829          | 875          | 12,2%               | -0,7%        | 5,5%         |
| <i>Comptes ordinaires débiteurs</i>   | 44           | 40           | 46           | 43           | 47           | 0,7%                | -7,5%        | 10,7%        |
| <i>Crédit-bail</i>                    | 38           | 40           | 40           | 31           | 29           | 0,4%                | -21,1%       | -5,8%        |
| Crédits à l'habitat                   | 1 206        | 1 380        | 1 525        | 1 603        | 1 777        | 24,7%               | 5,1%         | 10,9%        |
| Autres crédits                        | 3            | 2            | 2            | 2            | 1            | 0,0%                | -29,6%       | -4,6%        |
| <b>Encours sain</b>                   | <b>2 037</b> | <b>2 267</b> | <b>2 448</b> | <b>2 508</b> | <b>2 730</b> | <b>38,0%</b>        | <b>2,4%</b>  | <b>8,9%</b>  |
| <b>COLLECTIVITES LOCALES</b>          |              |              |              |              |              |                     |              |              |
| Crédits d'exploitation                | 23           | 3            | 18           | 8            | 9            | 0,1%                | -57,3%       | 15,8%        |
| Crédits d'investissement              | 510          | 617          | 634          | 660          | 742          | 10,3%               | 4,0%         | 12,5%        |
| Crédits à l'habitat                   | 31           | 0            | 0            | 0            | 0            |                     | -56,1%       | -66,3%       |
| Autres crédits                        | 16           | 14           | 13           | 12           | 12           | 0,2%                | -5,3%        | -5,4%        |
| <b>Encours sain</b>                   | <b>580</b>   | <b>634</b>   | <b>665</b>   | <b>680</b>   | <b>762</b>   | <b>10,6%</b>        | <b>2,2%</b>  | <b>12,2%</b> |
| <b>AUTRES AGENTS</b>                  |              |              |              |              |              |                     |              |              |
| <b>Encours sain</b>                   | <b>147</b>   | <b>151</b>   | <b>191</b>   | <b>224</b>   | <b>319</b>   | <b>4,4%</b>         | <b>17,8%</b> | <b>42,1%</b> |
| <b>ENSEMBLE</b>                       |              |              |              |              |              |                     |              |              |
| Crédits d'exploitation                | 441          | 459          | 467          | 405          | 363          | 5,1%                | -13,4%       | -10,2%       |
| Crédits à la consommation             | 828          | 885          | 921          | 903          | 952          | 13,2%               | -1,9%        | 5,3%         |
| Crédits d'investissement              | 1 543        | 1 841        | 2 022        | 1 985        | 2 136        | 29,7%               | -1,8%        | 7,6%         |
| Crédits à l'habitat                   | 2 495        | 2 789        | 3 021        | 3 172        | 3 376        | 47,0%               | 5,0%         | 6,4%         |
| Autres crédits                        | 182          | 186          | 219          | 256          | 355          | 4,9%                | 17,2%        | 38,5%        |
| <b>Encours sain</b>                   | <b>5 520</b> | <b>6 160</b> | <b>6 650</b> | <b>6 722</b> | <b>7 182</b> | <b>100,0%</b>       | <b>1,1%</b>  | <b>6,8%</b>  |
| Créances douteuses brutes             | 569          | 597          | 564          | 575          | 662          | 8,4%                | 1,9%         | 15,2%        |
| <i>Provisions totales</i>             | 367          | 367          | 353          | 343          | 361          | 4,6%                | -3,0%        | 5,2%         |
| <i>Créances douteuses nettes</i>      | 201          | 230          | 211          | 232          | 302          | 3,8%                | 10,2%        | 29,9%        |
| <b>Encours total</b>                  | <b>6 089</b> | <b>6 757</b> | <b>7 215</b> | <b>7 297</b> | <b>7 844</b> | <b>100,0%</b>       | <b>1,1%</b>  | <b>7,5%</b>  |
| Taux de créances douteuses            | 9,3%         | 8,8%         | 7,8%         | 7,9%         | 8,4%         |                     | 0,1 pt       | 0,6 pt       |
| Taux de provisionnement               | 64,6%        | 61,4%        | 62,6%        | 59,6%        | 54,5%        |                     | -3 pt        | -5,1 pt      |

Source : IEDOM

**Tableau 4 : Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement**

| en millions €                         | déc 06       | déc 07       | déc 08       | déc 09       | déc 10       | Structure<br>déc.10 | Var.09/08    | Var.10/09    |
|---------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|--------------|--------------|
| <b>ENTREPRISES</b>                    |              |              |              |              |              |                     |              |              |
| Crédits d'exploitation                | 383          | 413          | 413          | 367          | 337          | 5,2%                | -11,3%       | -8,1%        |
| <i>Créances commerciales</i>          | 38           | 42           | 38           | 35           | 37           | 0,6%                | -8,2%        | 4,9%         |
| Crédits de trésorerie                 | 196          | 178          | 186          | 164          | 141          | 2,2%                | -12,1%       | -13,9%       |
| <i>dont entrepreneurs individuels</i> | 52           | 47           | 45           | 42           | 40           |                     | -5,9%        | -6,2%        |
| Comptes ordinaires débiteurs          | 120          | 158          | 161          | 143          | 127          | 2,0%                | -11,4%       | -11,0%       |
| Affacturage                           | 29           | 36           | 28           | 25           | 32           | 0,5%                | -9,2%        | 28,6%        |
| Crédits d'investissement              | 688          | 774          | 917          | 855          | 905          | 14,1%               | -6,7%        | 5,8%         |
| <i>Crédits à l'équipement</i>         | 586          | 666          | 807          | 764          | 819          | 12,7%               | -5,3%        | 7,2%         |
| <i>dont entrepreneurs individuels</i> | 67           | 65           | 89           | 85           | 75           | 1,2%                | -3,9%        | -11,7%       |
| Crédit-bail                           | 102          | 108          | 110          | 91           | 85           | 1,3%                | -17,1%       | -6,1%        |
| Crédits à l'habitat                   | 1 281        | 1 402        | 1 490        | 1 566        | 1 595        | 24,8%               | 5,1%         | 1,9%         |
| Autres crédits                        | 16           | 19           | 17           | 18           | 23           | 0,4%                | 3,9%         | 27,3%        |
| <b>Encours sain</b>                   | <b>2 368</b> | <b>2 609</b> | <b>2 837</b> | <b>2 805</b> | <b>2 859</b> | <b>44,4%</b>        | <b>-1,1%</b> | <b>1,9%</b>  |
| <b>MENAGES</b>                        |              |              |              |              |              |                     |              |              |
| Crédits à la consommation             | 828          | 885          | 921          | 903          | 941          | 14,6%               | -1,9%        | 4,2%         |
| <i>Crédits de trésorerie</i>          | 747          | 805          | 835          | 829          | 864          | 13,4%               | -0,7%        | 4,2%         |
| Comptes ordinaires débiteurs          | 43           | 39           | 46           | 43           | 47           | 0,7%                | -7,2%        | 10,3%        |
| Crédit-bail                           | 38           | 40           | 40           | 31           | 29           | 0,5%                | -21,1%       | -5,8%        |
| Crédits à l'habitat                   | 1 182        | 1 359        | 1 508        | 1 581        | 1 756        | 27,3%               | 4,9%         | 11,1%        |
| Autres crédits                        | 3            | 2            | 2            | 2            | 1            | 0,0%                | -29,6%       | -4,6%        |
| <b>Encours sain</b>                   | <b>2 012</b> | <b>2 246</b> | <b>2 430</b> | <b>2 486</b> | <b>2 698</b> | <b>41,9%</b>        | <b>2,3%</b>  | <b>8,5%</b>  |
| <b>COLLECTIVITES LOCALES</b>          |              |              |              |              |              |                     |              |              |
| Crédits d'exploitation                | 1            | 3            | 13           | 7            | 9            | 0,1%                | -43,5%       | 19,2%        |
| Crédits d'investissement              | 396          | 478          | 492          | 521          | 608          | 9,5%                | 6,0%         | 16,7%        |
| Crédits à l'habitat                   | 31           | 0            | 0            | 0            | 0            | 0,0%                | -56,1%       | -66,3%       |
| Autres crédits                        | 16           | 14           | 13           | 12           | 12           | 0,2%                | -5,3%        | -5,4%        |
| <b>Encours sain</b>                   | <b>444</b>   | <b>495</b>   | <b>518</b>   | <b>541</b>   | <b>629</b>   | <b>9,8%</b>         | <b>4,4%</b>  | <b>16,2%</b> |
| <b>AUTRES AGENTS</b>                  |              |              |              |              |              |                     |              |              |
| <b>Encours sain</b>                   | <b>109</b>   | <b>108</b>   | <b>131</b>   | <b>158</b>   | <b>249</b>   | <b>3,9%</b>         | <b>21,0%</b> | <b>57,3%</b> |
| <b>ENSEMBLE</b>                       |              |              |              |              |              |                     |              |              |
| Crédits d'exploitation                | 384          | 416          | 426          | 374          | 346          | 5,4%                | -12,2%       | -7,5%        |
| Crédits à la consommation             | 828          | 885          | 921          | 903          | 941          | 14,6%               | -1,9%        | 4,2%         |
| Crédits d'investissement              | 1 084        | 1 252        | 1 409        | 1 377        | 1 513        | 23,5%               | -2,3%        | 9,9%         |
| Crédits à l'habitat                   | 2 463        | 2 761        | 2 998        | 3 147        | 3 351        | 52,1%               | 5,0%         | 6,5%         |
| Autres crédits et autres agents       | 143          | 143          | 159          | 190          | 284          | 4,4%                | 19,6%        | 49,9%        |
| <b>Encours sain</b>                   | <b>4 933</b> | <b>5 458</b> | <b>5 912</b> | <b>5 990</b> | <b>6 435</b> | <b>100,0%</b>       | <b>1,3%</b>  | <b>7,4%</b>  |
| Créances douteuses brutes             | 501          | 523          | 508          | 511          | 580          | 8,3%                | 0,5%         | 13,6%        |
| <i>Provisions totales</i>             | 367          | 367          | 353          | 343          | 361          | 5,1%                | -3,0%        | 5,2%         |
| <i>Créances douteuses nettes</i>      | 134          | 157          | 155          | 168          | 219          | 3,1%                | 8,4%         | 30,6%        |
| <b>Encours total</b>                  | <b>5 434</b> | <b>5 981</b> | <b>6 420</b> | <b>6 501</b> | <b>7 015</b> | <b>100,0%</b>       | <b>1,3%</b>  | <b>7,9%</b>  |
| Taux de créances douteuses            | 9,2%         | 8,7%         | 7,9%         | 7,9%         | 8,3%         |                     | -0,1 pt      | 0,4 pt       |
| Taux de provisionnement               | 73,3%        | 70,1%        | 69,5%        | 67,1%        | 62,2%        |                     | -2,4 pt      | -4,9 pt      |

Source : IEDOM

**Tableau 5 : Le bilan agrégé de l'échantillon de quatre banques locales**

| en millions €  | 2006         | 2007         | 2008         | 2009         | 2010         | Var. 09/08    | Var. 10/09    |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| <b>ACTIF</b>   |              |              |              |              |              |               |               |
| Opérations de trésorerie et interbancaires                   | 806          | 797          | 797          | 788          | 686          | -1,1%         | -12,9%        |
| Opérations avec la clientèle                                 | 1 534        | 1 732        | 1 889        | 1 945        | 2 183        | 3,0%          | 12,2%         |
| Opérations sur titres  | 79           | 84           | 106          | 110          | 111          | 3,8%          | 0,9%          |
| Opérations diverses  | 180          | 177          | 167          | 126          | 180          | -24,6%        | 42,5%         |
| Valeurs immobilisées   | 31           | 33           | 35           | 36           | 40           | 3,3%          | 9,8%          |
| <b>Total ACTIF</b>   | <b>2 630</b> | <b>2 824</b> | <b>2 994</b> | <b>3 006</b> | <b>3 200</b> | <b>0,4%</b>   | <b>6,5%</b>   |
| <b>PASSIF</b>  |              |              |              |              |              |               |               |
| Opérations de trésorerie et interbancaires                   | 760          | 852          | 936          | 961          | 997          | 2,7%          | 3,7%          |
| Opérations avec la clientèle                                 | 1 464        | 1 577        | 1 651        | 1 652        | 1 729        | 0,0%          | 4,7%          |
| <i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>                    | <i>997</i>   | <i>1 068</i> | <i>1 091</i> | <i>1 110</i> | <i>1 204</i> | 1,8%          | 8,5%          |
| <i>dont comptes d'épargne à régime spécial</i>               | <i>272</i>   | <i>270</i>   | <i>275</i>   | <i>305</i>   | <i>311</i>   | 11,2%         | 1,7%          |
| <i>dont comptes créditeurs à terme</i>                       | <i>162</i>   | <i>206</i>   | <i>260</i>   | <i>208</i>   | <i>191</i>   | -20,1%        | -8,1%         |
| Opérations sur titres  | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            | -14,3%        | -37,2%        |
| Opérations diverses  | 225          | 203          | 204          | 184          | 241          | -10,0%        | 31,0%         |
| Capitaux propres, provisions et assimilés                    | 182          | 192          | 203          | 209          | 233          | 2,6%          | 11,9%         |
| <i>dont capital</i>  | <i>48</i>    | <i>49</i>    | <i>49</i>    | <i>49</i>    | <i>49</i>    | 0,7%          | -1,0%         |
| <b>Total PASSIF</b>  | <b>2 631</b> | <b>2 824</b> | <b>2 994</b> | <b>3 006</b> | <b>3 200</b> | <b>0,4%</b>   | <b>6,5%</b>   |
| <b>SOLDES (ACTIF-PASSIF)</b>                                 |              |              |              |              |              |               |               |
| Opérations avec la clientèle                                 | -71          | -155         | -238         | -293         | -454         | -23,4%        | -54,9%        |
| Opérations sur titres  | -79          | -84          | -106         | -110         | -111         | -3,8%         | -0,9%         |
| Opérations diverses  | 45           | 26           | 37           | 57           | 61           | 56,6%         | 5,8%          |
| Capitaux permanents - Valeurs immobilisées                   | 151          | 159          | 168          | 173          | 194          | 2,5%          | 12,3%         |
| <b>Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)</b> | <b>47</b>    | <b>-54</b>   | <b>-139</b>  | <b>-174</b>  | <b>-311</b>  | <b>-24,9%</b> | <b>-79,0%</b> |

Source : IEDOM (échantillon stable de quatre banques locales représentant 49% de parts de marché sur la collecte de dépôts et 32,9% sur les crédits au 31 décembre 2010)

**Tableau 6 : Le compte de résultat agrégé de l'échantillon de quatre banques locales**

| en millions €   | 2006         | 2007         | 2008         | 2009         | 2010         | Var. 09/08    | Var. 10/09   |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|
| (+) Opérations de trésorerie et interbancaire                               | 3,7          | -0,2         | -5,5         | -9,1         | -5,3         | -64,4%        | 41,6%        |
| (+) Opérations avec la clientèle  | 103,5        | 119,3        | 125,3        | 127,5        | 129,9        | 1,7%          | 1,9%         |
| <i>dont Opérations de crédit bail et assimilé</i>                           | <i>0,0</i>   | <i>0,0</i>   | <i>0,0</i>   | <i>0,0</i>   | <i>0,0</i>   | <i>ns</i>     | <i>ns</i>    |
| (+) Opérations sur titres   | 0,5          | 1,3          | 0,9          | 0,7          | 0,2          | -20,8%        | -79,4%       |
| (+) Opérations de financement à long terme                                  | 2,2          | 3,3          | 3,9          | 4,0          | 2,7          | 2,7%          | -33,2%       |
| (+) Opérations de change  | 2,2          | 2,4          | 2,3          | 1,9          | 2,1          | -15,4%        | 7,7%         |
| (+) Opérations de hors-bilan  | 4,6          | 2,2          | 1,4          | 2,1          | 1,9          | 50,3%         | -8,5%        |
| (+) Opérations de services financiers                                       | 19,6         | 21,7         | 22,6         | 22,9         | 24,2         | 1,5%          | 5,6%         |
| (+) Autres opérations d'exploitation bancaire                               | 1,8          | 2,3          | 3,5          | 3,4          | 4,2          | -3,7%         | 26,6%        |
| (+) Produits accessoires et divers nets                                     | 5,6          | 6,1          | 7,6          | 10,0         | 10,4         | 30,5%         | 4,3%         |
| (-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille                      | 0,0          | -0,1         | 0,0          | 0,0          | 0,0          | ns            | ns           |
| (-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement                           | 0,0          | 0,0          | 0,4          | -0,4         | 0,0          | ns            | ns           |
| <b>(=) Produit net bancaire</b>   | <b>143,8</b> | <b>158,6</b> | <b>161,6</b> | <b>163,8</b> | <b>170,2</b> | <b>1,4%</b>   | <b>3,9%</b>  |
| (-) Frais généraux  | 105,6        | 115,0        | 115,8        | 116,1        | 121,3        | 0,2%          | 4,5%         |
| <i>dont frais de personnel</i>  | <i>64,0</i>  | <i>71,1</i>  | <i>70,3</i>  | <i>68,6</i>  | <i>69,4</i>  | <i>-2,4%</i>  | <i>1,1%</i>  |
| <i>dont services extérieurs</i>   | <i>39,0</i>  | <i>41,1</i>  | <i>42,8</i>  | <i>44,6</i>  | <i>49,4</i>  | <i>4,1%</i>   | <i>10,9%</i> |
| (-) Dotations aux amortissements  | 4,1          | 4,4          | 4,3          | 4,4          | 4,5          | 2,7%          | 1,6%         |
| (-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et non corp.                      | 0,0          | 0,0          | 0,0          | 0,0          | 0,0          | ns            | ns           |
| (-) Quote-part des frais de siège social                                    | 2,4          | 1,2          | 1,4          | 1,1          | 1,2          | -20,6%        | 4,6%         |
| (-) Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en comm    | 0,0          | 0,0          | 0,0          | 0,0          | 0,0          | ns            | ns           |
| (-) Charges refacturées   | 0,5          | 0,6          | 0,0          | 0,2          | 1,2          | ns            | ns           |
| <b>(=) Résultat brut d'exploitation</b>                                     | <b>32,0</b>  | <b>38,5</b>  | <b>40,2</b>  | <b>42,5</b>  | <b>44,5</b>  | <b>5,6%</b>   | <b>4,6%</b>  |
| (-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses                  | 2,5          | 3,1          | -6,3         | -20,2        | 7,9          | -222,7%       | 139,1%       |
| (-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation                | 0,0          | 0,0          | 0,0          | 0,0          | 0,0          | ns            | ns           |
| (-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges                 | 0,3          | -8,7         | -4,3         | 5,7          | 9,3          | 234,2%        | 62,5%        |
| (-) Pertes nettes sur créances irrécupérables                               | 1,2          | 6,4          | 11,1         | 39,2         | 6,3          | 254,0%        | -84,1%       |
| (+) Intérêts sur créances douteuses   | 3,4          | 3,5          | 3,9          | 4,0          | 3,3          | 2,6%          | -17,4%       |
| <b>(=) Résultat d'exploitation</b>  | <b>31,5</b>  | <b>41,2</b>  | <b>43,6</b>  | <b>21,9</b>  | <b>24,2</b>  | <b>-49,9%</b> | <b>11,4%</b> |
| (+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles et incorpo | 0,0          | 0,0          | 0,0          | 0,0          | -0,2         | 444,4%        | -481,7%      |
| (+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations financières            | 0,0          | 0,0          | 0,0          | 0,0          | 0,1          | ns            | ns           |
| (-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières         | 0,0          | 0,0          | 0,0          | 0,0          | 0,0          | ns            | ns           |
| <b>(=) Résultat courant avant impôt</b>                                     | <b>31,5</b>  | <b>41,2</b>  | <b>43,7</b>  | <b>21,9</b>  | <b>24,2</b>  | <b>-49,9%</b> | <b>10,6%</b> |
| (+) Produit net exceptionnel  | -1,7         | -4,8         | -6,7         | -0,1         | -0,2         | 98,8%         | -204,1%      |
| (-) Dotations nettes au FRBG  | -0,6         | 1,3          | 0,8          | 0,8          | 0,7          | -4,8%         | -11,0%       |
| (-) Dotations nettes aux provisions réglementées                            | -0,1         | 0,0          | -0,1         | -0,1         | 0,0          | ns            | ns           |
| (-) Impôt sur les bénéfices   | 10,7         | 11,2         | 10,5         | 9,8          | 9,2          | -6,6%         | -6,4%        |
| <b>(=) Résultat net</b>   | <b>19,7</b>  | <b>23,8</b>  | <b>25,8</b>  | <b>11,3</b>  | <b>14,1</b>  | <b>-56,0%</b> | <b>24,6%</b> |

Source : IEDOM (échantillon stable de quatre banques locales représentant 49% de parts de marché sur la collecte de dépôts et 32,9% sur les crédits au 31 décembre 2010)

## Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2010

### Janvier

- Le 1<sup>er</sup> janvier 2010 entre en vigueur le nouveau dispositif d'exonération dégressive des charges sociales issu de la LODEOM (loi pour le développement économique de l'outre-mer).
- Dans le cadre des décisions du premier Conseil interministériel de l'outre-mer, un « pôle outre-mer » a été mis en place au début de l'année 2010 à Bruxelles au sein de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne. Ce « pôle » est chargé de gérer directement les dossiers les plus importants relatifs à l'outre-mer, de coordonner les dossiers ultramarins traités par les autres diplomates de la Représentation permanente, de faciliter les contacts des parlementaires et des présidents des collectivités de l'outre-mer auprès des institutions européennes.
- La Holding SESG (Société d'exploitation des supermarchés de Guadeloupe) est depuis le 8 janvier 2010, le nouveau propriétaire des 7 supermarchés Match de Guadeloupe. Ces derniers ont changé d'enseignes pour devenir des Super U.
- Le décret n°2010-89 du 22 janvier 2010 pour l'aide à la rénovation des hôtels situés dans les départements d'outre-mer, à Mayotte, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon a été publié au Journal Officiel de la République du 24 janvier 2010.
- Le 26 janvier 2010, installation du Groupement d'intervention régional de la concurrence (GIRC) en Guadeloupe. Créé lors du premier Conseil interministériel de l'outre-mer, le GIRC a pour objectif d'accroître la vigilance de l'Etat sur les distorsions de concurrence et les mécanismes de formation des prix.
- Le 27 janvier 2010, la première réunion sur la médiation renforcée du crédit pour le secteur du tourisme à la Guadeloupe a eu lieu à l'initiative de l'IEDOM et sous la présidence du SGAR. La mise en place de ce dispositif avait été décidée au Conseil interministériel de l'Outre-mer (CIOM) de novembre 2009.

### Février

- L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a confié à l'IEDOM une nouvelle mission : le contrôle des conseillers en investissement financier. Conformément aux dispositions du code monétaire et financier relatives au recours à des tiers par l'AMF pour l'exercice de ses pouvoirs de contrôle et d'enquête, un protocole a été conclu entre l'AMF et l'IEDOM le 1<sup>er</sup> février 2010. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des pratiques appliquées en France métropolitaine où la Banque de France intervient déjà dans un cadre identique.
- Succédant à Monsieur Marcel Renouf, Monsieur Bernard Guérin a été nommé sous-préfet de Pointe-à-Pitre par décret du 11 février. Il a pris ses fonctions le 8 mars.

- Le 11 février 2010, des pluies de cendres provoquées par la soufrière Hills de Montserrat ont touché la Guadeloupe pendant plusieurs jours impactant la production de fruits et légumes, notamment la filière banane. Cette pluie a également engendré temporairement la fermeture des écoles et de l'aéroport Pôle Caraïbe.

## Mars

- L'étude du grand projet de terminal à porte-conteneurs, du port autonome de Guadeloupe (PAG), s'est poursuivie suite à l'autorisation du gouvernement début mars. Le coût global est estimé à 240 millions d'euros. Selon le directeur Général du PAG, ce projet placera la Guadeloupe sur un marché concurrentiel avec un ensemble d'autres ports tels que Trinidad et Tobago, la Jamaïque, le Costa Rica, Puerto Rico.
- Le 14 mars 2010, Monsieur Victorin Lurel a été réélu, dès le premier tour, président du Conseil régional avec 56,5 % des suffrages.
- Le 24 mars 2010, les compagnies aériennes Corsairfly et Air Antilles Express ont signé un accord de partenariat. Cet accord permet des offres tarifaires sur les vols et séjours combinés.
- Les entreprises guadeloupéennes ont eu jusqu'au 31 mars 2010 pour bénéficier du Plan d'apurement des cotisations et contributions sociales prévu par l'article 32 de la LODEOM (loi pour le développement économique de l'outre-mer). Le dispositif permet d'une part, la suspension des poursuites et majorations de retard des contributions de sécurité sociale et d'autre part, l'établissement d'un moratoire sur une période de 3 à 5 ans.

## Mai

- Le 1er mai 2010, la loi relative à la Réglementation thermique, acoustique, aération (RTAA) est entrée en vigueur dans les départements d'outre-mer. Cette réglementation vise à lutter contre la surconsommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.
- Le 15 mai 2010, la première pierre du nouveau collège d'excellence sportive, situé au Centre régional d'enseignements physiques et sportifs (Creps), a été posée. Ce collège pourra accueillir 300 élèves à terme.

## Juin

- La conférence des présidents des Régions Françaises d'Amérique s'est tenue les 16 et 17 Juin, en Guadeloupe après une première rencontre à la Martinique le 12 mai 2010 puis le 17 mai 2010 en Guyane. L'union de ces trois régions doit permettre de développer les échanges d'expériences, de favoriser les synergies locales et d'adopter parfois des positions communes à faire valoir auprès des autorités nationales et européennes.
- L'ordonnance n° 2010-686 du 24 juin 2010 portant extension et adaptation dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon de la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion a été publiée au Journal Officiel du 25 juin 2010.

- Monsieur Philippe Jaumouillie a été nommé secrétaire général de la préfecture de Guadeloupe par décret du 30 juin 2010 du Président de la République.

## Juillet

- Le 7 juillet 2010, l'Anact a rendu publiques ses conclusions sur l'approvisionnement en carburant aux Antilles et en Guyane. Parmi les trois scénarios retenus (fourniture depuis Trinidad, depuis l'Europe ou statu quo), le maintien de la SARA a été préconisé ainsi que la création d'un conseil de surveillance. L'Anact recommande également la recherche avec la DGCCRF de mécanismes permettant d'atténuer les retards à l'ajustement des prix du carburant.
- Le 13 juillet 2010, le projet de loi relatif à la modernisation de l'agriculture et de la pêche a été adopté au Sénat. Cette loi, spécifique à l'outre-mer, vise à aider les professionnels de ces secteurs.

## Août

- Le 6 août 2010, le Préfet de Guadeloupe a signé un nouvel arrêté relatif au prix de certains produits pétroliers, après une première hausse le 15 juillet 2010. À compter du 10 août 2010, les prix maximum de vente à la pompe aux consommateurs sont fixés à 1,36 euros pour le Super Sans Plomb et à 1,19 euros pour le Gazole.

## Septembre

- Le décret n° 2010-1048 du 1er septembre 2010 relatif à la Commission nationale d'évaluation des politiques de l'Etat Outre-mer a été publié au Journal Officiel de la République du 3 septembre 2010.
- Le 4 septembre 2010, a été organisée par l'association « outre-mer développement », une journée consacrée au développement économique de l'outre-mer. Cette manifestation a réuni de nombreux acteurs du monde économique et social ultramarin. Le thème de cette seconde édition était : « 2010 : décalage ou décollage ? ».
- Dans le cadre d'une nouvelle collection baptisée « les euros des régions », une nouvelle pièce d'une valeur de dix euros a été créée et a cours légal sur l'ensemble du territoire français. Le nom et les contours des régions à l'honneur apparaissent côté pile de ces pièces.
- Monsieur David Jean TIBILAN a été nommé Secrétaire Général pour les affaires régionales par arrêté ministériel du 27 septembre 2010. Il a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

## Octobre

- En application du décret du 7 octobre, la fusion des CCI de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre donne naissance à la chambre de commerce et d'industrie territoriale des îles de Guadeloupe (CCITIG) dont le siège est situé à Pointe-à-Pitre.

## Novembre

- La Guadeloupe enregistre en novembre 2010 l'arrivée de la route du Rhum – la Banque Postale, une course à la voile effectuée en solitaire entre Saint-Malo et Pointe-à-Pitre. Le départ de la neuvième édition a été donné le 31 octobre 2010 : 75 concurrents étaient engagés. Le vainqueur de l'épreuve est Franck Cammas, arrivé à Pointe-à-Pitre le 9 novembre 2010 après 9 jours de traversée.

- Le 1<sup>er</sup> novembre 2010, le volet de la réforme « Lagarde » portant sur le dispositif d'accompagnement des personnes surendettées est entré en vigueur. Le législateur y poursuit trois objectifs : une commercialisation responsable du crédit à la consommation, une meilleure prévention du surendettement et enfin une amélioration de la protection des surendettés ainsi qu'une accélération et une plus grande efficacité des procédures de surendettement.

## Décembre

- Le 1<sup>er</sup> décembre 2010, à minuit, le passage au numérique dans tous les foyers guadeloupéens a été effectué. Au total, 10 chaînes sont disponibles. Le groupement d'intérêts public (GIP) a été mis en place afin de faciliter le passage au tout numérique avant le 30 novembre 2011 : il est chargé d'assister les téléspectateurs, de communiquer sur la TNT et d'aider financièrement les plus démunis à s'équiper.
- La Région Guadeloupe a relevé à compter du 1<sup>er</sup> décembre les taux d'octroi de mer sur certains produits ayant des effets négatifs sur la santé (boissons alcoolisées, sucreries, etc.), où importés (poissons surgelés, les œufs réfrigérés, etc.) dans une démarche de protection de la production locale. Il s'agit également d'harmoniser les taux entre la Guadeloupe et la Martinique dans la perspective de la constitution d'un marché unique antillais.
- Dans le cadre de la rénovation urbaine de Pointe-à-pitre, la démolition du bâtiment AE de la cité HENRI IV (construit en 1961) a débuté le 2 décembre 2010. Après le marché à Man Réaux, il s'agit du second bâtiment à avoir été détruit dans la perspective de construction de 22 nouveaux logements en 2011.
- Dans le prolongement des manifestations organisées au plan national, le LKP (Liyannaj Kont Pwofitasyon) a lancé le 14 décembre 2010, une journée d'appel à la grève. Les revendications présentées concernaient notamment les accords précédemment signés avec l'Etat.
- Jocelyn Jalton a été réélu président du conseil économique et social régional (CESR) de Guadeloupe pour un second mandat de 3 ans.
- Colette Koury, présidente sortante de la CCI de Pointe-à-Pitre et sa liste « Rassemblement pour l'Entreprise Guadeloupe » ont remporté l'élection consulaire régionale : elle a été désignée le 4 janvier première présidente de la nouvelle CCI territoriale des îles de Guadeloupe, née du rapprochement des deux CCI de Basse-Terre et Pointe-à-Pitre préalablement en place.
- Consulté sur les évolutions institutionnelles à soumettre au Président de la République dans le cadre de la réforme territoriale, le Congrès de Guadeloupe réuni le 28 décembre a choisi de rester dans le cadre de l'Article 73 de la constitution en maintenant deux assemblées, à la différence de la Martinique et la Guyane. Il a également présenté au gouvernement deux demandes d'adaptation portant sur le nombre de conseillers territoriaux souhaités (65 au lieu de 43) et sur le mode de scrutin.

## Annexe 4 : Liste des publications de l'IEDOM

### La Lettre de l'Institut d'émission

**Bulletin trimestriel de conjoncture :** Suivi de la conjoncture financière et bancaire  
Suivi de la conjoncture économique

### L'observatoire semestriel des tarifs bancaires aux particuliers

**Rapport annuel :** Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte,  
Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

### Rapport annuel du siège de l'IEDOM

*Ces publications sont disponibles en ligne sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)*

#### **Les Notes expresses**

- N°96 - L'économie de la Guadeloupe en 2010 : premiers signes de reprise (*Mars 2011*)
- N°90 - Premières tendances en Guadeloupe - 4ème trimestre 2010 (*février 2011*)
- N°88 - Endettement et surendettement des ménages à la Guadeloupe (*février 2011*)
- N°87 - Le microcrédit à la Guadeloupe et à St-Martin (*janvier 2011*)
- N°83 - Premières tendances en Guadeloupe - 3ème trimestre 2010 (*octobre 2010*)
- N°82 - Panorama de Saint-Barthélemy (*octobre 2010*)
- N°80 - Panorama de la Guadeloupe (*septembre 2010*)
- N°75 - L'habitat dans les outre-mer français (*Avril 2010*)
- N°72 - Synthèse de l'année 2009 en Guadeloupe (*Mars 2010*)
- N°69 - Saint-Barthélemy : une économie fondée sur le tourisme haut de gamme (*Mars 2010*)
- N°68 - L'économie de Saint-Martin : à la recherche de ses avantages comparatifs (*Mars 2010*)
- N°64 - Les effets économiques de la crise sociale aux Antilles début 2009 (*Décembre 2009*)
- N°60 - Les crédits à l'économie guadeloupéenne: caractéristiques, évolution et gestion du risque (*avril 2009*)

#### **Les Notes de l'Institut d'émission**

- Les collectivités locales des DROM : des acteurs majeurs du développement économique (*décembre 2010*)
- Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer (*Mars 2010*)
- L'habitat dans les outre-mer français (*Février 2010*)
- Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2008 (*Décembre 2009*)
- Les effets économiques de la crise sociale aux Antilles au 1er trimestre 2009 (*Décembre 2009*)
- Le développement économique de Singapour et de l'Ile Maurice (*Juillet 2009*)
- Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2007 (*décembre 2008*)
- La filière des déchets en Guadeloupe (*octobre 2008*)
- La gestion des déchets ménagers dans les DCOM (*septembre 2008*)

#### **Les Notes CEROM en partenariat IEDOM, INSEE, AFD**

- Guadeloupe : Une économie en déficit... d'image (*mars 2004*)
- Martinique : L'économie martiniquaise au passage de l'an 2000 : une trajectoire vertueuse ? (*juin 2005*)
- Le tourisme en Guadeloupe : une application de la théorie du cycle du produit (*octobre 2007*)

**Ont collaboré à cet ouvrage :**

Charles APANON

Guy DELAMAIRE

Lorry HAJJAR

Cédrick-Guy JOSEPH

Claire LEMOINE

Stéphanie MARGOT

Michelle MINATCHY

Eric MORIAME

Dora VANOUKIA

Directeur de la publication : Nicolas de SEZE  
Responsable de la rédaction : Charles APANON  
Editeur : IEDOM  
Imprimé par PRIM SAS - Guadeloupe  
Achevé d'imprimer en mai 2011 - Dépôt légal : mai 2011  
Prix : 12,50 € - ISSN 1632-420X  
ISBN 978-2-916119-44-1



